

**PRATIQUES OCCULTES PREVENTIVES DE LA
MALADIE ET REPRESENTATIONS SOCIALES
ASSOCIEES CHEZ LES AGNI N'DENIAN DE
ZINZENOU (CÔTE D'IVOIRE)**

Ahouansou Stanislas Sonagnon HOUNJJI

Université Jean Lorougnon Guédé -Daloa

E-mail : houndjis@yahoo.com

Konan Bah Modeste GNAMIEN

Université Jean Lorougnon Guédé -Daloa

&

Kouassi Serge KOFFI

Université Jean Lorougnon Guédé -Daloa

E-mail : koffiusk@gmail.com

Résumé : Cette étude envisage apprécier les modalités préventives des occultes médicales chez le peuple Agni N'dénian de Zinzénou. Elle s'inscrit dans un cadre interactionniste et culturaliste et met en évidence le lien entre la vision du monde, la cosmogonie et les pratiques traditionnelles préventives de la maladie chez ce peuple. À partir d'une démarche qualitative faisant recours à l'échantillonnage de 20 enquêtés par la technique d'« effet boule de neige », nous avons procédé par l'observation du vécu de la population Agni de Zinzénou et procédé à des entretiens oraux avec des patients, des leaders communautaires, des personnes âgées, des guérisseuses et devins-Guérisseuses. Les résultats démontrent qu'il existe chez les Agni N'dénian plusieurs types de pratiques préventives, depuis la tendre enfance ou le bas âge jusqu'à l'âge adulte pour éviter la maladie dans toutes ses dimensions (sociale, culturelle, morale, physique). Ces pratiques sont historiquement et culturellement ancrées dans le patrimoine culturel des Agni N'dénian. Ce sont : les pratiques préventives pour les enfants à bas âge, pour les orphelins, en cas de veuvage, en cas d'agression mystique et physique, les pratiques d'invocation et de libation des jumeaux et jumelles, du fleuve 'Tanoé' et le respect d'interdits en cas de décès d'une femme enceinte.

Mots-clés : Maladie, Pratiques médicales traditionnelles préventives, Représentations sociales, Agni N'dénian, Côte d'Ivoire.

Abstract: This study aims to assess the preventive methods used by the Agni N'denian people of Zinzénou in their medical occult practices. It is part of an interactionist and culturalist framework and highlights the link between this people's vision of the world, cosmogony and traditional disease prevention practices. Using a qualitative approach based on a 'snowball effect' sampling of 20 respondents, we observed the experiences of the Agni population of Zinzénou and conducted oral interviews with patients, community leaders, the elderly, healers and diviners. The results show that among the Agni N'denian there are several types of preventive practices, from early childhood or infancy to adulthood, to avoid illness in all its dimensions (social, cultural, moral, physical). These practices are historically and culturally rooted in the cultural heritage of the Agni N'denian. They include: preventive practices for young children, orphans, widowhood, mystical and physical aggression, the invocation and libation of twins, the 'Tanoe' river and the observance of prohibitions in the event of the death of a pregnant woman.

Keywords: Disease, Traditional preventive medical practices, Social representations, Agni N'denian, Ivory Coast.

Introduction

La médecine préventive est une pratique médicale conçue pour prévenir la maladie avant qu'une affection ou une maladie ne se développe. La prévention est selon l'OMS (1948), « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

En Afrique, la prévention est une pratique centrale dans les politiques de santé même au niveau de la médecine traditionnelle. Cette posture renvoie à la remise en cause d'une vision exclusivement curative de la santé au profit d'une approche globale de la prévention. Cette prévention au niveau

de la médecine traditionnelle signifie l'adoption d'interventions spécifiques, basées sur la population et sur l'individu pour la prévention primaire et précoce, visant à minimiser le fardeau des maladies et les facteurs de risques associés. Les dispositions de ces pratiques préventives se présentent sous plusieurs formes y compris l'adoption de pratiques occultes comme l'invocation de l'esprit des ancêtres décédés. En Côte d'Ivoire, nous avons fait le constat en pays Agni N'dénian, que le quotidien de ce peuple est géré par l'état d'âme des mânes c'est-à-dire l'âme des ancêtres. Pour se maintenir en bonne santé, éviter les maladies naturelles et surnaturelles, la population Agni N'dénian jusqu'à aujourd'hui, adopte des pratiques qu'il convient de relever.

Sur le plan de la santé, pour éviter la mort, et surtout obtenir la réussite sociale, l'Agni N'dénian a toujours posé des actes préventifs, des doléances à ses mânes, à ses ancêtres etc. La colère des ancêtres porte préjudice à la santé de l'individu (voire la mort) qui n'aurait pas respecté les règles et les volontés de ceux-ci (Houndji, 2009, 2017). La persistance de ces pratiques malgré l'expansion de la modernité et du christianisme, illustre l'existence de certains leviers de résistance culturelle. Dans ce contexte de promotion, d'émergence et d'adoption de cette modernité par la plupart des peuples, cette situation se révèle être un paradoxe qui suscite l'intérêt anthropologique.

Ces pratiques s'appliquent depuis la tendre enfance ou le bas âge jusqu'à l'âge adulte. Le niveau d'ancrage de ses pratiques et leurs spécificités ethniques montrent qu'elles ont des tenants culturels et des fondements idéologiques intéressants à documenter.

Cependant, quels sont les fondements idéologiques et culturels qui expliquent les pratiques occultes préventives traditionnelles au sein de la population Agni N'dénian de Zinzéno ?

Universellement, les sociétés humaines ont développé des systèmes de soins dotés des savoirs et de modes de prise en charge spécifiques. Le lien ténu qui associe les pratiques thérapeutiques et les croyances ancre chaque médecine au sein d'un univers culturel particulier (Evans et al., 1996).

Ndzondo (2012) dans son étude sur la perception et les pratiques thérapeutiques des populations du département

sanitaire de Mulundu au Centre-Est du Gabon face au paludisme, nous a révélé que les logiques étiologiques de certains des enquêtés sont complexes et restent parfois liées à leur contexte culturel.

Les implications théoriques de notre recherche ainsi définies au sein d'un contexte actuel de compréhension culturelle s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion sur la possibilité d'améliorer les conditions de soins à partir de la prise en considération des fondements culturels des sociétés étudiées. Ces questions sont abordées ici chez les Agni N'dénian de Zinzénou avec une posture de recherche « engagée », inscrite dans une réflexion méthodologique articulant des approches Anthropologiques et Médicales.

La présente étude, vise à documenter les pratiques occultes préventives de la maladie et les représentations sociales associées chez les Agni N'dénian de Zinzénou (Côte d'Ivoire). Elle postule que les logiques préventives sont fonction des dimensions (Physique, morale, sociale et culturelle) et du type (Naturel/Surnaturel) de la maladie.

Cette recherche s'inscrit dans un cadre interactionniste et culturaliste nous permettant d'appréhender les logiques socioculturelles qui sous-tendent ces pratiques, leurs objectifs et arguments qui prévalent au sein de cette communauté rurale.

Matériel et Méthodes

Cette étude est de type transversal, descriptif et analytique, reposant sur une approche qualitative.

1. Couverture géographique et population cible

L'étude a été menée en milieu rural du Moyen- Comoé, précisément à Zinzénou, peuplé par les Agni N'dénian. Le village Zinzénou (zone d'étude), est situé à 14 km de la ville d'Abengourou dans l'Est de la Côte d'Ivoire. Historiquement, les Agni de l'Indénié ou Agni- N'dénian issus du groupe Akan, sont originaires d'*Agnuangnuan* (sud-ouest de la Gold Coast), c'est-à-dire le Ghana actuel.

Selon la notabilité du village, Zinzénou est considéré comme la « lumière » du canton Fêyassé car dépositaire de tous les rites traditionnels du canton. A la création du canton Fêyassé

dans les années 1750, le siège du trône a été confié au village Zinzénou. Précisons également que toutes les cérémonies officielles culturelles du canton Fêyassé ainsi que l'organisation des obsèques d'un chef canton sont soumises à l'approbation de la chefferie de Zinzénou. Zinzénou est par conséquent le socle culturel du canton Fêyassé et l'essence de toutes les pratiques culturelles du canton. Notons également que, cette localité a longtemps souffert du manque de centre de santé public. Ce positionnement culturel, le fait qu'elle ait longtemps souffert du manque de centre de santé public et le fait qu'elle regorge de devins-guérisseurs appelés Kômian, de prophètes-harriste, de pasteurs et prêtres dans la guérison des maladies morales (recherche désespérée d'un emploi, perte d'emploi, recherche d'une promotion au travail, quête désespérée de l'être aimé, problèmes conjugaux, échecs répétés, commerce infructueux, préparation pour l'obtention d'un concours, problèmes de procréation, la pauvreté), ont alimenté notre intention de connaître les différents recours aux soins adoptés par cette population rurale dans un contexte de pluralisme thérapeutique.

En outre, durant cette quête, nous avons constaté l'adoption de pratiques traditionnelles préventives par le biais de plusieurs thérapeutes traditionnels au sein de la communauté, qui méritent d'être documentées.

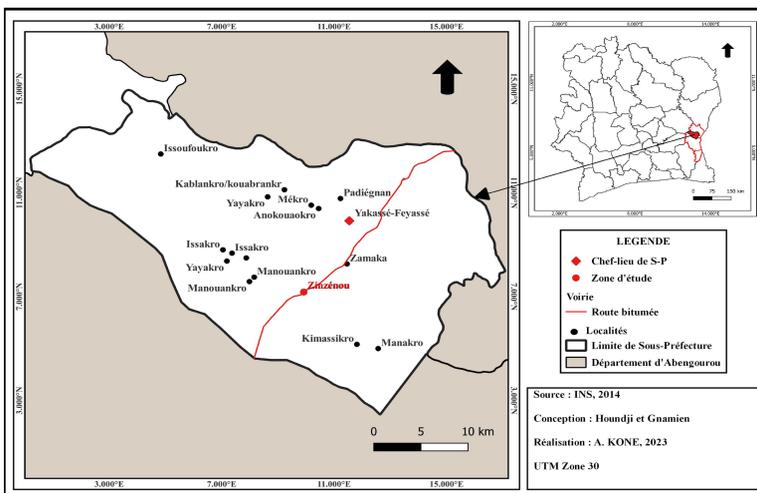


Photo 1 : Carte du département d'Abengourou avec la localité d'enquête

2. Technique d'échantillonnage

Tel que précisé par Patton (1990), il n'existe pas de règles spécifiques pour la taille de l'échantillon de l'étude. Selon le même auteur, le nombre varie selon l'objet et la question de recherche, son enjeu, et selon ce qui peut être utile, crédible et fait avec le temps et les moyens disponibles. Sans rejeter l'aspect quantitatif, la recherche qualitative ne lui accorde pas la première place et donne plus d'importance à l'analyse des phénomènes moins quantifiables ainsi que le sens que les personnes et les groupes leur attribuent (Deslauriers, 1991). Nous avons opté pour l'échantillonnage par « réseau » ou « boule de neige ». Cette technique consiste à choisir un noyau d'individus (des personnes considérées comme influentes par exemple) et à élargir ensuite la recherche sur tous ceux qui restent en relation (économique, personnelle etc.). L'effectif de la population interrogée déterminé par saturation est de 20 personnes, réparti comme suit :

- Guérisseuses et devins- guérisseuses (5)

Elles sont spécialistes de pratiques médicales traditionnelles, leur âge est compris entre 50 et 70 ans, non scolarisées, elles exercent ces pratiques qui leur ont été transmises par leur ascendance ;

- Personnes âgées et leaders communautaires (8)

Il s'agit des personnes les plus âgées rencontrées dans les familles et les membres de la notabilité qui détiennent les connaissances locales de la localité et de leurs familles respectives. L'âge est généralement compris entre 50 et 80 ans.

- Malades hospitalisés chez les devins guérisseuses et prophètes-harriste (7).

3. Outils de collecte de données et production des données

Nous avons élaboré une grille de lecture pour la recherche documentaire et un guide d'entretien pour les entretiens. Le guide destiné à des entrevues semi-structurées,

était constitué de questions ouvertes. Les questions étaient construites de sorte à renseigner les points suivants :

- Les pratiques médicales traditionnelles préventives ;
- Les Représentations ou vision du monde et justification de ces pratiques ;

4. Traitement des données

La technique d'analyse utilisée est l'analyse de contenu thématique. Nous avons découpé transversalement, les discours se référant à la thématique étudiée. Nous avons ignoré la cohérence singulière de l'entretien et avons cherché une cohérence thématique inter-entretien. Ce qui nous a permis de structurer les résultats en deux parties qui constituent les fondements de cette étude.

Nous sommes soucieux du respect des considérations éthiques. Pour ce faire, toutes les dispositions éthiques ont été prises et contrôlées pour assurer que cette enquête se fasse dans la sureté et la sécurité pour tous les répondants. Le consentement éclairé des répondants a été recueilli avant l'administration du guide d'entretien et les outils de collecte ainsi que les enregistrements ne mentionnant pas les noms des répondants.

5. Résultats

Les pratiques médicales traditionnelles préventives et représentations sociales de la maladie

Plusieurs types de pratiques préventives de la maladie existent depuis la tendre enfance ou le bas âge jusqu'à l'âge adulte. Ces pratiques s'appliquent aussi bien dans les situations de deuil (dans le cas des orphelins et du veuvage) qu'aux jumeaux ou jumelles.

5.1. La pratique préventive pour les enfants à bas âge :

Le port de collier de fils de '*bomou*' [bomu] (fils issus des couvertures qui servent à recouvrir les morts en pays Agni N'dénian) aux enfants à bas âge constitue la pratique préventive pour les enfants.

Les jeunes et d'autres villageois me traitent de sorcière parce que j'utilise les fils de bomou (fils issus des couvertures qui servent à recouvrir le mort) dans la confection du collier pour éviter que les enfants à bas âge ne tombent malade (propos d'une guérisseuse agni (75 ans, chrétienne) rencontrée dans une famille).

Les fils de 'bomou' [bomu] sont utilisés à titre préventif de la maladie chez les enfants à bas âge appelé en Agni 'awoulo' qui signifie selon les enquêtés, épilepsie. Cette maladie qui se caractérise par une convulsion, symptôme extrême d'un accès fébrile ou palustre se détecte par des premiers symptômes : *corps chaud, frissons, l'enfant est comme en transe, convulse et a les yeux blancs.*

À partir de ces symptômes, les parents de l'enfant concluent à un début de maladie, en occurrence le paludisme. Mais médicalement ces symptômes témoignent d'un accès palustre installé. Par mesure de précaution, les parents portent le collier de fils de 'bomou' [bomu] dès le bas âge à leurs enfants.

Pour la confection de ce collier en fils de 'bomou' [bomu] toutes les personnes ne sont pas habilitées à le faire. Ce sont en général des personnes âgées (les femmes surtout) spécialisées dans ce domaine qui composent ce collier qui est un médicament. On enlève les fils de cette couverture qu'on attache sept (7) fois en forme de collier qu'on met ensuite au cou de l'enfant. A ce collier est ajouté un autre médicament utilisé à titre préventif ou curatif appelé 'pialèè' [pjalɛ].

Selon cette guérisseuse, spécialiste des pratiques médicales préventives traditionnelles (F, Agni : 75 ans), les feuilles de ce médicament ressemblent aux feuilles communément appelées par les villageois 'amangniré' [amãnrɛ̃]. Ces feuilles sont également utilisées pour soigner et prévenir *éblou* « le paludisme simple ». Ces feuilles sont écrasées puis frottées sur le collier qui est fabriqué à partir des fils de 'bomou' [bomu] afin de l'imprégner de l'odeur de ses feuilles. Car c'est l'odeur qui chasse les crises. On peut également se purger avec ces feuilles.

5.2. La pratique préventive pour les orphelins

Le port du bracelet ‘awossi’ [awosi] aux orphelins est une pratique généralement utilisée pour éviter qu’un orphelin ne tombe malade puis ne meurt suite au décès de son père ou de sa mère. Il doit porter le ‘awossi’ [awosi] qui signifie anéantir les mauvais esprits (c’est un collier confectionné à partir des perles noir-blanc). Le deuil marque une rupture entre l’orphelin et le parent qui est décédé.

En effet, l’orphelin qui était très attaché à ses parents, qui avait l’habitude de manger avec son père ou sa mère et l’un deux décède ou les deux ; l’un des parents (ou les deux) décédé pourrait toujours entretenir ces liens avec l’orphelin en esprit. Donc pour rompre tout lien d’avec le parent décédé au risque de rejoindre les parents défunts dans l’au-delà, le ‘awossi’ [awosi] est porté par les orphelins au bras. A ce sujet, cet enquêté (H : 44ans, lettré) nous confie ceci :

souvent il vient en esprit. S’il met sa main dans la nourriture ça donne la fièvre au fils ou à la fille, ça peut entraîner la maladie, des frissons, des crises de nerfs. Ce médicament ‘awossi’ fait à partir des perles de couleur noir et blanc empêche le revenant, l’esprit du parent défunt d’apparaître à l’enfant.

Pour la confection de ce collier, on prend un fil de couleur blanche ou noire (aujourd’hui on utilise n’importe quel fil mais avant, on utilisait des fibres des feuilles d’ananas ou des fibres de rameau de raphia) avec des perles mais de couleur noire et blanche. Une fois le collier natté on l’imbibe dans de l’eau de pluie recueillie dans unealebasse sur la tombe dans un cimetière.

On le porte au bras droit de l’orphelin ou de l’orpheline. Ensuite, cette eau sert à badigeonner le corps pour chasser les mauvais esprits. C’est ce que nous précise cette personne âgée (F : 82 ans, Agni, analphabète) : « on tape tape sur le corps. »

5.3. La pratique préventive en cas de veuvage

Le veuvage est appelé en agni ‘angboti’ [ãgboti] ce qui signifie « on n’a pas coupé sa tête ». Un enquêté (H, 55ans, chrétien, cultivateur) nous révèle ceci :

dans la légende, lorsque quelqu'un perdait sa femme ou son mari on coupait la tête du mari ou de la femme vivant pour enterrer avec la personne décédée. Mais un jour le Roi ayant perdu son épouse, pour lui éviter de subir ce sort et au risque de ne plus avoir de gouvernant, il a été décidé de mettre fin à cette pratique ».

D'où le terme '*angboti*' [ãgboti] déformé aujourd'hui « *agboti* » [ãgboti] qui veut dire on n'a pas coupé sa tête. A partir de l'expérience du Roi, cette tradition a été abolie par le Roi lui-même et remplacée par le veuvage (le port du deuil).

Aujourd'hui lorsque quelqu'un perd son mari ou sa femme, on lui confectionne un collier fait à partir d'un fil noir en coton et la peau de poisson (*Malapterurus sp.*, *Malapteruridae*) en Agni '*aploukousson*' [aplukusõ] et des feuilles appelées '*amangniré*' [amãnrẽ] (*Ocimum gratissimum*, Lamiaceae) ainsi que '*zanzanmian*' (fibres issues du pétrissage de la pulpe du palmier à huile), et de la Cola (*Cola nitida*, Malvaceae) écrasée. Ce poisson appelé '*aploukousson*' [aplukusõ] en Agni, est mélangé avec le chiffon d'argile rouge (un chiffon qui a servi pour la fabrication de four traditionnel).

Ce chiffon d'argile rouge est entouré de peau de poisson, appelée en agni '*aploukousson*' [aplukusõ] et mis dans la corde noire attachée ; le collier terminé, il se met autour de la hanche comme une ceinture. Ce collier autour de la hanche est mis pour un certain temps, et après une période de trois (3) mois, on peut l'enlever. Lorsque ce collier est porté, le veuf (ve) n'a pas le droit de prendre le petit déjeuner le matin ce n'est qu'à partir de midi qu'il doit manger.

Des enquêtés nous vantent l'effet positif de ce collier en disant qu'il permet au veuf (ve) d'être protégé contre les mauvais esprits, d'être en sécurité contre toutes sortes de malédictions, de maladies et même contre la mort, car le mari ou la femme défunt peut venir rendre visite pendant la nuit à sa femme ou à son homme, se coucher avec lui et faire l'amour en rêve, en esprit.

C'est ce qui fait dire à cet enquêté (H : 50 ans, chrétien) :

« ça peut être l'ennemi qui se transforme comme le défunt pour venir coucher avec la femme ou le mari qui vit. Si tu as perdu

soit ton mari ou ta femme, soit ta maman ou ton papa est décédé, on met ces colliers pour que celui qui est décédé ne vienne pas t'effrayer la nuit, il peut venir te visiter et tu as froid. »

À un autre (H : 62 ans) d'ajouter : « *Souvent quand tu dors tu fais des rêves comme femme de nuit, mari de nuit c'est pour éviter ça ; la personne décédée peut se transformer en génie, en esprit pour se coucher avec toi* ».

La fin du veuvage est symbolisée par la coupure de la ceinture de deuil à la hanche que porte le veuf ou la veuve. Cette coupure peut se faire de façon naturelle ou provoquée en ayant des rapports sexuels. Avant que le veuf ait des rapports sexuels avec une autre femme ou que la veuve ait des rapports avec un autre homme, il faudrait qu'il ou elle couche avec une autre femme/ homme avec qui il/elle ne fera plus jamais l'amour (disons un inconnu, une personne qu'on n'aime pas) pour lui donner le malheur, la malédiction. Ceci afin de ne plus se remarier et perdre une fois de plus l'être aimé, l'être cher.

La pratique du veuvage n'est pas une décision prise uniquement par le veuf ou la veuve mais par les villageois qui se réunissent, se concertent pour son application. Selon les enquêtés celui qui refuse cette pratique, doit refuser avec la foi en Dieu, c'est-à-dire avoir une vraie croyance en Dieu, avec une prière très intense à la vie de Dieu mais le veuf ou la veuve qui trouve qu'il ne peut pas respecter les exigences de la vie chrétienne, doit accepter les pratiques du veuvage décidées par les villageois. C'est ce qu'explique cet enquêté (H : 60 ans, chrétien, Agni, lettré, cultivateur) :

Les conditions des prêtres c'est de prier, de jeûner pour une purification mais si tu as refusé les deux cas, il y aura une malédiction, des attaques de l'ennemi, de la famille, d'esprits mauvais. Nos parents, nos aïeux ont fait le veuvage, si tu refuses la tradition que Dieu t'a donné, tu risques d'avoir des sorts, la folie, les maladies psychologiques puisque tu réfléchis beaucoup et ça te traumatise, ça joue sur ta conscience.

Cette personne âgée (F : 75 ans, Agni), spécialiste des pratiques occultes préventives dans ce domaine de veuvage ; stigmatisée par les jeunes et adultes du village, accepte après

avoir refusé de nous donner des informations sur les soins des pratiques du veuvage prétextant que nous la traiterions également de sorcière dans le village plus tard, nous explique finalement comment le médicament (la ceinture en perle) du veuvage se fabrique en ces termes :

« La peau de poisson on coupe petit petit jusqu'à 7 et on attache 7 fois sur le fil à la suite de ça on fait un nœud comme le nœud de cravate ; on peut desserrer comme serrer pour mettre à la hanche. Après le nœud si tu as eu la mesure de la hanche, tu fermes le bout du nœud après tu vas prendre la cola que tu manges, tu broies et l'eau de cola qui va sortir de ta bouche tu mets ça sur amagniré et zanzanmian que tu écrases dans la pomme. Leur liquide (zanzanmian, amagniré, cola) tu dois prendre pour frotter sur le nœud de la corde 3 fois ; après la feuille qui est restée se jette dans la poubelle. Le veuf ou la veuve prononce ces paroles : à partir d'aujourd'hui on se sépare ; marie-toi dans l'au-delà et moi je vais me marier ici. »

5.4. Les pratiques préventives en cas d'agression physique ou mystique

Il y a plusieurs types de ceinture : une ceinture mise autour de la hanche délivrée par les *kômian*=devins guérisseuses, les guérisseurs =*disinian* et marabouts pour se protéger contre les sorciers, les ennemis et une autre ceinture qui protège contre les agressions physiques appelées 'ceinture de sécurité'.

À ce propos, cette personne âgée rencontrée chez une *kômian* pour des rituels (H : 66 ans, Agni, cadre à la retraite) avoue ceci :

Je porte cette ceinture c'est à Agnibilékro qu'on m'a confectionné cette ceinture ; si aujourd'hui des bandits, des voleurs arrivent et tirent sur moi 'kao kao' les balles vont me traverser. Je peux mourir mais si je ne suis pas mort et que je réagi, mort s'en suit du côté de l'adversaire. Si tu m'offenses, tu attentes à ma vie, ma ceinture de sécurité est là si tu cherches à me faire du mal cela se retourne contre toi-même. La personne peut tomber malade puis mourir mais il va se confesser d'abord, parler avant de mourir. Je peux le sauver : antidote s'il dit oui je voulais attenter à sa vie. Lui-même va

déléguer des gens pour venir te demander pardon et dire qu'il voulait te tuer mais que ça n'a pas marché.

Les pratiques préventives traditionnelles ne se limitent pas uniquement aux ports de certains objets il y a également des attitudes et comportements à adopter, des divinités à vénérer et des prières à faire.

5.5. Les pratiques d'adoration des divinités

Pour éviter des maladies allant jusqu'à la mort, les Agni N'dénian en général vouent un culte pour honorer leurs promesses faites aux divinités (les génies des rivières, des forêts, des plantations), aux ancêtres par des sacrifices. Une personne qui se sent offensée peut solliciter l'aide de ces divinités et ancêtres pour obtenir vengeance (jeter un sort).

Ces divinités et ancêtres sont également sollicités dans la résolution des problèmes qui attristent, affectent un individu, comme demander l'abondance de récoltes, la réussite dans ses activités ou de ses enfants, la prospérité de la famille dans tous les domaines ; en sommes la maladie morale.

Après que les ancêtres et divinités aient donné suite à leurs requêtes, l'individu doit honorer ses promesses, ses engagements. Ces promesses faites aux ancêtres et aux divinités sont les sacrifices d'animaux (un mouton ou un bœuf ou un poulet). Tout individu qui ne respecte pas ses engagements sera frappé d'un mal, un malheur, d'une maladie. Cette pratique confirme que le peuple Agni est polythéiste.

5.6. Les pratiques d'adoration des jumeaux et jumelles

Photo 2 : Moyen d'adoration des jumeaux



Nom : *N'da Dokossué (Canaris des jumeaux)*

Source : *Prise personnelle à domicile d'une enquêtée (jumelle)*

En pays Agni N'dénian, les ***nda [nda]*** « les jumeaux ou jumelles » sont considérés comme des personnes ayant des pouvoirs mystiques, surnaturels. Ce sont des protecteurs pour les familles qui ont la chance de les avoir. Les jumeaux sont une bénédiction pour la famille, une grâce divine parce qu'ils apportent le bonheur, la richesse donc un culte leur a été voué. Les jumeaux doivent venir adorer leurs canaris pour la protection de la famille et la prévention des malheurs.

À cet effet, pour les enquêtés, chaque Vendredi (c'est-à-dire les 3^{èmes} vendredis du Mois) les jumeaux doivent adorer leurs canaris. À ce sujet, cette personne âgée (H : 68 ans, Agni, chrétien) affirme :

Aujourd'hui à cause de l'église certains jumeaux délaissent l'adoration. Si tu as un problème tu viens adorer, c'est comme une confession c'est dans ton cœur. C'est pour que tes affaires marchent dans tout ce que tu entreprends, qu'il y ait le bonheur. Tu dis aux ancêtres par exemple lors de la cérémonie pendant qu'on tue les poulets, il faut m'aider mes enfants vont réussir leurs concours, ils vont passer le concours ils n'ont qu'à avoir...

À la question de savoir comment se déroule la cérémonie du culte des jumeaux ? Ce vieil homme raconte :

Dans un premier temps, on invoque Gnamien pli « Dieu suprême » et assie « la terre » dans l'arrière-cour de la maison en versant de l'eau d'abord puisque c'est Dieu qui a créé l'eau, source de vie. On prononce ces paroles : voilà l'année est terminée, les maladies, les malheurs, les décès qui sont survenus dans la famille il ne faut pas ça revenir.

Après cette étape, la boisson spéciale : le gin est utilisé pour poursuivre les libations. Une petite quantité de ce gin est versée dans la cour pour invoquer l'esprit des ancêtres. Pendant ce temps les femmes levées très tôt s'attèlent à confectionner les plats de 'foufou' d'igname (purée d'igname) mélangé à de l'huile rouge et faire bouillir des œufs qui vont être mis à côté des plats de 'foufou'. Ces repas vont constituer des offrandes aux ancêtres et des repas pour les invités. A ce sujet, cette enquêtée (F : 53 ans) affirme ceci « *Les libations et sacrifices qu'on fait dans la cour sont en quelque sorte la nourriture des ancêtres, des créateurs de la cour* ».

Cette personne âgée (H : 68 ans) précise que si pendant la cérémonie, les jumeaux ou un des jumeaux a un problème, s'est disputé avec un membre ou des membres de la famille et qu'il ne s'est pas confessé, la cérémonie ne peut pas réussir. Car les ancêtres n'accepteront pas le poulet donné en sacrifice. Et c'est ce qu'elle exprime en ces termes :

Le poulet qu'on va tuer pour les ancêtres, il faut qu'il se débatte et tombe sur le dos ; les pattes en l'air et les gens vont crier ooh ooh c'est que c'est un bon pas. C'est que les ancêtres ont accepté leur poulet. C'est qu'il n'y a pas de problème, de dispute dans la famille.

On verse quelques gouttes de sang des poulets sacrifiés sur les plats de foufou confectionnés destinés aux ancêtres. La chair des ailes du poulet, les pattes et le foie sont également déposés sur le 'foufou' d'igname. Le plat des ancêtres est ainsi confectionné.

Pour les plats de ‘foufou’ destinés aux jumeaux, aux membres de la famille et aux invités, on ajoute de l’huile rouge et des œufs bouillis. Une autre étape consiste à préparer l’eau avec laquelle les jumeaux devront se laver le visage. À l’eau mise dans un récipient, on ajoute différentes feuilles qu’on broie avec la main, du ‘kaolin’ et un (1) œuf qu’on met dans cette eau.

Les jumeaux doivent tour à tour se laver le visage en prononçant des vœux adressés aux ancêtres venant du cœur. Chaque jumeau doit prendre l’œuf frais qui a été mis dans l’eau qu’il passe sur le front trois (3) fois en prononçant par exemple ces paroles :

« Donnez-moi la réussite dans ma vie, donnez-moi l’argent. L’année qui va commencer, faites que tout marche pour moi et ma famille, qu’il y ait le bonheur ; l’année qui est passée il y a eu des décès, des malheurs, des maladies, faites que cette année soit bonne. Tels sont les propos de cette personne âgée (H : 68ans).

Des chants d’adoration aux jumeaux ‘ossé yéhé’ sont entonnés par l’assemblée. Les canaris des jumeaux sont déposés en partant des aînés aux plus jeunes. À cette étape, est sacrifié un coq blanc pour le jumeau et une poule pour la jumelle. En cas de décès d’un jumeau, un seul poulet est tué pour celui qui est en vie. Avant qu’on tue les poulets, l’eau est mise dans les canaris puis on invoque l’esprit des ancêtres en leur demandant que l’année en cours apporte bonheur, prospérité, réussite, protection. On coupe la tête du poulet puis on verse le sang sur les canaris ; on met le ‘foufou’ d’igname dans les différents canaris avec un œuf bouilli puis on jette le poulet.

Le poulet jeté se débat, il ne meurt pas sur le champ, il écoute les doléances du jumeau. S’il se couche sur le ventre c’est que les vœux prononcés par le jumeau seront exhaussés (réussite des enfants aux différents concours, réussite sociale, la santé etc.) mais s’il se couche sur le dos c’est qu’il existe un obstacle à la réalisation de ses vœux. Un autre poulet doit être tué pour reprendre la cérémonie. Ces obstacles peuvent être des problèmes familiaux, des problèmes personnels (griefs des

jumeaux envers un membre de leur entourage) qui n'a pas été confessé lors des doléances faites aux ancêtres.

Cette étape va permettre aux jumeaux de se réconcilier avec leur entourage et à la famille de se réconcilier avec les ancêtres. Cette enquêtée (F : 57ans, mariée, chrétienne, Agni, lettrée) précise que l'homme de la famille désigné pour le sacrifice des poulets au moment de la cérémonie doit être saint c'est-à-dire qu'il ne doit pas coucher avec une femme la veille. Les femmes de la famille des jumeaux qui ont également leurs menstrues ne doivent pas prendre part à la cérémonie.

Selon les propos de cette personne âgée (H :62 ans, chrétien) lorsqu'un jumeau décède, avant l'enterrement, on sépare le canari du défunt des autres canaris, on prend une banane appelée 'banane jumeau' (deux bananes collées) qu'on décolle ainsi qu'un morceau de charbon qu'on met sur l'autre banane qui reste avec le jumeau en vie et l'autre banane est mise dans le cercueil puis enterrée avec le mort. C'est une manière de faire ses adieux au frère jumeau décédé. Cette pratique permet d'éviter que l'esprit du jumeau décédé ne revienne voir son frère qui est en vie. Ce dernier pourrait avoir la fièvre puis tomber malade.

5.7. Le respect d'interdit en cas de décès d'une femme enceinte

Comme autre pratique préventive, selon des enquêtés (surtout les personnes âgées), lorsqu'une femme qui porte une grossesse d'au moins quatre (4) mois décède, la famille de la défunte ne doit pas procéder à l'inhumation sans extraire l'enfant qu'elle porte. Ceci afin d'éviter que d'autres malheurs, un autre décès ne survienne dans la famille ou dans le village. C'est ce qu'exprime cet enquêté (H : 64 ans) en ces termes :
« C'est comme deux personnes qui vont rendre visite à quelqu'un et on leur propose une seule chaise à asseoir au lieu de deux chaises ; ils ne seront pas contents ! »

Au même enquêté d'ajouter

les gens ont confondu l'église et la tradition c'est ce qui nous trompe ; depuis la tradition, depuis nos ancêtres on n'a jamais enterré deux personnes ensemble dans une tombe. Tout être

humain est un être humain, il faut les séparer, l'autre n'est pas esclave de l'autre.

5.8. L'adoration du 'fleuve Tanoé'

Au-delà du fleuve Tanoé, d'autres « *bossou* » = génies de rivières ou de fleuves (Comoé, Ehouman, Kinibili, Béki, etc.) sont présents dans la sphère spirituelle de l'Agni N'dénian. Ces propos illustrent uniquement leurs pratiques avec le fleuve Tanoé. Des enquêtés disent adorer le fleuve 'Tanoé' dans leur famille et que cette pratique se fait depuis leurs ancêtres, grands-parents et parents et qu'il ne faut pas casser la chaîne sous prétexte que c'est la modernisation ou qu'on soit chrétien.

Le totem pour les individus qui adorent le fleuve 'Tanoé' est la consommation de la viande de cabri. Celui qui arrête d'adorer l'eau du fleuve risque d'avoir des blocages dans sa vie, de voir ses affaires ne plus marcher, etc.

C'est ce qui fait dire à cet enquêté (H : 57 ans, chrétien) « *Moi après le décès de mon papa j'ai désobéi ; j'ai arrêté d'adorer et j'ai mangé le cabri mais j'ai vu les conséquences ; mes affaires ne marchaient plus, j'avais des problèmes.* »

6. DISCUSSION

L'anthropologue Duchesne (1994), dans son étude sur des pratiques traditionnelles préventives chez les Agni du N'Zi-Comoé, évoque le terme « fétiche » utilisé, sans autre hésitation, pour traduire une réalité des sociétés akan appelée *amwan* en langue anyi (Côte-d'Ivoire) et *suman* en twi. Elle qualifie l'*amwan* d'objet qui vient en quelque sorte sceller l'union établie entre un homme et une ou plusieurs créatures invisibles. Pour elle l'*amwan* est marqué d'une ambivalence d'objets protecteurs, il peut devenir objet puissance-agresseur plus spécialement contre les êtres humains qui possèdent un pouvoir d'agression et de dévorations invisibles et qui « attaquent » à l'intérieur du matrilignage. L'historienne Perrot (1981 : 196-197, 258) In Duchesne (1994), fait référence à plusieurs reprises à l'expression « *be di amwan* » qu'elle traduit par « conclure une alliance » et non pas par « faire fétiche ».

L'amwan comme rituels thérapeutiques qui est porté à un bébé ou un jeune enfant Agni à la taille, aux chevilles, aux poignets ou autour du cou car la petite enfance est une période particulièrement dangereuse pendant laquelle, ce petit être si cher aux parents peut être l'objet de jalousie, de mauvaises intentions, de maladies. Selon elle, un autre cas où l'on a recours à la confection d'un amwan est celui d'une femme mariée qui ne peut pas avoir d'enfant car lors d'une consultation divinatoire chez une *komien*, les femmes peuvent apprendre que « ses pères ont pris son ventre en sorcellerie » baye ».

Ces résultats rejoignent en partie les nôtres en ce sens qu'ils consacrent l'invocation des divinités mentionnée dans notre étude. Notons toutefois que cette référence n'est pas unique puisque comme mentionnée dans les résultats de notre étude, certaines pratiques ont des bases symptomatiques. Contrairement à notre étude, notre revue de littérature a fait ressortir plusieurs études sur la thématique en lien au niveau de scolarisation.

Des auteurs tels que Tinta et Olivier de Sardan (1999) ont analysés les pratiques préventives populaires en milieu dogon du mali sous deux aspects : une prévention large et à priori dans laquelle on tente de se prémunir contre toute éventualité et une prévention spécifique et à propos dans laquelle on tente de se prémunir contre un événement imminent ou annoncé telle une épidémie. Ndzondo (2012) dans son étude sur la perception et les pratiques thérapeutiques des populations du département sanitaire de Mulundu au Centre-Est du Gabon face au paludisme, nous a révélé que les logiques étiologiques de certains des enquêtés sont complexes et restent parfois liées à leur contexte culturel. L'identification du paludisme par des noms tels que : « *MOUTSOUE* », « *IWEDJI* », « *PIYOU* » et « *OBHA* », dans les principales ethnies avec divers causes ou modes de transmission influencent le choix de l'itinéraire thérapeutique et par ricochet la nature de la prise en charge. Lors d'une recherche spécifiquement consacrée à l'étude de la relation entre scolarisation et comportements en matière de recours aux soins, Ouedraogo (1994, p.31) fait le constat de « l'absence de relation statistiquement significative entre le type de traitement et le niveau de scolarisation de la mère » ainsi que celui de l'existence de pratiques de soins préventifs identiques à

des niveaux différents d'éducation. D'autres travaux (Vaugelade, 1991 ; Fassin et al., 1988) abondent dans le sens d'un effet limité de l'instruction sur les comportements en matière de santé : pour ces chercheurs, «la scolarisation apparaît non pas comme une variable indépendante mais plutôt comme une variable intermédiaire » (Ouedraogo, 1994, p.31). Le niveau de connaissance des adeptes des pratiques étudié dans notre cas n'a pas été traité, cependant cela représente une perspective de recherche pertinente.

Diverses études prospectives chez les endeuillés (veufs) de la population générale ont permis de décrire les symptômes et le déroulement du travail de deuil. Elles ont conduit à isoler la catégorie « deuil normal » (DSM III), se présentant le plus souvent comme un syndrome dépressif complet et spontanément agressif, considéré comme une réaction normale (« code V : situation non attribuable à un trouble mental »). Cette notion est actuellement de nouveau débattue et contestée : le deuil n'est pas seulement une crise aiguë, c'est aussi un processus au long cours. Dépression et anxiété pathologiques sont fréquentes et peuvent être durables.

En somme, on peut dire que la pratique préventive du veuvage ne concerne pas seulement le peuple Agni N'dénian de Côte d'Ivoire, mais aussi plusieurs sociétés africaines comme l'ont décrit ces auteurs. En général c'est le conjoint du défunt la plupart du temps stigmatisé, déprimé qui se voit imposer un type de comportement par la communauté, certains rituels et une période de deuil malgré la modernisation.

Nous retenons à travers ces écrits que la thématique relative aux pratiques médicales préventives est d'actualité et que les logiques dont les actions se prévalent relèvent du spirituel et de l'étiologie. La particularité de notre étude est qu'elle aborde à la fois ces deux aspects et contribuera somme toute à enrichir la documentation scientifique sur cette thématique.

Conclusion

Djilo (2021) affirme que dans les pratiques de guérison, l'aspect primordial pour savoir si la maladie qui affecte le malade est un esprit qui veut prendre possession de la personne

ou non c'est la divination, il faut de prime à bord consulter le devin qui, dans ses pratiques et incantations divinatoires vous le révèle. Quand il est avéré que c'est l'esprit de l'ancêtre qui veut prendre possession de la personne, l'évolution du rite partant de l'internement à l'intronisation est jonchée de pratiques divinatoires. C'est pourquoi devant ce genre de pratique nous avons intérêt à développer un esprit critique qui fait appel à un regard assez méticuleux et global des faits avant de les prendre en compte. C'est tout le sens de cet article qui révèle que chez les Agni N'dénian de Zinzénou, il existe jusqu'aujourd'hui, plusieurs types de pratiques traditionnelles préventives, depuis la tendre enfance ou le bas âge jusqu'à l'âge adulte pour éviter la maladie dans toutes ses dimensions (physique, morale, sociale, culturelle). La valence culturelle et historique de ces pratiques est telle qu'elle représente le premier recours dans bien des cas, avec un discours structuré qui la légitime.

Références bibliographiques

- BOURGEOIS Marc, VERDOUX Hélène, 1994, *Deuil, Clinique et pathologie*, Éditions Techniques- Encycl.Méd, Chir, Paris-France, psychiatrie, 37-395-A-20, 8 P.
- DESLAURIERS Jean-Pierre, 1991, *Recherche qualitative : guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, 142P.
- DJILO Kuate Herve, 2021, *Cultures Africaines, Christianisme et guérison : Affinités et ruptures. Controverses au sujet des théologies de santé et de guérison*, Nairobi, Kenya. <https://www.aacc-ceta.org.fhal-03827014>.
- DUSHESNE Véronique, 1994, « Lier, délier, Les amwan chez les Anyi de Côte-d'Ivoire », in *Journal des africanistes*, tome 64, fascicule 2. pp. 129-139.
- EVANS Robert, BARER Morris, MARMOR Theodore., 1996, *Être ou ne pas être en bonne santé : biologie et déterminants sociaux de la maladie*, Presses de l'Université de Montréal, 360 p.
- HOUNDJI Ahouansou Stanislas Sonagnon, 2017, *Les représentations sociales de la maladie et les itinéraires thérapeutiques chez les Agni N'dénian de Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat Unique en Anthropologie Sociale, parcours socioanthropologie de la santé, Université Félix

- Houphouët-Boigny Abidjan- Cocody, ISAD (Institut des Sciences Anthropologiques de Développement) Côte d'Ivoire.
- HOUNDJI Ahouansou Stanislas Sonagnon, 2014, *Les Représentations sociales du Paludisme chez les Ébrié de Blockhauss*, Éditions Universitaires Européennes (EUE).
- HOUNDJI Ahouansou Stanislas Sonagnon, 2009, *Les représentations sociales de la maladie chez les Agni de l'Indénié*, Mémoire de DEA en socio-anthropologie de la santé, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody, ISAD (Institut des Sciences Anthropologiques de Développement) Côte d'Ivoire.
- MADELEINE Grawitz, 2004, *Lexique des sciences sociales*, 8^{ème} édition, Dalloz.
- MEMEL-FOTE Harris, 1998, *Les représentations de la santé et de la Maladie chez les ivoiriens*, Éditions L'Harmattan, (Société africaines & diaspora).
- NDZONDO Franck Rodrigue, 2012, *Perception et pratiques des populations du département de la santé de Mulundu dans le Centre-Est du Gabon contre le paludisme*, Thèse de maîtrise non publiée. Santé publique, Université protestante Edwin Cozzens d'Elat, Gabon.
- OUÉDRAOGO Christine, 1994, « Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou », Paris : Ceped, Vol.37, 37 p. (Les Dossiers du CEPED (FR).
- PATTON Michael Quinn, 1990, *Qualitative evaluation and research methods* (2nd éd.). Newbury Park, CA : SAGE.
- TINTA Sidiki, 1999, (sous la direction de Jean-Pierre Olivier de Sardan), *Les conceptions autour de la transmission de la maladie et les pratiques préventives citez le Dogon du Mali*, Thèse de doctorat d'anthropologie sociale et d'ethnologie, EHESS, Marseille, Bulletin de l'APAD.
- VAUGELADE, 1991, *Consommation médicale et itinéraires thérapeutiques en milieu rural au Burkina. Colloque Sciences sociales et de la santé en Afrique de l'Ouest*, Bamako.
- YAO Yao Léopold, 2012, « Le sacré dans la thérapie africaine : l'exemple de la sociothérapie de la communauté baoulé de Côte d'Ivoire », in *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n° 13.

- YORO Blé Marcel, 2002, *Pluralisme thérapeutique et recours aux soins en milieu rural Ivoirien : approche Socio anthropologique du syncrétisme thérapeutique à Guibéroua*, République de Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat Unique, Université Paris 1, Panthéon, Sorbonne, IEDES, Paris.
- YORO Blé Marcel, 2006, « Les Représentations de la maladie et du corps chez les Bété de Côte d'Ivoire ». *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa Pô, n°1.
- YORO Blé Marcel, 2012, « Itinéraires thérapeutiques d'un malade décédé du sida à Abidjan (Côte d'ivoire) », in *European Scientific Journal*, June edition vol. 8, No.13 ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431, PP 81-92.

**QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES SYMPTÔMES
DE LA MALADIE APPELÉE « FUSIL NOCTURNE » AU
GABON**

Jean Bertrand MOGANGUÉ

Université-Omar-BONGO (Gabon)

Mail : jeanbertrand1987@gmail.com

Henri Paul BOUROBOU BOUROBOU

*Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles
(IPHAMETRA/CENAREST)*

Paulin KIALO

Institut de Recherche en Sciences Humaines/CENAREST

Guy Roger NGUEMA

Laboratoire Langue-Culture et Cognition (LCC)

&

Patrick MOUGUAMA DAOUDA

Laboratoire Langue-Culture et Cognition (LCC)

Résumé : Le présent article est tiré de nos travaux de thèse de doctorat actuellement en cours de rédaction. Cet objet pose le problème de l'indiscernabilité entre les manifestations des ampoules liées à une maladie biologique et celles liées à un parasite à un parasite anormal qui provoque la douleur. Nous tentons d'identifier les manifestations perceptibles d'une maladie appelée fusil nocturne de *maboba* chez les mitsogo de Yéno qui recourent à une pratique ordalique pour annoncer la maladie. Le fusil nocturne d'après les gabonais serait une maladie non naturelle, à l'origine des douleurs atroces ressenties par les victimes à l'origine des douleurs atroces ressenties par ses victimes.

Mots-clés : Gabon ; médecine traditionnelle ; fusils nocturnes ; symptômes ; *maboba*, *nganga*.

Introduction

L'anthropologie de la santé dès ses débuts en 1970 s'est intéressée à la maladie, à la façon dont les populations autochtones appréhendent, diagnostiquent ou nomment la maladie en Médecine Traditionnelle en médecine traditionnelle ? Dans le cas du Gabon, certains chercheurs considèrent que ce territoire est un trésor inestimable pour la recherche scientifique à cause de sa diversité culturelle au point où HEYSIAL Jean Claude (2013)¹ affirme qu'il est difficile pour un chercheur néophyte ou expérimenté de sortir de ce pays sans avoir écrit quelque chose pour la science quel que soit le domaine d'étude. Le présent article est extrait d'un chapitre que nous abordons dans notre projet de doctorat en cours de rédaction intitulé : « Essai descriptif des symptômes d'une maladie appelée fusil nocturne au Gabon : cas de *Ghé-ngouéma za maboba* chez les mitsogo de Yéno ». En effet, ladite maladie est reconnue par les nganga à travers les symptômes visibles comme manifestations d'une maladie appelée fusil nocturne. D'autres symptômes identifiés par les nganga sont clairement exposés dans la suite du chapitre.

Au Gabon, les populations reconnaissent le fusil nocturne comme étant une maladie liée à la sorcellerie mais dont les symptômes sont peu connus des profanes. En effet, le fusil nocturne de *maboba* pose un problème de santé publique. D'autant plus que dans la plupart de temps, des nombreuses victimes de cette maladie ne trouvent réellement satisfaction qu'en médecine traditionnelle pourtant, contestée par une partie de l'élite de plus en plus partisane de la Médecine occidentale. Ne trouvent satisfactions qu'en médecine traditionnelle contestées par une partie de l'élite de plus en plus partisans de la médecine moderne. Le présent article s'inscrit dans le champ d'étude de l'Anthropologie interprétative parce que ce champ s'intéresse au sens de la maladie, à ses modèles explicatifs interprétative parce que ce champ s'intéresse au sens de la maladie, à ses modèles explicatifs et aux différentes

¹ CHEYSIAL Jean Claude, filmer l'invisible, carnet de voyage d'un cinéaste blanc au cœur des sociétés initiatiques du Gabon, éd, la cause du poulailler, 307.p.

représentations de la maladie comme étant des réalités culturelles constituées (KLEINMAN 1980).

CASTORIADIS Cornélius (1993) souligne d'ailleurs que la société est un monde propre, un système d'interprétation, un magma de signification. Cette méconnaissance des symptômes liés à une maladie autre expose, les patients à toutes sortes de thérapie.

O. Taïeb *, F. Heidenreich, T. Baubet, M.R. Moro (2005)² abordent la question de l'interprétation de la maladie, le système de soins, des modèles explicatifs, de théories étiologiques et les causes de la maladie qui ne sont pas individuelle mais propre aux membres d'une société.

De telles recherches, s'inscrivent dans le champ d'étude de l'anthropologie interprétative, centrées sur le sens qui considère les représentations de la maladie comme des réalités culturelles constituées parce qu'il faut que la maladie ait un sens pour que les hommes puissent espérer la maîtriser. Pour l'auteur, les symptômes entretiennent des rapports fluctuants constitutifs de la notion de maladie. Toute médecine reconnaît d'abord la maladie en identifiant l'agent responsable de la maladie.

O. Taïeb *, F. Heidenreich, T. Baubet, M.R. Moro privilégient l'approche émique afin d'évaluer et comparer de façon fiable les modèles explicatifs du trouble. La maladie du malade est toujours un événement qui exige pour le malade, une recherche de sa cause mais aussi de son sens. La maladie dans ce sens exige une interprétation qui n'est jamais purement individuelle mais collective partagée par les membres d'un même groupe social, mais aussi une interprétation qui au sens propre met en cause la société. Ce sont les systèmes culturels qui construisent la réalité clinique de la maladie.

Dans cet article, trois axes sont abordés : la question des rapports entre la maladie normale ou pathologique ouvre le débat. Il présente en deuxième lieu la revue bibliographique liée à la maladie. En troisième lieu, les auteurs présentent les théories liées à la maladie à la suite des travaux de Kleinman sur les modèles explicatifs de la maladie notamment, le courant

² O. Taïeb *, F. Heidenreich, T. Baubet, M.R. Moro « Donner un sens à la maladie : de l'anthropologie médicale à l'épidémiologie culturelle ».in Elsevier http://France.elsevier.com/direct/MEDMAI/2005_pp173-185.

interprétatif centré sur le sens et les représentations de la maladie comme des réalités culturelles constituées. D'autres courants à l'instar de la tradition empirique considèrent la maladie comme des croyances populaires, l'anthropologie médicale cognitive et la maladie qui critique quand les représentations de la maladie sont témoins des relations de pouvoir en jeu.

Un autre axe sur l'apport de l'anthropologie et la sociologie de la médecine est également proposé. Cet axe est abordé sur un angle des sociologues français (Augé et Herzlich) notamment dans l'ouvrage intitulé *Le sens du mal, anthropologie, histoire et sociologie de la maladie*, où il est question de l'interprétation de la maladie. Il faut qu'elle ait un sens pour que les hommes puissent espérer la maîtriser.

Pour Augé, la maladie constitue « une forme élémentaire de l'évènement » comme la naissance et la mort, en ce sens qu'il s'agit d'un évènement biologique individuel qui s'inscrit sur le corps d'un individu mais dont l'interprétation, est imposée par le modèle culturel. Cet article a un intérêt car il rappelle le sens de la maladie qui doit être compris comme un phénomène social soumis à une interprétation sociologique. Les auteurs présentent le concept de santé publique dans un jargon accessible à tous car il explique que le concept de santé publique doit être compris notamment au niveau de la satisfaction de la population lorsqu'elle prend en charge une maladie. La problématique quant à elle rappelle la genèse de la maladie au point où l'auteur, pense que ce sont les systèmes sociaux et culturels qui construisent la réalité clinique de la maladie. En effet, dans chaque système de soins, la maladie est perçue, nommée et interprétée en fonction du modèle explicatif de la maladie. Pour les auteurs, c'est dans le secteur informel que la maladie est le plus important, mais aussi le moins étudié. Pourtant, c'est là où la maladie est définie pour la première fois et où les activités de soins peuvent être initiées. C'est aussi le lieu de l'identification du trouble et de son évaluation et ses retentissements par l'individu et par sa famille.

MOUANGA Alain Maxime, MENICK MBASSA Daniel et al (2018)³ interrogent le lien entre le corps, la souffrance et la

³ MOUANGA Alain Maxime, MENICK MBASSA Daniel, MOUKOUTA Charlemagne Simplicite et al, Corps, souffrance et relation à l'autre dans la

relation à l'autre dans les sociétés africaines pour susciter des approches multiples ; « approches qui abordent la métaphysique, l'existentiel, le mal-être ne sauraient laisser indifférent le psychiatre d'autant que sa curiosité implique également sa pratique. Ces derniers discutent de la nécessité de l'interdisciplinarité dans la complémentarité de compétence pour une approche psychosomatique des troubles somatiques, car les auteurs constatent que les sujets africains naviguent avec constance entre plusieurs registres de soins en cas d'évènement pathologique ou d'un traumatisme désorganisateur. Ce type de recherche s'inscrit dans le champ d'étude de l'anthropologie interprétative qui soutient que la maladie n'est pas une entité mais un modèle explicatif. Ces théories ont une double dimension explicative et sémantique, la première vise « une forme de rationalité qui situe le malade par rapport à la maladie dans une continuité et rapporte à l'ordre des choses ou de la nature.

Le présent travail s'inscrit autour d'une problématique liée à quatre cas cliniques qui ont retenu notre attention. De ce fait l'auteur propose une piste de réflexion pour mieux prendre en charge les cas de maladies considérés par les populations par les populations comme étant des cas de maladie liées à la sorcellerie en tenant compte des problématiques psychosociales.

L'auteur évalue la dénomination de la maladie, ses modalités, son potentiel évolutif selon le patient et ses conséquences psychologiques, sociales et économiques. C'est sous une approche émiqque qui a permis aux différents auteurs d'évaluer et comparer de façon fiable et valide les modèles explicatifs d'un trouble donné dans des groupes différents et d'analyser ainsi les relations entre les représentations et les théories étiologiques des patients et variables de santé publique dans l'idée de pouvoir être complémentaire avec des autres instruments utilisés en épidémiologie.

Notre hypothèse de recherche s'inscrit autour de la relation thérapeute malade qui peut être considérée comme une relation de négociation entre le modèle explicatif du patient et celui du nganga. La méthodologie appliquée est celle de l'approche

culture africaine : l'exemple de la République du Congo, dans l'information psychiatrique, édition John LIBBEY Eurot ext volume 94, 2018, pp33-40.

émique à l'issu duquel es entretiens et des observations ont été réalisés auprès de quatre cas de malade. Cette recherche repose sur quatre cas de patients. Un cas présentant des troubles mentaux persistants deux cas de trouble dissociatif de conversion et un cas de réaction lié à un facteur de stress important, sans précision.

Ces enquêtes ont été effectuées auprès d'une diversité des ethnies qui d'emblée, souligne la similarité des interprétations des représentations de la maladie et abords cliniques traditionnels qui en découlent quel que soit la tribu d'origine du patient son niveau intellectuel ou social.

Cet article a été rédigé dans un jargon accessible même aux non spécialistes de leur discipline et permet aux lecteurs de s'imprégner du problème posé par l'objet d'étude. L'introduction décline le cheminement emprunté afin de persuader les lecteurs. Cet article, présente quatre cas susmentionnés qui justifient leur position. L'intérêt de cette étude réside dans l'idée d'une complémentarité entre interdisciplinarité dans la prise en charge des patients atteints des maladies psychologiques considérées par certains africains comme maladies relevant de la sorcellerie. En effet, cela peut s'expliquer par le fait que des examens médicaux diligentés par les somaticiens se sont révélé tous négatifs.

Ces populations s'appuient sur les résultats non révélés lors des diagnostics des médecins favorisant ainsi, la croyance au sort jeté, à la sorcellerie au maraboutage à la malchance, la jalousie et l'envie. Cependant, l'approche multiple proposée par les chercheurs a aidé aux malades à retrouver leur santé. En effet, plus on mentalise ses difficultés et ses souffrances, moins on a des symptômes physiques.

C'est ainsi que dans une société où l'étiologie de la souffrance mentale est externalisée du fait de la croyance dominante à la sorcellerie, la somatisation est plus fréquente. En effet, la méconnaissance du phénomène liée au stress et au traumatisme psychique par les patients eux-mêmes et leur entourage familial serait à l'origine de l'imaginaire des maladies dites sorcelleries. Voilà pourquoi, aucun des malades n'a eu conscience du lien qui existe entre les symptômes (somatiques ou psychiques) et l'évènement traumatique subi. Or, le vécu douloureux du stress et du traumatisme dépend de la valeur symbolique assignée non pas à l'évènement traumatisant lui-

même, mais à l'interprétation que l'on fait de cet évènement sur la base des codages de l'irréel. Tout malheur survenu dans la vie de l'individu serait attribué à un agent agresseur extérieur et invisible. Le fait qu'il soit invisible aggrave l'état de stress et du traumatisme chez l'individu.

MAYISSE Christian (2013)⁴, ses recherches portent sur le lien entre la mythologie liée à la forge, la dimension magique qui encadre le forgeron en Afrique et l'ordalie de la masse-enclume chez les peuples du Gabon. Il aborde quelques aspects sur la croyance aux forces invisibles et la quête des Gabonais à une justice équitable dont ils n'ont pas accès du modèle occidental de la justice. En recourant aux forces de l'invisible, l'accusé ou tout au moins le jureur s'expose à un danger capital celui d'être parjure. Une accusation de sorcellerie, un vol, un adultère, la recherche d'une protection contre les sorciers ou même une vengeance personnelle ouvre ainsi la voie au rituel ordalique de la masse-enclume, rattachée au *mwiri*. Un certain nombre de concepts sont explorés à l'instar du social qui aboutit à la conservation et la gestion parcimonieuse de l'espace domestique et des ressources naturelles. L'ordalie de la masse enclume joue plusieurs rôles : détection des coupables, et leur répression, encadre et veille aux respects de normes sociales et la vengeance qui opine de retrouver l'équilibre perdu. L'article présente l'historicité du *motendo*, objet qui aurait permis la capture du *mwiri* entité préalablement pêchée par les femmes au cours d'une partie de pêche. Incapables de l'apprivoiser, les hommes l'auraient acquis au prix de nombreux sacrifices. La masse enclume servirait ainsi, comme intermédiaire entre les forces invisibles et la personne visée par la sanction. Les éléments qui servent à l'accomplissement du rituel (terre, eau et feu, serment du *motendo*) sont également présentés. Pour l'auteur, la terre représente la mère nourricière et sacrée. C'est en elle que repose les ancêtres. Frapper la terre, c'est donc d'après l'auteur frapper la mère, c'est défié le sacré, et cela ne peut rester impuni.

Un accent particulier est aussi mis par l'auteur qui analyse les rapports que les hommes ont avec l'eau et le feu supposé être

⁴ MAYISSE Christian, « L'ordalie de la masse-enclume : *motendo* », alternative à la justice pénale au Gabon » in R. Verdier, S. Kerneis et N. Kálnoky (dir), Les justices de l'invisible, L'Harmattan, Droit et Cultures, 2013, p. 445-467.

un don de Dieu créateur. Ces deux éléments créent ainsi, une coexistence de deux potentialités qui engendrent un parfait équilibre. Le serment du *motendo* est également présenté. Celui-ci repose sur une auto-malédiction, serment d'après l'auteur le plus formulé au cours des litiges liés à la sorcellerie et infractions par les populations du Gabon. L'auteur s'inscrit dans la théorie formulée par Bronislaw Malinowski en 1930 qui proposait en annexe des Jardins de Corail une

théorie ethnographique du langage » et notamment du « *mot magique* ». Les incantations magiques, prétendant accomplir ce qu'elles énoncent, se prêtent en effet bien à une analyse en termes d'énoncés performatifs, comme Stanley Tambiah⁵ l'a montré à la suite de Malinowski⁶.

Il s'inscrit également sous le modèle étiologique de la maladie-sanction des puissances justicières invisibles du *mwiri* qui s'apparente à la conception de la maladie-sanction dans la fable de La Fontaine, les animaux malades de la peste. Cette fable repose sur la justice, la maladie-sanction contagieuse qui ferait de nombreuses victimes parmi les animaux (« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés »). Le roi lion y expose sa version de l'étiologie du malheur qui s'abat sur la gent animale :

« je crois que le ciel a permis, pour nos péchés cette infortune. Que le plus coupable de nous se sacrifie aux traits du céleste courroux ; peut-être il obtiendra la guérison commune. L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents, on fait pareils dévouements. Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence l'état de notre conscience ».

La maladie est perçue comme venant de Dieu pour punir les méfaits des animaux. Cette perception de la peste était très répandue comme le souligne Vigarello : « le rite [des processions] dit combien l'horreur est subie, effet d'un désastre envoyé par quelque puissance obscure. S'en défaire, c'est

⁵ S. J. Tambiah, « The Magical Power of Words », *Man*, 3, 1968/2, p. 175-208 ; *id.*, « Form and Meaning of Magical Acts » (1973), in *Culture, Thought, and Social Action*, Harvard University Press, 1985, p. 60-86.

⁶ BONHOMME Julien, « Ce que jurer... », *Art. Cité*, p. 1.

implorer ». La maladie serait à l'origine de la colère d'un être extérieur, Dieu. Cette colère est elle-même la peine infligée pour les crimes et les vols commis par les animaux et dont ils s'accusent dans la suite du texte. Comme le souligne B. Tillard (2000 :158), la sentence de cette fable porte sur l'exercice arbitraire de la justice : le bouc émissaire. Cette étiologie a été mise en exergue par LAPLANTINE François, par ce qu'il a fort bien nommé le modèle exogène. Ce modèle repose sur la croyance selon laquelle, la maladie a une origine divine : Dieu ne sanctionne que le coupable. Elle repose également sur le modèle relationnel, c'est-à-dire que, la rupture de l'équilibre social par la transgression d'un interdit est perçue comme cause du mal. Dans ce contexte, le coupable est puni d'un comportement d'inconduite, c'est-à-dire une faute qui concerne l'ordre social et qui, exige « une action de resocialisation ». La justice invisible du *mwiri* s'inscrit dans ce modèle étiologique ; les puissances justicières invisibles ne sanctionnent que le coupable. L'auteur soutient l'hypothèse suivante : La population gabonaise a encore recours aux ordales pour rechercher la justice. L'observation participante a été utilisée comme méthodologie de la recherche. Cette méthode recommande au chercheur de séjourner un moment avec la société que le chercheur lui-même aurait fait le choix d'enquêter. C'est ce qu'aurait fait également l'auteur de cet article. Nous pensons également que les hypothèses de cet objet de recherche ont été respectées. En effet, l'auteur affirme que :

les populations recourent à la masse enclume pour le contrôle social, détecter les coupables et pour la répression des violeurs d'interdits, prévenir et décourager éventuellement les sorciers. Le respect des interdits permet de préserver les secrets initiatiques.

L'introduction de cet article rappelle l'univers de *motendo*, et les bases épistémologiques de l'objet d'étude.

La conclusion explicite les concepts utilisés dans l'article. Les différentes parties de cette chronique développent les objectifs de l'objet d'étude. Cet article aborde avec sympathie les réalités de la société Gabonaise. Vérité qui réside sur la nostalgie de la justice du passé tenue par les chefs coutumiers. Cette justice encore omni présente est perçue par les populations Gabonaises comme une justice équitable et incorruptible dont aurait besoin

le plus grand nombre de population. À l'opposé de celle proposée par la modernité de plus en plus contestée parce qu'elle se serait détournée de ses missions régaliennes de partialité. Cet article légitime la croyance en l'existence des forces occultes et la violence de l'imaginaire que se font les gabonais de la sorcellerie. L'article permet ainsi aux détracteurs des rites et croyances des peuples du Gabon d'ouvrir les critiques à l'égard de cette culture. Cet article est d'actualité en ce sens que malgré la modernité, les populations Gabonaises continuent à recourir aux savoirs endogènes pour résoudre certains de leurs problèmes. Cette justice serait dangereuse car elle est ironisée en public mais dans les coulisses les mêmes populations continuent à recourir à la justice de *motendo*.

Les maladies liées à l'ordalie de *motendo* s'inscrivent dans le champ d'étude de l'anthropologie interprétative car pour cette école, la maladie n'est pas une entité mais un modèle explicatif. En effet, des phénomènes humains complexes sont définis comme maladie et l'anthropologie interprétative centre ses études sur le sens de la maladie et considère les représentations de la maladie comme des réalités culturelles constituées.

TADDEI Andrea (2013)⁷ montre comment la pratique du serment dans les tribunaux d'Athènes à l'époque classique croise le domaine de l'ordalie dans des situations qui sont des résidus (mais des résidus significatifs) d'un passé que la transition du pré droit au droit tend à effacer. L'auteur pose le problème de l'historicité chronologique du jugement et la notion de la preuve en Grèce antique. Cette dernière basée sur la consultation d'une ordalie comme objet servant de preuve à la résolution d'un problème mais aussi, le serment comme une force décisive et la torture pratiquée comme moyen de résolution du conflit avant la discussion effective dans les tribunaux. L'auteur s'appuie sur les concepts de terrain, ordalie, serment, preuve, justice.

Le premier axe de cet article, aborde la relation réciproque entre serment et ordalie dans le droit Grec ancien. Pour l'auteur, le serment permet de légitimer un accord à cause

⁷TADDEI Andrea « Une ordalie verbale inachevée : le serment dans les discours des orateurs attiques » in L'Harmattan 2013 pp. 242-254.

illicite, un pacte qui en fin de compte à la fonction d'éviter le déroulement de la procédure judiciaire.

Le deuxième axe s'intéresse au serment décisoire et judiciaire. Celui-ci est en quelque sorte une série d'accords judiciaires et extrajudiciaire afin d'éviter la lutte verbale engagée lors d'un procès. Le troisième axe s'attache enfin à exposer sur le serment et la pierre. La pierre aurait pour symbolique la légitimation d'une autorité et renvoie à deux aspects de la vie politique. Cet article, s'inscrit alors dans la théorie d'Aristote (Rhétorique, 1375a 24). Dans les tribunaux d'Athènes, le témoignage se caractérise par des fonctions diversifiées et délimitées sur une toile de fond symbolique. En effet, la pierre en Grèce antique était considérée comme le passage entre la vie et la mort et comme contact entre morts et vivants, à la légitimation au pouvoir qui passe par le contact avec les morts. L'auteur tente de répondre à une hypothèse fondamentale : l'historicité de l'ordalie et les serments en Grèce antique dans l'établissement des preuves lors des résolutions des conflits. Bien qu'étant historien, la méthodologie appliquée par l'auteur est celle de l'anthropologie du terrain. En effet, l'auteur a consulté les archives, visualiser les films et observer le déroulement des procès organisés à cette époque en Grèce antique. Il existe une relation réciproque entre serment et ordalie dans le droit Grec ancien.

L'ordalie a été utilisée pour servir de preuve lors des différents procès organisés en Grèce antique. Il existe plusieurs types de serments : Les serments décisaires et judiciaires, composés d'une séquence de parole et d'actes de consécration, les mêmes gestes pour les jureurs. Les serments comme formation sociale correspondent à une sorte d'ordalie verbale inachevée. Les serments de l'espace du procès. L'ordalie verbale suit une formulation qui laisse le jureur dans les mains des dieux invoqués, et en expose le destin à une potentialité de mort.

Le serment de Ténos qui est formulé dans un contexte d'hécatombe sur lequel l'auteur n'aurait pas de détail. Le serment de la pierre, symbole du passage entre la vie et la mort. Ce texte du point de vue épistémologique est difficile d'accès. En effet, le texte est rédigé dans une rhétorique technique. C'est ce qui expliquerait en partie la faiblesse de notre analyse et l'interprétation de cet article. L'introduction amorce l'historicité

sur la transition du pré droit au droit qui s'est fait de façon souple qu'on l'imagine et que le domaine du pré droit a connu une phase prolongée de coexistence à côté d'un droit athénien émancipé et objectivé considéré comme une fonction psychologique qui doit être dans son caractère dynamique, plutôt que comme une sorte de règle historique pour séparer ce qui est droit et ce qui ne l'est pas ou pas encore. La conclusion à une valeur argumentative car l'auteur compare le serment formulé par les agents publics, qui jurent de ne pas changer le texte écrit des lois, sauf dans le cas où il y ait une indication explicite donnée par les fonctionnaires chargés des intérêts matériels. Ce texte a un intérêt potentiel l'historicité chronologique du jugement et la question de la formulation de la preuve lors de résolution des conflits en Grèce antique. Cette question reste toujours d'actualité en ce sens que de nos jours, il se pose toujours avec beaucoup d'insistance. Les hypothèses ont été également respectées. En effet, l'auteur retrace l'historicité de l'ordalie et les serments utilisés comme moyen d'établissement des preuves lors des résolutions des conflits en Grèce antique. L'anthropologie du terrain convoquée dans le cadre de cet article correspond également avec les objectifs de son objet d'étude. Le fusil nocturne peut être considéré comme un poison induit de façon physique ou à l'insu de la victime par un sorcier. Les causes sont multiples, l'arrogance, la jalousie, et l'adultère. La maladie se manifeste sur le corps par deux types de signes visibles (ampoules, les traces de brûlure, une rougeur de la partie impactée etc.) et ressentis (pics, fièvres, la douleur se déplace d'un membre à un autre etc.).

Le présent travail est divisé en deux parties une partie présente, le matériel et méthodes. Une autre partie formule les résultats des enquêtes ; la discussion ; les conclusions et les perspectives du travail.

Quelques définitions.

Gabon, pays d'Afrique centrale d'après CHEYSIAL Jean Claude (2013), le Gabon est un pays qui a une diversité culturelle, un paradis pour les chercheurs en sciences sociales.

Médecine Traditionnelle, d'après l'OMS (1976), la médecine traditionnelle serait la somme totale des connaissances, des compétences et des pratiques explicables ou non pour diagnostiquer, prévenir en s'appuyant exclusivement sur

l'expérience vécue et l'observation transmise de génération en génération, oralement ou par écrit que des cultures autochtones ont utilisées au fil du temps pour préserver la santé et prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies physiques et mentales.

Fusils nocturnes : métaphore pour désigner le nom d'une maladie locale au Gabon. *Ghé-ngouéma* chez les mitsogo, *éluma* chez les fangs ; *nzatsi dibati* chez les povés ; *koumboula* chez les punu du Gabon. Au Congo, *mbasu* (en lingala) et en Côte d'Ivoire, le *Gba* et au Bénin, *chakatu*. D'après Tonda Joseph (2005)⁸, le fusil nocturne est un poison. Pour BONHOMME Julien (2012)⁹, le fusil nocturne est un mal physique bien localisé qui se manifeste par une intense douleur. Ce mal commence généralement au pied, remonte dans la jambe et peut aller jusqu'à la nécrose et la paralysie de la victime. Pour notre part, le fusil nocturne *ghé-ngouéma* ou *bota-a-pitchi* (BONHOMME 2012) est une maladie du nganga d'origines autres que biologique qui peut donner n'importe quelle maladie très douloureuse. Cette maladie peut être diagnostiquée ou non à l'hôpital. Le fusil nocturne ressemble fortement aux maladies suivantes: érysipèles, rhumatisme récidiviste, un œdème, une insuffisance veineuse, une ulcération. En effet, même si les preuves sont difficiles à prouver mais ce qui se passe dans le corps de la victime nous laisse penser à une maladie d'origine autre que biologique.

Symptômes : signes servant à reconnaître une anomalie.

Maboba : ampoules et *éboba* une ampoule chez les mitsogo. D'après le dictionnaire (2023)¹⁰, l'ampoule cutanée est un liquide clair qui s'accumule sous la peau. Elle est liée à une agression comme une brûlure ou des frottements répétés.

Dans le cas du fusil nocturne nommé *maboba*, le malade n'aurait subi aucune brûlure ni frottement déclare Vénusia victime d'une maladie liée à un fusil nocturne pour justifier une telle manifestation.

⁸ TONDA Joseph. *Le Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*

Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »), 2005, 297 p.

⁹ Bonhomme Julien, D'une violence l'autre. Sorcellerie, blindage et lynchage au Gabon. B. Martinelli, J. Bouju (éds). Sorcellerie et violence en Afrique, Karthala, p.259-279, 2012. Consulté le 15 mars 2023.

¹⁰ Dictionnaire de l'internaute du 22 mars 2023.

Nganga : personne ayant suivi une formation dans le domaine de la médecine traditionnelle. Le néophyte nganga est le plus souvent enseigné par un ou des maîtres initiatiques.

Dans cet article nous nous posons la question suivante : comment les guérisseurs du fusil nocturne de *maboba* procèdent-ils pour reconnaître cette maladie ?

1. Matériel et méthodes.

Nous avons mené une enquête auprès des nganga propriétaires des cliniques traditionnelles au village Yéno afin d'observer le mode de diagnostic qui leur sert à desceller les symptômes du fusil nocturne de *maboba*. Nous avons recouru à l'anthropologie du terrain qui nous a permis de discuter avec des informateurs, et de les interrogés directement. L'anthropologie du terrain nous a permis nous-mêmes de visualiser avec nos propres yeux les symptômes dits du fusil nocturne de *maboba* et d'assister à l'itinéraire thérapeutique des malades, de voir comment les nganga procédaient pour identifier et légitimer les symptômes du fusil nocturne.

Le matériel utilisé a été un journal de terrain ; un crayon à papier ; un téléphone portable de marque HUAWEI RIO-LO1. Ces objets nous a permis de noter et de consigner les informations tout en prenant à chaque fois des images.

1.1. Résultats des enquêtes

L'étude que nous avons menée s'est déroulée du 2 Septembre 2020 au 30 Novembre 2020. Dix (10) malades ont été suivis dont six (06) femmes de plus 50 ans, six (04) hommes âgés de plus de 60 ans. A l'issue des entretiens réalisés auprès des informateurs¹¹ et de nos propres observations les manifestations représentées sur le tableau ci-dessus ont été identifiées comme celles provenant d'une maladie liée au fusil nocturne de *maboba*.

¹¹ MADOUMA Jean Claude Maxime; MONDJO Jean Blaise; NDZOUBA NDOH Jérôme MOUBAMBA Djoe; MOGANGUÉ Joseph (Yanké) NGUENGA Jean Paul; ITSIEMBOU Denise; MOUSSAVOU PAKA Blandine ; MAYAMA Alphonse (Mayem's); METANDOU MIPO Oscar guérisseurs du fusil nocturne de *maboba*.

| Partie concernée | Manifestations |
|------------------|--|
| Le pied | Œdèmes de la peau, traces de brûlures; petites galles; ampoules; une ou des grosses ampoules; un point ou des points noirs entourant les ampoules; les traces de brûlures résultats d'une brûlure par l'eau bouillante; une présence des croques apparaissent comme un signe de brûlures du 2ème degré; une lésion de la peau s'apparentant aux manifestations d'une plaie cancéreuse ; tuméfactions douloureuses. |

Cas, O. Brice
Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le vendredi 16, clichés n°1 et 2 ; Mardi 21 Décembre 2022 pour le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime (nganga).

Dans ces photos, nous apercevons trois (03) clichés. Le cliché n°1 montre le guérisseur en train de procéder au tirage de la maladie liée à un fusil nocturne. L'extraction de la maladie se fait par le canal d'une petite ventouse. Celle-ci permet d'extraire le mauvais sang présent dans le pied du malade. Ce dernier serait à l'origine des douleurs ressenties par la victime.

Le cliché n°2 montre les trouvailles de la ventouse. Un sang coagulé exposé sur une feuille de *Marantaceae*. La qualité du sang nous montre clairement que celui-ci manquerait d'oxygène. Le cliché n°3 nous montre une image du pied de l'ancien malade probablement en bonne santé.

Cas, G. Maxime

Ph. n°1



Ph.n°2



Ph.n°3



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le samedi 10 Juin, clichés n°1 et 2; et le Mercredi 28 Juin 2022 pour le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime (nganga).

Dans ces clichés nous apercevons trois clichés. La photo n°1 montre deux pieds d'une victime d'un fusil nocturne de *maboba* complètement amochés par la maladie. Le malade aurait survécu avec cette pathologie depuis plus de 30 ans. La photo n°2 montre le début du traitement par le nganga. La photo n°3 montre la guérison de la victime.

Cas de P. Vénusia

Ph. n°1



Ph. n°2



Ph. n°3



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le mardi 04 Octobre 2022, clichés n°1 et 2; et le Samedi 28 Octobre 2022 pour le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime (nganga). Vénusia a retrouvé sa guérison au bout de deux semaines, jour pour jour.

Dans ces clichés, nous apercevons trois photos (03). Le cliché n°1 montre le pied d'une dame apparemment en bonne santé. Mais dont les douleurs semblent atroces. La photo n°2 montre le pied d'une dame ayant une ventouse sur le pied. Elle se fait extraire la maladie par le nganga. La photo n°3 montre les pieds totalement guéris. Les deux (02) points noirs constituent la protection de la personne contre le fusil nocturne.

Cas de M. Michelle

Photo n° 1



Photo n°2



Photo n°3



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le lundi 11 Juillet, clichés n°1 et 2; et le Jeudi 28 Juillet 2022 pour le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime (nganga).

Dans ces clichés il y a trois (03) photos. Le cliché n°1 montre le pied d'une dame ayant une tuméfaction et l'empêcherait à porter l'une des pieds de sa babouche. La photo n°2 montre un pied ayant une plaie béante, causée par la tuméfaction se transformerait en plaie. Cette photo montre également une main d'une dame en train de procéder aux différents soins. La photo n°3 illustre le pied de la dame manifestement guéri de la maladie après avoir été prise en charge par la guérisseuse.

Cas de madame K. Prisca

Ph.n°1.



Ph. n°2



Ph. n°3.



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le Dimanche 08 Mai, clichés n°1 et 2 ; et le Mercredi 30 Mai 2022 pour

le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime, nganga.

La photo n°1 montre le deuxième jour des manifestations de la maladie, une tuméfaction du pied. Une petite plaie se voit également au niveau du tibia. La photo n°2 illustre l'une des étapes de prise en charge du malade. La photo n°3 présente le début de guérison de la victime.

Cas, L. Pauline

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Source : clichés réalisés par MOGANGUÉ Jean Bertrand, le samedi 07 Mai, clichés n°1 et 2 ; et le Mercredi 25 Mai 2022 pour le cliché n°03 au domicile de monsieur MADOUMA Jean Claude Maxime, nganga.

Dans ces photos, nous pouvons apercevoir les membres inférieurs d'une femme âgée de plus de 50 ans. La photo n°1 nous observons un œdème ; une tuméfaction douloureuse ; une rougeur de la peau. D'après cette informatrice, l'enflure serait à son deuxième jour des manifestations. À l'hôpital le médecin aurait diagnostiqué les manifestations liées à érysipèle. À la suite de ce diagnostic le malade ne se reconnaît pas avoir été piqué par un insecte ou autre chose pouvant la contaminer. Le traitement proposé par le médecin n'aurait eu aucun écho favorable. La photo n°2 montre le pied de la dame après sa prise en charge par le nganga. La photo n°3 montre une dame debout sur ses deux jambes. Elle déclare avoir été traitée du fusil nocturne par le nganga.

De cette enquête, il en ressort que la maladie dite du fusil nocturne touche généralement les membres inférieurs des victimes. Ses objectifs seraient de rendre inapte sa victime en s'attaquant directement à ses membres inférieurs. Cette étude montre aussi que les deux sexes sont concernés aussi bien les

hommes que les femmes. Cette maladie n'épargne donc personne.

1.2. Les types d'ordalie.

Au cours de la séance de consultation, le connaisseur interroge l'ordalie. D'après MADOUMA Jean Claude Maxime¹², l'ordalie est un fétiche sous forme de macérée de plantes utilisées pour les séances divinatoires.

Il permet de chercher de quoi souffre un malade et à connaître ce que les yeux n'ont pas la possibilité de voir en temps normal. De ce fait, il existe plusieurs types d'ordalies mais nous nous intéressons spécifiquement à l'ordalie de la sagaie et celui pratiqué sur un arbuste.

1.2.1. L'ordalie de la sagaie

L'ordalie de la sagaie est un macéré de plante dont l'ordaliste pose une sagaie pour procéder à la vérification des mots pour faire jaillir la vérité. À chaque fois que celui-ci est consulté soit il acquiesce ou rejette la parole soumise à la vérification.

1.2.2. L'ordalie d'un arbuste.

C'est un macéré de plantes recourues pour servir de divination par un connaisseur. Il est généralement fait à base d'une décoction d'un macéré de plante. Le connaisseur fait ingurgiter le décocté au coq. Si le coq meurt l'accusé est coupable mais si ce dernier sort vivant l'accusé est innocenté.

2. Discussion

O. Taïeb *, F. Heidenreich, T. Baubet, M.R. Moro (2005) s'inscrivent à la suite des travaux de Zempleni sur les symptômes qui sont constitutifs de la notion même de la maladie. En d'autres termes, c'est grâce aux symptômes que la maladie est identifiée que l'on soit en médecine traditionnelle ou en médecine moderne.

Ainsi, pour diagnostiquer la maladie, les nganga et médecins se réfèrent inexorablement au nom de la maladie, à ses causes, à son agent vecteur, à son historicité. En effet, c'est grâce aux

¹² MADOUMA Jean Claude Maxime, initié à la plupart des rites chez les mitsogo guérisseur et nganga *Misókó*.

symptômes identifiés chez les victimes du fusil nocturne de *maboba* par les nganga que nous avons utilisés pour arriver à identifier la maladie chez les victimes. Ainsi, c'est à travers ces symptômes, que nous avons inscrit le présent travail dans la théorie de l'interprétation de la maladie sur le corps des victimes.

Pour MAYISSE Christian (2013), l'ordalie sert à trois choses : restaurer la justice, faire jaillir la vérité ou la vengeance. Dans cet article, par contre le recours à l'ordalie est un outil de consultation qui permet à la fois de rechercher les origines liées à une maladie mais aussi de voir par la même occasion, ce que les yeux non pas la possibilité de voir en temps normal. L'ordalie est donc un outil de travail pour les nganga qui en font recours pour diagnostiquer la maladie avant même de procéder au traitement. Contrairement à l'ordalie du *motendo* chez MAYISSÉ Christian permet de punir ou à innocenter un accusé.

À travers donc les représentations de la forge et les objets, l'auteur établit plutôt une analogie qui permet d'éclairer les nombreuses pratiques utilisées par les africains lors de la quête de la vérité.

TADDEI Andrea (2013), énumère plusieurs types d'ordalie dont celle du serment de la pierre qui a pour fonction la légitimation d'une autorité et renvoie à deux aspects de la vie politique et judiciaire. Cette ordalie aurait une force décisive dans la vie des Athéniens. Chez cet auteur, l'ordalie joue deux fonctions essentielles, éléments de preuve élaborés par un contrat non écrit et qui laisse les dieux la charge de punir le jureur en cas de fraude d'une part et d'autre part l'ordalie comme une force décisive.

Par contre, l'ordalie que nous abordons bien que relevant du domaine de la thérapie aborde dans le même sens notamment la force décisive détenue par l'ordalie lors de la prise de décision du nganga dans le processus du diagnostic des personnes malades.

En dehors de rendre visible ce que les yeux ne voient pas, l'ordalie que nous abordons aurait une influence dans le diagnostic du nganga. Ce qui rejoint d'emblée l'ordalie exposé par TADDEI Andrea (2013).

La Société Française de Médecine Générale (2007)¹³ pense par contre que : « *dans toutes les cultures, l'individu décide de prêter attention à certains symptômes ou douleurs, en fonction de son vécu personnel, mais aussi de son entourage et de ce qui est reconnu comme normal et pathologique dans sa culture* ». Le symptôme est donc un phénomène observable lié à un état. C'est aussi un signe qui sert à identifier quelque chose, une manifestation spontanée d'une maladie.

Jean Pierre Olivier de SARDAN (1999)¹⁴ affirme que « *les symptômes ont une double caractéristique, assez paradoxale : ils sont intraduisibles, et pourtant ils ont « un air de famille* ». Les symptômes externes, visibles proviennent manifestement de l'intérieur. Dans ce cas, la maladie du sujet ne trouvant pas sa place dans les cadres nosographiques du médecin, ne reçoit ni le soulagement ni même la reconnaissance sociale.

Pour notre part, le symptôme est incontestablement les signes qui servent à identifier une anomalie dans le corps d'une victime. Voilà pourquoi nous devons prendre au sérieux les manifestations identifiées par les nganga comme étant celles d'une maladie appelée fusil nocturne de *maboba*. Même si dans les différentes manifestations, il y a une indiscernabilité entre les manifestations d'une maladie naturelle liée à une brûlure ou à une maladie autre et celles liées à une maladie provenant d'un acte sorcellaire. Ce qui compte en réalité c'est le bien être du patient. Il faut reconnaître que la médecine est la science qui a pour objet l'étude des maladies et l'art de les guérir. Il n'y a donc pas plusieurs médecines, mais une seule et une seule médecine. On parle de médecine traditionnelle et de médecine moderne parce qu'il y a seulement une différence au niveau des méthodes de travail car la méthode devient le procédé utilisé pour arriver à un résultat. Il est donc regrettable que chaque médecine passe le

¹³ Société Française de Médecine Générale, Sociologie et anthropologie : « *Quels apports pour la médecine générale* », in *documents de recherches en médecine générale*, n°64, novembre 2007, 29 p.

¹⁴ SARDAN J. P. Olivier, Les entités nosologiques populaires internes : quelques logiques représentationnelles, p71-87 in la construction sociale de la maladie, les entités nosologiques populaires en Afrique de l'Ouest, sous la direction sous la direction de JFFRE Yves et SARDAN Jean Pierre Olivier, Paris PUF, les P. Cornillot et S. Lebovici, Presses Universitaire de France, 1999, 379 p.

temps à chercher à prouver qu'elle est supérieure à l'autre sans pourtant qu'elle ne puisse reconnaître ses limites.

Conclusion

Naturellement, il n'existe pas une maladie appelée fusil nocturne. C'est donc par analogie que les populations la nomment fusil nocturne. Chez les mitsogo, cette maladie s'appelle « *ghé- ngouéma* ». Chez les fangs du Gabon *éluma*. Chez les nzébi, *nziédi à mikoko*. Chez les pové, *nzatsi dibati* et chez les punu *koumboula*. Il existe Cinq (5) indices visibles servant à identifier cette maladie chez les malades. Il s'agit d'un œdème de la peau, les traces de brûlures, les petites gales, les ampoules, une ou une grosse ampoule, un point ou des points noirs entourant celle-ci. Ces manifestations, seraient le résultat d'un contact avec un objet chaud, qui se manifesteraient sous forme des croques apparaissent, de phlyctènes au 2eme degré. Une lésion de la peau s'apparentant aux manifestations d'une plaie cancéreuse. Le fusil nocturne peut être considéré comme un problème de santé publique en l'absence pour le moment des essais cliniques. Pourquoi ? Les malades atteints de cette pathologie diagnostiquée et traitée par des médecins traditionnels trouvent effectivement satisfaction ; ce qui n'est pas le cas, lorsque ces mêmes personnes se tournent vers la médecine scientifique où les mêmes symptômes sont identifiés comme étant les manifestations d'une maladie biologique connue des médecins, appelée cette fois-ci érysipèle. La pathologie dont il est question ici peut devenir finalement chronique si celle-ci n'est pas traitée à temps par un médecin traditionnel. Le fusil nocturne est une maladie du nganga voilà pourquoi il peut trouver guérison en médecine traditionnelle.

Les symptômes de cette maladie sont tout à fait visibles, même si l'origine de la maladie est cachée car les symptômes de la maladie sont reconnus par les nganga comme une manifestation d'une maladie liée à la sorcellerie. En effet, les manifestations de la maladie sont inhabituelles dans le corps des malades, le fusil nocturne étant de ce fait, une maladie symbolique. Voilà pourquoi, Platon affirme d'ailleurs que le symbole est une reproduction fidèle et idéale de la réalité.

Le fusil nocturne est une maladie reconnue par les groupes socio-culturels du Gabon comme étant une maladie non naturelle. Voilà pourquoi, les médecins anthropologues travaillant dans le domaine de l'anthropologie de la santé doivent être désormais formés pour sauver des vies humaines car la maladie du fusil nocturne vit avec l'homme dans les sociétés auxquelles, nous appartenons tous ; d'où la collaboration franche entre la biomédecine et la médecine traditionnelle. Si une victime du fusil nocturne veut avoir la guérison, il faut qu'elle se fasse traiter chez les nganga et non chez les médecins parce que ladite maladie n'est pas une maladie du médecin mais plutôt celle des nganga. Le fusil nocturne est une maladie qui tue les gens voilà pourquoi il doit être pris au sérieux et non à la légère encore moins l'ironiser parce qu'il fait de nombreuses victimes au Gabon sans que les autorités sanitaires ne s'aperçoivent en l'absence des essais cliniques.

Le fusil nocturne n'est pas une maladie naturelle pour qu'il guérisse seul. Cette maladie guérit par l'au-truchement d'une intervention spécialisée proposée par un nganga. En effet, cette maladie est liée à l'action d'un sorcier parce que, l'homme est un agent pathogène. Le fusil nocturne n'est pas une fiction pour les nganga encore moins pour ses victimes. En outre, chez les nganga, la maladie est connue et un traitement est proposé. Par contre chez les hommes de science, cette maladie est considérée comme une fiction du fait de son indiscernabilité entre les manifestations réelles d'une maladie naturelle et celle d'une maladie liée à l'acte d'un sorcier. Cela pose donc un problème de son indiscernabilité entre le réel et l'irréel de ces manifestations. Le concept de la sorcellerie fait d'ailleurs écho en anthropologie culturelle. Pour TONDA Joseph (2015)¹⁵, la sorcellerie n'existe pas. Mais c'est seulement notre imaginaire qui le fait exister et lui donne crédit. Les malades que nous avons observés ont été d'abord à l'hôpital pour y faire des examens et suivre un traitement qui était insatisfaisant. Voilà pourquoi ils ont opté pour le traitement proposé par les nganga qui ont finis par traiter leurs maladies.

¹⁵ Cf. à un cours d'épistémologie qu'il nous a dispensé en 2015 alors que nous étions en master1 à l'université Omar Bongo, Libreville Gabon.

Les médecins ne tiennent compte que des maladies biologiques révélées à la suite des examens réalisés sur les malades. Or le fusil nocturne de *maboba* malgré les symptômes qui ressemblent fortement à celles d'une maladie biologique aurait une origine autre que celles identifiées par les médecins.

Chez le nganga, la maladie se définit par la présence de quelque chose qui perturbe le corps ; ainsi donc, ce sont les causes à la fois naturelles et non naturelles qui sont prises en compte pour traiter une telle maladie. Cependant, chez le médecin, seules les causes biologiques de la maladie sont soignées d'autres causes socio-culturelles ne sont pas prises malheureusement en compte par ignorance probablement.

Face à cette problématique, nous sommes du même avis que les nganga car nous avons orienté à plusieurs reprises les malades qui déclaraient avoir recouru à la médecine scientifique pour y prendre leurs soins mais sans succès. Cependant, une fois, pris en charge, les nganga posaient leur diagnostic à la suite duquel, ils révélaient donc la présence d'une maladie appelée fusil nocturne.

À la suite des traitements, les malades ont toujours fini par recouvrer leur santé.

Les médecins devraient collaborés avec les nganga, détenteurs du traitement lié à cette maladie pour le bien de tous. Nous gagnerons à tenir compte des maladies liées à la sorcellerie s'il existe une thérapie pour le bien de tous. En effet, naviguer entre la médecine traditionnelle et la médecine dite occidentale ou moderne ne poserait aucun problème ; car il s'agit de trouver des solutions à certaines maladies dont sont victimes les malades, à l'exemple de *maboba* dont les symptômes sont identiques à ceux diagnostiqués en médecine occidentale où la maladie, appelée érysipèle est reconnue comme une infection de la peau qui se traduit par une ou plusieurs taches rouges, enflées et douloureuses, le plus souvent sur une jambe, parfois sur le visage. Son traitement repose sur la prescription d'antibiotiques. N'est-ce pas là, un problème de santé publique qui mériterait la mise en place d'une recherche approfondie sur la question, en médecine humaine ? De ce point de vue CORBIN Henry, cité par

KESPI Jean Marc (2008 :15)¹⁶ affirme que : « l'ambition d'une vraie recherche est d'ouvrir la voie à des questions nouvelles ».

Perspectives de la recherche.

Dans un prochain article, nous présenterons quelques maladies du nganga traitées en médecine traditionnelle.

Références bibliographiques

Sources orales :

ITSIEMBOU Denise ; KOMBI Belle Rolant ; MADOUMA Jean Claude Maxime ; MAYAMA Alphonse (Mayem's) ; METANDOU MIPO Oscar ; MOGANGUÉ Joseph (Yanké) NGUENGA Jean Paul ; MONDJO Jean Blaise ; MOUBAMBA Djoe; MOUSSAVOU PAKA Blandine; NDZOUBA NDOH Jérôme.

Sources écrites

Articles :

MAYISSE Christian « L'ordalie de la masse-enclume. La forge et le fer chez les Masango du Gabon », in Academia.edu, 2013.pp 271-289.

MOUANGA Alain Maxime, MENICK MBASSA Daniel, MOUKOUTA Charlemagne Simplicie et al, Corps, souffrance et relation à l'autre dans la culture africaine : l'exemple de la République du Congo, dans l'information psychiatrique, édition John LIBBEY Eurot ext volume 94, 2018, pp33-40.

O. Taïeb *, F. Heidenreich, T. Baubet, M.R. Moro « Donner un sens à la maladie : de l'anthropologie médicale à l'épidémiologie culturelle ».in Elsevier <http://France.elsevier.com/direct/MEDMAI/> 2005 pp173-185.

S. J. Tambiah, « The Magical Power of Words », *Man*, 3, 1968/2, p. 175-208 ; *id.*, « Form and Meaning of Magical Acts » (1973), in *Culture, Thought, and Social Action*, Harvard University Press, 1985, p. 60-86.

SARDAN J. P. Olivier, « Les entités nosologiques populaires internes : quelques logiques représentationnelles, p71-87 »

¹⁶ KESPI Jean Marc, 2008. Médecine traditionnelle chinoise. Acupuncture, Pharmacopée, diététique, massages, éditions Marabout Hachette Livre, 2008.

in la construction sociale de la maladie, les entités nosologiques populaires en Afrique de l'Ouest, sous la direction de Y. Jaffré et Jean Pierre Olivier de Sardan, Paris PUF, les P. Cornillot et S. Lebovici, Presses Universitaire de France, 1999, 379 p.

Société Française de Médecine Générale, Sociologie et anthropologie : « Quels apports pour la médecine générale », in *documents de recherches en médecine générale*, n°64, novembre 2007, 29 p.

TADDEI Andrea « Une ordalie verbale inachevée : le serment dans les discours des orateurs attiques » in L'Harmattan 2013 pp.242-254.

Ouvrage :

CHEYSIAL Jean Claude, Filmer l'invisible, *Carnets de voyage d'un cinéaste blanc au Cœur des sociétés initiatiques du Gabon*, éd, la cause du poulailler, 2013, 307 p.

SARDAN J. P. Olivier, Les entités nosologiques populaires internes : quelques logiques représentationnelles, p71-87 in la construction sociale de la maladie, les entités nosologiques populaires en Afrique de l'Ouest, sous la direction de JFFRE Yves et SARDAN Jean Pierre Olivier, Paris PUF, les P. Cornillot et S. Lebovici, Presses Universitaire de France, 1999, 379 p.

Documents autres

Société Française de Médecine Générale, Sociologie et anthropologie : « Quels apports pour la médecine générale », in *documents de recherches en médecine générale*, n°64, novembre 2007, 29 p.

KESPI Jean Marc, 2008. Médecine traditionnelle chinoise. *Acupuncture*, Pharmacopée, diététique, massages, éditions Marabout Hachette Livre, 2008.

**CONSTRUCTION DE L'INDUSTRIE MUSICALE AU
BURKINA FASO. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU
MOUVEMENT HIP-HOP**

Kiswendsida Paul Ismaël NANA

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Email : nkpinana@gmail.com

&

Jacob Yarassoula YARABATIOULA

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Email : jacob.yarabatioula@ujkz.bf

Résumé : La musique au Burkina Faso a eu un parcours cahoteux, rendant son industrialisation tardive. Il a fallu attendre la décennie 80-90 marquée par l'intermède du Conseil national de la révolution (CNR) conduit par le capitaine Thomas SANKARA pour que les choses commencent à évoluer. Avec une politique volontariste en effet, il a impulsé un certain dynamisme à toute la culture jusqu'alors parent pauvre des politiques publiques et singulièrement à la musique. La décennie 90-2000 voit l'émergence des premières vedettes de la musique moderne aux styles essentiellement tradi-moderne. C'est dans ce contexte, qu'arrive le mouvement hip hop. Au style très urbain, ces premiers acteurs ont dû faire face à une très forte hostilité, constituant paradoxalement aussi sa force. Faisant preuve de résilience, les acteurs se sont structurés en vue d'un maillage de la chaîne de valeur musicale. Des initiatives qui ont eu une résonance sur l'ensemble de l'industrie musicale du pays.

Le présent article se propose de revenir sur le parcours d'un mouvement qui a eu un impact sur l'assise d'une industrie musicale au Burkina Faso. La forme actuelle de celle-ci sera diagnostiquée avant de terminer sur les leviers possibles à actionner pour un devenir radieux.

Mots-clés : Industries culturelles et créatives ; Industrie musicale ; mouvement hip hop.

Abstract: Music in Burkina Faso has had a bumpy ride, making its industrialization late. It was not until the 80-90 decade marked by the interlude of the National Council of the Revolution (CNR)

led by Captain Thomas SANKARA that things began to evolve. With a voluntarist policy in fact, he gave a certain dynamism to all of culture, until then the poor relation of public policies and particularly to music. The 90-2000 decade saw the emergence of the first stars of modern music with essentially traditional-modern styles. It is in this context, that the hip-hop movement arrives. With a very urban style, these first actors had to face a very strong hostility, paradoxically also constituting its strength. Demonstrating resilience, the actors have structured themselves with a view to meshing the musical value chain. Initiatives that have resonated with the entire music industry in the country.

This article aims to return to the course of a movement that had an impact on the foundation of a music industry in Burkina Faso. The current form of it will be diagnosed before ending on the possible levers to activate for a radiant future.

Keywords: Cultural and creative industries; Music industry; hip-hop movement.

Introduction

L'industrie musicale burkinabè a eu une naissance tardive contrairement à d'autres pays du continent comme la Côte d'Ivoire, la République Démocratique de Congo notamment. Un parcours parsemé d'embûches. Parmi ces embûches justement, il y a eu le manque d'intérêt pour le secteur longtemps affiché par les politiques publiques. A une certaine époque également, la population elle-même s'est retrouvée dans la posture du rejet de tout ce qui touchait la discipline musicale. Le lâcher prise a été observé sous le régime du Conseil national de la révolution (CNR) avec des actions concrètes en termes de construction d'infrastructures, de mise en place d'ensembles artistiques notamment. Après cette période faste, on assiste à l'émergence du mouvement hip hop au Burkina Faso. Confronter aux mêmes difficultés sus-évoquées parfois même de façon plus accrue, les acteurs de ce genre nouveau venu du Bronx, un quartier de New York n'y ont cependant pas fait de renonciation. Avec pour fondement le besoin de liberté de la part de ses acteurs au regard des tares de la société que certains pans de ce mouvement dont le rap est censé dénoncé, ils ont commencé à se structurer. Cette

structuration dans l'optique de mailler la chaîne de valeur musicale avec l'arrivée de labels dédiés comme 8^e sens en 1999 ou Abazon en 2001 a sonné le début de la professionnalisation dans ce milieu.

La présente contribution vise à connaître les fondements de l'industrie du disque au Burkina Faso afin de cerner les différents acquis et insuffisances pour dégager des perspectives probantes. Nous partons du postulat qu'il y a une faible contribution du monde de la recherche sur les fondements de l'industrie musicale en générale au Burkina Faso. Nous servant de la contribution de la branche hip hop en particulier, nous tenterons d'élucider les divers paramètres.

En termes d'approche problématique et partant de ce qui précède, nous formulons le questionnement suivant : Quel a été le ciment sur lequel s'est construit l'industrie musicale burkinabè ? Quelle est la contribution du mouvement hip hop à l'essor de l'industrie musicale au Burkina Faso ? Quel est l'état des lieux de l'industrie musicale burkinabè ? Quels sont les leviers à actionner pour un essor véritable de l'industrie musicale burkinabè ?

Nos hypothèses de recherche sont les suivantes : Le mouvement hip hop a servi de rampe de lancement à l'industrie musicale burkinabè. Le mouvement hip hop a participé à professionnaliser l'industrie musicale burkinabè. En dépit des acquis, l'industrie musicale burkinabè est en proie à des difficultés sur sa chaîne de valeur qui empêche son éclosion. Le numérique, le rôle de l'Etat et la poursuite de la professionnalisation des acteurs de l'industrie musicale sont entre autres défis à relever pour une croissance du secteur.

Notre méthodologie est essentiellement qualitative basée sur la convocation d'une revue de littérature, d'un visionnement d'œuvres cinématographiques et de quelques entretiens réalisés auprès des acteurs.

Notre travail abordera dans un premier temps la part du mouvement hip hop dans l'essor de l'industrie musicale burkinabè. Dans un autre, il sera question de faire un état des lieux du parcours de ce mouvement et par ricochet de toute l'industrie musicale burkinabè. Nous terminerons par donner quelques leviers à actionner pour une industrie musicale

participant au mieux à la croissance économique du Burkina Faso.

1. Parcours général de la musique burkinabè.

La musique de la Haute Volta constituée en 1919 en tant que colonie au seuil du régime du Conseil national de la Révolution (CNR) est essentiellement caractérisée par le mimétisme des rythmes étrangers notamment cubains et Zaïrois. Par la suite, elle s'est ressaisit plus ou moins à travers un subtil mélange des rythmes traditionnels et langues nationales au moderne créant ce que l'on a dénommé le tradi-moderne. Tout ça s'est fait dans moult difficultés liées au mépris des acteurs de la musique au plan socio-politique.

1.1. La musique burkinabè pré-indépendance (1919-1960).

La Haute Volta a été formellement créée le 1^{er} mars 1919. De cette création jusqu'aux indépendances formelles de 1960 beaucoup d'eau aura coulé entre les ponts au plan politique et culturelle. L'une ayant une résonnance sur l'autre.

Au plan politique, la colonie est pauvre et sera pour ce fait donc dissoute le 05 septembre 1932 et partagée entre la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Niger puis reconstituée en 1947 à la suite d'une mobilisation de ses fils et filles notamment la chefferie coutumière. 1958 est une autre date décisive car elle consacre l'avènement de la République. Le 05 août 1960, la Haute Volta accède à l'indépendance formelle sous le magistère de Maurice Yaméogo.

Au plan culturel précisément musical, on assiste premièrement juste après la création de la colonie à une sorte de « guerre de tranchées » entre deux cultures, deux façons de faire ; celle occidentale dite moderne et celle traditionnelle voltaïque. La musique traditionnelle jadis fortement ancrée dans les mœurs sera fortement ébranlée par celle occidentale. De façon stratégique, les occidentaux pour bien longtemps vont réussir à faire accepter l'idée selon laquelle leur musique avait plus de couleurs que celle locale. Conséquence, les premiers ensembles artistiques comme l'harmonie voltaïque d'Antoine Ouédraogo crée en 1948 ou encore le Rossignol à Bobo Dioulasso datant de la même période faisaient dans le mimétisme.

Autre fait caractéristique de cette période, c'est l'hostilité de l'environnement. En effet, y voyaient d'un mauvais œil la musique à la fois les régimes politiques, le clergé ou la population dans sa majorité. Il fallait pour les acteurs être convaincus

La création de cet orchestre ainsi que ses activités ne plaisaient pas à tout le monde. En effet, l'harmonie voltaïque n'a été soutenu ni par le milieu politique, ni par certaines fractions de la société, encore moins par les missionnaires religieux de l'époque qui voyaient en lui une source potentielle, voire réelle de dépravation morale de la jeunesse. Mais l'appel de la musique était très fort et les artistes de l'époque qui avaient placé leur foi inébranlable en elle ont bravé toutes les difficultés, provocations et contraintes pour faire de l'harmonie voltaïque, un instrument de promotion culturelle.¹

Aussi, à cause de la tripartition de la colonie, les ensembles artistiques s'y sont installés tardivement contrairement à des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana entre autres. Ces derniers ont été très vite en contact avec le colon sur le plan musical à travers une rapide introduction des instruments de musique et des sonorités modernes. Le côté bénéfique de cette période paradoxalement est qu'elle a permis le brassage culturel car les instruments déjà connus et joués par les autres seront introduits et domptés par les « ex voltaïques ». La conséquence est la naissance pendant la tripartition et post reconstitution des premiers ensembles artistiques. L'on peut donc dire que le retard à l'allumage venait plus ou moins d'être comblé.

Enfin, au milieu des années 50, on assiste à une fulgurance des sonorités congolaises, afro cubaines et antillaises sur le continent africain. La désormais colonie reconstituée ne sera pas en marge d'autant plus que c'est la période aussi d'arrivée des premiers supports notamment le 78 Tours. La période se termine par la création en 1959 de Radio Haute Volta, véhicule essentiel de contenus culturels.

¹ KABORE Oger, KABORE Auguste Ferdinand, 2005, *Histoire de la musique moderne burkinabè. Genèse, évolution et perspectives*, p.23

1.2. La musique burkinabè des indépendances au régime du CNR (1960-1987)

Passer la période coloniale, les lignes commencent petit à petit à bouger au plan des politiques publiques notamment avec une pique de forme sous l'intermède du Conseil national de la Révolution (CNR).

Au plan des politiques publiques, on remarque globalement que la période est soit marquée par une suite de mépris des acteurs de la musique ou par une volonté de bien agir à leur profit qui ne dépassait généralement pas le seuil des discours. En témoigne, et ce malgré le fait d'être créée sur instigation du politique en 1965, l'acquisition du matériel pour le *Super volta* s'est faite sur fond propre des musiciens.

Pour former l'orchestre Super Volta, l'équipe s'est cotisée et a utilisé les fonds des recettes des soirées (bals et autres animations payantes). Ainsi environ 2 000 000 de francs CFA ont été réunis pour commander les instruments en France et le matériel de sonorisation aux Etats Unis. Malheureusement, l'Etat ne les a pas soutenus pour l'achat des instruments. Il a fallu se débrouiller.²

Dans le même champ, il est à noter que de politiques réelles en faveur de la musique en particulier et de la culture en général ont tardé à voir véritablement le jour. Doubé d'une instabilité politique, les rares tentatives furent mêmes des feux de pailles car cette période est celle de plusieurs Coups d'Etats, des soulèvements populaires (1966, 1980, 1982, 1983, 1987) et celle aussi de la succession des trois Républiques (1959-1960 ; 1970 ; 1977). La conséquence de cette frilosité à la tête de l'Etat, c'est qu'il a fallu attendre 1971 pour voir la culture pour la première fois dans une dénomination ministérielle (le ministère de l'Education nationale et de la culture) avec comme seul fait d'arme digne d'intérêt, la réhabilitation des maisons des jeunes et de la culture précédemment créées dans les années 50. En 1974, la culture est rangée dans une direction des affaires culturelles rattachée au ministère de la Jeunesse et des sports. En

² KABORE Oger, KABORE Auguste Ferdinand, 2005, *Histoire de la musique moderne burkinabè. Genèse, évolution et perspectives*, EDIPAP international, Op.cit., p. 33.

1976, c'est le retour au ministère de l'Education nationale pour redevenir à nouveau une direction générale de la culture en 1977. En 1980, Arts et culture sont logés dans des départements ministériels différents à savoir le ministère de la Jeunesse, des sports et des arts et celui de l'Education nationale et de la culture. En 1982, un secrétariat d'Etat à la culture sous la tutelle de la présidence voit le jour pour juste un mois. En 1982 aussi, c'est le retour de la culture dans une direction des affaires culturelles relevant du ministère de l'Education nationale et de la culture³. L'un des rares faits antérieurs à ce qui précède, notable et profitable à la musique et aux autres secteurs culturels est la création en 1962 de la Volta Vision plus tard Télévision nationale du Burkina qui est par ailleurs la première chaîne du genre en Afrique francophone.

Les analystes de l'histoire culturelle du Burkina Faso ont toujours affirmé que la promotion culturelle du pays a commencé par des acteurs privés et des associations. Cela fait penser qu'il n'y a pas eu d'administration culturelle du moins au sens d'une implication de l'Etat dans la promotion culturelle, aux premières heures après les Indépendances et ceux de la première 1^{ère} République. Il en a été ainsi du premier Régime militaire issu de la crise de 1966, jusqu'en 1971 où l'on commence du point de vue institutionnel, à prendre en compte la Culture comme secteur de développement. L'absence d'engagement du jeune Etat, alors beaucoup plus préoccupé par les questions de prospérité économique et politique, va engendrer un vide pour la promotion du secteur culturel. Vide qui sera occupé par la société civile, sentant l'Etat peu intéressé à la chose culturelle, et davantage préoccupé par la renaissance politique.⁴

Après cette étape de balbutiement, commence une nouvelle ère avec une nouvelle dynamique insufflée à partir du 04 aout 1983 avec l'avènement du Conseil national de la

³ BENON Babou Eric, *Panorama des politiques culturelles du Burkina Faso (1960-1991)* In *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, pp. 1949-1962, tome 2.

⁴ ZIDA Raguidissida Emile, 2018, *Les Industries culturelles dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne : cas du Burkina Faso*, thèse Université Grenoble Alpes, Science de l'information et de la communication, pp. 141-142

Révolution. Plusieurs initiatives porteuses ont ainsi pu voir le jour. Au plan des infrastructures, plusieurs espaces culturels ont été portés sur les fonts baptismaux comme les différents Théâtres populaires, les salles de cinéma utilisés aussi par les acteurs de la musique, etc. Plusieurs événements portés par l'Etat comme la Semaine nationale de la culture (SNC) ou encore le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), etc.

Il faut le dire d'emblée, le lancement de la Semaine nationale de la culture en 1983 a offert un nouveau cadre d'expression aux artistes musiciens traditionnels dont la popularité ne cesse de grandir. Des ensembles artistiques comme Naba Yadéga, Kiswendsida et des artistes comme Solo Dja Kabaco ont été des révélations de cette biennale nationale des arts.⁵

On a aussi assisté à une politique de démocratisation culturelle en cassant les prix d'entrée des spectacles.

Au plan musical purement, le président étant lui-même un féru, plusieurs orchestres comme le missile band de Pô, les Colombes de la Révolution ou pour former la relève les Petits chanteurs aux poings levés entre autres ont vu le jour ou ont été renforcés. Il est à préciser que ces orchestres notamment les petits chanteurs aux poings levés permirent de former les vedettes des années 90 comme Sami Rama.

2. Le mouvement hip hop comme dynamiteur de l'industrie musicale au Burkina Faso.

Au côté des rythmes tradi-modernes émergeant, arrive une culture urbaine portée par les fils de classes moyennes ramenant de leurs voyages hors du continent, des discs et autres posters. Une certaine jeunesse est rapidement sous le charme. Ce qui s'apparentait à un épiphénomène constituera pourtant la rampe de lancement de l'industrie musicale burkinabè.

2.1. L'avènement du hip hop au Burkina Faso.

⁵ YARABATIOULA Yarassoula Jacob, 2018, *Industries culturelles et créatives au Burkina Faso : analyse des filières au prisme des politiques et des stratégies d'acteurs*, p. 347.

Le Hip hop est un mouvement qui a su se construire au fil des saisons, devenant pour ainsi comme un bon vin malgré les vicissitudes qui ont émaillé son parcours. « Hip » signifie « branché, intelligent, indépendant, dans le coup » et « Hop » qui est l'autre composante de l'expression veut dire « Sauter, bondir, être en mouvement ». Le condensé « Hip Hop » se définit généralement comme « l'intelligence en mouvement ».

Le mouvement a donc eu pour base le quartier le Bronx de New York au début des années 70. Son créneau avec notamment l'un de ses pères fondateurs Afrika Bambaataa et sa Zulu Nation⁶ a toujours été de se mettre au service de la veuve et de l'orphelin en devenant pour ainsi une arme de lutte plus apaisée mais encore et surtout un mouvement de rue ou des danseurs, des DJs, des graffeurs, des freestylers, performant et s'affrontent à coup d'égotrip pour se faire une place au soleil.

Né dans les années 70 dans plusieurs quartiers de New York, le Bronx, Brooklyn et South Bronx, dans un contexte de violence lié aux gangs, le mouvement Hip hop est décrit comme une volonté de pacification des quartiers, un exutoire qui permet de remplacer une violence physique en violence symbolique, et qui comportait également une grande dimension festive.⁷

Après les Etats Unis, le mouvement commence à se répandre à travers le monde toujours avec le même modus operandi des Etats Unis. La France est sa seconde patrie. Le mouvement s'y construit tout comme aux Etats Unis, loin des chemins balisés de l'industrie du disque. Mimant leurs compères américains, c'est par la danse que le Hip hop s'impose dans l'hexagone. L'engouement d'une frange de la jeunesse pour la danse est telle qu'elle s'arrache en 1984 la première émission télévisuelle au monde consacrée à la discipline intitulée *HIP*

⁶ Le nom de l'organisation fondée par Afrika Bambaataa, l'un des pères fondateurs du hip hop (Les autres étant Dj Kool Herc et Grandmaster Flash) en 197, fait référence aux Zulu sud-africains.

⁷ CUOMO Anna, 2012, *Entre représentations et stratégies personnelles : Une ethnographie auprès de rappers à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Mémoire Master II Ecole des hautes études en Sciences sociales, p. 13.

HOP sur TF1 avec à l'animation DJ Sidney⁸. Les premières stars comme Joey Starr⁹ et Stomy Bugsy¹⁰ y font leurs armes. L'émission disparaît un an après, les acteurs autour de Dj Dee Nasty¹¹ font preuve de résilience dans les rues parisiennes puis à travers la radio. Les premiers groupes de rap à l'instar Du Suprême NTM¹², Assassin¹³ ou encore des noms comme MC Solaar¹⁴ résonnent. Le Hip hop se répand dans le pays avec comme seconde ville d'élection Marseille et le groupe IAM¹⁵. La première compilation de rap français *Rapattitudes*¹⁶ paraît en 1990 sous la production du label Virgin. Le rap entre pour ainsi dans le viseur des maisons de disques, est de plus en plus accueilli par les médias notamment avec la fameuse loi Toubon¹⁷, le bouleversement de Skyrock¹⁸ et autres instances de légitimation

⁸ Il est l'un des pionniers de la scène hip hop française, à la fois danseur, rappeur, dj, animateur radio. Il a eu l'honneur d'être aux commandes des premières tranches d'antennes consacrées au hip hop et dans le monde.

⁹ Rappeur, producteur, acteur membre du groupe NTM.

¹⁰ Rappeur, acteur, membre du groupe Ministère amer.

¹¹ Disc-jockey, Il fait partie de ceux qui ont popularisé le mouvement hip hop en France qu'il a découvert lors d'un séjour aux Etats Unis.

¹² Composé de Joey Starr et de Kool Shen, le groupe est l'un des pionniers du rap français. Mêlant à la fois controverse et pur talent artistique avec plusieurs classiques du rap français à leur actif, le groupe a su marquer son temps et l'histoire de ce mouvement.

¹³ Avec au moins trois disques d'or, ce groupe pionnier du rap français est composé de Rockin Squat, Solo, Dj Clyde, Doctor L.

¹⁴ D'origine tchadienne, Claude M'Barali alias MC Solaar est l'un des pionniers du rap français. Il a participé à populariser le mouvement avec notamment sa belle plume. Avec Solaar, le rap pouvait se faire écouter par une classe qui lui vouait aux gémonies.

¹⁵ Avec ce groupe mythique composé d'Akhénathon, de Dj Khéops, de Shurik'n, d'Imhotep, de Malek Sultan et de Divin Kephren, le rap et le hip hop en général quittait son monopole parisien. Très engagé, le groupe atteindra le summum du succès avec pourtant un texte léger, *le Mia* extrait de leur deuxième album *Ombre et lumière* sorti en 1993.

¹⁶ C'est la première compilation du rap français réunissant presque tous les pionniers du mouvement.

¹⁷ C'est une loi portée par Jacques Toubon, alors ministre français de la culture. La loi est notamment relative à la diffusion de 40% d'expression française dans les médias. Elle a profité au rap en ce sens qu'il était très marginalisé avant.

¹⁸ Radio française de cultures urbaines. Elle est devenue au début des années 90, une radio exclusivement hip hop.

comme les Victoires de la musique¹⁹. Avec Lunatic²⁰, une ère de succès sous label indépendant voit le jour.

Après les Etats unis et la France, le mouvement Hip hop s'offre une entrée en terre africaine dans des pays comme la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal. En terre ivoirienne, le mouvement apparait dans les années 80 à travers des formations comme Abidjan city breakers (ACB) inspiré notamment de Paris city breakers. Dès la décennie suivante des grands noms popularisent le mouvement à savoir RAS²¹, MAM²², Almighty²³, Steezo²⁴. La forte concurrence entre les deux derniers y est pour quelque chose dans le succès du mouvement. Par ailleurs, il est important de souligner le rôle prépondérant joué par Claver YAMEOGO²⁵, plus connu sous le pseudonyme Mc Claver à travers son émission *Rap Zone* sur la radio nationale de Côte d'Ivoire au début des années 90. Cette émission qui a développé le Hip hop en Côte d'Ivoire est la première du genre en Afrique de l'ouest. Au Sénégal, le mouvement se popularise dans les années 80 à partir de la ville de Dakar. Né dans un contexte social tumultueux, le hip hop sénégalais se met très vite au service de la société avec des groupes comme le Positive Black Soul (PBS)²⁶, Pee Froiss²⁷

¹⁹ Les victoires de la musique remontent à 1985 et est une cérémonie récompensant chaque année le monde de la musique.

²⁰ Composé de Booba et d'Ali, Lunatic est l'un des premiers groupes à se tracer une voie loin de sentiers tracés par les majors avec le label Time Bomb.

²¹ Au côté d'autres acteurs, ils sont également considérés comme les pionniers du mouvement hip hop ivoirien.

²² C'est un groupe pionnier est familial car composé de Mamadou et de Moussa Sankara. Le troisième membre du groupe est Arsène.

²³ Il a fait les beaux jours du rap ivoirien. Pionnier, il a notamment entretenu la flamme du mouvement grâce à une légendaire rivalité avec Steezo. Surnommé le Dieu du Swing qui est l'éponyme de son premier album solo, il va tirer sa révérence en novembre 2014.

²⁴ Au côté d'Almighty, son rival de tous les temps, ils ont porté le mouvement au sommet. Producteur, il a aussi fait partie du groupe la flotte impériale.

²⁵ Il est le fils du premier président de la Haute Volta, aujourd'hui Burkina Faso.

²⁶ Composé d'Awadi et de Duggy Tee, le groupe est l'un des pionniers de la scène hip hop sénégalaise. A leur actif plusieurs sorties discographiques et un fort succès.

²⁷ Fondé en 1993, la bande à Xuman a marqué de son empreinte le hip-hop sénégalais avec notamment le tube ça va peter.

ou encore Daara J Family²⁸. Plus tard, le mouvement participe à la consolidation des acquis démocratiques en barrant la route en 2012 à un troisième mandat d'Abdoulaye Wade avec le mouvement *Y en a marre*²⁹ composé essentiellement de rappeurs. L'une des caractéristiques majeures du rap sénégalais, c'est la forte présence de langue locale à savoir le Wolof.

Au Burkina Faso, les premières heures de ce mouvement consacrent également dans les années 80 des groupes de danse comme Ouaga city breakers (OCB). Des Sounds systems et concours s'organisent tout le temps avec un succès populaire au Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA), considéré comme le temple du mouvement. C'est le cas d'*Hip hop All Stars* qui était organisé par Gérard Koala³⁰.

Au-delà des Sound systems, le genre hip hop s'est offert une entrée professionnelle sur la terre des hommes intègres au travers de Basic Soul avec son album de douze (12) titres intitulés *Arrêt sur image*, sorti en 1997 : « *Les débuts du hip-hop, moi, je remonte à 1997 par rapport à la sortie du premier album rap avec Basic Soul. C'est vrai que le mouvement existait avec des groupes qui se formaient mais on s'en tiendra à cette date.* »³¹

Suivront des compilations comme *Faso Connexions* sorti en mars 2000 sous production 8^e sens, duquel sont sortis des groupes comme Sofaa, Zone One, OBC, Smarty, Attentat... En 2001 sort *Chroniks noirs* sous le même label et les figurants sont entre autres Sofaa, Yeleen, La Censure, Clep to Gang, Wemtung Clan, Omniprézent.

L'idée est partie de l'organisation d'un concours de rap. J'ai organisé un concours de rap au Jimmy's en 1999 et à l'issue de

²⁸ Le trio est composé de N'dongo D, de Faada Freddy et d'El Hadj Man. Daara j fondé en 1994 a de sa superbe marquée le hip-hop sénégalais et africain.

²⁹ C'est un mouvement populaire citoyen sénégalais créé en janvier en 2011 par des étudiants, musiciens et autres acteurs de la société civile sénégalaise. Le mouvement s'est notamment illustré en barrant en 2012, la route à un troisième mandat d'Abdoulaye Wade.

³⁰ Promoteur culturel vivant depuis quelques années maintenant aux Etats Unis. Il a participé à asseoir le hip hop et l'industrie musicale burkinabè à travers l'organisation de plusieurs concours notamment.

³¹ Entretien réalisé le 26/08/2022 au siège d'Umané Culture autour de 15 heures avec Ali Diallo, promoteur de Waga Festival ex Waga Hip hop et Directeur d'Umané Culture.

ce concours, ce qui m'a frappé c'est qu'il y avait des gens qui faisaient du rap et du bon au Burkina Faso. J'étais juste un fan qui n'écoutait pas la radio en ce moment et le concours a été remporté par le groupe OBC. Après le concours, on a décidé de faire deux morceaux pour le vainqueur et c'est au studio qu'on a connu d'autres groupes qui n'étaient pas à la compétition mais qui étaient aussi de bons groupes. On a donc décidé de faire une compilation de rap et ç'a été le projet Faso Connexions qui est sorti en 2000 avec 27 rappeurs plus Améty Méria.³²

La part des ténèbres vol 1 estampillée Abazon, premier studio spécialisé rap du pays, sorti en 2001 révèlent des futures stars du mouvement comme le groupe Faso Kombat, KTA ou 2 KAS. La même année, toujours sous Abazon, sort l'album *Epitaphe* de celui qui aura catalysé pendant bien longtemps les espoirs du mouvement, Smockey. Des productions (album solo et compilation) qu'ils réalisent après un long séjour en France où il s'est formé aux métiers du son notamment. Il se distingue rapidement par son flow et son rap militant. Abazon s'impose à partir de cet instant comme la plaque tournante du hip hop au Burkina Faso. Des groupes comme la Censure, Yeleen, Faso Kombat y enregistrent leur album avec un succès commercial sans précédent. On venait d'entrer de pleins pieds dans ce qu'on pourrait qualifier d'âge d'or du mouvement hip hop au Burkina Faso avec d'autres succès comme Black Marabout, Wedhyack, Sofaa, Madson Junior, K djoba, Negramers, Clep to gang, etc. qui finissent donc par porter le mouvement au firmament.

Le hip hop burkinabè s'est aussi taillé entre temps des espaces de diffusion au-delà des Sound systems. C'est le lieu de souligner le rôle prépondérant joué par la bande Fm dans le succès du hip hop au Burkina Faso. Très vite dans les années 90, des radios libres comme Horizon Fm Energie et Canal Arc-en-ciel émergent et consacrent une part de leur programme à cette nouvelle culture urbaine. Des émissions animées par le Commandant Why Pee, Gérard Koala, Bamos B et surtout Mister P à travers l'émission *Rap Time* née en 1992 offrent des tribunes d'expression aux jeunes adeptes du mouvement.

³² Entretien réalisé le 30/08/2022 autour de 17 heures au quartier Zogona de Ouagadougou avec Jérémie Ouattara, Producteur, Manager général du label 8^esens, Promoteur d'évènementiel.

« Le concept de l'émission rap time, ce n'était pas la diffusion, c'était pour que des gens viennent dans l'émission pour rapper. »³³ De futurs grands noms du mouvement se sont forgés à cette école de rap time.

*C'est à cette émission que des individualités se sont forgées ; je veux parler de Smarty je veux parler d'Obs, je veux parler de Kas Boven, je veux parler de Kafys que l'on retrouvera plus tard dans le groupe 2 Kas, je veux parler de Méduse, je veux parler de Bois d'ébène du groupe OBC, je veux parler de Double D et de Serge B du groupe Attentat.*³⁴

Au-delà de la radio, c'est dans un festival majeur que le Hip hop se conforte. Le festival *Waga Hip Hop*³⁵ qui est le premier du genre en Afrique francophone, émerge en 2000 sous l'impulsion de l'association Umané Culture d'Ali Diallo³⁶.

*A partir de 1997, qui correspond à la sortie du premier album de rap au Burkina Faso, Ali Diallo rencontra de nombreux rappers qui lui firent part d'une volonté de se produire sur scène pour se faire connaître. De ces rencontres naquit l'idée de lancer un festival de hip-hop, avec la première édition en 2000, qui n'eut cependant pas beaucoup de succès à cause du manque de soutien financier et donc du peu de communication.*³⁷

Le mouvement s'est aussi nourri dans son essor d'instances de légitimation comme *Burkina rap Awards* et autres.

2.2. La musique burkinabè sous l'impulsion du hip hop.

³³ Entretien extrait du film *Rap au pays des hommes intègres* du réalisateur Souleymane Ouédraogo avec l'animateur Mister P.

³⁴ Entretien extrait du film *Rap au pays des hommes intègres* du réalisateur Souleymane Ouédraogo avec lui-même à l'intervention.

³⁵ C'est un festival dédié à la culture urbaine devenu Waga Festival en 2014. Il fait office de pionnier dans le domaine.

³⁶ Promoteur de Waga Hip hop désormais Waga Festival. Directeur d'Umané Culture.

³⁷ CUOMO Anna, 2012, *Entre représentations et stratégies personnelles : Une ethnographie auprès de rappers à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Mémoire Master II Ecole des hautes études en Sciences sociales, p. 28.

« Si on veut être honnête, le show business burkinabè, doit énormément au rap. »³⁸ C'est ainsi que pourrait se résumer le grand apport du mouvement hip hop à l'essor de l'industrie musicale au Burkina Faso.

Au plan de la structuration, le mouvement a permis un meilleur professionnalisme de l'industrie musicale burkinabè. En effet, en dehors de Seydoni Productions et à un moindre degré de Bazar Music, les premiers labels constitués à savoir 8^e sens et Abazon sont estampillés hip-hop. C'est donc une machine de production qui venait de voir le jour, profitable pas seulement qu'aux acteurs hip-hop. Il a fallu aussi entourer professionnellement le lot d'artistes qui sortaient. C'est ainsi qu'avec les rappeurs, ont été aperçus les tous premiers managers professionnels. Ces derniers sont des noms comme Kadi Traoré³⁹ avec des groupes comme 2 Kas ou encore Walib Bara⁴⁰ avec Yeleen et Smockey, Ibrahim Zerbo⁴¹ avec K-djoba, considérés dès lors comme des pionniers du domaine. D'ailleurs, les premières formations initiées à cet égard ont été l'apanage du festival *Waga Hip hop*.

*À travers notre Festival, nous avons voulu apporter aussi une contribution sur la formation des rappeurs, des slameurs, des danseurs puis que quand on parle du Hip hop, c'est tout une culture. Aujourd'hui, la plupart des danseurs Hip hop qu'on peut trouver ici sont tous formés par ce festival. Nous avons par ailleurs fait venir pas mal d'artistes étrangers comme PBS, Daara J, des artistes français comme Oxmo Puccino, Disis la Peste et même des artistes de la Jamaïque. Ça permis aux artistes locaux de se confronter ou de voir un peu le niveau de ces rappeurs pour aussi s'améliorer, faire des collaborations avec ces artistes, ce qui a permis à certains d'aller jouer d'autres pays.*⁴²

³⁸ Entretien extrait du film *Rap au pays des hommes intègres* du réalisateur Souleymane Ouédraogo avec Gérard Koala, opérateur culturel.

³⁹ Manager d'artistes, cinéastes burkinabè.

⁴⁰ Administrateur culturel, Fondateur du label Vision parfaite, Ex Directeur générale du Bureau burkinabè des droits d'auteurs (BBDA)

⁴¹ Manager d'artistes burkinabè.

⁴² Entretien réalisé le 26/08/2022 autour de 15 heures au siège d'Umané Culture avec Ali Diallo, promoteur de Waga Festival ex Waga Hip hop.

C'est ce que signale également un des premiers managers professionnels du Burkina dans son ouvrage. « *Il faut attendre 2003 pour assister à la première formation de managers au Burkina Faso. Elle est assurée par la structure « Tringa Musique » du Sénégal à l'occasion du festival « Ouaga Hip Hop.* »⁴³

Tout naturellement, la présence de ces professionnels au côté des artistes a ouvert le champ des premiers contrats de prestations et autres dans le domaine et aussi, une revue à la hausse des cachets. « *C'était vraiment bien structuré, chaque artiste, chaque groupe avait un manager et il y avait des contrats de prestation qui n'existaient pas avant. Même la montée des cachets, tout ça, c'est le hip hop quoi, avant, il y avait des cachets de 15 000 francs.* »⁴⁴

« *Ces artistes et leurs staffs ont vite compris que y a une économie dedans et se sont vite structurés* »⁴⁵ renchérit un autre acteur.

Pour la diffusion, Il est à noter que le mouvement a enclenché la machine des premières conférences de presse pour des dédicaces et autres, des premières visuelles professionnelles pour annoncer des spectacles ou autres, des premières émissions audiovisuelles recevant des artistes, des premiers clips professionnels, des premiers spectacles professionnels avec tout un staff dévolu.

Au plan des lauriers engrangés, il est à noter que le mouvement a fait flotter l'étendard musical burkinabè par-delà ses frontières. Et même que les distinctions et fait d'armes au plan national ont permis de décomplexer plus d'un acteur du milieu face à l'offre extérieure notamment. L'un dans l'autre, on retient que le premier grand exploit est venu le 8 octobre 2004. A cette date et pour une première au Burkina Faso, des artistes nationaux s'attaquaient à une enceinte footballistique. Il

⁴³ BARA Walib 2014, *Management des artistes musiciens au Burkina Faso : Amateurisme, conflits d'intérêts et défis de professionnalisation*, Ed. Le Gerstic, p. 7.

⁴⁴ Extrait de l'entretien réalisé dans le cadre de la rédaction de cet article, le 23/08/2022 autour de 09 heures au Studio Abazon avec Don Asley, artiste, rappeur au sein du groupe K-djoba, arrangeur.

⁴⁵ Entretien réalisé le 26/08/2022 autour de 15 heures au siège d'Umané Culture avec Ali Diallo, promoteur de Waga Festival ex Waga Hip hop.

s'agissait du groupe Yeleen et ce jour, 15 000 personnes prenaient d'assaut le Stade Municipal de Ouagadougou pour suivre le spectacle. Une grande première pour des artistes locaux. Le mouvement hip hop venait pour ainsi de marquer un grand coup. Quelques semaines plus tard soit en décembre de la même année, Madson Junior en terre sud-africaine remportait le trophée de meilleur espoir masculin du continent africain aux Kora Music Awards. A la même prestigieuse cérémonie de récompense, Smockey en 2010, recevait le trophée de meilleur artiste hip hop du continent africain. Smarty est en 2013, le prix découvertes RFI avec à la clé, une tournée africaine. Au plan des distinctions nationales et alors que le hip hop a été longtemps marginalisé, Smockey décrochait le 27 avril 2006 le Kundé dans la catégorie or. Une première pour le rap qui ouvrira la voie dans la même catégorie pour le groupe Yeleen en 2007, Faso Kombat en 2011 et Smarty en 2023. Des groupes comme Yeleen, Faso Kombat, Smockey, Smarty et bien d'autres ont eu quelques tournées à travers le monde.

Au plan du boom de la discographie, le numérique aidant et la montée en flèche des homes studios facilitant la création ont permis à plusieurs rappeurs de proposer des albums à telle enseigne qu'à un moment donné, on entendait beaucoup de rap, noyant presque les autres genres. Le défi de la qualité et de la quantité longtemps décrié commençait à être relevé et ce grâce au hip hop. L'engouement était tel que des structures de production dont le créneau était d'autres genres musicaux ont voulu profiter de la niche du hip hop en produisant des compilations notamment. Ce fut le cas de Bazar Music, de Tam Tam production : « *À partir de 2000-2001, beaucoup se sont intéressés au Show biz burkinabè. Avant, les gens ne s'intéressaient pas, mais à cause du rap, les gens se sont intéressés au Show biz.* »⁴⁶

A propos et sur le dynamisme des acteurs Hip hop à répercussions sur l'ensemble de l'industrie musicale, un autre acteur majeur réagit : « *Le rap étant une musique marginalisée, les rappeurs ont commencé à faire du bruit parce que les gens en*

⁴⁶ Entretien réalisé le 25 août 2022 à 15 heures dans quartier Wemtenga de Ouagadougou avec D'OUUD la paix, rappeur, promoteur du festival Kolg'n gomé et Directeur de la structure Ma Prod.

demandaient. Tous les samedis, y avait des concerts de rap sur deux ou trois ans ce qui a fait qu'il y a eu un boom pour la musique en général et pour le rap. »⁴⁷

Au plan de la tropicalisation de la pratique musicale au Burkina Faso, il est à noter que le hip-hop sans être le déclencheur a aussi apporté sa pierre. Au-delà des puristes aux flows américains, ont existé des modérés puisant dans les sources traditionnelles pour créer. C'est ce qui a participé à faire le succès des groupes dans le temps comme Yeleen, Faso Kombat ou encore des rappeurs comme Smockey. Cette pratique a aussi fait évoluer les mentalités vis-à-vis des rappeurs d'une part et d'autre part vis-à-vis de la musique en tant que profession.

Le Hip-hop a beaucoup révolutionné la musique burkinabè à travers les textes et les messages. Quand la vie est dure est sortie, ce n'était pas seulement la jeunesse, il y avait aussi les vieux qui aimaient et qui ont découvert le mouvement avec ça. C'est surtout avec la langue que c'a beaucoup apporté à l'industrie musicale burkinabè parce qu'il y a beaucoup de burkinabè qui ne comprennent pas forcément le français mais qui comprennent le mooré et d'autres langues. Le rap est apparu maintenant dans d'autres langues burkinabè et tout ça, ç'a galvanisé.⁴⁸

Au plan de la formation, les Sound systems ont forgé plusieurs rappeurs mais ce que l'on retient, c'est que le mouvement a aussi permis à plusieurs artistes passés justement par cette école d'avoir des bases solides avant de s'engager dans d'autres genres avec succès. Sont de ceux-là des noms comme Floby, Wendy, Alif Naba, etc.

3. Dynamique actuelle de l'industrie musicale burkinabè.

⁴⁷ Entretien réalisé le 30/08/2022 autour de 17 heures au quartier Zogona de Ouagadougou avec Jérémie Ouattara, Producteur, Manager général du label 8^esens, Promoteur d'évènementiel.

⁴⁸ Entretien réalisé le 25 aout 2022 à 15 heures dans quartier Wemtenga de Ouagadougou avec D'OUUD la paix, rappeur, promoteur du festival Kolg'n gomé et Directeur de la structure Ma Prod.

Le mouvement hip hop y est donc pour beaucoup dans l'avènement d'une industrie musicale au Burkina Faso. A travers lui, beaucoup d'acquis ont été engrangés et des opportunités se sont créées. Mais l'arbre ne devant pas cacher la forêt, il en demeure des écueils à combler pour booster davantage le secteur.

3.1. Les acquis et opportunités.

Sous l'égide du hip hop, on peut affirmer comme sus évoqué que l'ensemble de l'industrie musicale s'est davantage professionnalisée. En termes d'acquis, la chaîne de valeur s'est nettement mieux constituée. Au plan de la création/production, des artistes voire des professionnels ont eu l'opportunité grâce au hip hop de se former et de mieux exceller dans leurs domaines respectifs. Aussi, le hip-hop conjugué au numérique un peu plus tard ont permis l'émergence des homes studios et d'autres plus professionnels. Si la visée de départ, c'était de décupler les productions hip-hop, ils ont aussi profité à tous les autres genres musicaux d'autant plus qu'à un moment donné, il fallait faire de la résilience avec la courbe du mouvement qui piquait vers le bas.

Un des premiers effets de la numérisation a été de transformer les modes de production de la musique enregistrée. C'est un processus qui a démarré bien avant les premiers échanges de fichiers sur internet il y a plus de vingt ans, avec les premiers séquenceurs (comme le logiciel Pro-24 sur Attari ST). Grâce au progrès des technologies numériques, il est désormais possible d'investir dans un studio d'enregistrement numérique personnel ('home studio') pour quelques milliers d'euros.⁴⁹

Au plan de la diffusion/commercialisation, l'un des premiers grands festivals du Burkina Faso a été hip-hop. Il s'agit du festival *Waga hip hop* de la structure Umané Culture d'Ali Diallo. Cette tribune d'expression et de rencontres professionnelles a aujourd'hui fait des émules. En effet, foisonnent dans l'écosystème musical burkinabè aujourd'hui

⁴⁹ BACACHE Maya, BOURREAU Marc, GENSOLLEN Michel, MOREAU François, 2009, *Les musiciens dans la révolution numérique ; inquiétude et enthousiasme*, IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), p. 65.

plusieurs évènementiels du genre au grand bonheur de tous les professionnels du milieu. Sans être exhaustif, on peut citer les Rencontres musicales africaines (REMA), le Soko festival, le festival Afro beat, etc. A noter que les instants de ces évènements sont de véritables opportunités pour les professionnels de l'industrie musicale car s'y invitent le plus souvent des tourneurs, des promoteurs, des administrateurs d'autres continents. En termes d'opportunités également qu'offre ces plateformes, les panels et autres sessions de formation sont des occasions pour les professionnels de décupler leurs capacités. A cela pourrait s'ajouter à l'échelle internationale des plateformes similaires voire mieux sur lesquelles pourraient s'inviter les professionnels de l'industrie musicale burkinabè, histoire de constituer un carnet d'adresses. On note par ailleurs un espace médiatique de plus en plus florissant surtout avec l'avènement en 2017 de la Télévision numérique terrestre (TNT). « *Actuellement, la musique enregistrée bénéficie de la poussée en nombre des médias dans le pays. Après la période où il n'y avait qu'une radio privée (Horizon Fm) et une radio publique (Radio Burkina), le pays compte aujourd'hui plus de 200 radios, dont 164 radios privées.* »⁵⁰

Les différents fonds nationaux à l'instar du Fonds de promotion culturelle (FPC), du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) ou le programme AWA à l'échelle sous régionale alloués aux acteurs formellement constitués sont aussi une aubaine pour implémenter un certain nombre de leurs projets. Il est pour terminer en termes d'opportunité aujourd'hui, le numérique. Il a bouleversé tout l'écosystème de l'industrie musicale en commençant d'abord par celui du hip hop, permettant le développement de stratégies de contournements par rapport au classicisme des majors notamment. Avec lui plus de possibilités de production, de créations, de diffusion et de commercialisation. Toute chose intéressante pour un écosystème comme celui musical burkinabè.

⁵⁰ YARABATIOULA Yarassoula Jacob, 2018, *Industries culturelles et créatives au Burkina Faso : analyse des filières au prisme des politiques et des stratégies d'acteurs*, op.cit., P. 387.

Artistes autoproduits et labels peuvent se passer de distributeurs physiques : ils s'adressent directement à des intermédiaires tels Zimbalam, Ditto Music, TuneCore qui les placent sur les plateformes de ventes en ligne comme iTunes, Fnac.com ou Amazon en contrepartie d'un abonnement ou d'un pourcentage relativement faible sur les ventes réalisées.⁵¹

3.2. Les difficultés et menaces.

Au titre des difficultés, la courbe de la chaîne de production pique vers le bas avec notamment la crise du disque. Conséquence, l'auto production a pignon sur rue. Lorsque la production existe avec le lot des labels indépendants qui peuplent l'écosystème musical burkinabè, pas de moyens véritables accordés au développement quand bien même, ils ont ratifié avec l'artiste un contrat de 360⁰. C'est l'une des raisons pour laquelle beaucoup de phares de carrière n'éclairent pas au-delà des frontières nationales. *« En l'absence de producteurs professionnels, l'artiste qui aspire à une carrière professionnelle est obligé de trouver les moyens de s'autoproduire. Et cela est devenu le mode de production largement dominant sur le marché de disque au Burkina Faso. »⁵²*

La quasi absence de la musique burkinabè à l'échelle internationale est en partie aussi liée à un manque d'ambassadeurs véritables ou de prescripteurs à l'échelle internationale. Des personnes capables de par une simple recommandation de booker un artiste en Afrique et hors.

Le problème pour moi, c'est l'exportation de la musique burkinabè. La musique burkinabè s'exporte moins. Je ne peux pas dire c'est à quelqu'un la faute mais le show biz est géré par des gens que sont les managers et autres. Il se font moins de contacts à l'extérieur, ce qui complique l'exportation de la musique burkinabè.⁵³

⁵¹ BERGER Virginie, 2012, *Musique et stratégies numériques, marketing, promotion, monétisation et mobilité*, p. 24.

⁵² SARE Issoufou, 2011, *Création et développement des entreprises musicales au Burkina Faso : difficultés, enjeux et perspectives*, p. 21.

⁵³ Entretien réalisé le 25 août 2022 à 15 heures dans quartier Wemtenga de Ouagadougou avec D'OUD la paix, rappeur, promoteur du festival Kolg'n gomé et Directeur de la structure Ma Prod.

Concernant la même problématique, d'autres acteurs jettent la pierre sur les artistes, pas assez ambitieux à leur goût. « *Le souci, c'est qu'ils se contentent du peu qu'ils ont sur le plan local et ne travaillent pas à développer l'international.* »⁵⁴

L'autre mal de l'industrie musicale, c'est l'absence de véritables investisseurs. Des opérateurs capables d'injecter plusieurs millions voire des milliards pour accompagner le développement du secteur. La plupart des opérateurs capables, voient d'un mauvais œil la musique du fait notamment de son incertitude. Conséquence, ils ne mesurent pas toutes les opportunités d'affaires de la filière.

Par la suite, l'amateurisme de certains acteurs de la chaîne de valeur est encore une véritable problématique. Ces acteurs ont certes la volonté mais la stratégie souvent pêche. Conséquence, on avance à tâtons pourvu que la providence s'invite.

*Les entreprises phonographiques sont très peu structurées. Leur gestion sont plus empreintes d'informel et d'improvisation que de méthodes et de stratégies. Les documents relatifs au système d'information, à la gestion financière et au pilotage de l'entreprise sont quasi inexistantes de leur mode de gestion.*⁵⁵

Par ailleurs, le marché musical burkinabè reste envahi par la musique venant d'autres cieux. La raison explicative de cela, c'est la quasi absence d'une politique d'exception culturelle. Une loi sur le quota de diffusion existe certes mais son application reste une véritable bataille. Les raisons que l'on pourrait trouver à une telle situation, c'est le fait que le métier d'animateur est plus exercé par des jeunes issues de la diaspora qui ne distillent sur les ondes que la musique avec laquelle ils ont grandi. A cela s'ajoute les acteurs parlant de protectionnisme ringard. Pousser au loin, cette question relève d'une certaine souveraineté du pays car il est question ici de soft power.

⁵⁴ Entretien réalisé le 26/08/2022 autour de 15 heures au siège d'Umané Culture avec Ali Diallo, promoteur de Waga Festival ex Waga Hip hop.

⁵⁵ SARE Issoufou, 2011, Création et développement des entreprises musicales au Burkina Faso : difficultés, enjeux et perspectives, op.cit., p. 57.

Au Burkina Faso, le marché musical est envahi par la musique d'origine étrangère (principalement celle de la Côte d'Ivoire). Les animateurs radios (issus pour la plupart de la diaspora ivoirienne) constituent un relais très important pour la promotion de cette musique dans le sillage médiatique burkinabè.⁵⁶

Enfin, on note que l'écosystème du numérique représente aujourd'hui de véritables opportunités pour l'ensemble des acteurs de l'industrie musicale. Mais l'arbre ne devant pas cacher la forêt, on pourrait signaler cependant quelques écueils. En effet, le Burkina Faso n'est pas encore dans des zones de monétisation de certaines plateformes comme You Tube. Conséquence, un artiste pourrait s'investir énormément pour avoir des millions de vues et n'avoir comme salaire que de l'estime. Parlant justement de vues ou de *streams*⁵⁷, il est à noter que le Burkina Faso est un pays où le coût et la qualité des data restent décriés par les consommateurs. Conséquence, il est difficile justement pour un artiste burkinabè d'être plébiscité sur les plateformes. Au-delà et du côté des consommateurs de la musique, la tendance est plus au téléchargement via des sites pirates donc à la gratuité.

Avec l'arrivée de la nouvelle technologie, beaucoup se cherchent parce que c'est des outils qu'on ne comprend pas encore. Quand on prend le côté distribution, c'est que c'est devenu compliqué maintenant de produire un album et de le vendre. Il y a des plateformes qui existent mais est-ce qu'elles sont sérieuses ou pas parce que tu peux mettre ta musique en ligne et ne jamais avoir un franc.⁵⁸

Pour ce qui est des menaces, une des grosses qui pèsent sur l'industrie musicale aujourd'hui est bel et bien la crise sécuritaire. La tendance actuelle est le manque de contrôle de la part de l'Etat d'au moins la moitié du territoire burkinabè. Les

⁵⁶ BARA Walib 2014, *Management des artistes musiciens au Burkina Faso : Amateurisme, conflits d'intérêts et défis de professionnalisation*, op.cit., p. 16.

⁵⁷ Les écoutes sur les plateformes digitales. En fonction du nombre d'écoute, l'agrégateur reverse des royalties aux ayants droits.

⁵⁸ Entretien réalisé le 26/08/2022 autour de 15 heures au siège d'Umané Culture avec Ali Diallo, promoteur de Waga Festival ex Waga Hip hop.

régions les plus touchées sont entre autres le nord, l'est et le sahel. Le maillon de la diffusion en lien avec les spectacles de la chaîne de valeur de l'industrie musicale, représentant aujourd'hui une niche très importante du fait de la crise du disque, se retrouve dès lors étriqué. Déjà qu'en temps normal, compte tenu de la petitesse de la superficie du pays, 274 200 km², les choses étaient loin d'être évidentes. A noter que toute l'industrie sort éprouvée déjà de la crise du covid avec son corollaire de mesures.

Autre fait socio-politique constituant une réelle menace pour l'industrie musicale burkinabè et en grande partie liée à la crise sécuritaire, est le relent de communautarisme qui commence à s'exacerber. Toute chose pouvant constituer les prémisses d'une guerre civile qui sera loin de profiter à la nation entière encore moins à la jeune industrie musicale burkinabè.

4. Défis et Perspectives

Il est à constater que bon an mal an, l'industrie musicale burkinabè s'est tissée. Il reste cependant un certain nombre de paramètres à prendre en compte de la part des acteurs et ou des politiques publiques pour asseoir véritablement son essor.

4.1. Les défis.

Partant des difficultés sus-énumérés, il est à retenir que le premier défi pourrait être celui de la formation. En effet du fait du manque de formation de certains acteurs, l'industrie musicale burkinabè souffre d'un déficit de compétitivité. Il est difficile de conduire certains projets ambitieux avec des acteurs en manque de formation et d'expérience.

Deuxièmement, on pourrait énumérer celui en lien avec les politiques culturelles portées à l'échelle Etat. Il faudrait à propos pour l'autorité publique, assumer une véritable politique de l'exception culturelle en veillant notamment au respect et à l'application de la loi sur le quota de diffusion. Il faudrait aussi, travailler à implémenter le statut de l'artiste au Burkina Faso. A propos également et même si la loi 048 du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique au Burkina Faso (Décret n°2019-1275/PRES promulguant la loi

048-2019/AN du 12 novembre 2019) est révolutionnaire à l'échelle africaine, des efforts restent à faire en matière de recouvrement et de proactivité liée au numérique.

Troisièmement et en lien justement avec le numérique, il est à préciser qu'un pays comme le Burkina Faso ayant déjà mal à son infrastructure y afférente, a aussi un souci en matière de moyens pour proposer un contenu à la fois quantitatif et qualitatif dans le domaine justement de la musique. Au-delà des infrastructures, le consommateur devrait de plus en plus inscrire sa démarche dans un certain chauvinisme, à moins de téléchargement illégal pour permettre aux artistes qu'ils portent de tirer les dividendes de leurs œuvres.

En quatrième position, il y a le défi sécuritaire et par lien logique, celui de la cohésion sociale. Tous les fils et filles du pays sont attendus sur ce terrain car en y répondant énergiquement, c'est cultiver le ferment de l'espérance pour à la fois le pays et naturellement son industrie culturelle en générale et musicale de façon particulière.

4.2. Les perspectives.

En termes de perspectives, nous retenons que l'Etat à un rôle fondamental à jouer en matière notamment de législation tenant compte de la spécificité de la filière musique pour aider les acteurs à mieux se structurer. Aussi, cette législation pourrait être incitative à l'investissement d'acteurs économiques hésitant à faire le saut vers la musique. Cela pourrait se faire à travers des politiques d'exonération de taxes ou encore une incitation des entreprises à orienter leur Responsabilité sociale des entreprises (RSE) vers la musique. L'Etat a par ailleurs un rôle à jouer en termes de diplomatie culturelle. Cela pourrait se faire en mettant à contribution les enclaves diplomatiques du pays à l'extérieur qui offrirait des voyages ou bourses professionnelles à des artistes. Enfin, L'État est aussi attendu sur le terrain des infrastructures à la fois physique que numérique. Le pays n'étant quasiment pas doté d'une salle de spectacle à la fois spacieuse et répondant aux normes techniques.

Pour que l'État puisse également se déployer sur ce qui vient d'être énuméré, les acteurs de la chaîne de l'industrie musicale se doivent de mieux s'organiser en renforçant et

structurant davantage les faitières afin de faire du lobbying pour un meilleur devenir du secteur. Ils pourraient à propos travailler à renforcer leurs capacités en finançant par eux-mêmes ou d'autres mécanismes des voyages professionnels.

Conclusion

En termes d'hypothèses ayant constituées justement l'ossature du présent article, nous notons que la première qui s'est vérifiée était : Le mouvement hip hop a servi de rampe de lancement à l'industrie musicale burkinabè. À la lumière donc des efforts du mouvement pour s'instituer, cela a également servi à jeter les bases d'une industrie musicale au pays des hommes intègres. La deuxième hypothèse qui s'est également vérifiée était : Le mouvement hip hop à participer à professionnaliser l'industrie musicale burkinabè. Il est en effet ressorti lors de cette étude que le mouvement y est pour beaucoup dans la structuration actuelle de l'industrie musicale burkinabè. La troisième hypothèse aussi vérifiée était : En dépit des acquis, l'industrie musicale burkinabè est en proie à des difficultés sur sa chaîne de valeur qui empêche son éclosion. Il est à retenir qu'effectivement la chaîne de valeur de l'industrie musicale burkinabè s'est constituée mais reste en proie maillon par maillon à de nombreux problèmes qui font que les fruits de l'arbre tardent à tenir la promesse des fleurs. La dernière hypothèse vérifiée, disait : Le numérique, le rôle de l'Etat et la poursuite de la professionnalisation des acteurs de l'industrie musicale sont entre autres défis à relever pour une croissance du secteur. Il est en effet ressorti que des efforts se doivent d'être poursuivis par non seulement l'autorité publique mais aussi les acteurs eux-mêmes pour mettre la jeune industrie musicale sur un piédestal.

Au travers de cet article, l'on peut retenir que la construction d'une industrie musicale au Burkina Faso ne fut pas un long fleuve tranquille. Des années pré à celles post indépendance, on note que la culture en général et la musique en particulier ont toujours été du lot des parents pauvres des politiques publiques. Le mouvement hip hop faisant son apparition dans les années 80 à l'instar des autres acteurs n'a bénéficié non plus d'un meilleur traitement. C'est certainement ce mauvais traitement de base à l'endroit de ses premiers acteurs

qui les ont poussés à avoir des attitudes résilientes. Au nombre de ses attitudes résilientes, il a fallu pour les acteurs portés à bout de bras toute la chaîne organisationnelle en lien avec leur industrie. Une structuration qui a fait florès sur l'ensemble de l'industrie musicale burkinabè. Des nombreux acquis engrangés, l'on note cependant quelques défis majeurs à relever pour permettre à la jeune industrie musicale de déployer ses ailes et de constituer une réelle alternative de développement socio-économique pour le pays des hommes intègres.

Références bibliographiques

- BACACHE Maya, BOURREAU Marc, GENSOLLEN Michel, MOREAU François, 2009, *Les musiciens dans la révolution numérique ; inquiétude et enthousiasme*, IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), P.128
- BARA Walib 2014, *Management des artistes musiciens au Burkina Faso : Amateurisme, conflits d'intérêts et défis de professionnalisation*, Ed. Le Gerstic, P. 73
- BENON Babou Eric, « Panorama des politiques culturelles du Burkina Faso (1960-1991) » In *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, pp. 1949-1962, tome 2.
- BERGER Virginie, 2012, *Musique et stratégies numériques, marketing, promotion, monétisation et mobilité*, IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), P.168
- CUOMO Anna, 2012, *Entre représentations et stratégies personnelles : Une ethnographie auprès de rappers à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Mémoire Master II Ecole des hautes études en Sciences sociales, P. 131.
- KABORE Oger, KABORE Auguste Ferdinand, 2005, *Histoire de la musique moderne burkinabè ; genèse, évolution et perspectives*, EDIPAP international, P.240
- SARE Issoufou, 2011, *Création et développement des entreprises musicales au Burkina Faso : difficultés, enjeux et perspectives*, Ed. Universitaires européenne, P.88
- YARABATIOULA Yarassoula Jacob, 2018, *Industries culturelles et créatives au Burkina Faso : analyse des filières au prisme des politiques et des stratégies*

d'acteurs, vol 1 1^{ère} et 2^{ème} partie, thèse Université Grenoble Alpes, Science de l'information et de la communication, P.777

ZIDA Raguidissida Emile, 2018, *Les Industries culturelles dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne : cas du Burkina Faso*, thèse Université Grenoble Alpes, Science de l'information et de la communication, P.408

Filmographie

OUEDRAOGO Souleymane, 2018, *Rap au pays des hommes intègres*, Production Endogène, documentaire de 52 minutes,

KANT ET LE PROBLÈME DE LA *SUMMA DIVISIO* DROIT PRIVÉ-DROIT PUBLIC

Amidou KONÉ

Université Alassane Ouattara (CI)

E-mail : koneyhamid@yahoo.fr

Résumé : Héritée du droit romain, la *summa divisio* qui postule la division fondamentale du droit en deux branches publique et privée passe pour être immuable. Cependant, fidèle à la théorie criticiste, Kant n'entend pas perpétuer cette tradition bien ancrée. Développant une conception spécifique et originale du droit public qu'il assimile au « droit civil » et du droit privé qu'il confine au « droit naturel », il en arrive à révolutionner le concept traditionnel de *summa divisio* appelée à cohabiter avec des structurations alternatives de l'univers du droit.

Mots-clés : Civil, Contrainte, Droit, Naturalisme, Positivism, Public, Privé.

Abstract: Inherited from the Roman law, the *summa divisio*, which postulates the fundamental division of law into two branches, that means the public law and the private one, is considered as unremovable. However, as a constant criticist, Kant does not intend to perpetuate that well-established tradition. Developing a specific and very original concept of public law considered as "civil law" and that of private law confined to "natural law", he comes to revolutionise the traditional concept of *summa divisio* that is compelled to coexist with alternative structurings of science of law.

Keywords : Civil, Constraint, Law, Naturalism, Positivism, Public, Private.

Introduction

L'œuvre d'Emmanuel Kant est toute entière traversée par le souci constant du droit qu'il envisage comme « un phénomène coercitif en vue de garantir la juxtaposition de libertés individuelles » (D. Alland, S. Rials, 2003, p. 508). Mais le droit

reste en proie à une prégnante division consistant à distinguer le droit public du droit privé que B. Barraud (2015, p. 1101 s.) présentait comme suit :

La distinction du droit public et du droit privé semble être la division primaire et structurante de l'ensemble du droit ; toute norme et toute institution appartiendrait nécessairement soit à l'hémisphère public, soit à l'hémisphère privé du monde juridique et c'est pourquoi on qualifie cette *divisio* de « *summa* » (suprême). Que ce soit le droit positif, la doctrine juridique ou les facultés de droit, rien ne paraît échapper, parmi le droit français, à cette présentation binaire et manichéenne.

Cette distinction devenue traditionnelle et qui « est acceptée par tous les auteurs modernes » à en croire L. Duguit (1927, p. 682),

se rattache directement à la dualité des sujets juridiques [...]. L'un, le droit privé, règle les rapports juridiques concernant les individus ; l'autre comprend les règles spécialement applicables aux collectivités étatiques ou participant de la puissance propre à l'État. (R. Carré de Malberg, 1920, pp. 50-51).

Pour J.-L. Bergel (2012, p. 238), une telle distinction a l'avantage « de discipliner le désordre et l'incertitude des faits sociaux en les saisissant plus aisément sous une qualification claire et des règles déterminées ». En ce qui concerne Kant lui-même qui ne semblait pas ignorer cet état de fait, S. Goyard-Fabre (2005, pp. 47-59) nous apprend ce qui suit :

Kant ne prétendait pas être juriste. C'est en philosophe que, dans l'omniprésence du droit, il cherchait, en deçà des tendances mouvantes, les axes universels immuables du champ juridique. Il est donc imprudent de dénoncer son ignorance en matière de droit. (...), quand il explorait le droit privé et le droit public placés dans la doctrine dominante de son siècle sous l'éclairage méta-juridique du *jus naturae*, (...), c'est bien sur l'œuvre des jurisconsultes qu'il exerçait son regard critique.

Au demeurant, la *Métaphysique des mœurs* que Kant publie en 1796, et dont la première partie est consacrée à la *Doctrine du droit* est structurée autour des deux grandes parties

que sont le droit privé et le droit public. Au regard de ce qui précède, Kant semble reconnaître sans ambages la distinction classique fondamentale entre le droit public et le droit privé ou la *summa divisio* qui remonte au droit romain dont elle est l'héritage en même temps qu'elle est une adoption du droit français post-révolutionnaire. M. Saoudi (2015, p. 13) nous rappelle fort à propos que « l'étude du droit a deux domaines : le droit public et le droit privé. Le droit public envisage tout ce qui a rapport à l'État romain, le droit privé ce qui concerne les intérêts privés. Il faut en effet distinguer l'intérêt public des intérêts privés ». Toutefois, Kant (1993, p. 116), dans la *Doctrine du droit*, semble ôter au droit privé, émanation de « l'état de nature (...) opposé (...) à l'état civil » toute juridicité de sorte à ne reconnaître que le seul droit public comme étant véritablement du droit. Dans le même sens, S. Bloetzer (2004, p. 29) admet que « seul le droit public au sens kantien du terme constitue dans la terminologie juridique contemporaine du droit positif, privé ou public ».

En clair, pour Kant, soit le droit est public, soit il n'est rien du tout. Face à cette présentation plutôt moniste et non plus dualiste du droit au sens moderne du terme – lequel n'exclut pas le droit privé du droit positif – on peut se poser la question de savoir quelle a pu être l'attitude de Kant vis-à-vis de la *summa divisio* ? L'a-t-il approuvé ou au contraire l'a-t-il désavoué ? Plus spécifiquement, Kant a-t-il vraiment eu une position univoque vis-à-vis de la *summa divisio* ? Que dire du droit naturel sous-jacent et omniprésent que Kant n'élude pas ? Cette étude qui s'insère dans le prolongement de la remarque précitée de Bloetzer, vise à tirer les conséquences extrêmes d'une telle observation en faisant marcher Kant sur les traces de la *summa divisio*. Elle n'a donc pas, a priori, la même orientation que celle retenue par A. Braz qui, dans un article publié en 2006, se bornait à envisager l'examen des rapports possibles « entre la législation juridique et la législation éthique ». (A. Braz, (2006, pp. 49-62).

L'intention fondatrice, en ce qui nous concerne, consiste à affirmer que par-delà la *summa divisio* ou distinction fondamentale droit public-droit privé qu'il ne rejette pas, Kant fait à la fois preuve d'originalité et d'éclectisme en envisageant d'autres configurations possibles de l'univers du droit. Disons que notre objectif consiste à mettre au jour les tensions qui ont animé Kant vis-à-vis de la *summa divisio*, à savoir s'il l'a adoubé

ou si l'on peut considérer avec lui qu'elle n'est qu'une division possible entre plusieurs autres. Ce qui nous conduira dans une approche à la fois comparative, critique et exégétique, à examiner dans un premier temps, l'attitude contrastée de Kant vis-à-vis de la *summa divisio*. Dans un second temps, nous apprécierons la question du droit naturel dont la prise en compte dans cette étude semble déterminante.

1. Kant face à la *summa divisio* : Une attitude contrastée

Face à la *summa divisio*, l'on pourrait déceler chez Kant, dans un premier temps, deux attitudes opposées mais non moins complémentaires : une position maximaliste forte consistant dans un monisme fondamental et originaire du droit public ; une position minimaliste faible consistant en un dualisme subséquent et dérivé reconnaissant et légitimant le droit privé sous l'autorité du droit public.

1.1. Le monisme fondamental et originaire du droit public

Une première attitude envisageable chez Kant est celle qui consiste, avant même de parler de division fondamentale du droit, de *summa divisio*, à commencer par nier toute division du droit public et du droit privé par la reconnaissance du seul droit public. En effet, pour Kant, on ne saurait distinguer dans le cadre de l'État, un droit public à côté ou en face duquel se positionnerait un droit privé. Le droit privé, en tant que tel, n'existe pas comme droit à moins d'entendre par là, le droit à l'état de nature ou le droit qu'on rencontrerait dans l'état de nature. C'est en clair, le droit qui n'est pas encore parvenu à la juridicité et qui serait inopérant dans le cadre de l'État, lequel suppose selon J.-M. Muglioni (1997, pp. 47-61) « des lois publiques pour qu'il y ait un droit effectif ». Kant (1993, p. 116) présente la situation comme suit :

La division suprême du droit naturel ne peut être [...] celle du droit naturel et du droit social, mais celle du droit naturel et du droit civil ; le premier de ces droits est dit le droit privé et le second le droit public. En effet, l'état de nature [...] n'est pas opposé à l'état social, mais à l'état civil, car il peut y avoir une

société à l'état de nature, mais non pas une société civile (garantissant le mien et le tien par des lois publiques), ce pourquoi le droit dans le premier état s'appelle le droit privé.

S. Bloetzer (2004, pp. 28-29) qui a très bien perçu cette hégémonie totalisatrice du droit public chez Kant, nous apporte la précision suivante :

Kant différencie dans sa *Rechtslehre* aussi entre le droit privé et le droit public. Mais le sens de cette terminologie n'est pas celui que nous lui prêtons aujourd'hui dans la science juridique. Comme l'explique S. Goyard-Fabre, le droit privé est le droit de l'homme à l'état de nature, lequel, il faut le préciser, s'oppose non pas à l'état social, mais à l'état civil. En l'état de nature, il n'existe pas de lois publiques. Le droit public par contre est le droit de la Cité dans l'état civil. Il s'agit selon Kant des lois qui pour créer une situation juridique, nous dirions aujourd'hui pour créer des droits et des obligations juridiques, nécessitent une publication officielle. Ainsi, nous pourrions dire que seul le droit public au sens kantien du terme constitue dans la terminologie juridique contemporaine du droit positif, privé ou public.

Avec Kant, le droit privé qui se confond au droit naturel ne saurait participer du droit positif, lequel se résume strictement au droit public qui subsume le droit privé à qui il communique pour ainsi dire son autorité. C'est donc dire que le droit public apparaît avec Kant comme un droit originaire, un droit premier, un droit "fondateur" qui inspire et institue le droit privé dans l'état civil. En tant que tel,

le droit public [...] est donc un système de lois pour un peuple, c'est-à-dire une multiplicité d'hommes ou une multiplicité de peuples, qui, étant dans un rapport réciproque les uns par rapport aux autres, ont besoin pour jouir de leur droit d'un état juridique sous une volonté qui les unifie, c'est-à-dire d'une constitution (*constitutio*). – Cet état du rapport des individus les uns avec les autres dans le peuple est appelé l'état civil (*status civilis*) et leur tout, par rapport à ses propres membres, est l'État (*civitas*), qu'on nomme la chose publique [...] en raison de sa forme et pour autant qu'il est lié par l'intérêt commun de tous les êtres dans un état juridique. Mais en rapport aux autres peuples il se nomme simplement une puissance (*potentia*) [...]. Cela mène à concevoir sous le concept universel du droit public non seulement le droit politique, mais encore un droit des peuples

(*ius gentium*); et [...] [un] droit cosmopolitique (*ius cosmopolitanicum*). (E. Kant, 1993, pp. 193-194).

Autrement dit, le droit politique qui postule dans l'État « le droit des hommes sous des lois publiques de contraintes, grâce auxquelles il est possible d'assigner à chacun le sien et de le garantir contre tout empiètement d'autrui » (E. Kant, 1980, p. 29) met en scène dans l'état civil, l'exclusivité du droit public aux dépens du droit privé. A. Philonenko (1993, pp. 27-77) note fort à propos qu'

on pourrait nouer ces deux moments en montrant comment la relation du droit naturel ou privé au droit public ou politique est une relation mouvante : le mouvement par lequel le droit politique s'établit en justifiant le droit naturel détermine l'espace en lequel se constitue le droit positif. De la sorte droit politique, droit naturel et droit positif sont unifiés dans une synthèse réelle, qui se manifeste dans la transformation graduelle de la notion de contrainte.

Le droit public est d'autant fort et autonome qu'il n'a pas besoin de quelque droit que ce soit pour exister, mais doit au contraire prêter mainforte au droit privé, droit avachi qui ne peut avoir droit de cité que dans l'état de nature. Ainsi qu'on peut le constater, ignorant dans un premier temps la simple séparation droit public-droit privé et a *fortiori* la *summa divisio*, Kant nous livre une conception moniste du droit caractérisée par la précellence du droit public en lui ménageant toutefois – on s'en est rendu compte – la possibilité de parrainer le droit privé qu'il fait advenir en quelque sorte de la puissance à l'acte, de la promesse à la concrétisation dans une logique non plus d'exclusivité, mais de complémentarité.

1.2. Le dualisme subséquent et dérivé droit public-droit privé

À côté de l'attitude moniste caractérisée par l'exclusivisme du droit public en vertu duquel le droit est public ou n'est rien du tout, Kant admet à titre dérivé, l'existence du droit privé. Bien que celui-ci continue d'être redevable au droit public et reste marqué par la trace de l'émancipation "publico-

positiviste" dans l'état civil, il cesse d'obéir à une logique de vassalisation du droit naturel vis-à-vis du droit positif. Il en résulte une authentification par lequel le droit privé, reconnu et pris en charge par le droit positif ou civil ou encore public, vient s'insérer au sein dudit droit comme un droit à part entière, à condition toutefois de prendre en compte la spécificité du lexique kantien :

il faut avouer que le vocabulaire kantien vient ici bouleverser les habitudes terminologiques de notre droit moderne. Le philosophe en effet est fidèle à la langue juridique de son siècle, tout imprégnée encore de la tradition issue de la romanité. Le droit de l'homme à l'état de nature (*natürliches Recht*), considéré soit dans l'individu, soit dans les sociétés naturelles puisqu'elles existent, est appelé, dit-il, "droit privé" (*Privatrecht*) et le droit propre aux sociétés civiles se nomme droit public (*öffentliches Recht*). Telle est d'ailleurs la *summa divisio* du droit selon les *Institutes* et ce dualisme semble être établi de manière définitive. Cependant, dans la langue de Kant – à la différence de ce que nous disons aujourd'hui –, le droit "civil" et le droit "public" sont un seul et même droit : celui de la cité ou société civile, en laquelle – contrairement à ce qui se passe dans les sociétés naturelle – le mien et le tien est garanti par des lois publiques (*öffentliche Gesetze*). Tant que nous avons affaire à des sociétés naturelles, le droit qui y règne est le "droit privé", qui est "privé" des garanties légales et publiques. (S. Goyard-Fabre, 1996, p. 70).

À juste titre, B. Barraud (2015, p. 1101 s.) enquêtant sur les origines de la distinction droit public-droit privé tout en s'intéressant à Kant, fait remarquer ce qui suit :

Si, dans les années 1700, les ouvrages et les chaires de droit public et de droit privé se multiplièrent, Michel Troper fait remarquer que les XV^e et XVI^e siècle connaissaient déjà la *divisio*, mais pas la *summa divisio* ; le droit public et le droit privé étaient alors des champs scientifiques parmi d'autres. Ce n'est qu'avec Kant que le droit public et le droit privé commencèrent à apparaître comme deux systèmes bien distincts en même temps qu'élémentaires pour l'architecture juridique. Pour le philosophe de Königsberg, toutefois, le droit privé était celui de l'état de nature et, dans l'état social, il revenait au droit public de le garantir.

C'est ainsi que le droit privé, assimilé au droit public et pour ainsi dire, transfiguré, cesse d'être selon la terminologie kantienne une simple « présomption juridique », un « droit provisoire » pour devenir un « droit péremptoire » (E. Kant, 1993, pp. 131-132) dès lors qu'il ne souffre plus de la carence de légalité qui l'entachait dans l'état de nature et qu'il n'est plus « privé de l'effectivité qui s'attache à la juridicité du droit positif ». (S. Goyard-Fabre, 2015, pp. 77-96). Pour J.-M. Gabaude (1977, pp. 527-529) qui insiste sur ce processus d'"effectivisation" du droit privé, « c'est le droit positif qui valide et juridicise le droit naturel/rationnel, principe pur, apriorique et immuable et c'est seul le droit positif qui juridicise. Se supprime donc le dualisme droit naturel/droit positif » pour que vive – pourrait-on dire – le monisme du droit civil ou des lois publiques, mais incorporant et reconnaissant cette fois-ci le droit privé "émancipé" de sorte à reproduire un dualisme dérivé.

Si, [explique S. Goyard-Fabre] le droit naturel est une condition de possibilité rationnelle du droit positif, le droit positif est l'unique condition de la validité juridique du droit naturel. Les présomptions de droit, par nature inhérentes à la raison, ont besoin de la sanction étatique pour s'actualiser en droit civil, seul authentiquement droit. (S. Goyard-Fabre, 1975, pp. 129-130).

Ainsi, pour reprendre S. Bloetzer (2004, p. 29) « seul le droit public au sens kantien du terme constitue dans la terminologie juridique contemporaine du droit positif, privé ou public ». Enfin l'effectivisation du droit privé ou du droit naturel dans l'état civil le faisant participer du droit positif qui s'épuise dans le droit public peut se justifier par l'origine transcendante commune des deux types de droit. C'est ce que nous indique S. Goyard-Fabre (2015, pp. 77-96.) quand elle affirme ceci :

Le principe fondateur du droit privé est en effet "un besoin de la raison", c'est-à-dire une exigence rationnelle pure et *a priori* qui ne se rapporte pas à l'individualité de l'*homo phaenomenon* mais à l'*homo noumenon*, c'est-à-dire à l'humanité de l'homme dans son universalité. Cette exigence pure, d'ordre transcendantal, a une vocation rectrice et régulatrice. (...). Pour que le droit privé, de "provisoire" devienne "péremptoire", il doit être subsumé par

le droit public étatique qui relève, lui aussi, (...), d'une logique transcendantale.

Cette logique transcendantale à son tour, trouve son sens dans l'examen du "contrat" entendu comme l'acte juridique qui préside à la nécessaire transition entre l'état de nature et l'état civil. Or, comme le fait remarquer S. Goyard-Fabre (2015, pp. 77-96), « quelle que soit donc la "réalité pratique indubitable" du contrat générateur de la société civile, celui-ci procède d'une "simple Idée de la raison » ». Apparemment inférieur et déconsidéré face à la puissance tutélaire du droit positif, quelle peut bien être la place ou l'apport du droit naturel à la *summa divisio* telle qu'envisagée par Kant ?

2. La question du droit naturel chez Kant

Selon certains auteurs, Kant serait un partisan invétéré du positivisme juridique qu'il veut majestueux face à un droit naturel servile auquel il dénie toute consistance. Or ce droit pour ainsi dire quasi-incontournable que Kant convoque à maintes reprises semble jouer un rôle pivot et non forcément dépréciatif dans sa philosophie juridique. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les aménagements possibles du droit.

2.1. Du déni du droit naturel chez Kant ?

L'inexorable et contagieuse querelle d'école entre le droit positif et le droit naturel n'a pas épargné Kant en qui des auteurs ont vu un défenseur acharné du premier doublé d'un pourfendeur obstiné du second. Notre propos n'est pas de nous appesantir sur ce jugement, mais d'indiquer ce qui pourrait paraître de la part de Kant comme un déni ou à tout le moins un ravalement du droit naturel au profit du droit positif. C'est du moins ce que semblent insinuer certains passages de la *Doctrine du droit* notamment au paragraphe 44 où Kant (1993, p. 194) relativement au droit de propriété dans l'état de nature, faisait savoir que « cette acquisition néanmoins n'est que provisoire, aussi longtemps qu'elle n'a pas pour elle la sanction d'une loi publique [...] ». Dans la même optique, il fait observer au paragraphe 46 que « le pouvoir législatif ne peut appartenir qu'à la volonté unifiée du

peuple. En effet, [précise-t-il], c'est d'elle que doit procéder tout droit, (...) ». (Kant, 1993, p. 196). À juste titre, M. Villey (2002, pp. 251-269) note que « Kant a détruit tous les remparts que l'histoire avait édifiés contre la toute-puissance des lois » à telle enseigne que sa doctrine du droit « signifiait la victoire totale, effrénée du positivisme juridique ». (M. Villey, 2002, pp. 251-269).

Faisant écho à cette sentence villeyenne, S. Goyard-Fabre (1975, p. 261) pense pour sa part que « du point de vue de l'historien du droit, la philosophie juridique de Kant constitue sans conteste la césure qui, rompant avec l'individualisme issu des morales du grand siècle, est annonciatrice du positivisme ». Comme on peut le constater, ces auteurs vont plutôt dans le sens d'une surenchère de l'entreprise kantienne de ligotage du droit naturel, qui ne semble d'ailleurs pas connaître de répit avec A. Philonenko. Pour celui-ci, en effet, « ce qui est véritablement important c'est la manière tout à fait originale dont Kant rattache à travers la théorie de la propriété le droit naturel au droit public. Disons en un mot, avant d'y revenir, que toute la théorie du droit naturel est en vue de l'État (...) ». (A. Philonenko, 1993, pp. 27-77). Justement ce "revenir" que nous voudrions sans délai et qui s'inscrit dans un cadre d'explicitation de ce qui précède, veut toujours selon A. Philonenko (1993, pp. 27-77) que « par un renversement qui fait précisément l'originalité profonde de la *Doctrine du droit*, c'est au niveau principiel le droit politique qui assure la validité du droit naturel, et non le droit naturel qui contient la justification du droit politique ». Autrement dit,

le droit naturel se subsume sous le droit politique et l'on ne peut pas dire, comme pour d'autres doctrines, que le droit naturel renferme les conditions qui légitiment le droit politique, c'est au contraire le droit politique qui fonde et par là-même justifie le droit naturel en le réalisant. (A. Philonenko, 1993, pp. 27-77).

À travers ces développements, nous voyons comment des commentateurs de Kant, et non des moindres, sur la base de certains propos de ce dernier, s'accordent pour déceler chez lui, ce qui s'apparente à une véritable célébration du droit positif assortie d'une volonté de minoration ou de mise sous tutelle du droit naturel. Mais une telle lecture des choses est-elle sans

appel ? Est-il vrai que Kant ait déprécié le droit naturel au profit du droit positif ? Rien n'est moins sûr. En effet, on pourrait tout aussi bien déceler chez les mêmes auteurs et d'autres encore, des propos forts nuancés. Il en est ainsi d'A. Renaut, (1991, p. 370) qui, prenant le contre-pied de M. Villey, affirme que ce serait « par une singulière erreur » que nous aurions suivi sans discernement la lecture faite par Michel Villey de la *Doctrine du droit* entérinant « l'absurde, mais tenace légende selon laquelle Kant soumettant le droit naturel au droit positif, prépare le positivisme d'un Kelsen ». (A. Renaut, 1997, p. 324). Dans le même ordre d'idée, S. Goyard-Fabre (1975, p. 130) nous apprend de Kant que la

révolution copernicienne du droit naturel qu'illustre son analyse du droit de possession tend assurément à faire de lui l'un des responsables du positivisme : et nombre de théoriciens du positivisme juridique au XIX^e siècle – Savigny, Binder ou Kelsen, pour prendre des exemples bien différents – se sont réclamés du kantisme. Pourtant, Kant n'est pas davantage positiviste qu'il n'est jusnaturaliste.

Mieux, S. Goyard-Fabre (1986, p. 356) nous apprendra quelques années plus tard que « Kant dénonce les illusions du positivisme que ronge de part en part la peur du normativisme ». Ce qui s'apparente à une véritable disqualification kantienne du droit positif censé emporter selon toute vraisemblance l'agrément de l'auteur de la *Doctrine du droit*. Cette disqualification qui, comme nous venons de le voir avec S. Goyard-Fabre, ne se fait pas non plus au profit d'une prééminence du droit naturel, a tout de même le mérite de dénier le déni dont semblait souffrir jusque-là ledit droit.

2.2. Critique du déni du droit naturel chez Kant : vers un rationalisme synthétique du droit

Quand bien même le droit « naturel-rationnel » serait « grevé de carences juridiques » selon l'expression de S. Goyard-Fabre (1996, p. 83), il serait abusif d'en déduire une quelconque dénégation de la part de Kant. À preuve, dans la division générale du droit, Kant (1993, p. 111) distingue très nettement ce qu'il

appelle « 1. Le droit comme science systématique (...) [et] 2. Le droit comme faculté (morale) de contraindre autrui à un devoir (...) ». Explicitant cette distinction, il soutient que le premier « se divise en droit naturel qui ne repose que sur des principes *a priori* et droit positif (statutaire) qui procède de la volonté du législateur ». (Kant, 1993, p. 111). En guise de définition, Kant (1993, p. 178) laisse justement entendre que « par droit naturel, on entend seulement celui qui n'est pas statutaire, c'est-à-dire uniquement celui que la raison de tout homme peut concevoir *a priori* (...) ». Il s'agit d'un droit naturel rationnel correspondant aux principes *a priori* émanant de la raison et qui, selon A. Leclerc, (2014, pp. 33-49) « recouvre ce qui excède la positivité du droit établi ». Cela revient à faire du droit naturel qui, précise S. Goyard-Fabre (1996, p. 111), « n'est assurément pas du non-droit » une réalité substantielle, à part entière, en dépit de la définition négative que Kant semble en donner à partir du droit positif. Pour S. Goyard-Fabre (1996, p. 114) justement,

Kant ne nie pas le droit naturel comme le fera Hegel en développant dans sa première philosophie juridique une conception organique du droit qui célèbre les triomphes de la positivité et de la totalité étatique. Mais, à la différence des théoriciens du *jus* naturalisme, Kant ne fonde pas le droit positif sur le droit naturel et jamais il ne considère le droit naturel inhérent à la raison comme l'archétype du droit statutaire de l'état civil. (...) si (...) Kant accorde aux puissances légiférantes de l'État une capacité jurislatrice dont le positivisme juridique à venir fera sa prémisse fondamentale, il ne peut se présenter lui-même comme un "positiviste" puisque jamais il ne récuse le concept de droit naturel, ni comme *naturrecht*, ni comme *natürliches recht*. Il n'est pas non plus, nous l'avons vu un jusnaturaliste (...).

Pourtant, A. Renaut (1991, p. 372) estime pour sa part que « le criticisme juridique reste un jusnaturalisme ». Ce qui pourrait induire chez Kant une toute autre configuration possible du phénomène juridique qu'A. Renaut (1999, p. 175) nous présente en ces termes :

Kant distingue en effet, non sans subtilité, trois niveaux du droit : 1. Ce qu'il appelle *das natürliche Recht*, "droit de

l'homme naturel", correspond à un éventuel droit de l'homme à l'état de nature : la doctrine kantienne soutient qu'il ne s'agit là que d'une fiction produite par abstraction de l'État et qui consiste à imaginer ce que serait le droit privé indépendamment de son inscription dans un système de droit public. 2. Ce qui est désigné comme *Naturrecht* équivaut au droit naturel proprement dit, c'est-à-dire à un niveau métapositif du droit qui transcende le droit établi et, constituant une dimension de normativité ou de devoir-être, permet de le juger. 3. Le droit public enfin, droit civil ou droit politique (*das öffentliche Recht*), désigne le droit existant dans l'État.

Cette tripartition du droit ou ce tripartisme juridique est exactement ce à quoi est parvenue S. Goyard-Fabre (2005, pp. 47-59) comme en témoignent les propos suivants :

Pour Kant, "il faut même recourir à une subtilité" pour distinguer les expressions *natürliches Recht* et *Naturrecht*. Certes, il convient de les opposer l'une et l'autre au *Willkürliches Recht*, qui est le droit positif et statutaire. Mais l'expression *Natürliches Recht* désigne le droit de l'homme naturel dans la société naturelle, c'est-à-dire l'indépendance de chacun par rapport à l'arbitre d'autrui : un tel "droit" n'a aucune dimension juridique. Quant au vocable *Naturrecht*, il connote "le modèle et la norme" d'après lesquels doit être instituée "la forme de justice externe", c'est-à-dire le droit statutaire ; il correspond à la rationalité pure *a priori* en quoi réside la fondation de tout l'édifice juridique. Kant n'a donc pas "tué le droit naturel". Mais à l'ontologie méta-juridique de la tradition jusnaturaliste, il substitue un normativisme qui est un humanisme juridique non métaphysique.

Pour tout dire, S. Goyard-Fabre, (1996, p. 147) estime que

Dans la perspective criticiste où s'inscrit son concept du droit naturel (*Naturrecht*) – irréductible au "droit" (*natürliches Recht*) dont l'homme, en l'état de nature, est fondé à se réclamer – Kant le présente comme une exigence rationnelle pure *a priori* : le droit naturel est une norme transcendantale, dont le statut fondationnel est, en la forme, nécessairement régulateur. Le droit naturel est l'Idée de la raison qui constitue la condition de possibilité de tous les systèmes de droit (...).

Elle nous présente ainsi l'image d'un droit naturel presque omniprésent et stratifié aux trois points de vue de l'extra-juridique avec le *Natürliches Recht*, c'est-à-dire le droit de l'homme à l'état de nature qui n'en est pas véritablement un, du supra-juridique avec le *Naturrecht* en tant que droit transcendantal a priori, et du juridique pure et simple avec le *Willkürliches Recht* qui renvoie au droit positif.

Conclusion

Au terme de notre étude, la question peut se poser de savoir si la *summa divisio* mérite-t-elle encore cette qualification ? La réponse à cette question semble devoir passer par Kant. Celui-ci, anticipant sur X. Labbé (2011, p. 13) qui estimait que la *summa divisio* « est classique. Mais (...) approximative », avait, au regard de son système, envisagé plusieurs aménagements possibles du droit qui sont autant de configurations concurrentes et pertinentes. Il s'agit de ce que nous avons appelé le monisme fondamental et originaire du droit public qui schématiquement, est une négation de la *summa divisio* ; du dualisme subséquent et dérivé du droit privé sous l'autorité du droit public qui dans la forme, rappelle à certains égards le « bipolarisme public-privé » (J.-B. Auby, 2010, p. 216) et donc la *summa divisio* ; et enfin, du trichisme synthétique *Naturrecht*, *natürliche Recht*, *öffentliche Recht* (ou encore *willkürliche Recht*) qui s'analyse en une sorte de dépassement de la *summa divisio*. Ces structurations alternatives du droit aboutissent toutes d'un point de vue formel à une remise en cause de la *summa divisio* pour ainsi dire rétrogradée au rang d'une simple *divisio* parmi d'autres. Si cette remise en cause est déjà patente, elle l'est encore plus d'un point de vue matériel conduisant à un cinglant désaveu de la *summa divisio* pour autant que les deux termes de la séparation classique droit public-droit privé ne renvoient pas tout à fait à la même réalité chez Kant.

D'abord le droit public, tout en se déclinant en droit politique, en droit des gens et en droit cosmopolitique s'identifie au droit positif, c'est-à-dire à l'ensemble des lois publiques qui ont besoin d'une proclamation officielle pour exister dans l'état civil par opposition à l'état de nature. Ensuite et à juste titre, Kant conçoit le droit privé comme une émanation de l'état de nature

qui en est par conséquent le domaine d'expression marqué essentiellement par la question du *meum juris*, c'est-à-dire du droit de propriété. Pour tout dire, nous pouvons distinguer une *summa divisio* classique essentiellement construite sur le droit positif avec revendication pour chacune des deux branches (publique et privée) de disciplines reconnues comme telles sans toutefois écarter l'existence de « matières mixtes » (X. Labbée, 2011, p.13) ou encore de droits transversaux.

Au fond, Kant n'exclut pas le droit naturel dans les configurations alternatives de l'univers du droit. Cependant, poussant l'originalité plus loin, Kant en arrive assez subtilement – et pour tenir compte de la réalité – à scinder le droit naturel en deux (*Natürliche Recht* et *naturrecht*) tout en bouleversant complètement la perspective par ce que certains auteurs ont appelé une nouvelle « révolution copernicienne » du droit naturel. En effet, si pour les juristes de son temps, le droit positif devait se conformer au droit naturel en tant que « condition de possibilité rationnelle du droit positif » (S. Goyard-Fabre, 1975, pp. 129-130), pour Kant désormais, les normes du droit privé ne deviennent valides que dans l'état civil. Autrement dit,

retournant le jusnaturalisme, le philosophe criticiste ne fonde plus le droit positif sur le droit naturel. Celui-ci, désormais considéré comme droit rationnel, c'est-à-dire comme besoin naturel et concept de la raison, resterait implicite et inopérant sans le passage à l'état civil ; ce passage constitue un devoir et hominise. C'est le droit positif qui valide et juridicise le droit naturel/rationnel, principe pur, apriorique et immuable et c'est seul le droit positif qui juridicise. (J.-M. Gabaude, 1977, pp. 527-529).

Ainsi, aux juristes de son temps qui reconnaissaient la validité transcendantale du droit naturel sans toutefois le prendre en compte dans la *summa divisio* en raison des exigences du « positivisme juridique », dont les « lignes de force (...) convergent (...) [pour] exclure le droit naturel du champ de la juridicité » (S. Goyard-Fabre, 2002, p. 137), Kant en ce qui le concerne, l'intègre en bonne place dans des structurations alternatives de l'univers du droit, dans d'autres *divisios* possibles quand bien même il serait amputé de toute juridicité. Ce qui, on

le voit, contribue à relativiser sérieusement la *summa divisio* qui n'est pour ainsi dire ni incontournable, ni indispensable.

Références bibliographiques

- ALLAND Denis et RIALS Stéphane, dir., 2003, *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Puf.
- AUBY Jean-Bernard, 2010, *La globalisation, le droit et l'État*, Paris, LGDJ.
- BARRAUD Boris, 2015, « Droit public-droit privé. De la *summa divisio* à la *ratio divisio* »? *Revue de la Recherche Juridique – Droit prospectif*, Presse Universitaire d'Aix-Marseille, <hal-01367507>.
- BERGEL Jean-Louis, 2012, *Théorie générale du droit*, Paris, Dalloz.
- BLOETZER Stéphane, 2004, *L'Union européenne – un ordre cosmopolitique en émergence ?* Genève, euryopa, vol. 22.
- BRAZ Adelino, 2006, « Passage entre droit privé et droit public chez Kant : ses implications du point de vue juridique et du point de vue éthique », *Studi Kantiani*, vol. 19, 2006, pp. 49–62.
- CARRÉ DE MALBERG Raymond, 1920, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Tome I, Paris, Sirey.
- DUGUIT Léon, 1927, *Traité de droit constitutionnel. Tome premier : la règle de droit, le problème de l'État*, Paris, De Boccard.
- GABAUDE Jean-Marc, 1977, « Simone Goyard-Fabre, Kant et le problème du droit », *Revue Philosophique de Louvain*, Quatrième série, Tome 75, n° 27, pp. 527-529.
- GOYARD-FABRE Simone, 1975, *Kant et le problème du droit*, Paris, Vrin.
- GOYARD-FABRE Simone, 2005, « Kant et les juristes de son temps », *Les sources de la philosophie kantienne XVII^e XVIII^e siècle*, (Actes du 6^e Congrès international de la Société d'études kantienne de langue française), sous la direction de Robert THEIS et Lukas K. SOSOE, Paris, Vrin, pp. 47-59.
- GOYARD-FABRE Simone, 1996, *La philosophie du droit de Kant*, Paris, Vrin.

- GOYARD-FABRE Simone, 2002, *Les embarras philosophiques du droit naturel*, Paris, Vrin.
- GOYARD-FABRE Simone, 2015, « L'originalité transcendantale du droit selon Kant », *Con-textos kantianos*. International Journal of Philosophy, n° 1, pp. 77-96.
- GOYARD-FABRE Simone, 1986, *Philosophie politique : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Puf.
- KANT Emmanuel, 1993, *Métaphysique des mœurs, Première partie, Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin.
- KANT Emmanuel, 1980, *Théorie et pratique Droit de mentir*, trad. L. Guillermit, Paris, Vrin.
- LABBÉE Xavier, 2005, *Introduction générale au droit. Pour une approche éthique*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- LECLERC Arnaud, 29 : 2014, « La thèse habermassienne de l'interrelation entre droits de l'homme et démocratie : perspectives critiques », *Klesis – Revue philosophique –*, pp. 33-49.
- MUGLIONI Jean-Michel, 1997, « La paix chez Kant », *Philosophie, Bulletin de liaison*, n° 13-14, CRDP, pp. 47-61.
- PHILONENKO Alexis, 1993, « Introduction », *Métaphysique des mœurs, Première partie, Doctrine du droit*, Paris, Vrin, pp. 27-77
- RENAUT Alain, 1999, *Histoire de la philosophie politique*, Tome III Lumières et Romantisme, Paris, Calmann-Lévy.
- RENAUT Alain, 1997, *Kant aujourd'hui*, Paris, Aubier.
- RENAUT Alain, 1991, *Philosophie du droit*, Paris, Puf.
- SAOUDI Messaoud, 2015, *Leçons d'introduction au droit public*, Paris, Ellipses.
- VILLEY Michel, 2002, « Kant dans l'histoire du droit », *Leçons d'histoire et de philosophie du droit*, Paris, Dalloz, pp. 251-269.

TYOLOGIE DE LA PÊCHE AU NOUVEAU LAC DE SOUBRÉ (CÔTE D'IVOIRE) : ACTEURS ET APPROCHE D'UNE GESTION DE TYPE COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES EXPLOITÉES

Kouadio Ange Trésor KONAN

Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire)

E-mail : konanangetresor@yahoo.fr

Léonard TAH

Centre de Recherches Océanologique (CRO)

E-mail : tahlone@yahoo.fr

&

Yéhé Mathieu DIETOA

Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire)

E-mail : dietoa@yahoo.fr

Résumé : La typologie de la pêche et la gestion des ressources halieutiques par les communautés impliquées dans les activités de pêche sur le nouveau lac de barrage de Soubré ont été étudiées entre juillet 2019 et février 2020. La méthodologie de travail a consisté en des enquêtes sous forme de questionnaires et des entretiens avec les différents acteurs de la pêche au lac de Soubré. Au total, 145 pêcheurs ont été identifiés dont 87% de maliens, 9% d'ivoiriens, 2% de guinéens et 2% de burkinabés. La pêche est majoritairement pratiquée par les pêcheurs professionnels (87%) et des adultes (83%). Les engins de capture les plus utilisés sur ce plan d'eau sont les filets maillants (41%). En revanche, les sennes et les pièges-bambou, abondamment utilisés sur les autres lacs du pays sont prohibés au lac de Soubré. À la station de Gnamandji, un mode de gestion communautaire des ressources halieutiques entre pêcheurs étrangers « Bozo » et autochtones riverains du lac, dénommé « tutorat », a été observé. L'absence d'engins de pêche nocifs et le mode de gestion communautaire des ressources constituent un gage de gestion durable de la pêche sur le nouveau lac de Soubré.

Mots-clés : Pêche fluvio-lacustre, Gestion partagée, Engins prohibés, Lac de Soubré, Côte d'Ivoire.

Abstract: Fishing typology and management of fisheries resources by communities involved in fishing activities on the new Soubré dam lake were studied between July 2019 and February 2020. The working methodology consisted of surveys in the form of questionnaires and interviews with the various actors involved in fishing at Lake Soubré. In total, 145 fishermen were identified, 87% of whom were Malians, 9% Ivorians, 2% Guineans and 2% Burkinabe. Fishing is mainly carried out by professional fishermen (87%) and adults (83%). Gillnets (41%) are the most common fishing gear used in this area. In contrast, seines and bamboo traps, widely used on other lakes in the country, are prohibited on Lake Soubré. At the Gnamandji station, a method of community management of fishery resources between foreign fishermen «Bozo» and indigenous lake dwellers, called «tutoring», was observed. The absence of harmful fishing gear and the way in which resources are managed by the community constitute a guarantee of sustainable management of fishing on the new Soubré lake.

Keywords: River-lake fishing, Shared management, Prohibited gear, Lake Soubré, Côte d'Ivoire.

Introduction

Les pêcheries fluvio-lacustres africaines participent de façon significative à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Aussi, leur gestion bioéconomique constitue un enjeu majeur pour les autorités en charge de ces pêcheries continentales africaines (Laë *et al.*, 1997 ; Gourène *et al.*, 1999).

En Côte d'Ivoire, les lacs de retenue d'Ayamé I, Kossou, Taabo, Buyo, et Faé constituent de véritables centres de production halieutique avec des débarquements totaux avoisinant les 8000 tonnes/an (DAP, 2014). Les principaux engins qui concourent aux débarquements dans ces pêcheries fluvio-lacustres sont essentiellement les filets maillants et les sennes de plage (FAO, 2008). Par ailleurs, ces pêcheries se caractérisent par

la juxtaposition de communautés de pêcheurs autochtones et étrangères. Cette dernière communauté de pêcheurs, désignée sous le terme de « Bozo » et majoritairement originaire du Mali, constitue les premiers exploitants professionnels des plans d'eau fluvio-lacustres du pays, où ils se sont installés en campement depuis les années 1980 (UEMOA, 2013). Ce n'est que vers les années 1990, que les nationaux, initialement agriculteurs, ont commencé à manifester un intérêt croissant pour la pêche continentale (FAO, 2008).

La gestion socio-économique des pêcheries lacustres ivoiriennes a fait l'objet de plusieurs travaux, notamment ceux de Vanga *et al.* (2002), Da Costa et Dietoa (2007), Tah *et al.* (2009) et N'dri *et al.* (2020). Ces auteurs ont signalé une baisse généralisée des captures caractérisée par la réduction des tailles des spécimens débarqués et le changement de la composition des captures au profit d'espèces moins prisées. Cette réduction de la disponibilité de la ressource probablement liée aux effets du changement climatique et aux fortes pressions de pêche, entre autres, a occasionné l'apparition de nombreux conflits intercommunautaires. Ces situations conflictuelles entre communautés autochtones et étrangères ont été observées sur certains plans d'eau, notamment, ceux d'Ayamé I en 1998 (Vanga, 2001, Tah *et al.*, 2009) et de Kossou en 2001 (Da Costa et Dietoa, 2007). En Côte d'Ivoire, les activités de pêche continentale sont régies par des textes de lois dont la dernière en date est la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016. Ainsi, la récurrence des situations conflictuelles intercommunautaires observées sur les plans d'eau lacustres pourrait s'expliquer d'une part par la non application des textes et d'autre part par l'inadéquation de ces textes au contexte spécifique de chaque pêcherie.

La présente étude vise à analyser les caractéristiques socio-démographiques des acteurs et l'approche de gestion communautaire des ressources au nouveau lac de barrage hydroélectriques de Soubré. Ces données pourront servir à la mise en œuvre de plans de gestion partagée des ressources halieutiques en milieu continental.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1. Milieu d'étude

Le lac de Soubré, en Côte d'Ivoire (entre 5°48'16'' de latitude Nord et 6°39'22'' de longitude Ouest) résulte de la construction du plus récent barrage hydroélectrique sur le fleuve Sassandra. Ce lac d'une superficie moyenne de 17,3 km², pour une longueur et une largeur moyenne respective de 12 et 2,5 km, peut retenir près de 83 000 000 m³ d'eau (CI ENERGIES, 2021). Après la mise en eau du barrage effectuée en avril 2017, ce plan d'eau a été fermé à toute activité de pêche pendant une période de 18 mois. En octobre 2018, les activités de pêche ont officiellement débuté sur le nouveau lac de Soubré, suite à l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2018, autorisant l'ouverture de la pêche (BNETD/CI-ENERGIES, 2019).

Au cours de la phase de prospection, réalisée en juillet 2019 dans la région du lac, trois localités riveraines du plan d'eau ont été identifiées, de l'amont vers l'aval du lac, pour la collecte des données sur les activités de pêche (Figure 1). Ces villages choisis se caractérisent en outre, par la présence de points de contrôle de captures aménagés en débarcadères par les services de la pêche continentale (Bureau Aquaculture et Pêche, BAP) de la ville de Soubré. Ainsi, du nord au sud du lac on distingue :

- En amont, la station Amaragui (05°48'46,2" N et 06°41'39,3" W), correspondant à la zone de transition fleuve-lac.
- Dans la partie médiane, la station Gnamandji (05°48'00,0' N et 06°40'49,2' W) avec le débarcadère le plus actif du plan d'eau.
- En aval, la station Kpéhiri (05°46'49,5" N et 06°38'44,1" W), caractérisé par la localisation du débarcadère à proximité de la digue.

Ces trois stations constituent en fait les principaux points de débarquement de la pêche sur le lac de barrage de Soubré.

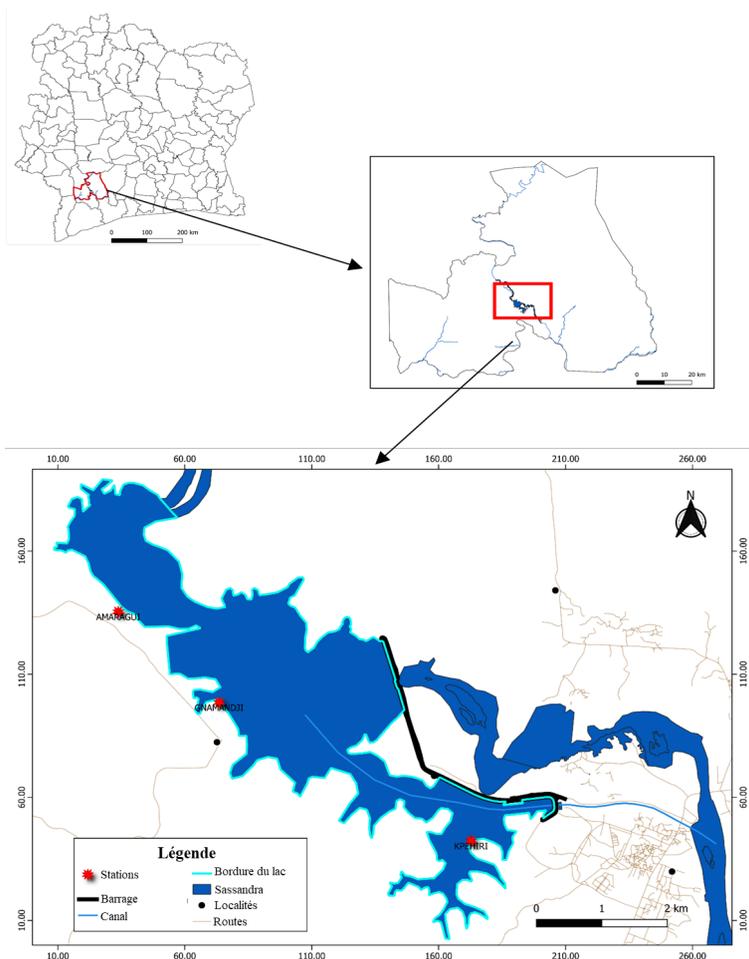


Figure 1 : Localisation des stations d'échantillonnages (Amaragui, Gnamandji et Kpéhiri) sur le lac de Soubré durant la période d'août 2019 à février 2020.

1.2. Collecte des données

Les données d'enquêtes ont été recueillies mensuellement d'août 2019 à février 2020, dans les trois stations identifiées. La collecte de données a consisté en des questionnaires et entretiens avec les différents acteurs de la pêche au lac de Soubré. Deux catégories d'acteurs ont été ciblées pour cette étude : d'une part, les pêcheurs autochtones et étrangers, et d'autre part les agents

du service des pêches et de l'aquaculture (BAP), les mareyeuses et les populations riveraines du lac. Les enquêtes par questionnaires ont consisté au recueil d'informations auprès des pêcheurs à l'aide de fiches appropriées. Les données sur l'âge, la nationalité, l'ethnie, la religion, la situation matrimoniale, le niveau d'étude, les techniques de pêche utilisées, le temps consacré à la pêche et les activités alternatives à la pêche ont été collectées.

Concernant les agents du bureau pêche, les mareyeuses et les populations riveraines, les entretiens ont porté sur le mode de gestion des activités de pêche, les quantités moyennes des captures débarquées et les rapports entre pêcheurs, mareyeuses et populations locales dans le circuit de production. Les critères de classification des pêcheurs sont ceux de Vanga (2004) et Tah *et al* (2009) fondés sur le temps consacré à la pêche et les activités alternatives. La répartition des pêcheurs par classe d'âge et par nationalité est tirée de Da Costa et Dietoa (2007) ; Tah *et al* (2009) et Boguhé *et al.* (2011). Les données obtenues ont été traitées avec les logiciels Excel et R version 3.6.3. Le test Chi deux (χ^2) d'indépendance a été utilisé pour vérifier les liaisons entre les paramètres sociodémographiques pris deux à deux de pêcheurs recensés sur le lac de Soubré, lorsque les conditions d'application le permettaient.

2. RESULTATS

2.1. Structuration des acteurs de la pêche au lac de Soubré

- Nationalités et ethnies des pêcheurs

Au total, 145 pêcheurs ont été recensés sur l'ensemble du nouveau lac de Soubré. Le Tableau 1 présente la distribution des pêcheurs recensés en fonction des nationalités dans les différents sites de débarquements du lac. La population de pêcheurs au lac de Soubré est dominée par les maliens au nombre de 126 soit 87%. Cette communauté malienne se subdivise en trois principales ethnies qui sont les Bozo (70%), les Koroboro (15%) et les peulhs (2%). Les ivoiriens qui constituent 9 % de l'ensemble des pêcheurs du lac sont représentés par 3 ethnies, Gnambois, Malinké et Baoulé (Tableau 1). Deux communautés étrangères moins représentées (2% chacune) ont aussi été

identifiées sur ce plan d'eau, il s'agit des Guinéens et des Burkinabés. L'analyse du Tableau 1 indique que les activités de pêche sur le nouveau lac de Soubré sont presque exclusivement réalisées par des acteurs d'origine étrangère.

En termes de densité spatiale, le débarcadère de Gnamandji situé dans la partie médiane du lac présente la plus forte concentration de pêcheurs avec 96 individus soit 66 % de l'ensemble des pêcheurs du lac. En revanche, la station Amaragui en amont du lac, dans la zone de transition fleuve-lac, est la moins peuplée avec seulement 17 pêcheurs soit 12% de l'effectif total recensé (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des pêcheurs selon la nationalité et l'ethnie et sur le lac de barrage de Soubré entre Août 2019 et Février 2020.

| Stations | Amaragui | | Gnamandji | | Kpéhiri | | Total | |
|-----------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|-------------|
| | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % |
| Nationalités/Ethnies | | | | | | | | |
| Ivoirienne | | | | | | | | |
| <i>Gnambois</i> | 0 | 0% | 5 | 3% | 3 | 2% | 8 | 6% |
| <i>Baoulé</i> | 0 | 0% | 3 | 2% | 0 | 0% | 3 | 2% |
| <i>Malinké</i> | 1 | 1% | 1 | 1% | 0 | 0% | 2 | 1% |
| Total ivoirien | 1 | 1% | 9 | 6% | 3 | 2% | 13 | 9% |
| Malienne | | | | | | | | |
| <i>Bozos</i> | 11 | 8% | 69 | 48% | 21 | 14% | 101 | 70% |
| <i>Peulhs</i> | 0 | 0% | 3 | 2% | 0 | 0% | 3 | 2% |
| <i>Koroboro</i> | 5 | 3% | 15 | 10% | 2 | 1% | 22 | 15% |
| Total malien | 16 | 11% | 87 | 60% | 23 | 16% | 126 | 87% |
| Burkinabé | | | | | | | | |
| <i>Mossis</i> | 0 | 0% | 0 | 0% | 3 | 2% | 3 | 2% |
| Total burkinabé | 0 | 0% | 0 | 0% | 3 | 2% | 3 | 2% |
| Guinéenne | | | | | | | | |
| <i>Soussou</i> | 0 | 0% | 0 | 0% | 3 | 2% | 3 | 2% |
| Total guinéen | 0 | 0% | 0 | 0% | 3 | 2% | 3 | 2% |
| Total par localité | 17 | 12% | 96 | 66% | 32 | 22% | 145 | 100% |

- **Structure d'âge et situation matrimoniale des pêcheurs**

L'âge des pêcheurs recensés sur le lac entre août 2019 et février 2020 variait de 18 à 59 ans. Le tableau 2 indique la répartition des pêcheurs du lac en fonction des tranches d'âge et de la situation matrimoniale. L'analyse de ce tableau montre que les activités de pêche sur le lac sont majoritairement conduites par des adultes (54%) dont l'âge est compris entre 30 et 45 ans. Les jeunes de moins de 30 ans constituent la frange la moins active, soit 17% de l'ensemble des pêcheurs recensés. Par ailleurs, l'analyse de la situation matrimoniale des acteurs de la pêche indique une forte proportion de pêcheurs mariés (86%) aux dépens des acteurs non mariés (14 %) (Tableau 2). Cette observation confirme que les activités de pêche sur le nouveau lac de Soubré sont essentiellement exercées par de acteurs matures, dont l'âge se situe au-delà de 30 ans. En effet, ces derniers représentent 83% de la population de pêcheurs (Tableau 2). Le test Chi deux (χ^2) révèle que le statut matrimonial dépend de l'âge des pêcheurs ($\chi^2= 34,07$; ddl= 2 ; $\alpha=0,05$).

Niveau d'étude et pratiques religieuses des pêcheurs

L'illustration de la répartition des pêcheurs du lac en fonction du niveau d'étude et de l'appartenance religieuse apparait sur le Tableau 2. Il ressort de l'analyse du tableau que la majorité des acteurs de la pêche ont un niveau d'instruction faible. En effet, 90% des pêcheurs n'ont aucun niveau scolaire. Seuls 10% des pêcheurs recensés ont signalé avoir le niveau d'étude primaire. Par ailleurs, la religion dominante au sein des communautés de pêcheurs reste la religion musulmane avec 97% de pratiquants.

2.2. Temps consacré à la pêche et activités annexes

Au total, 126 pêcheurs soit 87% des personnes recensées ont indiqué qu'ils n'avaient aucune activité que la pêche (Tableau 2). Ces acteurs qui ne vivent qu'exclusivement de la pêche peuvent être considérés comme des pêcheurs professionnels. Parmi ces pêcheurs, 120 soit 83% consacrent plus de 5 jours par semaine à leur activité de pêche tandis que 4% y

passent moins de 5 jours (Tableau 2). Les autres catégories de pêcheurs qui représentent 13% des acteurs et consacrent moins de temps à la pêche peuvent être considérés comme des pêcheurs occasionnels. En effet, ces derniers exercent des activités alternatives telles que l'agriculture (8%), le commerce et la maçonnerie (5%) (Tableau 2). Le test Chi deux (χ^2) indique que les variables considérées (activités annexes et temps consacré à la pêche) sont non indépendantes ($\chi^2= 44,88$; ddl= 2 ; $\alpha=0,05$).

Tableau 2 : Répartition des pêcheurs recensés au lac de Soubré entre août 2019 et février 2020 en fonction des paramètres socio-démographiques (Âge, Situation matrimoniale, Niveau d'instruction, Religion, Activités annexes et Temps de pêche).

| Paramètres | AMARAGUI | | GNAMANDJI | | KPEHIRI | | TOTAL | |
|-------------------------------|-----------------|----------|------------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|
| Âges | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| <30 ANS | 0 | 0% | 22 | 15% | 3 | 2% | 25 | 17% |
| 30-45 ANS | 5 | 3% | 61 | 42% | 12 | 8% | 78 | 54% |
| >45 ANS | 5 | 3% | 27 | 19% | 10 | 7% | 42 | 29% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |
| Situation matrimoniale | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| Mariés | 10 | 7% | 93 | 64% | 22 | 15% | 125 | 86% |
| Célibataires | 0 | 0% | 17 | 12% | 3 | 2% | 20 | 14% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |
| Niveau d'instruction | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| Aucun | 5 | 3% | 61 | 42% | 15 | 10% | 81 | 56% |
| Ecole coranique | 3 | 2% | 39 | 27% | 7 | 5% | 49 | 34% |
| Ecole primaire | 2 | 1% | 10 | 7% | 3 | 2% | 15 | 10% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |
| Religion | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| Musulmane | 10 | 7% | 108 | 74% | 22 | 15% | 140 | 97% |
| Chrétienne | 0 | 0% | 2 | 1% | 3 | 2% | 5 | 3% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |
| Activités annexes | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| Aucune | 5 | 3% | 96 | 66% | 25 | 17% | 126 | 87% |
| Agriculture | 5 | 3% | 7 | 5% | 0 | 0% | 12 | 8% |
| Autres | 0 | 0% | 7 | 5% | 0 | 0% | 7 | 5% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |
| Temps de pêche | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>Effectif</i> | <i>%</i> |
| Inférieur à 5 jours | 5 | 3% | 17 | 12% | 3 | 2% | 25 | 17% |
| Supérieur à 5 jours | 5 | 3% | 93 | 64% | 22 | 15% | 120 | 83% |
| Total | 10 | 7% | 110 | 76% | 25 | 17% | 145 | 100% |

2.3. Communautés de mareyeuses au nouveau lac de Soubré

Au total, 36 mareyeuses ont été recensées sur les trois principaux débarcadères du lac de Soubré entre août 2019 et février 2020 (Tableau 3). En outre, ce tableau présente les quantités moyennes journalières de produits de pêche collectés par les mareyeuses au niveau des 3 principaux débarcadères du lac au cours de la période d'étude (Source BAP, 2020). La distribution des produits de pêche traités par débarcadère, indique que le débarcadère de Gnamandji, dans la partie médiane du lac, est le plus productif avec en moyenne de 166,6 kg/jour, soit 82% de l'ensemble des produits de pêche traités par les mareyeuses au lac de Soubré. Le débarcadère le moins actif reste celui de Amaragui, en amont du lac, avec une quantité moyenne collectée de 14,1 kg/j soit 7%. La répartition des mareyeuses en fonction des nationalités (Tableau 3) indique une forte représentation des non-ivoiriennes dans ce secteur de la pêche, avec une proportion de 80,5%. Cette catégorie de mareyeuses est composée de 26 Maliennes (72%), deux (2) Burkinabés (6%) et une (1) Guinéenne (3%). Ces femmes sont essentiellement des épouses de pêcheurs étrangers. Quelques ivoiriennes représentant 19,5% de l'effectif des mareyeuses, interviennent dans ce secteur de la pêche, notamment aux débarcadères de Kpéhiri et de Gnamandji (où l'on dénombre le plus grand nombre, 5 autochtones) (Tableau 3).

Tableau 3. Répartition de mareyeuses et des captures quotidiennes (kg/j) traitées en fonction des débarcadères au lac de Soubré entre août 2019 et février 2020.

| Stations | Captures quotidiennes | | Nationalités des mareyeuses | |
|-----------------|-----------------------|-------|-----------------------------|------------|
| | Eff.mar. | kg /j | Ivoiriennes | Etrangères |
| Amaragui | 4 | 14,1 | 0 | 4 |
| Gnamandji | 26 | 166,9 | 5 | 21 |
| Kpéhiri | 6 | 22,5 | 2 | 4 |
| Total | 36 | 203,5 | 7 | 29 |
| Pourcentage (%) | 100 | - | 19,5 | 80,5 |

(kg/j = kilogramme par jour ; Eff. mar. =Effectif des mareyeuses)

3. Engins de pêche utilisés sur le lac de Soubré

3.1. Identification des engins de pêche déployés sur le lac de Soubré

Au total, 6 principaux types d'engins pêche ont été dénombrés sur le lac de barrage de Soubré entre août 2019 et février 2020 (Tableau 4). Il s'agit des filets maillants (« *Djô* »), des nasses, des éperviers (« *Fridjô* »), des palangres (« *Gangari* »), des lignes et des harpons (Figure 2). La catégorie nasse regroupe plusieurs types d'engins en fonction du matériel ayant servi à leur confection. Ainsi, on distingue des nasses en liane coniques (« *Papolo* »), cylindriques (« *Tamani* »), des nasses en grillage (« *Grillage* ») et des nasses en bambou (« *Tymba* »). La plupart des engins recensés sont utilisés sans appât. Seuls les nasses coniques ou « *papolo* », les palangres et les lignes sont appâtées avec, respectivement du son de maïs, du poisson avarié et des vers de terre. Par ailleurs, si la majorité des engins utilisés sur le lac de Soubré ciblent des espèces de grandes tailles (Capitaine : *Lates niloticus*, Silures : *Clarias spp*, *Heterobranchus spp*, Mâchoirons : *Chrysichthys spp*, Cameroun : *Heterotis niloticus* et Carpes : *Coptodon spp*,

Oreochromis niloticus), les filets maillants et les éperviers constituent des engins non sélectifs (Tableau 4).

Tableau 4 : Liste des engins de pêche utilisés au lac de Soubré et leurs caractéristiques principales, entre août 2019 et février 2020.

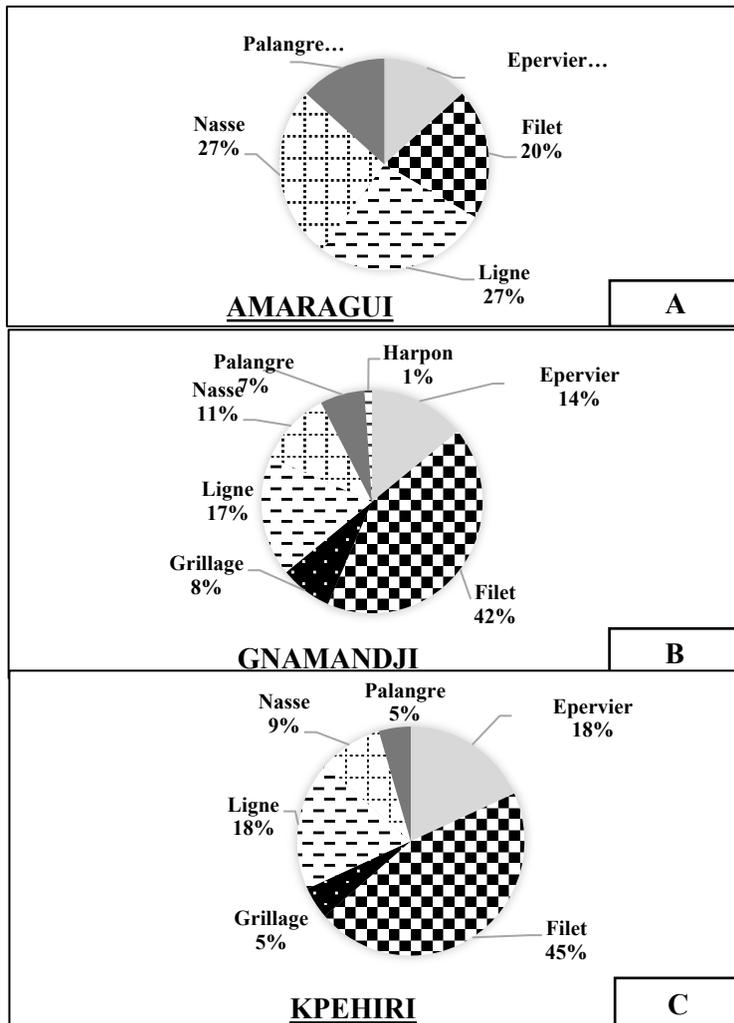
| <i>Engins recensés</i> | <i>Nom vernaculaire</i> | <i>Appât</i> | <i>Cible</i> |
|------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| <i>Filet maillants</i> | <i>djo</i> | Aucun | Non sélectif |
| <i>Epervier</i> | <i>fridjô</i> | Aucun | Non sélectif |
| <i>Harpon</i> | <i>harpon</i> | Aucun | Grande taille |
| <i>Ligne</i> | <i>hameçon</i> | Ver de terre ; Poisson | Grande taille |
| <i>Palangres</i> | <i>gangari</i> | Poisson avarié | Machoiron, Silures |
| <i>Nasse en lianes conique</i> | <i>papolo</i> | Son de maïs | Synodontis spp |
| <i>Nasse en lianes cylindrique</i> | <i>tamani</i> | Aucun | « Cameroun » |
| <i>Nasse en grillage</i> | <i>grillage</i> | Aucun | Cichlidae |
| <i>Nasse en bambou</i> | <i>tymba</i> | Aucun | Machoiron, « Poisson courant » |

3.2. Occurrence des engins par pêcheur en fonctions des stations

La figure 2 montre la distribution des types d'engins utilisés par pêcheur au lac de Soubré. L'enquête pour cette étude a consisté à dénombrer le type d'engins dont disposaient les pêcheurs recensés sur le lac entre août 2019 et février 2020. Il ressort de l'analyse de la figure 2 que les filets maillants arrivent en tête des engins les plus utilisés par les pêcheurs au lac de Soubré, avec des proportions 45 et 42 % (Figure 2B, 2C), respectivement dans les stations de Kpéhiri et Gnamandji. A Amaragui, dans la station en amont du lac, cet engin est relégué en troisième position (20%) derrière la nasse et la ligne qui occupent la première place, avec une proportion de 27% chacun

(Figure 2A). Sur le lac de Soubré, le filet maillant et la nasse « papolo », sont les engins principaux dont disposent tous les pêcheurs recensés. Les lignes, les éperviers, les palangres et le harpon peuvent être considérés comme des outils accessoires, utilisés par des spécialistes et suivant les saisons de pêche.

Figure 2 : Distribution des engins de pêche par pêcheur et par station au lac de Soubré (A) station de Amaragui, (B) station de Gnamandji, et (C) station de Kpéhiri.



4. Organisation des acteurs et stratégie de gestion communautaire des produits de pêche au lac de Soubré

Aucune coopérative n'a été observée chez les acteurs de la pêche au lac de Soubré. Cependant, les pêcheurs sont regroupés par zone de pêche avec un chef qui les représentent auprès des autorités coutumières et administratives. Par ailleurs, ces pêcheurs qui sont enregistrés par les services de pêche (BAP), s'acquittent de taxes constituées par une licence de pêche et une fiche d'immatriculation. Ils font quotidiennement contrôler et peser leurs prises aux débarcadères aménagés autour du lac de Soubré dans les villages de Amaragui, Gnamandji et Kpéhiri (Figure 1). Les mareyeuses dont l'activité de vente des produits de pêche est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le service de pêche du lac de Soubré, sont regroupées au sein d'une association dirigée par une présidente.

À la station Gnamandji, qui regroupe la majorité des acteurs de la pêche sur le nouveau lac de Soubré (Tableau 1), les agents du service pêche (BAP) ont mis en place un système de gestion partagée des produits de pêche dénommé « Tutorat ». La figure 3 illustre le cheminement des produits de pêche entre acteurs à la station Gnamandji. Ainsi, dans cette localité, toutes les pirogues de pêche sont immatriculées aux noms des autochtones riverains du lac. Ces derniers louent leurs pirogues aux pêcheurs étrangers dont ils sont les « tuteurs ». Le système de « tutorat » permet à un autochtone de disposer de plusieurs pirogues (jusqu'à 5) et ainsi faire équipe avec plusieurs pêcheurs étrangers. Par ailleurs, les « tuteurs » assurent avec les pêcheurs étrangers, la surveillance du lac afin de débusquer les pêcheurs clandestins.

Une clause importante de ce partenariat oblige les pêcheurs étrangers à vendre leurs captures aux femmes autochtones du village. Ces dernières à leur tour, revendent le produit de pêche aux mareyeuses (majoritairement des épouses de pêcheurs étrangers). Les prix de vente sont fixés de commun accord par les différents partenaires (Figure 3).

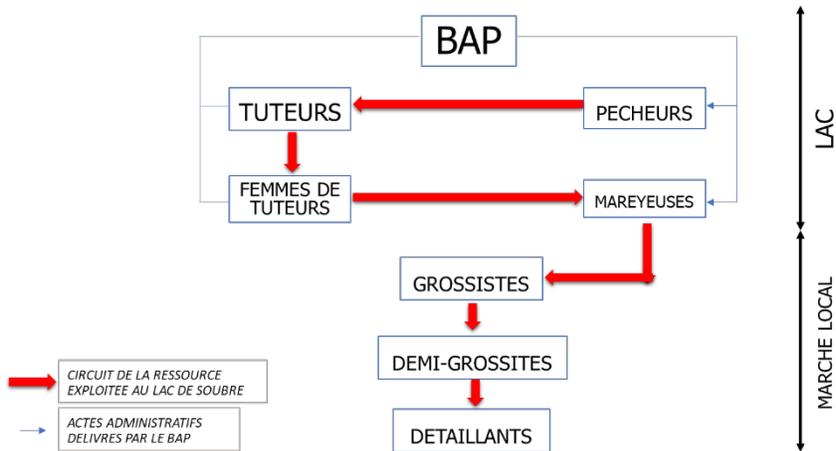


Figure 3 : Schéma simplifié montrant le système de gestion partagée des produits de pêche dénommé « Tutorat » à la station de Gnamandji au lac de Soubré.

5. Discussion

La présente étude réalisée entre août 2019 et février 2020, soit 10 mois environ après l'ouverture du nouveau lac de Barrage de Soubré à la pêche, a permis le recensement de 181 acteurs, composés de 145 pêcheurs et 36 mareyeuses, pour cette retenue de 17,3 km².

Comme sur la plupart des retenues fluvio-lacustres du pays, l'exploitation des ressources halieutiques au nouveau lac de Soubré est presque exclusivement aux mains des pêcheurs étrangers (91%), principalement maliens, désignés sous le terme de « Bozo » (87%) (Tableau I). En effet, ces proportions élevées d'acteurs étrangers ont également été signalées par Da Costa et Dietoa (2007) sur le lac Faé, Aboua *et al.* (2017) sur le lac Kossou, Goli bi *et al.* (2019) sur le lac Buyo. Cependant, les résultats obtenus sur le lac de Soubré, sont différents de ceux de Tah *et al.* (2009) sur le lac d'Ayamé I qui indiquaient une exploitation exclusivement contrôlée par des pêcheurs nationaux en 2004. Cette situation exceptionnelle, observée au lac d'Ayamé I par ces auteurs, était liée à l'expulsion des pêcheurs étrangers

de ce lac suite à un conflit intercommunautaire en 1998 (Vanga *et al.*, 2004).

Toutes les autres caractéristiques sociodémographiques observées chez les pêcheurs du nouveau lac de Soubré, ont été abondamment décrites pour les communautés « Bozo » présentées dans les autres pêcheries fluvio-lacustres de pays Da Costa et Dietoa (2007) sur le lac Faé, Aboua *et al.* (2017) sur le lac Kossou, Goli bi *et al.* (2019) sur le lac Buyo et N'dri (2019) sur le lac de Balondo. Ces spécificités portent sur la prépondérance d'acteurs adultes (83%) et le faible niveau d'instruction de la majorité des pêcheurs (90%) (Tableau II). En outre, l'exercice de la pêche dans ces communautés (« Bozo ») est exclusivement le fait d'acteurs professionnels n'ayant aucune activité alternative (87%) et consacrant la majorité de leur temps à la pêche (83%) Tableau (2). En effet, ces particularités seraient inhérentes aux populations « Bozo » qui exploitent les lacs hydroélectriques de Côte d'Ivoire.

Après la mise en eau du barrage de Soubré, le lac a bénéficié d'un projet de développement de la pêche dénommé « Plan de Développement Réorganisation de la Pêche à Soubré » ou PDRPS (BNETD/TRACTEBEL, 2019), qui a permis la formation de 150 jeunes aspirants-pêcheurs autochtones riverains du lac. Le contrôle actuel des activités de pêche par des acteurs étrangers (87%) au détriment des pêcheurs autochtones ne pourrait s'expliquer que par l'abandon de la pêche par ces derniers. En effet, l'engouement manifesté par les jeunes autochtones pour la pêche a disparu face aux dures réalités de la pratique de cette activité. Cette situation a été observée en 1998 sur le lac de Buyo, pour la majorité des ivoiriens formés par l'ex-projet de pêche Buyo (Vanga, 2001).

Les six principales catégories d'engins de pêches (filets maillants, nasses, éperviers, palangre, lignes et harpons) identifiées sur le nouveau lac de Soubré sont répandues dans toutes les pêcheries fluvio-lacustres de Côte d'Ivoire (Vanga, 2004 ; Da Costa et Dietoa, 2007 ; Tah *et al.* 2009 ; Shep *et al.*, 2013 ; N'dri, 2018). En revanche, les sennes de plage ou « *Djoba* » et les pièges en bambou (pièges-bambou) qui sont abondamment utilisés par les « Bozos » sur les autres retenues lacustres du pays (Da Costa et Dietoa, 2007 ; Tah *et al.*, 2009 ; Aliko, 2013), où ils contribuent de manière significative aux

productions débarquées n'ont pas été observés au lac de Soubré. En effet, l'utilisation de ces deux catégories d'engins a été interdite par le service de pêche (BAP) du lac de Soubré, du fait de leurs impacts négatifs sur certains stocks halieutiques. C'est le cas de la senne qui détruirait les frayères du tilapia *Oreochromis niloticus* selon Vanga (2001) et des bambou-pièges qui retiendraient massivement les jeunes femelles ovigères du mâchoiron *Chrysichthys maurus* (Gourène *et al.*, 1999 ; Da Costa et Dietoa, 2007). De telles mesures de réglementation pour une gestion durable des ressources fluvio-lacustres seraient donc à envisager pour les autres réservoirs du pays.

Outre la formation des aspirants pêcheurs autochtones, le PDRPS (BNETD/TRACTEBEL, 2019) a permis l'installation officielle de structures locales de cogestion de la pêche au lac de Soubré par le Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) du 17 au 18 octobre 2017 (ABIDJAN.NET (2017, 6 avril); BNETD/CI-ENERGIES, 2019). Ce modèle de gestion se définit comme étant une gestion partagée des ressources exploitées au lac entre le gouvernement, les autochtones riverains, les communautés de pêcheurs étrangers et les Services de pêche (loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016). Malgré la mise en place des comités de gestion sur l'ensemble du lac, la cogestion de la pêche n'a pas été fonctionnelle pour diverses raisons, notamment, l'absence de financement. Toutefois, à la station Gnamandji, la plus active du lac, les parties prenantes ont mis en place un système de gestion communautaire des ressources halieutiques dénommé « Tutorat » (Figure 3). Ce type de gestion a pour avantage l'association des autochtones riverains à l'exploitation des ressources afin d'éviter les conflits intercommunautaires qui gangrèment les pêcheries continentales ivoiriennes.

Le suivi et la réussite de ce mode de gestion communautaire des ressources exploitées, spécifique au niveau de ce lac doivent être encouragés et partagés sur les autres réservoirs de Côte d'Ivoire par les services ayant en charge la gestion de la pêche continentale.

Conclusion

La présente étude a permis d'identifier les acteurs de la pêche sur le nouveau lac de Soubré et de décrire le mode de gestion des ressources exploitées. La pêche au lac de Soubré est presque exclusivement dominée par les pêcheurs étrangers « Bozo », présents dans les autres pêcheries continentales du pays. Une approche de gestion communautaires des produits de pêche par les acteurs, autochtones riverains et pêcheurs étrangers, a été observée sur ce nouveau lac. Par ailleurs, le couplage de l'interdiction d'engins de pêche nocifs tels que les sennes et les pièges-bambou, au mode de gestion partagée de ressources, pourrait constituer une condition favorable à une gestion durable de la pêche sur ce nouveau réservoir. Les résultats obtenus au terme de ce travail représentent des données de référence de l'état initial de la pêcherie fluvio-lacustre de Soubré.

Références bibliographiques

- ABIDJAN.NET. (2017, 6 avril). Mise en place d'un comité de gestion de la pêche sur le lac du barrage de Soubré - Abidjan.net News. [news.abidjan.net. https://news.abidjan.net/articles/612864/mise-en-place-dun-comite-de-gestion-de-la-peche-sur-le-lac-du-barrage-de-soubre](https://news.abidjan.net/articles/612864/mise-en-place-dun-comite-de-gestion-de-la-peche-sur-le-lac-du-barrage-de-soubre)
- Aboua B.R.D., Kien K.B., Agbassi V.A. and Kouamélan E.P. (2017). Production factors of an artisanal fishery on a man-made lake in Côte d'Ivoire. *International Journal of Engineering Technologies and Management Research*, 4 (12), 93-102. doi: 10.5281/zenodo.1145672.
- Aliko N.G. (2013). Peuplement ichtyologique du lac de barrage de Taabo (bassin du Bandama, Côte d'Ivoire) : diversité taxonomique, structure des populations et production exploitée, Thèse de Doctorat, Université Nangui Abrogoua, Abidjan, Côte d'Ivoire, 199 p.
- BAP (2020). Rapport d'activités du Bureau aquaculture et Pêche de Soubré, 24p.
- BNETD/CI-ENERGIES (2019). Rapport de l'Atelier de mise en place des structures de Cogestion de la pêche à Soubré, 7p.

- BNEDT/TRACTEBEL (2019). Rapport d'EIES du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Gribo-Popoli. Rapport P012516-RP02-revB de Septembre 2019, 467p.
- Boguhe G.F., Gooré B.G., N'zi G.K., Yao S.S., Kouamelan P.E. and Kouassi J.N. (2011). Premières données sur la pêche crevetteière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire) : Acteurs et Engins de pêche. *Sciences & Nature*, 8 (1), 107 – 118. doi:10.4314/SCINAT.V8I1-2
- CI ENERGIES (2021). Côte d'Ivoire ENERGIES | Barrage de Soubre – Côte d'Ivoire ENERGIES. Consulté le 20/07/2021 sur <https://www.cinergies.ci/barrage-de-soubre/>
- DAP (2014). In Failler P, El Ayoubi H, Konan A. 2014. Industrie des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire. *Revue de l'industrie des pêches et de la zone COMHAFAT*, 43-57.
- Da Costa K.S. and Dietoa Y.M. (2007). Typologie de la pêche sur le lac Faé (Côte d'Ivoire) et implications pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques. *Bulletin français de la pêche et de la pisciculture*, 384, 1 – 14. <https://doi.org/10.1051/kmae:2007006>
- FAO (2008). Profil pêche par pays. La République de Côte d'Ivoire. FID/CP/CIV. Rome, Italia.
- Goli Bi B.E.P., Kien K.B., Kamélan T.M., Berté S. and Kouamélan E.P. (2019). Typologie de la pêche sur le lac de barrage de Buyo (Fleuve Sassandra, Côte d'Ivoire). *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 26 (4), 1220-1229.
- Gourène G., Teugels G.G., Hugueny B. and Thys van den Audenaerde D.F.E. (1999). Evaluation de la diversité ichtyologique d'un bassin ouest-africain après la construction d'un barrage. *Cybiuim*, 23 (2), 147-160.
- Laë R. (1997). Estimation des rendements de pêche des lacs africains au moyen de modèles empiriques. *Aquatic Living Resources*, 10, 83 - 92. <https://doi.org/10.1051/alr:1997009>
- N'Dri K.M. (2019). Typologie de la pêche et niveau de biomasse exploitée au lac de Bolondo (région de la bagoué ; nord de la Côte d'Ivoire). *Agronomie Africaine*, 31 (1), 1 – 14.
- N'dri KM. (2018). Gestion de la pêche et de la pisciculture en milieu continental ivoirien : état des lieux et aspects socio-

- économiques. Thèse de Doctorat Unique, Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Nangui Abrogoua, Abidjan, Côte d'Ivoire, 155 p.
- N'Dri R.O., Konan Y.A., Bamba M., Monney A.I. and Koné T. (2020). Length-weight relationships and condition factor of twenty-four freshwater fish species from Lake Buyo, Côte d'Ivoire. *Journal of Fisheries and Aquatic Science*, 15 (1), 27-34. doi: [10.3923/jfas.2020.27.34](https://doi.org/10.3923/jfas.2020.27.34).
- Shep H., Allechi Y.L., Traoré F. and Konan K.S. (2013). Enquête cadre de la pêche artisanale continentale. MIRAH/UEMOA, Rapport final, 146 p.
- Tah L., Da Costa K.S., Kouassi N.J. and Moreau J. (2009). Effort de pêche et production exploitée au lac d'Ayamé 1 (Bassin de la Bia ; Côte d'Ivoire) après le départ des pêcheurs « Bozos ». *Agronomie Africaine*, 21 (1), 103-115. <https://doi.org/10.4314/aga.v21i1.46216>
- UEMOA (2013). Atlas UEMOA de la pêche continentale. Programme régional de renforcement de la collecte des données statistiques des pêches dans les Etats membres - © 2012. http://sirs.agrocampus-ouest.fr/atlas_uemoa
- Vanga A.F. (2001). Conséquences socioéconomiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abobo-Adjamé, Abidjan, Côte d'Ivoire, 210 p.
- Vanga A.F., Gourène G. and Ouattara M. (2002). Impact de la pêche sur la disponibilité en poissons dans les régions des lacs d'Ayamé et Buyo (Côte d'Ivoire). *Archives Scientifiques du Centre de Recherches Océanologiques Abidjan*, 17 (2), 1-12.
- Vanga A.F. (2004). Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 20 (1), 197-205. <https://doi.org/10.4000/remi.326>

**EFFET DU LEADERSHIP TRANSFORMATIONNEL
SUR LES COMPORTEMENTS DE CITOYENNETÉ
ORGANISATIONNELLE EN CONTEXTE
SOCIOPROFESSIONNEL CAMEROUNAIS : CAS DES
SALARIÉS DE LA CAISSE NATIONALE DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE (CNPS)**

Inès MBIEDOP WANDJI

Université de Dschang, Cameroun

E-mail : [imbiedopwandji@gmail.com/](mailto:imbiedopwandji@gmail.com)

imbiedopwandji@yahoo.fr

Gustave Georges MBOE

Université de Dschang, Cameroun

E-mail : mboegustavegeorges@gmail.com/

gustave.mboe@univ-dschang.org

&

André Liboire TSALA MBANI

Université de Dschang, Cameroun

tsalambania@yahoo.fr

Résumé : Dans cet article les comportements de citoyenneté organisationnelle sont définis à travers neuf dimensions : la loyauté organisationnelle, le conformisme organisationnel, l'esprit sportif, la vertu civique, l'altruisme, la courtoisie, faire la paix, le développement individuel et l'initiative individuelle. Son objectif est celui d'étudier l'effet du leadership transformationnel (LT) sur l'adoption des comportements de citoyenneté dans un contexte tout aussi particulier comme celui du Cameroun. La littérature qui présente le lien entre ces deux variables d'une part insiste sur le fait que ce lien a été établi dans des contextes autre que celui du l'Afrique en général et le Cameroun en particulier. D'autre part, la conceptualisation des comportements de citoyenneté organisationnelle proposée par Djerboua (2016) semble être plus holistique et nécessite que l'on réévalue le lien entre ces deux variables. La revue de la littérature a conduit à la formulation de l'hypothèse de recherche principale. Ainsi, cette dernière postule que le LT favorise l'adoption des CCO. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons soumis un questionnaire à 458 salariés de la CNPS. Les résultats obtenus montrent que le LT est lié aux CCO ($r=0,504$; $P<0,005$). De plus, l'analyse de

régression linéaire simple permet de conclure que le LT favorise l'adoption des CCO ($\beta=0,64$; $t=12,470$; $p<0,001$). Nous discutons des limites et des apports de notre étude, ainsi que des travaux restant à mener pour le développement de la citoyenneté organisationnelle.

Mots-clés : leadership transformationnel, comportement de citoyenneté organisationnel, engagement, comportement déviant, comportement pro social

Abstract: In this article organizational citizenship behaviors are defined through nine dimensions: organizational loyalty, organizational conformity, sportsmanship, civic virtue, altruism, courtesy, making peace, individual development and initiative individual. Its objective is to study the effect of transformational leadership (LT) on the adoption of citizenship behaviors in an equally specific context such as that of Cameroon. The literature which presents the link between these two variables on the one hand insists on the fact that this link has been established in contexts other than that of Africa in general and Cameroon in particular. On the other hand, the conceptualization of organizational citizenship behaviors proposed by Djerboua (2016) seems to be more holistic and requires reassessing the link between these two variables. The literature review led to the formulation of the main research hypothesis. Thus, the latter postulates that LT promotes the adoption of CCOs. To verify this hypothesis, we submitted a questionnaire to 458 CNPS employees. The results obtained show that LT is linked to CCO ($r=0.504$; $P<0.005$). In addition, simple linear regression analysis allows us to conclude that LT promotes the adoption of CCOs ($\beta=0.64$; $t=12.470$; $p<0.001$). We discuss the limits and contributions of our study, as well as the work remaining to be carried out for the development of organizational citizenship.

Keywords: transformational leadership, organizational citizenship behavior, engagement, deviant behavior, prosocial behavior.

Introduction

La littérature traitant de l'engagement organisationnel et plus particulièrement des comportements citoyens au sein de

l'organisation, montre bien qu'il s'agit d'un thème d'actualité qui offre encore de grandes perspectives de recherche. Dans les administrations publiques, la notion de comportement de citoyenneté organisationnelle (CCO) revêt une importance toute particulière au moment où les principes de gestion publique et de gestion des ressources humaines sont en pleine transformation. C'est cet état de chose qui a motivé les travaux de Emery et Launaz (2007) qui relèvent une certaine proximité de valeurs entre l'idée d'engagement citoyen, essentielle dans le système politico-administratif, et celle des CCO à l'intérieur des organisations publiques. Par la suite, nous mettons en exergue la difficulté à maintenir des engagements de type CCO au sein des organisations soumises à de fortes pressions financières et qui introduisent de manière massive des principes inspirés de la direction par objectifs.

Tremblay et Wils en 2005 avaient déjà mis en exergue l'intérêt scientifique d'étudier le concept de comportement de citoyenneté organisationnelle (CCO). Cet intérêt se justifiait par le fait que ce sont des comportements indispensables pour le rayonnement de l'organisation. C'est dans cette veine que les travaux de Organ et al. (2006) arrivent à point nommé pour expliquer le bien fondé d'étudier les CCO en mettant en lumière les déterminants de ceux-ci. Après cette alerte, la prolifération rapide des recherches a donné lieu à une réelle confusion quant à la notion de comportement de citoyenneté organisationnelle. Plusieurs auteurs ont tenté de distinguer ses formes variées (Brief & Motowidlo, 1986 ; Podsakoff et al., 2000). Il ressort de la synthèse de ces travaux que ces comportements se regroupent sous plusieurs vocables, notamment les comportements organisationnels prosociaux, la spontanéité organisationnelle, la performance contextuelle, la performance extra rôle, la mobilisation, dont le plus connu est celui de comportement de citoyenneté organisationnelle. Il est défini par Organ (1988) comme un comportement extra rôle qui va au-delà des rôles et responsabilités décrits. Très récemment, Handayani et al. (2018) les ont définis comme un comportement illimité et facilitateur qui n'a aucun lien avec le système de récompense de l'organisation et peut conduire à gagner en efficacité organisationnelle. En somme, ce sont des comportements qui dépendent entièrement du bon vouloir de l'employé et sont par ailleurs fonction de

plusieurs facteurs. Ces facteurs sont entre autres la satisfaction au travail (Williams & Anderson, 1991), l'engagement organisationnel (Finegan, 2000 ; Liu & Cohen, 2010), la perception de la justice organisationnelle, la personnalité (Chiaburu et al., 2011), le style de leadership présent dans l'organisation (Babcock- Roberson & Strickland, 2010). S'agissant donc du style de leadership, un grand nombre de recherche ont convergé vers l'établissement du lien entre le leadership transformationnel et les CCO (Handayani et al., 2018 ; Kim, 2014 ; Piccolo & Colquitt, 2006 ; Shahab et al., 2018 ; Suhana et al., 2019 ; Sulistiyani et al., 2018). Ces travaux ont étudié les comportements de citoyenneté dans des organisations (entreprises privées) et dans des contextes autres que celui de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier. La particularité du contexte africain se justifierait par le fait qu'il existe un grand défi du leadership africain. Ce défi serait celui de s'arrimer au dispositif socio-culturel de la localité où il s'établit (Dounia Bere & Kouadio, 2019). L'incontournable nécessité d'intégration de ces organisations dans le nouvel environnement socioculturel les oblige à procéder à des transformations structurelles et culturelles qui semblent être mal perçue par les dirigeants et employés.

De ce qui précède, découle une particularité de gestion managériale et de leadership adaptée au contexte africain. Les considérations globales sur les particularités d'un "leadership à l'africaine" sont d'actualité, même si les tentatives existantes de conceptualisation n'aboutissent pas toujours. Elles souffrent essentiellement d'insuffisance d'évidences empiriques (Bakengela Shamba, 2007). Les modèles les plus en vue sont celui du management africain, tel que proposé par Hernandez (Hernandez, 1997), et celui du « modèle circulatoire de management africain » de Evalde Mutabazi (Mutabazi, 2008). L'intérêt de ces études est justifié par les difficultés à gérer les entreprises africaines selon les méthodes de gestion occidentales qui sont inadaptées aux spécificités de la culture africaine. Le Cameroun n'est pas en reste et présente les particularités qui lui sont propres.

En effet, il est constitué de plusieurs ethnies et une distribution culturelle assez particulière (Tamekamta Zozime, 2019). Cette diversité à la fois ethnique et culturelle fait de lui

une Afrique en miniature et présente sur le plan sociologique plus de deux cent sept ethnies réparties en 10 régions. Ainsi, suivant la logique des travaux de Sangue Fotso (2011), la nomination dans les entreprises publiques dans ce contexte aux postes de Directeur Général ou président de conseil d'administration est un acte de cooptation qui obéit aux critères relatifs à une assise régionale avérée, à l'attachement au parti au pouvoir, et à la sympathie du Chef de l'État par l'entremise des réseaux. La spécificité camerounaise tiendrait également à la famille et aux clans qui stimulent les comportements déviants de la part des dirigeants (Sangue Fotso, 2011). Cette situation a pour conséquence le non-respect des règles élémentaires de gestion et l'utilisation des stratégies pour s'enrichir indûment sur le dos de l'organisation dont il a la charge. Parmi ces stratégies, on peut citer entre autres l'impunité dans l'organisation, le favoritisme en faveur de sa région et de son ethnie, la corruption etc.

Ce sont des comportements organisationnels susceptibles d'affecter l'efficacité et le rendement d'une organisation (Roux & Dussault, 2007). Le présent article se propose d'étudier le lien entre le leadership transformationnel et les comportements de citoyenneté organisationnels dans un tel contexte. En effet, Les premiers travaux portant sur les CCO ont été étudiés presque exclusivement en Amérique du Nord dans le secteur privé. Ensuite, d'autres études menées en République Populaire de Chine (Farh et *al.*, 2004) mettent en perspective le fait que le contexte culturel peut avoir des effets importants sur les CCO. Organ et *al.* (2006) suggèrent que ces effets peuvent en fait se retrouver dans d'autres contextes et peuvent prendre différentes formes ou tangentes comparativement au secteur public.

Cette proposition a tout son sens dans la mesure où elle rejoint les travaux de Schmidtke et Cummings (2013) qui se sont penchés sur les particularités des rôles et des identités multiples des travailleurs et leurs effets sur les CCO. Ainsi, les CCO revêtent une importance toute particulière dans les services publics au moment où les principes de gestion publique et de gestion des ressources humaines sont en pleine transformation. La présente contribution se propose de mettre en perspective l'effet du LT sur les CCO dans le contexte socioprofessionnel camerounais et plus particulièrement au sein de la CNPS.

1. Cadre théorique

1.1. Le leadership transformationnel : un style de leadership à promouvoir

Dans le domaine de la gestion, deux grandes catégories de leadership prédominent : le leadership non relationnel et le leadership relationnel (Cummings et al., 2010, cité par Touchette, 2017). Selon eux, la catégorie du leadership non relationnel a pour objectif l'accomplissement d'une tâche. Celui-ci englobe le leadership transactionnel et se caractérise par la contingence des récompenses et la gestion par exception (Hutchinson & Jackson, 2013). De ce fait, le gestionnaire qui opte pour le leadership transactionnel axe davantage sa pratique sur la structure, la clarification des tâches et la remise de récompenses associée à l'atteinte des objectifs (Hutchinson & Jackson, 2013). Ainsi, lors des périodes de restructuration et de grande transformation organisationnelle, ce style de leadership est peu efficace à long terme en raison de ce que ce style de leadership, comme nous l'avons signalé plus haut, est axé sur la structure, la clarification des tâches et la remise des récompenses associées à l'atteinte des objectifs. C'est un style de leadership qui ne permet pas la conservation du fonctionnement de l'organisation, sans viser la réussite de l'application d'un nouveau changement, contrairement au leadership transformationnel.

Le LT s'inscrit dans la catégorie du leadership relationnel. Son approche cible la mise en place d'une relation permettant l'accomplissement d'un but commun (Cummings et al, 2010, cité par Touchette, 2017). Schermerhorn et al. (2010, P.313) définissent le LT comme étant

un processus dans lequel un individu exerce une influence sur d'autres personnes afin qu'elles comprennent et partagent sa vision de ce qui doit être fait et de la manière de le faire, en même temps que le processus permettant de soutenir les efforts individuels et collectifs en vue de l'atteinte d'objectifs communs.

Cette définition permet à la lumière des travaux de Lajoie et al. (2017) d'envisager le LT comme un leadership exemplaire qui induirait une dynamique de coopération basée sur l'organisation plus que sur l'individu. C'est sans doute selon Fisher (2016) le modèle de leadership à privilégier dans la gestion

organisationnelle lors de réformes ou de planifications de restructuration dans le système de gestion. Selon cet auteur, le LT permet de développer une réelle vision de l'entreprise, d'aider, de stimuler, voire d'inspirer les collaborateurs et favoriserait l'émergence de comportements proactifs. C'est suivant cette logique que Bass (1995) conçoit le leader transformationnel comme celui-là qui motive les autres afin qu'ils accomplissent davantage qu'espérer, améliore les connaissances des questions d'importance, transforme leurs besoins de sécurité et de reconnaissance en un besoin d'accomplissement de soi et convertit leur intérêt personnel en intérêt pour le bien de l'organisation. Il vise ainsi à répondre aux besoins d'une organisation par la satisfaction des besoins individuels de ses membres et par l'établissement d'une relation entre le leader et ses membres (Appelbaum et al., 2015). Ce type de leadership serait associé à un large éventail de résultantes organisationnelles comprenant la satisfaction et la motivation des employés, la performance individuelle, de groupe et organisationnelle et l'efficacité des gestionnaires (Wang et al., 2011).

Bass et Avolio (1994) cité par Tian et al. (2020) ont classé les dimensions du LT en quatre catégories : (1) le charisme. Cette dimension renvoie au fait que les leaders transformationnels constituent des figures de rôle pour les employés, facilitent l'approbation des objectifs du groupe et les encouragent à élever leurs objectifs organisationnels ; (2) La stimulation intellectuelle. Cette dimension renvoie au fait que les leaders aident les collègues à déterminer les approches contemporaines quand elles semblent cruciales. (3) La considération individuelle. Ici, les leaders accordent plus d'attention aux besoins des suiveurs, agissent en tant que mentors, et écoute les plaintes des employés. (4) La motivation inspirante. Cette dimension met en perspective le fait que les leaders communiquent de grands espoirs aux subordonnés, les inspirent par une forte tendance à s'engager et s'intégrer dans une vision partagée de l'organisation.

1.2. Les comportements de citoyenneté organisationnelle

Les travaux de Gnofougou (2021) révèlent que la théorie de l'échange social considère le concept de comportement de

citoyenneté comme l'un des rares concepts dont la définition fait presque l'unanimité chez les chercheurs. Pour Smith et al. (1983), le comportement de citoyenneté organisationnelle (CCO) est l'ensemble de conduites individuelles non reconnues par le système formel de rémunération, qui contribue au bon fonctionnement de l'organisation. Pour Wang et al. (2017) on peut le qualifier de comportement pro-social ou de comportement de coopération extra rôle.

C'est depuis 2007 que Podsakoff et Paillé ont mis en exergue le caractère multidimensionnel des comportements de citoyenneté organisationnelle. Depuis lors, de nombreuses recherches se sont investies à l'effet de mieux conceptualiser les CCO (Zhang, 2011 ; Zhao & al., 2012 ; Wang & al., 2013 ; Kumar, 2014 ; Ozsahin & Sudak, 2015 ; Chodorek & al., 2016). Ainsi, on retrouve dans la littérature plusieurs conceptualisations qui parfois présentent des redondances. Cette préoccupation a motivé Djerboua (2016) a élaboré une nouvelle conceptualisation des CCO composée à 9 dimensions. Il s'agit de la loyauté organisationnelle, le conformisme organisationnel, l'esprit sportif, la vertu civique, l'altruisme, la courtoisie, faire la paix, le développement individuel et l'initiative individuelle. Les comportements de loyauté organisationnelle se traduisent par des actions qui visent à promouvoir, valoriser l'image de l'organisation (Farh et al., 2004) et défendre et protéger celle-ci des menaces internes et externes (Borman & Motowidlo, 1993; George & Brief, 1992). Organ et al. (2006) illustrent cette dimension à travers l'exemple de l'employé qui prend la défense de l'organisation quand les autres la critique ou encore quand l'employé fait une promotion active des produits et services de l'organisation à laquelle il appartient.

Le conformisme organisationnel fait référence quant à lui à la dimension des CCO qui est orientée d'une façon généralisée et impersonnelle vers les normes d'une organisation (Rioux & Penner, 2001). L'exemple est donné ici par Organ et al. (2006) qui citent l'exemple d'une assiduité exemplaire au travail, d'une ponctualité continue et d'une obéissance aux règles et aux procédures.

L'esprit sportif regroupe des attitudes et comportements positives face à des difficultés, mais comprend aussi des

comportements négatifs que les employés vont éviter, comme par exemple se plaindre.

La vertu civique renvoie à l'implication constructive de l'employé dans les processus politiques et la gouvernance de l'organisation. Ces comportements expriment l'intérêt que porte l'employé à l'environnement de l'entreprise et à tout ce qui l'affecte en général, afin qu'il puisse veiller à ses intérêts parfois à des coûts personnels élevés (Graham, 1991).

L'altruisme est perçu ici comme un effort personnel d'aide volontaire et surtout discrétionnaire qui est résolument orientée vers une personne ciblée. Cette personne peut être un collègue, mais aussi un superviseur ou un client (Paillé, 2010).

La courtoisie désigne, des actes qui sont posés à l'effet d'éviter la survenance des problèmes. Ces actions diffèrent de celles qui se rapportent à l'entraide, où l'individu aide ses collègues à résoudre leurs problèmes une fois qu'ils sont survenus. Pour illustrer ces comportements, Organ et al. (2006) donnent l'exemple des employés qui prennent soin du photocopieur, de la voiture et des autres équipements de service en les gardant dans des meilleures conditions que celles dans lesquelles ils les ont trouvés.

Faire la paix inclut des initiatives qui aident à prévenir, résoudre ou limiter les conflits et généralement instaurer l'harmonie à l'intérieur de l'organisation. Ces comportements apparaissent lorsque quelqu'un remarque qu'un conflit est sur le point de devenir une guerre personnelle entre deux ou plusieurs parties.

La dimension développement individuel englobe les comportements orientés vers l'enrôlement volontaire des travailleurs à des formations et activités de perfectionnement ou encore à des études informelles offertes par l'organisation.

L'initiative individuelle comprend deux facettes des comportements de citoyenneté des individus au sein d'une organisation et qui sont consubstantielles et complémentaires. D'une part, ces comportements désignent une forme de CCO dans laquelle les employés s'engagent dans des comportements liés aux tâches à un niveau tellement plus élevé que ce qui est minimalement requis (Organ et al., 2006). D'autre part, ces comportements peuvent renvoyer à des initiatives qui vont ultimement contribuer à la performance de l'entreprise. À titre

illustratif, Moorman et Blakely (1995) évoquent le cas de l'employé qui communique fréquemment à ses collègues des suggestions pour améliorer le travail du groupe ou encore l'employé qui motive les autres à exprimer leurs idées et leurs opinions.

1.3. Relation entre le leadership transformationnel et les comportements de citoyenneté organisationnelle

Les comportements de citoyenneté organisationnelle ont suscité beaucoup de recherche, et restent d'actualité à nos jours. Plusieurs antécédents ont tenté d'expliquer son adoption au premier rang desquels le leadership transformationnel. Les comportements de leadership transformationnel attirent une grande attention en termes de relation avec les CCO des salariés (Handayani et al., 2018 ; Shahab et al., 2018 ; Suhana et al., 2019 ; Sulistiyani et al., 2018). Les travaux notamment ceux de Leithwood et Jantzi (2000) et Kim (2014) ont mis en exergue une influence positive du LT sur les CCO. Il ressort de ces travaux que LT fonctionne comme un modèle et accorde une attention particulière aux besoins des collègues qui ont des objectifs communs. Ils les encouragent à s'engager dans un comportement d'autosacrifice lié à CCO (Kim, 2014). Au cours de la dernière décennie, des recherches approfondies ont été menées sur la relation entre le TL et les comportements organisationnels en occurrence les CCO. Il ressort de ces dernières que Le TL affecte significativement les CCO (Ismaelzadeh et al., 2016 ; Saif et al., 2016 ; Cofie, 2018 ; Hassi, 2018). De plus, ces résultats montrent que les employés dépassent les tâches qui leur sont assignées lorsqu'un style TL est utilisé (Cofie, 2018). Au sein des établissements bancaire, les quatre dimensions du TL jouent un rôle essentiel dans l'adoption des CCO (Jiang et al., 2017). Des recherches antérieures ont examiné l'effet positif des traits du TL sur les CCO (Pickford & Joy, 2016 ; Majeed et al., 2017 ; Randy-Cofie, 2018). La synthèse de ces travaux met en perspective le fait que les qualités des leaders transformationnels telles que le charisme, considération individualisée, le Stimulation Intellectuelle et la motivation inspirante améliorent l'adoption des CCO chez les employés. Majeed et al. (2017) ont mis en lien le LT et les CCO. Il ressort

de leurs travaux effectués auprès de 220 universitaires que LT est corrélé positivement et significativement ($r=.71$; $p<.05$). Wang (2006) a mis en lien les CCO, la JO et le LT auprès de 4000 employés chinois. Il ressort de ses investigations que le LT est positivement et significativement corrélé au CCO ($r=.80$; $P<.05$). De même, Xie et al. (2010) ont établis un lien positif et significatif entre le LT et les CCO auprès de 218 employés en contexte chinois. Ils sont parvenus à la conclusion selon laquelle le LT prédit les CCO. Udin en 2020 a mis en lien le LT et les CCO chez le personnel du secteur pharmaceutique en Indonésie. Avec le concours de 244 participants, il est parvenu à la conclusion selon laquelle il existe entre ces deux variables un lien élevé, positif et significatif ($r=.72$; $P<.05$). En 2017, Majeed et ses collaborateurs ont étudié la nature de la relation entre le LT et les CCO en contexte Pakistanais avec le concours de 255 personnels exerçant dans le secteur public universitaire. Ils sont parvenus à la conclusion selon laquelle le LT est fortement lié au CCO ($r=.79$; $p<.01$). Ils montrent précisément que le LT prédit 35% de l'adoption des CCO. Saif et al. (2016) ont également étudié le lien entre LT et les CCO en contexte professionnel Pakistanais. Avec le concours de 599 participants, ils ont abouti à la conclusion selon laquelle le LT est positivement et significativement corrélé au CCO ($r = .726$; $P<.05$). Toujours dans le contexte pakistanais mais cette fois dans le milieu universitaire, Mohsin et Muhammad (2020) ont également établis le lien entre le LT et les CCO. Les résultats de leurs travaux menés auprès de 494 universitaires révèlent que le LT est lié significativement au CCO ($r=.70$; $P<.05$). Au demeurant, la littérature existante sur ces deux variables nous permet d'affirmer qu'il existe un lien entre le LT et les CCO.

2. Présente étude : Les comportements de citoyenneté organisationnelle chez le personnel de la Caisse nationale de la prévoyance sociale (CNPS) : Rôle du leadership transformationnel

Les organisations publiques camerounaises sont en proie au comportement non conforme. C'est ce qui peut justifier les propos de Begne qui depuis 2012, avait déjà fait remarquer que ces dernières constituent un repère des comportements peu

recommandables comme le détournement des deniers publics, le favoritisme sous toutes les formes, la corruption, l'absence de comptabilité. À ceci s'ajoute le favoritisme pro-endogroupe (le tribalisme) (Mbiedop Wandji, 2021). Un regard porté sur le quotidien du citoyen camerounais révèle qu'affronter l'administration publique aujourd'hui et notamment ses agents n'est pas une mince affaire (Begne, 2012). Selon lui, de nombreux maux lui sont attribués. Entre autres ces maux on peut citer, l'inactivité, la lenteur dans l'activité, l'absentéisme, la discourtoisie, l'irresponsabilité, l'individualisme, le rançonnement, etc. Ces comportements sont de nature à rendre la relation administration-usager complexe et hostile. Cette situation pourrait se justifier par le fait que l'employé ne se reconnaît pas comme citoyen de l'organisation. Et partant de cette non reconnaissance, il pourrait militer en faveur de l'adoption des comportements non conforme (Puffer, 1987) et contre-productifs. Notons tout de même qu'agir comme un bon citoyen organisationnel, c'est adopter volontairement, sans opportunisme et sans espoir d'être récompensé, un comportement caractérisé par l'altruisme, le professionnalisme, la tolérance, la prévenance et le civisme (Organ, 1988). Il ressort des travaux de Kim (2014) et van der Voet (2014) que les organisations publiques, ainsi que les organisations au niveau central et local, doivent améliorer leurs performances pour refléter la présence d'organisations dans d'autres pays. Suivant cette logique, les dirigeants, doivent agir plus rapidement pour encourager et motiver son personnel à l'effet d'atteindre les objectifs en groupes ; faire la transformation organisationnelle en expliquant leur vision dans le futur, et en encourageant efficacement la croissance des employés (Bass & Avolio, 1994). C'est dans cette vision que s'inscrivent les actions managériales au sein de la caisse nationale de la prévoyance sociale (CNPS).

Elle est considérée comme une excroissance de la fonction publique en raison de son caractère public selon l'article 2 du Décret présidentiel n°2018/354 du 07 juin 2018. Conformément aux dispositions de cet article, la CNPS est un établissement public à caractère spécial, doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie financière. En effet, au terme des dispositions de l'article 3 dudit décret, elle est chargée d'assurer la gestion des régimes de sécurité sociale que lui confie l'État et

le service de diverses prestations prévues par la législation de la sécurité sociale. À ce titre, elle recouvre les cotisations sociales auprès des assujettis et paie directement les prestations sociales dues aux bénéficiaires. Elle exerce en outre une action sanitaire et sociale dans la limite de ses moyens et ses engagements sociaux à travers un centre hospitalier, deux centres médico-sociaux, un centre de protection maternelle et infantile et un groupe scolaire.

Sous l'impulsion de son directeur général, une association dédiée à tout le personnel féminin de la CNPS dénommée « Association dynamique des femmes de la CNPS », (ADYNAFE-CNPS) a été créée en 2018. Elle a pour mission l'organisation des marches sportives, des consultations et dépistages médicaux gratuits, des conférences-débats, des causeries éducatives, des œuvres caritatives et des activités ludiques. Ces associations ont pour mission de porter secours sur fond propre issue des cotisations, aux veuves et aux familles démunies. Outre ces missions, le bien fondé de tels actes consiste à améliorer la visibilité de la CNPS sur la scène nationale et internationale. C'est par exemple le cas des dames en service au Centre de Prévoyance Social (CPS) de Ngaoundéré qui ont accompagné des veuves de la localité le jeudi 07 mars 2019 à travers la remise des dons constitués essentiellement des denrées alimentaires (riz, huile, farine, savon, etc.) (Icnps, 2019). Dans la même lancée, le vendredi 08 mars 2019, les dames de la direction des finances et du patrimoine, ont remis un important don constitué aussi de denrées alimentaires et de produits de première nécessité aux 37 orphelins hébergés à l'orphelinat « Our lady of the Resurrection Catholic School ». Dans le même esprit, les dames du Centre de la Prévoyance Sociale (CPS) de Fouban ont participé à la marche sportive organisée par l'association des « Femmes Nobles du Noun ». Ensuite, elles ont rendu visite aux pensionnaires de la Prison centrale de Fouban, pour leur apporter des vêtements propres et une enveloppe de 100 000 FCFA devant contribuer à l'achat de médicaments. Des actes similaires d'altruisme ont été posés dans les villes de Bafoussam, Yaoundé. Aussi, des séances de nettoyage et d'entretien des locaux et des infrastructures sont régulièrement organisées dans la quasi-totalité des services déconcentrés de la CNPS. Tout ceci

reflète la définition donnée par Smith et al. (1983) concernant les CCO.

Rappelons avec Cameron (2012) que le leader transformationnel réfère aux leaders qui favorisent la performance exceptionnelle et les comportements civiques. Ainsi, pour Cameron (2012), il encourage toute initiative susceptible d'élever les individus et les systèmes, la communication positive, l'optimisme et les forces des personnes, ainsi que sur les apprentissages que l'on peut retirer quand on fait face à des difficultés. Considérant le rôle que jouent les leaders dans une organisation, il est évident que leurs pratiques et leurs comportements influenceraient l'adoption des CCO. Ainsi, le top management de la CNPS pour encourager le travail en équipe et la saine collaboration, organise régulièrement des compétitions sportives dans l'optique de faire tomber les barrières entre les collègues. À titre illustratif, deux éditions d'olympiades sportives ont été organisées en 2011 et 2014 à Yaoundé (Icnps, 2015). De même, des mini-olympiades ont été organisées en mai et novembre 2015 à Yaoundé et à Buea. Et pour garantir la santé du personnel au travail, des Comités d'hygiène et de sécurité au travail sont fonctionnels. En 2016, l'association de la direction des finances et du patrimoine (DFP) voit le jour afin de renforcer l'esprit d'équipe, la solidarité et l'entraide entre ses membres (Icnps, 2018). Ses réalisations sont entre autres, le nettoyage des bureaux, les œuvres sociales et les dons dans les orphelinats et foyers pour enfants de la rue, la prise en charge de scolarités des enfants indigents, l'assistance aux personnes âgées, l'hygiène et la salubrité de l'immeuble siège et des activités sportives. La « DT Team » regroupe les personnels en service à la direction technique. « L'ADRH », l'Association de la direction des ressources humaines créée en octobre 2017, regroupe tous les personnels en service dans ladite structure. Elle entend promouvoir la solidarité par l'entraide et l'assistance entre les membres, les activités culturelles et les loisirs, les relations amicales ainsi que les activités caritatives. Parmi ses réalisations, on peut citer l'assistance des membres en cas d'évènement heureux et malheureux. Ses actions sont étendues dans tous ses services déconcentrés. Elles excellent dans l'investissement humain, les activités sociales et sportives. Elle constitue pour ses membres, une plateforme de formation et d'échanges, dans le

cadre de la résolution de certains problèmes professionnels. Une assistance physique, morale, matérielle et financière est régulièrement apportée à des membres endeuillés, médaillés et retraités durant l'année 2010 (Icnps, 2019). Tous ces actes et réalisations ne sont pas reconnus dans l'ensemble des rôles prescrits au sein de la CNPS indépendamment du niveau hiérarchique.

Selon son bulletin d'information (icnps, 2018), il apparaît qu'entre 2008 et 2018, les dépenses de formation sont passées de 121 millions à 239 millions de francs CFA. Concrètement, pour le compte de la première vague de formation des personnels polyvalents en 2016, 362 agents ont été formés au métier de cadre de sécurité sociale et 702 à celui de technicien de sécurité sociale. De même en 2018, 118 agents ont été formés au métier de cadre de sécurité sociale et 345 à celui de technicien de sécurité sociale. Soit un total de 1527 personnels formés à la polyvalence, en quasiment deux ans. En outre, 50 personnels ont pris part à la première vague de la formation supérieure spécialisée en management en 2011 (Icnps, 2015). Contrairement à ce que révèlent les travaux de Sangue Fotso (2011) la Caisse Nationales de la Prévoyance Sociale (CNPS) se démarque de toutes les autres entreprises publiques à travers le système de management mis en place depuis peu. Cependant, on note l'adoption des comportements de citoyenneté organisationnelle en son sein comme énoncé plutôt. De ce qui précède naît le besoin de mettre en lien le LT et CCO. La littérature portant sur les CCO a mis en évidence ses antécédents. Parmi ces derniers, le LT figure en bonne place. Ainsi, avec la recrudescence des CCO au sein de la CNPS, l'on pourrait investiguer sur l'éventualité selon laquelle l'adoption de ces derniers pourrait s'expliquer par le style de management mis en place. Comme mentionné plutôt, la plus-value de ce présent travail de recherche s'expliquerait par le fait que c'est un comportement organisationnel qui reste peu étudié en contexte africain en général et camerounais en particulier. D'ailleurs, comme le montrent les travaux de Pascal (2007), c'est un comportement longtemps étudié en contexte nord-américain, en Asie, et européen. Aussi avec la conceptualisation holistique des CCO de Djerboua (2016), nous pensons proposer des résultats un peu plus concluants compte tenu du fait que les études antérieures ont étudié ce concept à l'aide soit d'une

conceptualisation à 3 dimensions, 4 dimensions voire 5 dimensions. Ainsi, avec la conceptualisation à 9 dimensions élaborées par Djerboua en 2016, ce comportement organisationnel s'est vu doté d'un corpus théorique qui a mis en commun toutes les dimensions qui, jusqu'ici intervenaient aléatoirement dans plusieurs études. Au regard de ce qui précède, la présente étude tente de répondre à la question suivante : quel est l'effet du leadership transformationnel sur les comportements de citoyenneté organisationnelle en contexte socioprofessionnel camerounais ?

En partant de la logique selon laquelle le leadership transformationnel joue un rôle essentiel dans la rétention et le bien-être des employés (Covella et al., 2017) et dans l'amélioration du comportement de citoyenneté organisationnelle (CCO) (Ahmet, 2014), l'hypothèse que défend la présente réflexion postule que le leadership transformationnel a un effet sur les comportements de citoyenneté organisationnelle au sein de la CNPS.

3. Méthodologie

3.1. Participants

Pour les besoins de cette étude, nous avons fait recours à un échantillon de 458 employés pour une population totale de 2300 employés tous exerçant au sein de CNPS. Cet échantillon est constitué de 222(48.5%) hommes et 236(51.5%) femmes. Dans cette échantillon, 40% sont âgés de 45 ans et plus ; 36.5% sont constitués des individus dont l'âge varie entre 36 et 45 ans ; 20.5% sont constitués des individus dont l'âge varie entre 26 et 35 ans. En fin de compte les plus jeunes sont moins représentés avec un taux de 3.1%. S'agissant du niveau d'étude des participants, 5.5% sont titulaires d'un doctorat, 22.2% sont titulaires d'un master ou DEA, 17.5% sont titulaires d'une maîtrise, 29.3% sont titulaires d'une licence, 11.6% sont détenteurs d'un BTS/DUT/DEUG, 6.8% sont titulaires du baccalauréat, 3.5% sont titulaires d'un probatoire et enfin 3.5% sont titulaires du BEPC. Dans l'ensemble, ils sont originaires de toutes les dix régions du Cameroun. Concrètement, 33% sont originaires de la région du Centre, 27.1% sont originaires de la région de l'Ouest, 19% sont originaires de la région du Sud, 9%

sont originaires de la région du Littoral. Les autres régions notamment l'Adamaoua (2.2%), l'Est (2.4%) l'Extrême-Nord (2.2%), le Nord (2.6%), Nord-Ouest (1.1%) ont une faible représentativité au sein de l'échantillon. Enfin, s'agissant du niveau hiérarchique, 59% exercent comme cadre, 33,4% ont le statut d'agent de maîtrise et seulement 11,8% sont des employés.

3.2. Matériel et procédure

Le présent article est une recherche corrélationnelle par questionnaire. Deux instruments ont été mis à contribution : le Multifactor Leadership Questionnaire (MLQ Form 5X) créée par Bass et Avolio (1995, 2000, 2004) pour évaluer le leadership transformationnel et l'échelle hybride proposé par Djerboua (2016) pour évaluer les comportements de citoyenneté organisationnelle (CCO).

Le Multifactor Leadership Questionnaire (MLQ Form 5X) créée par Bass et Avolio (1995, 2000, 2004) est composée de 20 items repartis en quatre sous-échelles qui permettent de mesurer les quatre dimensions telles que : Le charisme (constitué de 6 items allant de l'item 1 à l'item 6. Exemple item 1 : la personne qui me supervise rend les autres fiers d'être associés à moi). La motivation inspirante (constituée de 6 items, allant de l'item 7 à l'item 12. Exemple item 7 : la personne qui me supervise dirige mon attention vers les échecs afin de respecter les normes fixées). La stimulation intellectuelle (constituée de 4 items, allant de l'item 13 à l'item 16. Exemple item 16 : la personne qui me supervise passe du temps à enseigner et coacher). Enfin, la considération individualisée (constituée de 4 items, allant de l'item 17 à l'item 20. Exemple item 18 : la personne qui me supervise aide les autres en échange de leurs efforts). Chaque énoncé est mesuré à l'aide d'une échelle de Likert en cinq points allant de 1 (Pas du tout d'accord) à 5 (Tout à fait d'accord). Elle présente une bonne consistance interne ($\alpha=.887$).

L'évaluation des comportements de citoyenneté organisationnelle a été faite à l'aide de l'échelle hybride proposé par Djerboua (2016). Elle est constituée de 9 dimensions reparties ainsi qu'il suit : la loyauté est constituée de 5 items, allant de l'item 1 à l'item 5 (exemple item 4 : Je parle souvent mal du superviseur ou des collègues derrière leur dos.). La

dimension développement individuel est constituée de deux items, allant de l'item 6 à l'item 7 (exemple item 6 : J'apprends de nouvelles choses qui ne sont pas requises.). La dimension initiative individuelle est constituée de 5 items, allant de l'item 8 à l'item 12 (item 10 : Je donne volontairement mon temps pour aider des collègues qui rencontrent des difficultés dans leur travail.). La faire la paix est constituée de 2 items, allant de l'item 13 à l'item 14 (item 13 : J'agis comme un agent de paix quand les autres membres de l'organisation ont des désaccords.). La dimension courtoisie est constituée de 5 items, allant de l'item 15 à l'item 19 (exemple item 15 : Je suis toujours prêt à donner un coup de main à ceux qui m'entourent.). La dimension altruisme compte 5 items, allant de l'item 20 à l'item 24 (exemple d'item 21 : Je considère l'impact de mes actions sur mes collègues de travail.). La dimension esprit sportif compte aussi 5 item, allant de l'item 25 à l'item 29 (exemple item 27 : Je dis aux étrangers que l'organisation est un bon endroit où travailler.). La dimension conformité est également constituée de 5 items, allant de l'item 30 à l'item 34 (exemple item 34 : Je respecte les règles et les règlements de l'organisation même quand personne n'observe mes agissements.). Enfin la dimension vertu civique compte 6 items allant de l'item 35 à l'item 40 (exemple item 35 : Je me considère comme l'un des employés les plus consciencieux dans l'organisation.). Elle présente aussi une bonne consistance interne ($\alpha=.768$).

Pour la collecte des données, nous avons mis à contributions les étudiants de comptabilité financière (LICOFI) et de management audit et comptabilité (LIMAC) de cycle licence de la faculté des sciences sociales et de gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). En effet, l'obligation de faire de stages académiques en entreprise pour leurs exigences de formation, a été une occasion pour nous de les mettre en contribution dans le cadre de la collecte des données au sein de la CNPS. Ils sont au nombre de 20 repartis dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Nkongsamba. Chaque participant rencontré sur son lieu de service disposait de 15 minutes pour remplir le questionnaire. Pour ceux qui présentaient une indisponibilité instantanée, on leur remettait le questionnaire pour récupérer plus tard (deux jours après). Sur les 600 questionnaires de départ, nous avons eu un retour de 512 dont

458 questionnaires bien remplis soit un taux de remplissage de 76,33%. Ceci a été rendu possible par notre codirecteur de thèse qui officie à l'UCAC comme enseignant associé. C'est lui qui a introduit le questionnaire auprès des étudiants, a supervisé la collecte des données et a récupéré le questionnaire remplis à cet effet

4. Résultats

Tableau 1 : *Statistique descriptive de l'échelle de leadership transformationnel et des comportements de citoyenneté organisationnelle*

| | N | Mo yenne | Écart type | It ems |
|---|-----|-------------|---------------|-----------|
| Charisme | 458 | 14,0786 | 5,35750 | 6 |
| Motivation inspirante | 458 | 16,4192 | 5,00623 | 6 |
| Stimulation intellectuelle | 458 | 14,1638 | 2,67688 | 4 |
| Considération individuelle | 458 | 17,5109 | 1,66338 | 4 |
| Leadership transformationnel | 458 | 66,5917 | 11,5689 | 20 |
| Comportements de citoyenneté organisationnelle | 458 | 107,6703 | 0 | 40 |

Le tableau 1 ci-dessus permet de constater que les participants sont unanimement d'accord sur le fait qu'ils bénéficient de la considération individualisée de la part du leader et à différent niveau hiérarchique (M=17,51 ; E.-T=1,66), de la motivation inspirante (M=16,41 ; E.-T=5,00), et de la stimulation

intellectuelle (M=14,16 ; E.-T=2,67). Cependant, ils affirment que le charisme ne constitue pas pour eux un grand atout (M=14,07 ; E.-T=5,53) ; en fin de compte, ces statistiques nous permettent d'inférer que les répondants se prononce en faveur de la présence du leadership de type transformationnel au sein du CNPS (M=66,59 ; E.-T=11,57). S'agissant de l'adoption des CCO, le tableau 1 met en perspective le fait que globalement les employés de la CNPS les adoptent au quotidien (M=107,67 ; E.-T=14,70).

Tableau 2 : *matrice de corrélation entre le leadership transformationnel et les comportements de citoyenneté organisationnelle*

| | 1 | 2 |
|----------------------------------|--------|---|
| 1. Leadership transformationnel | / | / |
| 2. Citoyenneté organisationnelle | ,504** | / |

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Le tableau 2 présente la matrice de corrélation entre LT et CCO au sein de CNPS. Il ressort de ce dernier que le leadership transformationnel est corrélé positivement et significativement aux comportements citoyenneté organisationnelle ($r=0,504$; $P<0,005$). En d'autres termes les employés qui, au sein de la CNPS perçoivent le style de leadership comme transformationnel se comportent comme les citoyens de l'organisation.

Tableau 3 : *matrice de corrélation entre les dimensions du LT et les CCO*

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|----------------------------------|--------|--------|---|---|---|
| 1. citoyenneté organisationnelle | / | | | | |
| 2. charisme | ,570** | / | | | |
| 3. motivation inspirante | ,495** | ,720** | / | | |

| | | | | |
|-------------------------------|------------|------------|------------|--------|
| 4. stimulation intellectuelle | ,179 ** | ,404 ** | ,591 ** | / |
| 5. considération individuelle | - ,091 | ,034 | ,031 | ,067 / |

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Le tableau ci-dessus présente les corrélations entre les dimensions du LT et les CCO. Il ressort de ce dernier que les employés qui voient chez le leader la capacité à inspirer la confiance et à amener ses subordonnés à s'identifier à lui adoptent les comportements de citoyenneté organisationnelle ($r= 0,570$; $p<0,05$). Aussi, les employés qui perçoivent le leader comme celui-là qui est capable de développer chez ses subalternes un regard critique face à leurs méthodes de travail, à analyser les problématiques sous un angle différent et à réfléchir à des solutions, ce qui encourage l'apprentissage et la mise en place de nouvelles façons de penser adoptent faiblement les CCO ($r=0,179$; $p<0,01$). Dans la même logique, il ressort des analyses ci-dessus que les leaders qui aident les employés à déterminer les approches contemporaines quand elles semblent cruciales favorisent chez ces derniers l'adoption des CCO ($r=0,495$; $p<0,05$). Enfin, ces analyses mettent en perspective le fait que les employés qui perçoivent les leaders comme étant ceux qui communiquent de grands espoirs aux subordonnés, inspirent par une forte tendance à s'engager et s'intégrer dans une vision partagée de l'organisation n'adoptent pas les comportements de citoyenneté organisationnelle ($r=-0,091$; $p>0,05$).

L'analyse de régression linéaire simple permet de constater que le leadership transformationnel favorise l'adoption des CCO au sein de la CNPS. De façon détaillée, cette analyse présentée dans le tableau 3 ci-dessous met en relief comme le montre la figure 1 le fait que l'adoption des CCO est dû au charisme du leader ($\beta=1,207$, $t=8,162$, $p<0,001$), à la motivation inspirante issue du dynamisme du leader ($\beta=0,795$, $t=4,42$, $p<0,001$). Aussi, l'adoption des CCO dépend de la stimulation intellectuelle de la part du leader ($\beta=-0,830$, $t=3,25$ $p<0,005$). Cependant, l'adoption de ce comportement ne dépend pas de la considération individualisée ($\beta=-0,924$, $t=2,78$, $p>0,005$).

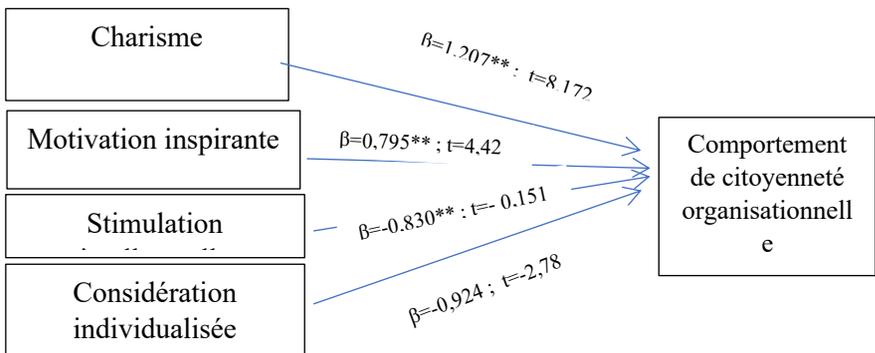
Tableau 3 : statistique relative à la régression des CCO sur LT et ses dimensions

| Modèle | Coefficients non standardisés | | Coefficients standardisés Bêta | t | Sig. |
|------------------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------------------------|--------|------|
| | B | Erreur standard | | | |
| Leadership transformationnel | ,641 | ,051 | ,504 | 12,470 | ,000 |
| Charisme | 1,207 | ,148 | ,440 | 8,162 | ,000 |
| Motivation inspirante | ,795 | ,180 | ,271 | 4,426 | ,000 |
| Stimulation intellectuelle | -,830 | ,255 | -,151 | -3,252 | ,001 |
| Considération individualisée | -,924 | ,331 | -,104 | -2,788 | ,006 |

a. Variable dépendante : citoyenneté organisationnelle

En examinant le tableau 3 ci-dessus, on peut dire que le LT explique 25,3% l'adoption des CCO. La statistique F étant à 155,506 avec une signification de 0,000, cela permet de conclure que la relation est statistiquement significative. Le coefficient de régression du LT sur CCO est égale à $\beta = 0,641$.

Figure 1 : Régression linéaire simple de l'association des dimensions du leadership transformationnel et les comportements de citoyenneté organisationnelle.



*p < .05, ** p < .001
R2 = .606
F(3,97) = 65,655, p < .001

6. Discussion

L'objectif principal de la présente étude consiste à évaluer l'effet du LT sur les CCO en contexte professionnel camerounais. Parce que de nombreuses études qui ont tenté de mettre en lien ces deux variables l'ont fait sous d'autres cieux notamment en Europe et en Asie, cette étude contribuera à enrichir ce corpus théorique en contexte Africain en général et camerounais en particulier. Pour atteindre cet objectif, trois hypothèses de recherche de recherche sont formulées. Globalement, les résultats semblent indiquer qu'au-delà des caractéristiques de la CNPS, le LT adopté comme système de management au sein de celle-ci expose les employés à l'adoption des CCO. Dans notre échantillon, les données suggèrent que le charisme, la motivation inspirante et la stimulation intellectuelle sont des attitudes du leader qui encouragent l'adoption des CCO. Cependant, la considération individualisée semble être un frein à l'entreprise des CCO. Nos résultats contribuent à la compréhension des mécanismes qui facilitent l'adoption des comportements pro-sociaux organisationnels en contexte camerounais en complétant les recherches antérieures comme celle de Dussault (2019) qui avaient étudié les CCO avec une conceptualisation à quatre dimensions. La conceptualisation des CCO élaborée par Djerboua ouvre un grand boulevard à l'étude des CCO.

Les résultats de la présente étude sont davantage conformes aux prédictions théoriques de Bass (1985). Ainsi, un leader transformationnel se positionne comme un modèle pour les subordonnés de sorte que ces derniers adoptent davantage de comportements de citoyenneté au sein de l'équipe en raison de leur appréciation du leader (Dussault, 2019). Cependant, la considération individualisée n'est pas corrélée au comportement de CCO. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que dans un contexte camerounais où le favoritisme pro-endogroupe est légion, la considération individualisée se présente ici comme une entrave voire comme frein aux comportements pro sociaux en milieu organisationnel. Car la proximité avec le leader est

susceptible de faire disparaître l'objectivité et pourrait constituer un terrain fertile à l'adoption des comportements non conforme. Cette étude rejoint les travaux de Majeed et al. (2017) pour qui le LT est corrélé positivement et significativement aux CCO. Aussi, nous notons à l'issue de cet essai que, nos résultats vont de pair avec les travaux d'un certain nombre de chercheurs concernant l'influence du style de leadership sur les CCO (Bass, 1985 ; Burns, 1978 ; Cavazotte et al., 2012 ; Irshad & Hashmi, 2014 ; Ahmed, 2012 ; Majeed et al., 2017), Ismaelzadeh et al., 2016 ; Saif et al., 2016 ; Pickford & Joy, 2016 ; Lian & Tui, 2012). Ainsi, l'adoption du style de leadership transformationnel augmente l'esprit sportif des employés au travail et améliore leur volonté d'accomplir un travail supplémentaire qui a plus de sens. Cette position est d'autant plus importante que le secteur de sécurité sociale reste un secteur d'activité sensible du point de vue de la cible à satisfaire (les adultes, les malades et les personnes de troisième âge). Ce résultat met en exergue le niveau élevé du sentiment d'appartenance des employés au sein de la CNPS. Appartenance qui se présente ici comme un antécédent des CCO. Nos résultats vont à l'encontre de certains travaux à l'instar de ceux de Randy-Cofie (2018). En effet, il a mis en lien le LT et les CCO dans le contexte ghanéen. Cependant, ses travaux aboutissent à la conclusion selon laquelle il n'existe pas de lien significatif entre le LT et les CCO. Au-delà du seuil de significativité qui est élevé ($p = .315$), ses résultats montrent une corrélation faible et négative ($r = -.087$) entre le LT et les CCO. Aussi, Yun et al. (2007) ont obtenu une corrélation négative et non significative ($r = -.05$, n.s.) entre le LT et les CCO des équipiers. Une étude de Salam et al. (1996) montre que le leadership transformationnel ne prédit pas les comportements de citoyenneté dans l'équipe ($\beta = -.69$, n.s.).

Quelques limites liées à cette étude doivent être discutées. La première limite est celle liée au nombre participant ($N=458$). Cette faible représentativité peut s'expliquer par le fait que la présente étude s'est focalisée sur une seule organisation. Les projets futurs pourront à l'avenir étendre leur étude dans plusieurs autres entreprises publiques, para publiques et privées soit pour mieux ressortir les liens de corrélation entre ces variables d'étude, soit procéder à des analyses de comparaison de moyenne pour ressortir le terrain fertile à l'adoption des CCO

avec pour antécédent le LT et surtout de mener l'expérimentation sur un échantillon plus grand à l'effet d'objectiver la généralisation. Enfin, les résultats sont basés sur les employés du secteur public camerounais et ne peut être généralisables à d'autres secteurs d'activité. Cependant, les études sur le leadership restent fiables dans divers pays (Avolio et al., 2004).

Indépendamment de quelques limites, l'objectif principal de l'étude qui consiste à mettre en lien le LT et les CCO en contexte camerounais est atteint. Elle ajoute au travail de CCO en vérifiant les associations entre les variables pouvant les induire et les contextes dans lesquels ils sont lus. Cette recherche a élargi les connaissances qui mettent en perspective le fait que le leadership transformationnel augmente le niveau de citoyenneté chez un employé. Non seulement elle a fait intégrer le contexte Africain en général et camerounais en particulier dans le registre d'analyse et tentent de trouver des solutions aux préoccupations de Farh et al. (2004) et Organ et al. (2006) pour enfin de compte trouver un encrage théorique dans les travaux de Schmidtke et Cummings (2013). De plus, elle a adopté une technique d'échantillonnage de commodité pour atteindre les objectifs de la recherche. L'échantillonnage aléatoire simple est suggéré pour de telles études à l'avenir, ce qui pourrait améliorer les résultats et répondre aux problèmes de généralisation. Les recherches futures peuvent se concentrer sur d'autres variables notamment celles liées aux variables sociodémographiques et aussi l'effet des variables médiatrices comme, l'engagement des employés, la déviance en milieu de travail, la culture et les connaissances organisationnelles comportement de partage. De plus, étant donné le caractère subjectif et extrêmement individuel du concept de CCO, il serait judicieux d'associer plusieurs approches d'investigation notamment l'approche qualitative à l'avenir à l'effet de valider de manière croisée ces méthodes, d'inclure des entretiens avec des employés, les évaluations des employés par les superviseurs et d'autres mesures qualitatives.

Conclusion

Cette recherche tente de répondre à la question de recherche suivante : quel est l'effet du LT sur les CCO dans un contexte socioprofessionnel autre que ceux étudiés jusqu'ici ?

Face à ce vide lié au contexte, nous avons formulé l'hypothèse de recherche selon laquelle le LT prédit les CCO en contexte socioprofessionnel camerounais. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons soumis un questionnaire à 458 salariés de la CNPS. Les résultats obtenus montrent qu'en contexte socioprofessionnel camerounais, le LT est lié et favorise les CCO. Cette étude rejoint les travaux de Majeed et al. (2017) pour qui le LT est corrélé positivement et significativement aux CCO. Aussi, nous notons à l'issue de cet essai que, nos résultats vont de pair avec les travaux d'un certain nombre de chercheurs concernant l'influence du style de leadership sur les CCO (Bass, 1985 ; Burns, 1978 ; Cavazotte et al., 2012 ; Irshad & Hashmi, 2014 ; Ahmed, 2012 ; Majeed et al., 2017), Ismaeelzadeh et al., 2016 ; Saif et al., 2016 ; Pickford & Joy, 2016 ; Lian & Tui, 2012). Cette recherche a élargi les connaissances qui mettent en perspective le fait que le leadership transformationnel augmente le niveau de citoyenneté chez un employé. Non seulement elle a fait intégrer le contexte Africain en général et camerounais mais tente de trouver des solutions aux préoccupations de (Farh et al., 2004) et Organ et al. (2006) pour enfin de compte trouver un encrage théorique dans les travaux de Schmidtke et Cummings (2013).

Références bibliographiques

- Ahmad, A.S.S. (2012). Perceived transformational leadership style and organizational citizenship behavior: a case study of administrative staff of University of the Punjab. *European Journal of Business and Management*, 4(21), 150-158.
- Ahmed, F., Moussa, K., Petterson, K., & Asamoah, B. (2012). Assessing knowledge, attitude, and practice of emergency contraception: A cross-sectional study among Ethiopian undergraduate female students. *BMC Public Health*, 12(110). Retrieved from <https://doi.org/10.1186/1471-2458-12-110>
- Avolio, B. J., Zhu, W., Koh, W., & Bhatia, P. (2004). Transformational leadership and organizational commitment: mediating role of psychological empowerment and moderating role of structural distance. *Journal of Organizational Behavior*, 25, 951-968.

- Babcock-Roberson, M. E., & Strickland, O. J. (2010). The relationship between charismatic leadership, work engagement and organizational citizenship behaviors. *The journal of psychology: interdisciplinary and applied*, 144(3) 313-326. <https://doi.org/10.1080/00223981003648336>
- Bakengela, P. (2007). Le management africain à l'épreuve des évidences empiriques, communication congrès AGRS Fribourg, www.unifr.ch/rho/agrh2007.
- Bass, B. M. & Avolio, B. J. (1995). *Multifactor leadership questionnaire: Manual leader form, rater, and scoring key for MLQ (Form 5x-Short)*. Redwood City: Mind Garden.
- Bass, B.M. (1985). *Leadership and performance beyond expectations*. Collier Macmillan.
- Begne, J.-M. (2006). Géographie du capital et performances des entreprises privatisées : le cas du Cameroun, In *Mondialisation, exclusion et développement africain : strategies des acteurs publics et privés*, Paris : Maisonneuve et Larose, P. 101-126.
- Begne, J.-M. (2012). Relation d'agence et comportements deviants: le cas des entreprises publique du Cameroun. *Management international*, 16(3), 165-173.
- Brief, A., & Motowildo, S. J. (1986). Prosocial organization behavior. *Academy of management*, 11(4), 710-725.
- Burns, J.M. (1978). *Leadership*. New York: Harper & Row
- Cameron, K. (2012). *Positive leadership: Strategies for extraordinary performance*. Berrett-Koehler publishers inc. San Francisco, California
- Cavazotte, F., Moreno, V., & Hickmann, M. (2012). Effects of leader intelligence, personality and emotional intelligence on transformational leadership and managerial performance. *The Leadership Quarterly*, 23(3), 443-455.
- Chiaburu, D. S., Oh, I.-S., Berry, C. M., Li, N., & Gardner, R. G. (2011). The five-factor model of personality traits and organization citizenship behavior: A meta-analysis. *Journal of applied psychology*, 96, 1140-1166.
- Chodorek & Sudolska. (2016). Pro-Innovative Orientation of Polish Social Enterprises: The Empirical Perspective. DOI: 10.5220/0006037901320139.
- Cummigs, G. G., Macgregor, T., Davey, M., How, L., A Wong, C., Eliza, L. Melanie M., & Stafford, E. (2010). Leadership

- styles and outcome patterns for the nursing workforce and work environment. *a systematic review*, 41, 363-385.
- Djeboua, N. (2016). *Structuration circulaire de la relation entre les valeurs et les comportements de citoyenneté organisationnelle dans le secteur sans but lucratif et bénévole*. Thèse de doctorat, université du Québec en Outaouais Gatineau, Canada, Université Laval Québec, Canada.
- Dounia Bere, M., & Kouadio, P. A. (2019). Le Modèle de Leadership Pour Une Conduite Efficace de Changement dans les Organisations Internationales en Afrique Subsaharienne Francophone. *European Scientific Journal*, 15(25), 143-167.
- Dussault, M., Deschênes, A.-A., & Émeriau-Farges, C. (2019). Leadership transformationnel et citoyenneté organisationnelle au sein d'une équipe. *Ad Machina*, 3(1). 99-107 doi: 10.1522/radm.no3.1108
- Ela, J. M. (1994). *Administration, culture et société au Cameroun : Une Approche sociologique*. Communication présentée au congrès de Yaoundé, Cameroun.
- Emery, Y., & Launaz, M. (2007). Une analyse des comportements citoyens dans entreprises suisses. *Cahier de l'institut de hautes études en administration publique*, 233, 1-137.
- Farh, J.-L., Zhong, C. B. & Organ, D. W. (2004). Organization citizenship behavior in the people's republic of China. *Organization science*, 15, 241-253.
- Finegan, J. (2000). The impact of person and organization commitment. *Journal of occupational and Organizational psychology*, 73(2), 149-169. Doi :10.1348/096317900166958.
- Gnofougou, D. (2021). Comportement de citoyenneté organisationnelle orienté vers les individus et la création de valeur durable des entreprises : Rôle médiateur de la satisfaction des clients internes, *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2(1) 70-92.
- Handayani, S., Udin, Yuniawan, A., Wikaningrum, T., & Supriyati, S. (2018). Investigating the link between transformational leadership, psychological empowerment, affective commitment and organizational citizenship

- behavior in the pharmaceutical sector of Indonesia. *International Journal of Pharmaceutical sciences and Research*, 9(2), 766-774.
- Hernandez, E. M. (1997). *Le management des entreprises africaines*, Paris : Harmattan.
- Icnps. (2015). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 16. www.cnps.cm/
- Icnps. (2015). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 15. www.cnps.cm/
- Icnps. (2017). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 19. www.cnps.cm/
- Icnps. (2018). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 21. www.cnps.cm/
- Icnps. (2018). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 22. www.cnps.cm/
- Icnps. (2019). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale, n° 23. www.cnps.cm/
- Icnps. (2019). Bulletin d'information de la caisse nationale de la prévoyance sociale hors-série, n° 4. www.cnps.cm.
- Irshad, R. & Hashmi, M. S. (2014). How transformational leadership is related to organizational citizenship behavior? The mediating role of emotional intelligence. *Pakistan Journal of Commerce & Social Sciences*, 8(2), 413-425.
- Jha, S. (2014). Transformational leadership and psychological empowerment: Determinants of organizational citizenship behavior. *South Asian Journal of Global Business Research*, 3(1), 18-35.
- Kim, H. (2014). Transformational leadership, organizational clan culture, organization citizenship behavior : A case of south Korea's public secteur. *Public organization review*, 14, 397-417.
- Lian, L. K., & Tui, L. G. (2012). Leadership styles and organizational citizenship behavior: The mediating effect of Subordinates competence and downward influence tactics. *Journal of Applied Business and Economics*, 13(2), 59-96.
- Liu, Y., & Cohen, A. (2010). Values, commitment and Organizational citizenship behavior among chinese employees. *International journal of intercultural relation*, 34(5), 493-506.

- Majeed, N., Ramaya, T., Mustamil, N., Nazri, M. & Jamshed, S. (2017). Transformational Leadership and Organizational Citizenship Behavior: Modeling Emotional Intelligence as Mediator. *Management and Marketing. Challenges for the Knowledge Society*, 12(4), 571-590. DOI: 10.1515/mmcks-2017-0034/
- Mbiedop Wandji, I. (2021). Tribalisme d'Etat au Cameroun : une analyse théorique sous le prisme de la théorie des conflits réels. In A., R. Boula Meva'a (Dir.), *Violences au Cameroun : Mutations socioéconomiques et politiques*. Douala : Edition Cheick Anta Diop, 225-244.
- Mutabazi, E. (2008). Culture et gestion en Afrique noire : le modèle circulatoire. In E. Davel, J. C., Dupuis, & J. F., Chanlat(Dir.), *gestion en contexte interculturel*. Laval : PU
- Mutlucan, N., Ç. (2017). Development of a transformational leadership scale for the turkish context. *beykoz akademi dergisi*, 5(2), 94-122
- Organ, D. W., Podsakoff, P. M., & Mackenzie, S. B. (2006). *Organizational citizenship behavior. Its nature, determinants, and consequences*. Thousands Oaks, CA: Sage.
- Organ, D. W., Podsakoff, P. M., & Mackenzie, S.B. (2006). *Organization citizenship behavior : It nature, antecedents and consequences*. USA : Sage publication.
- Organ, D.W. (1988). *Organization citizenship behavior : The good soldier syndrome*. Lexington Books/D.C. Health and Com.
- Paillé, P. (2010). Citizenship in the workplace: Examining attitudes as predictors among french employees. *International Journal of Business and Management*, 5 (4), 53-64.
- Pascal, P. (2007). La citoyenneté dans les organisations. Validation française des échelles de mesure de podsakoff et mackensie (1994). *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2 (74), PP. 59 - 66 ISSN 0777-0707. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologiesociale-2007-2-page-59.htm>.
- Piccolo, R. F., & Colquitt, J. A. (2006). Transformational Leadership and job behaviors : The mediating role of core job characteristics. *Academy of management journal*, 49,327-340.

- Podsakoff, P., Mackenzie, S. B., Paine, J. B., & Bachrach, D. G. (2000). Organization citizenship behaviours : A critical review of the theoretical and empirical literature and suggestions for future reseach. *Journal of management*, 26(3), 513-563.
- Polat S. (2009). Organizational citizenship behavior (OCB) display levels of the teachers at secondary schools according to the perceptions of the school administrators. *Procedia Social and Behavioral Sciences* 1, 1591–1596.
- Randy-Cofie, A. (2018). Relationships Between Transformational Leadership and Organizational Citizenship Behavior in Ghanaian Organizations. *Walden Dissertations and Doctoral Studies*. 4752. <https://scholarworks.waldenu.edu/dissertations/4752/>
- Roux, S., & Dussault, M. (2007). Engagement organisationnel et citoyenneté organisationnelle d'enseignant. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 10(2), 151-164. [Hptts://doi.org/10.7202/1018168ar](https://doi.org/10.7202/1018168ar)
- Sangue Fotso, R. (2011). *L'efficacité de la structure de contrôle des entreprises camerounaises* (Thèse de doctorat). Université de Franche-Comté : France.
- Shahab, M. A., Sobari, A., & Udin, U. (2018). Empowering leadership and organizational citizenship behavior : The mediating roles of psychological empowerment and emotional intelligence in medical service industry. *European research studies journal*, 21(3), 403-412.
- Suhana, S., Udin, U., Suharnomo, S., & Mas'ud, F. (2019). Transformational leadership and innovation behavior : the mediating role of knowledge sharing in indonesian private university. *International journal of higher education*, 8(6), 15-25.
- Sulistiyani, E., Udin, A. S., & Rahardja, E. (2018). Examining the effect of the transformational leadership, extrinsic reward, and knowledge sharing on creative performance of indonesian SMEs. *Quality Management*, 19(167), 63-66.
- Tamekamta Zozime, A. (2019). Le Cameroun, un hégémon en Afrique centrale ? entre hégémonie naturelle et leadership mal assumé. Dans E. W. fofack & F.-X. Elong Fils (Dir.), *Cameroun, les dynamiques de construction du leadership en Afrique centrale* (PP. 15-37). Paris: Harmattan.

- Tremblay, M., & Wils, T. (2005). La mobilisation des ressources humaines : une stratégie de rassemblement des énergies de chacun pour le bien de tous. *Gestion*, 30(2), 37-49.
- Touchette, B. C. (2017). *Le soutien du leadership transformationnel des infirmières gestionnaires dans un contexte de changement organisationnel : la perspective des infirmières gestionnaires* (Mémoire). Université de Montréal.
- Udin, U. (2020). Transformational leadership and organizational citizenship behavior: An empirical investigation. *Revista Espacios*, 41(1), 28-34
- Wang G., He Q, Meng X, Locatelli G, Yu T. & Yan X. (2017). Exploring the impact of megaproject environmental responsibility on organizational citizenship behaviors for the environment: A social identity perspective, *International Journal of Project Management*,
- William, L.J., & Anderson, S.E. (1991). Job satisfaction and organization commitment as predictors of organization citizenship and enrole behaviors. *Journal of management*, 17(3), 601-617.
- Yun, S., Cox, J., & Salam, S. (2007). How to make a team work : Mediating effect of job satisfaction between leadership and team citizenship. *Academy of management proceeding*, 1, 293-297. Doi:10.5465/ambpp.1996.4980731.
- Zhao H., Wu J., Sun J.-M. & Chen, C. W. (2012). Organizational citizenship behavior in Chinese society: a reexamination, *The International Journal of Human Resource Management*, 23(19), 4145–4165.
- Schermerhorn Jr, J. R., Hunt, J. G., Osborn, R. N., & Claire de Billy. (2010). *Comportements humain et organisation* (4^e Ed.). Canada : ERPI.
- Schmidtke, J. M., & Cummings, A. (2013). Salient challenges of staffing and managing employees in the nonprofit sector. In J. Olson-Buchanan, L. K. Bryan, & L. F. Thompson (Eds.), *Using Industrial-Organizational Psychology for the Greater Good* (pp. 325–354). New York, NY: Routledge.

LE PROJET DES *PPC* DE SPINOZA À LA LUMIÈRE DE SA PRÉFACE

Patrick Datsyn MBOUNGOU

Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo

Email : datsynphilosophe@gmail.com

Résumé : L'article ambitionne de montrer quel a été le projet de Spinoza dans ses *PPC*¹, en partant d'une analyse de sa préface rédigée par Louis Meyer et revue par l'auteur lui-même. Deux raisons peuvent justifier cette démarche : la première est que l'ajout de la première partie consacrée aux principes de la philosophie de Descartes (métaphysique) a nécessité l'ajout d'une préface comme le dit la lettre XIII à Henri Oldenburg² ; la seconde tient au rôle très instructif de la préface qui donne quelques indications très utiles au lecteur pour comprendre les intentions ou les motifs de l'auteur. À ce sujet une analyse détaillée de la préface montre qu'il n'est pas facile de dire quel a été le projet de Spinoza dans les *PPC*. Plusieurs éléments rendent ambigu sa définition de manière claire et précise. Au début il y a cette décision de venir en aide aux partisans de Descartes, en exposant par une autre voie (synthèse des géomètres) la philosophie cartésienne ; ensuite il y a des choses à remanier dans cette philosophie pour la rendre plus explicite ; et enfin il y a des idées de Descartes que l'auteur ne partage pas. Tous ces éléments mis ensemble révèlent que le texte met en rapport deux philosophies, celle de Descartes et celle de Spinoza, et soulignent par-dessus tout, la complexité d'un tel rapport.

Mots-clés : projet, préface, remaniement, synthèse, analyse.

Abstract: The article aims to show what Spinoza's project was in his *PPC*, starting from an analysis of his preface written by Louis Meyer and revised by the author himself. There are two

¹ Principia philosophiae cartesianae

² Nous lisons dans la lettre XIII à Henri Oldenburg ce qui suit : « ...y joindrai une préface où il avertirait les lecteurs et montrerait par un ou deux exemples que ; loin d'en tenir tout le contenu pour vrai, j'étais sur plus d'un point d'une opinion tout opposée » (Spinoza, à Henri Oldenburg, du 17 ou 27 juillet 1663, in Spinoza œuvres 4, trad.fr. Ch. Appuhn, p.163.).

possible reasons for this: the first is that the addition of the first part devoted to the principles of Descartes' philosophy (metaphysics) necessitated the addition of a preface, as Letter XIII says to Henry Oldenburg; The second is the very instructive role of the preface, which gives Here are some very useful indications to the reader in order to understand the author's intentions or motives. In this regard, a detailed analysis of the preface shows that it is not easy to say what Spinoza's project was in the PPC. There are several elements that make its definition ambiguous in a clear and precise manner. At the beginning there is this decision to come to the aid of the partisans of Descartes, by expounding by another way (synthesis of the geometers) the Cartesian philosophy; Then there are things to rework this philosophy to make it more explicit; and finally, there are some ideas of Descartes which the author does not share. All these elements taken together reveal that the text relates two philosophies, that of Descartes and that of Spinoza, and above all, underline the complexity of such a relationship.

Keywords: draft, preface, reworking, synthesis, analysis.

Introduction

Nous nous proposons dans cet article d'analyser le projet de Spinoza dans ses PPC à la lumière de sa préface rédigée par Louis Meyer et revue par l'auteur lui-même³. Nous savons que la lettre XIII fournit déjà plusieurs éléments pour comprendre le projet spinoziste dans les PPC. Mais notre démarche consiste à chercher dans la préface d'autres raisons à son projet que celles qu'il énonce lui-même dans la lettre XIII à Henri Oldenbug ; parce que l'auteur ne consent à publier le tout qu'à condition d'y joindre une préface⁴, dans laquelle il avertirait le lecteur de son opinion sur la philosophie cartésienne. D'où l'intérêt d'en étudier le contenu pour savoir ce qu'elle peut nous apprendre sur les intentions de Spinoza en écrivant les PPC (plus précisément en ce qui concerne sa première partie) : s'agissait-il de faire connaître la philosophie de Descartes (*venir en aide aux*

³ Voir B. Spinoza, lettre XV, in Spinoza œuvres 4, trad, fr. Ch. Appuhn.p.172.

⁴ Supra, p.1, note 1.

partisans de Descartes) ou de la confronter à son propre système ? Entre les deux options il n'est pas facile d'avoir une position tranchée, eu égard aux nombreuses pistes que la préface propose, et qui méritent toutes d'être explorées. Néanmoins mises ensemble, elles révèlent que les PPC mettent en rapport deux philosophies, celle de Descartes et celle de Spinoza, et soulignent par-dessus tout, la complexité d'un tel rapport.

1. La préface annonce que l'auteur va expliciter les thèses essentielles du cartésianisme.

Le cinquième paragraphe de la préface évoque la nécessité de venir en aide aux partisans de Descartes en ces termes :

Ainsi est-il advenu que beaucoup, après s'être enrôlés parmi les partisans de Descartes par un entraînement aveugle ou par docilité à l'influence d'autrui, ont seulement imprimé dans leur mémoire sa façon de penser et ses enseignements, quand il en est discoursu, ne savent que se répandre en paroles et en vains bavardages et, comme c'était jadis et c'est encore la coutume parmi les adhérents de la philosophie péripatéticienne, sont incapables de rien démontrer. Pour leur venir en aide j'ai donc souvent désiré qu'un homme, également exercé à l'ordre Analytique et au Synthétique, très familier avec les ouvrages de Descartes et connaissant à fond sa philosophie, voulut bien se mettre à l'œuvre, disposer dans l'ordre synthétique ce que Descartes a présenté dans l'ordre analytique et le démontrer à la façon de la géométrie ordinaire. (B. Spinoza, 964, p.232-233)

Il y a une difficulté notoire à comprendre la philosophie de Descartes, ce qui explique pourquoi plusieurs de ses partisans ne peuvent « rien démontrer ». Les raisons de cette difficulté sont évoquées plus haut par l'auteur dans les paragraphes qui précèdent ce texte. Elles concernent notamment le choix cartésien de l'analyse au détriment de la méthode synthétique, réputée plus ordinaire, et donc aussi plus accessible à un public averti. Car bien que l'analyse soit également une démarche de raisonnement mathématique, elle n'est pas connue de tous, parce qu'elle diffère de la manière commune de démontrer des géomètres :

Si, d'ailleurs, dans les ouvrages philosophiques de cet homme illustre et incomparable, il est procédé selon la raison démonstrative et l'ordre Mathématique, ce n'est cependant pas de cette façon commune, usitée dans les Eléments d'Euclide et par les autres Géomètres, consistant à rattacher les propositions et leurs Démonstrations à des, Définitions, des Postulats et des Axiomes posés d'abord mais d'une autre et très différente façon qu'il proclame lui-même la vraie et la meilleure méthode d'enseignement et nomme Analytique. (B. Spinoza, 1964, p. 232)

Cette méthode qu'il présente comme particulière et nouvelle : « (...) René Descartes, qui d'abord, par une méthode nouvelle... » (B. Spinoza, 1964, p.231), au troisième paragraphe de la préface traduit bien d'une certaine façon, l'obstination qui fut celle de Descartes recherchant une nouvelle méthode. Sa correspondance nous en dit un peu plus, à commencer par celle du 15 Avril 1630 à Mersenne, où il dit avoir « trouvé comment on peut démontrer les vérités métaphysiques, d'une façon qui est plus évidente que les démonstrations de Géométrie... » (R. Descartes, 1996, p.144); et encore plus tard durant l'été 1631chez le Nonce du pape, le cardinal de Bérulle R. Descartes (1996, p.213) écrit : « Vous avez vu ces deux fruits de ma belle règle ou Méthode naturelle... ».

Dans les deux textes on voit que Descartes présente sa méthode comme nouvelle par rapport à la manière habituelle, usuelle, de présenter ou d'exposer la philosophie. Ce sentiment de nouveauté repose sur une différence notoire, comme l'a bien souligné Spinoza ; alors que les géomètres partent de postulats, de définitions et d'axiomes préalablement posés pour en déduire la démonstration des propositions qui en découlent, il en est tout autrement de la méthode cartésienne, dont le scolie de la proposition VII ne manquera pas de relever l'extrême complexité ; dû au recours à des formules fantaisistes et à des détours inutiles, comme à propos du fini lors que B. Spinoza(1964, p.258) écrit : « Quand il dit : Si j'avais la puissance de me conserver moi-même, j'aurais aussi le pouvoir de me donner toutes les perfections qui me manquent... ».

En réalité le problème de la méthode cartésienne est celui du doute, car comme le dit B. Alain (2004, 486) il « ...met le lecteur dans un état d'incertitude totale », au motif que :

Si je lis les Méditations comme il se doit, en opérant moi-même en quelque sorte sur moi-même les mises en doute de tout auxquelles Descartes m'invite à procéder effectivement, et si je lis une Méditation par jour, la première nuit est un cauchemar : je ne sais plus rien, ni si j'ai un corps, ni si deux et deux font quatre, ni si je ne suis pas le jouet d'un Malin Génie s'ingéniant à me tromper et à me mettre dans un état où je ne sais plus si la vie n'est pas un songe, si je peux manger du pain, etc. (B. Alain, 2004, p. 486)

En tout ceci, la méthode cartésienne diffère par son art, parce qu'elle est avant tout un art, un style d'écriture que l'auteur manie avec dextérité, ce qui le rend si particulier au point de nécessiter une vraie accommodation de la part du lecteur. Denis Kambouchner ne manque pas de le souligner, d'abord dans « L'impatience du concept. Spinoza critique de la seconde preuve cartésienne de Dieu « par les effets » (Principes de la philosophie de Descartes, I, 7, scolie) » ; ensuite dans « Descartes : la certitude au risque de la psychose », et enfin dans « Le cogito en perspective. Histoire, philologie, phénoménologie ». L'originalité de l'approche de l'auteur se trouve dans ce rapport qu'il établit entre la méthode cartésienne et son contexte culturel :

Nous avons appris à reconnaître dans la Méditation I les éléments d'un certain décor avec les raisons de douter tirées du scepticisme antique, celle qui dérive de la *potentia absoluta divina*, et le statut culturel bien plus précis qu'il ne paraît de la figure du malin génie... Sur ce théâtre, le lecteur cultivé appréhendera le cogito lui-même (la production de la certitude de soi comme sujet d'une pensée actuelle) moins comme une découverte que comme une scène préparée et rejouée. (D. Kambouchner, 2019, p.58)

Pour toutes ces raisons, il y a lieu d'admettre au motif de cette particularité une difficulté à comprendre parfaitement ce que Descartes veut dire, d'où la nécessité de venir en aide aux partisans de Descartes, en présentant cette fois-ci la philosophie cartésienne par une voie plus facile d'accès, d'après le *mos geometricus* ; même si une première tentative a bien été entreprise par Descartes lui-même dans ses Seconde Réponses. D'ailleurs, Spinoza lui-même n'hésitera pas à s'en servir pour sa

propre présentation. Mais s'il y revient, c'est parce qu'il ya bien des choses à corriger, à remanier ou bien comme il le dit, du superflu : « ...à enfin laisser de côté ce qui pour lui était superflu. » (B. Spinoza, 1964, p234).

2. la préface annonce que l'explicitation implique aussi un remaniement des thèses cartésiennes

Le septième paragraphe de la préface évoque une reprise approximative de l'Abrégé de géométrie des Seondes Réponses de Descartes :

Pour s'acquitter plus aisément de sa tache notre Auteur a donc reproduit ici mot pour mot presque tout ce que Descartes a exposé lui-même dans l'ordre géométrique à la fin de sa Réponse aux Deuxièmes Objections : il a mis en tête toutes les Définitions de Descartes ; inséré les Propositions de cet Auteur parmi les siennes propres, n'a pas placé toutefois les Axiomes aussitôt après les Définitions mais seulement après la quatrième proposition, et en a modifié l'ordre pour en rendre la démonstration plus aisée ; a enfin laissé de côté ce qui pour lui était superflu. (B. Spinoza, 1964, p233-234)

Elle tient tout au plus à l'ordre et à la disposition des Axiomes, des Définitions et des propositions, qui appellent à être remaniés dans le but de *rendre la démonstration plus aisée*. En ce qui concerne l'ordre des axiomes, le premier Axiome de Descartes devient le XI Dans la liste spinoziste ; le II en partie amputée est placé en X ; le III est mis en VII ; le IV devient le VIII ; le V est placé en IX ; le VI est mis en IV ; le VII devient le V ; le VIII et le IX sont supprimés et remplacées par le X ; et le X devient le VI dans la liste de Spinoza.

En gros, il y a des axiomes qui ont changé de place, c'est le cas des axiomes VI, I, VII, et X de Descartes ; pendant que d'autres restent à leur place, c'est le cas des axiomes III, IV et V de Descartes. Sont par contre supprimés et remplacés les axiomes VIII et IX de Descartes. L'axiome II de Descartes est simplement amputé de sa première partie. Leur démonstration implique également un remaniement. Le paragraphe 8 de la préface des PPC est sur ce point très explicite. Elle dit en substance ce qui suit : « Non seulement dans la position et l'explication des

axiomes, mais aussi dans la démonstration des théorèmes et des autres conséquences, notre Auteur s'éloigne très souvent de Descartes et use d'un raisonnement très différent du sien. » (B. Spinoza, 1964, p.234).

En effet, très souvent, l'auteur est amené dans son commentaire des axiomes à aller au-delà de la pensée de Descartes. S'agissant de l'axiome VI, on note un petit décalage dans le commentaire par rapport à Descartes. Ce que dit Spinoza c'est que plus une chose requière de sa nature une plus grande perfection, plus elle a de réalité objective. C'est en tout cas la même idée qui est développée en lemme 1 : « Plus une chose est parfaite de sa nature, plus grande et plus nécessaire est l'existence qu'elle enveloppe... » B. Spinoza (1964, p.261).

Dans la démonstration de l'axiome VII, l'auteur a écarté ce que Descartes dit au sujet de la volonté parce qu'il a un autre avis sur la question. La position cartésienne est notamment contestée dans les *CM*, partie 2, chapitre 12. L'axiome IV subit une modification relative à son augmentation. Il comprend en plus, les définitions des concepts « éminemment » et « formellement » qui figurent déjà dans la définition 4. Quant à l'axiome 5, il est repris intégralement, mais avec une démonstration, laquelle, comparée à celle de Descartes paraît plus étoffée par le nombre d'exemples. En plus de l'exemple du ciel que prend Descartes, Spinoza en ajoute d'autres, dont certains sont tirés en Descartes avec références à l'appui. C'est le cas pour la machine dont l'exemple se trouve en Principes I, article 17.

L'axiome II est amputé de sa première partie sur le temps. En conséquence, le commentaire fait apparaître de nouveaux éléments proprement spinozistes pour ne citer que le *conatus*⁵, cette puissance qu'a chaque chose de persévérer dans son être. L'existence est soit contenue dans la nature d'une chose, soit dans une cause extérieure dont elle a besoin pour persévérer dans son être. C'est bien ce que dit B. Spinoza (1964, p.254) en ces termes : « Bien que notre pensée ait commencé d'exister en effet,

⁵ Toutefois, le concept n'est pas encore bien développé (ou la doctrine bien établie), parce que dans les *Pensées métaphysiques* qui suivent les *PPC*, au chapitre XI, Spinoza mentionne au contraire la création continuée et soutient que les choses n'ont pas de force propre et de puissance pour produire quoi que ce soit.

sa nature et son essence n'enveloppent pas l'existence nécessaire plus qu'avant qu'elle existât et a besoin par conséquent pour persévérer dans l'existence de la même force que pour commencer d'exister. ».

Trois nouveaux axiomes complètent la liste cartésienne. Ce sont ceux qui sont placés avant les quatre propositions sur le cogito ou le je suis :

- Nous ne parvenons à la connaissance et à la certitude d'une chose inconnue que par la connaissance et la certitude d'une autre chose qui est elle-même antérieure en certitude et en connaissance
- Il existe des raisons qui nous font douter de l'existence de notre corps
- Si nous avons en nous quelque chose outre l'esprit et le corps, cela nous est moins connu que l'esprit et le corps. (B. Spinoza, 1964, p. 247)

Tous prennent appui sur l'introduction qui précède l'exposé géométrique.

S'agissant des propositions, leur ordre et leur disposition subi également un réaménagement particulier avec un ajout des propositions omises par Descartes : « Pour la même raison, il a dû démontrer beaucoup de propositions laissées sans démonstration par Descartes et en ajouter qu'il avait complètement omises. » (B. Spinoza, 1964, p.234). Elles sont au nombre de quatre avec un corollaire. Elles forment avec les trois axiomes qui servent à les démontrer un bloc à part. Il s'agit de :

- 1ere proposition : Nous ne pouvons être absolument certains d'aucune chose aussi longtemps que nous ne savons pas que nous existons
- La seconde : Le je suis doit être connu de lui-même
- La troisième : Je suis n'est pas la première vérité et n'est pas connu de soi en tant que je suis une chose composée d'un corps
- La quatrième : Je suis ne peut être la première vérité connue qu'en tant que nous pensons
- Avec un corollaire : il est évident par-là que l'esprit, c'est-à-dire la chose pensante, est plus connue que le corps... (B. Spinoza, 1964, p.250)

Pourtant cette présentation n'existe pas chez Descartes, elle est absente de l'Abrégé géométrique des Seondes Réponses ; bien que dans sa forme l'énoncé (du cogito) ait plutôt l'apparence d'un syllogisme, néanmoins c'est un vrai problème qui n'a cessé d'être un centre d'intérêt des études cartésiennes sur la forme logique du cogito cartésien.

Il s'agit donc bien d'une initiative personnelle de Spinoza qui ambitionne de présenter toutes les parties de la philosophie sous forme mathématique (selon le *mos geometricus*), car le cogito est plus lié à l'ordre de la pensée qu'à l'ordre axiomatique (suivant la démarche euclidienne) comme il est dit dans les PP I, article 10 :

(...) lors que j'ai dit que cette proposition : je pense, donc je suis, est la première et la plus certaine qui se présente à celui qui conduit ses pensées par ordre, je n'ai pas pour cela nié qu'il ne fallut savoir auparavant ce que c'est que pensée, certitude, existence, et que pour penser il faut être, et autres semblables ; mais à cause que ce sont là des notions si simples que d'elles-mêmes elles ne nous font avoir la connaissance d'aucune chose qui existe, je n'ai pas jugé qu'elles d'eussent être mises ici en compte. (R. Descartes, 1996, p. 29)

Finalement, l'unique moyen d'accès au *je suis* est le doute. La démarche spinoziste est des plus audacieuses, qui démontre le *je suis* à partir d'axiomes préalablement posés. Mais nous l'avons dit, l'intérêt est ailleurs. Spinoza n'a que faire de cette formalisation du *je suis* cartésien ; cela n'est d'aucun intérêt pour lui, sauf pour assouvir sa propre ambition de voir présenté sous forme mathématique toutes les parties de la philosophie.

Le second groupe comprend toutes les propositions prises de Descartes en respectant leur ordre et leur disposition. Mais leur nombre a augmenté. Dans la Synthèse cartésienne on en dénombre quatre plus un corollaire donné juste après la troisième. L'exposé spinoziste en compte vingt un (21), sans compter les corollaires et les lemmes. Toutefois cette éventualité a elle-même été envisagé par Descartes lors qu'il prétend dans la préface aux PP⁶ que quantité d'autres vérités peuvent être déduites de ses principes :

⁶ Principia philosophiae

Mais si enfin la différence qu'ils verront entre ces principes et tous ceux des autres, et la grande suite des vérités qu'on en peut déduire, leur fait connaître combien il est important de continuer en la recherche de ces vérités, et jusqu'à quel degré de sagesse, à quelle perfection de vie, à quelle félicité elles peuvent conduire... (R. Descartes, 1996, p.20)

Donc, Spinoza élargit le nombre de propositions qui peuvent être déduites des précédentes. Les ajouts vont de la proposition IX jusqu'à la proposition XXI.

3. La préface annonce une prise de position de l'auteur contre certaines thèses de Descartes

Les dernières lignes du huitième paragraphe de la préface évoquent un sentiment de réserve quant à une possible adhésion totale aux pensées cartésiennes qui seront développées : « S'il en juge vraies quelques-unes, et s'il reconnaît en avoir ajouté quelques-unes de lui-même, il en a rencontré beaucoup qu'il rejette comme fausses et auxquelles il oppose une conviction profondément différente. » (B. Spinoza, 1964, p.235). Le paragraphe suivant en donnera quelques exemples. Mais la liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée tout le long de l'exposé par d'autres exemples, le cas de la seconde preuve *ab effectu* dans le scolie de la proposition VII, et le cas du scolie de la proposition XV largement repris dans les CM, 2, chap. XII, p. 390.

Commençons par les éléments de divorce évoqués dans le neuvième paragraphe de la préface. Le premier concerne la volonté :

Pour donner de ces dernières un exemple seulement entre beaucoup d'autres, je citerai ce qui est dit de la volonté dans le scolie de la Proposition 15, partie I des Principes et le chapitre 12, partie II de l'Appendice, bien que paraissant établi avec assez de poids et un suffisant appareil. Il n'estime pas, en effet, que la volonté soit distincte de l'entendement et encore bien moins qu'elle soit douée de la liberté que lui attribue Descartes. (Spinoza, 1964, p. 235)

Il y a d'abord la distinction que Descartes établit entre volonté et entendement dans la Quatrième Méditation, ensuite la

doctrine cartésienne de la liberté qui attribue à la volonté une puissance absolue de choix ou libre arbitre. Les deux problèmes sont abordés dans le scolie de la proposition 15. L'auteur reprend d'abord la position de Descartes avant de la réfuter complètement dans l'Appendice, 2^e partie au chapitre XII. La volonté et l'entendement apparaissent dans le contexte de la Quatrième Méditation directement associés à la résolution de la question de l'erreur :

Ensuite de quoi, me regardant de plus près, et considérant qu'elles sont mes erreurs (...), je trouve qu'elles dépendent du concours de deux causes, à savoir, de la puissance de connaître qui est en moi, et de la puissance d'élire, ou bien de mon libre arbitre : c'est-à-dire de mon entendement, et ensemble de ma volonté. (R. Descartes, 1996, p.45)

Toutefois, les incriminer reviendrait aussitôt à attribuer l'origine de nos erreurs à Dieu qui nous a donné une telle nature (volonté et entendement). Par conséquent, ces deux facultés considérées en elles-mêmes (du point de vue de leur nature) sont parfaites, et Dieu également n'a en lui aucun défaut ou bien imperfection. Donc, il convient de chercher ailleurs la source de nos erreurs :

D'où est-ce donc que naissent mes erreurs ? C'est à savoir, de cela seul que, la volonté étant beaucoup plus ample et plus étendue que l'entendement, je ne la contiens pas dans les mêmes limites, mais que je l'étends aussi aux choses que je n'entends pas ; auxquelles étant de soi indifférente, elle s'égaré fort aisément, et choisit le mal pour le bien, ou le faux pour le vrai. (R. Descartes, 1996, p.46)

Le problème pour Spinoza est là, dans cette plus grande amplitude attribuée à la volonté par rapport à l'entendement. Cette possibilité pour la volonté d'aller au-delà de l'entendement. C'est une absurdité de vouloir opposer la volonté et la pensée, parce qu'en réalité vouloir c'est précisément penser, se représenter. Il n'y a pas de volonté sans représentation parce qu'elle est toujours liée à une pensée. C'est ce que dit Jean-Luc Marion (2014, p.70) dans ses *Cours sur la volonté* : « ceci acquis, Spinoza déclare qu'il n'y a aucune raison d'admettre une volonté

qui serait indépendante de la pensée, une volonté « privée de toute pensée » ... ». Donc « la volonté a toujours un contenu de pensée », « la volonté n'est jamais autre que l'entendement, elle est toujours liée à l'entendement ».

En conséquence il est impossible que la volonté soit douée de libre arbitre, étant de sa nature toujours déterminée par une pensée. Nous ne choisissons ceci ou cela que par rapport à ce que nous nous représentons :

Si par volonté vous entendez une chose dépouillée de toute pensée, nous accordons que la volonté est indéterminée de sa nature. Mais nous nions que la volonté soit quelque chose qui soit dépouillée de toute pensée et nous affirmons au contraire qu'elle est pensée, c'est-à-dire puissance d'affirmer et de nier. (B. Spinoza, 1964, p.390)

C'est tout le contraire de la conception cartésienne qui reconnaît à la volonté une puissance « ...réelle et positive de se déterminer » (R. Descartes, 2013, p.612).

Mais la base de cette critique est tout aussi problématique, qui concerne le sens à donner à cette infinité de la volonté humaine comparée à la finitude de l'entendement si du moins elle existe. Car comme le soutiendra Denis Kambouchner, Descartes n'a jamais écrit en toutes lettres et sans réserve que la volonté humaine est infinie :

Mais dans ce cas, de quoi discutons-nous ? – De la possibilité d'écrire, purement et simplement, catégoriquement et sans restriction aucune : La volonté humaine (ou : notre volonté) est infinie. Descartes ne le fait jamais, il s'en est scrupuleusement abstenu dans ce qui reste son texte capital (La Quatrième Méditation), et il a de très fortes raisons de s'en abstenir, même s'il paraît cultiver une idée voisine. (D. Kambouchner, 2015, p.104-105)

Dans le seul texte qui paraît le confirmer, c'est-à-dire la lettre à Mersenne du 25 décembre 1639, le mot infini n'est pas utilisé en qualité d'attribut mais d'épithète (D. Kambouchner, 2015, p. 103-104).

Descartes n'aura donc jamais soutenu autre chose que ce que Spinoza lui-même avance à savoir que la volonté ne porte

que sur ce que je me représente. Bien que cela implique pour Descartes que la volonté s'étende à la fois aux perceptions claires et distinctes et « choses que je n'entends pas... » (R. Descartes, 1996, p.46). Toutefois, Descartes ne va pas jusqu'à identifier la volonté avec l'entendement dans le moi fini comme le fait Spinoza dans ses *CM*⁷, 2, chapitre 12. Les deux facultés restent unies en Dieu mais séparées dans la créature.

Pour terminer cette liste, il y a dans l'avant dernier paragraphe de la préface le type de rationalisme ou de méthode appropriée qui conviendrait à augmenter au maximum le pouvoir de connaissance de la raison en vue de l'étendre à la compréhension de tous les objets, même les plus difficiles :

Je ne dois pas non plus passer sous silence qu'il faut porter au même compte, c'est-à-dire considérer comme exprimant la pensée de Descartes seulement, ce qui se trouve en quelques passages, à savoir que telle ou telle chose est au-dessus de l'humaine ». On doit se garder, en effet, d'entendre cela comme si notre Auteur l'avançait parce que tel est son sentiment. Car il juge que toutes ces choses, et même beaucoup d'autres plus élevées et plus subtiles, non seulement peuvent être conçues par nous clairement et distinctement, mais qu'il est même possible de les expliquer très commodément, pourvu que l'entendement humain se dirige dans la poursuite de la vérité et la connaissance des choses par une autre voie que celle qui a été ouverte et frayée par Descartes ; et qu'ainsi les fondements des sciences trouvés par Descartes, et l'édifice qu'il a élevé sur eux, ne suffisent pas pour dénouer et résoudre toutes les questions et les plus difficiles qui se rencontrent dans la Métaphysique ; mais que d'autres sont requis si nous désirons élever notre entendement à ce fait de la connaissance. (B. Spinoza, 1964, p.236)

C'est ce qui est à inscrire comme le veut la préface au principe d'une distinction entre la philosophie de Descartes et celle de Spinoza. Se trouve donc déjà posé ici la nécessité de passer à un système de la totalité, et la façon d'y accéder. Il faut une autre voie que celle inaugurée par Descartes, et même d'autres principes ou d'autres fondements. Car il y a dans la philosophie de Descartes des choses que la raison ne peut pas expliquer, « ...à savoir que « telle ou telle chose est au –dessus

⁷ *Cogitata Metaphysica*

de l'humaine compréhension » ... » (B. Spinoza, 1964, p. 236). C'est le problème de la finitude de l'entendement humain, qui trouvera sa solution chez Spinoza en le rendant participant de la nature divine. Désormais l'homme n'est plus un empire dans un empire, mais une partie de la Nature.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pensons que le rôle de la préface est important pour comprendre le projet de Spinoza dans ses PPC, parce qu'elle apporte des informations supplémentaires à celles que nous connaissons déjà dans la lettre XIII à Oldenburg. Elle nous apprend par exemple que l'auteur écrit les PPC, en premier lieu dans l'intention de venir en aide aux partisans de Descartes. Le choix de la méthode synthétique est fait à cet effet. Elle doit pouvoir rendre la démonstration plus claire, en évitant les détours inutiles que nous propose la démarche analytique de Descartes. Tout cela moyennant d'importants remaniements avec des ajouts de propositions omises par Descartes. En second lieu, la préface nous apprend que l'auteur n'est pas favorable à certaines thèses que soutient Descartes, d'où la nécessité de bien marquer la distinction (*considérer comme exprimant la pensée de Descartes seulement...*) entre ce qui est de Descartes et ce qui est de Spinoza dans le texte. Finalement, en considérant tous ces éléments que nous propose la préface, il y a lieu de dire que le projet de Spinoza dans les PPC I consiste moins à faire connaître la pensée de Descartes qu'à la discuter, en la confrontant directement avec les éléments de sa propre philosophie.

Références bibliographiques

- BOYER Alain, 2004, « supprimer le doute. La réécriture spinoziste du cartésianisme », in *Les Etudes philosophiques*, 4, n°71, p. 485-506, Paris, P.U.F.
- DESCARTES René, 1996, *Les Principes de la philosophie*, 4^e édition, in *Œuvres de Descartes*, IX, éd. Ch. Ada, et P. Tannery, Paris, Vrin.
- DESCARTES René, 1996, *Méditations touchant la philosophie première dans lesquelles l'existence de Dieu et la*

- distinction réelle entre l'âme et le corps de l'homme sont démontrés*, in Œuvres de Descartes, IX, éd. Ch. Ada, et P. Tannery, Paris, Vrin.
- DESCARTES René, A Mesland du 2 mai 1644, in *René Descartes œuvres complètes*, VIII, Correspondance 1, sous la direction de Beyssade. J.M et Kambouchner. D, Paris, Gallimard, 2013, p.612.
- DESCARTES René, A Villebressieu de l'été 1631, in *Œuvres de Descartes*, Correspondance I, éd. Ch. Adam et P. Tannery, Paris, Vrin, 1996, p.213.
- DESCARTES René, A Mersenne du 15 avril 1630, in *Œuvres de Descartes*, Correspondance I, éd. Ch. Adam et P. Tannery, Paris, Vrin, 1996, p.144
- KAMBOUCHNER Denis, 2015, *Descartes n'a pas dit un répertoire des fausses idées sur l'auteur du Discours de la méthode avec les éléments utiles et une esquisse d'apologie*, Paris, Les Belles lettres.
- KAMBOUCHNER Denis, 2019, « le cogito en perspective. Histoire, philologie, phénoménologie », in ONG VAN CUNG (kim sang) (dir.), *Les formes historiques du cogito. XVII e siècle – XX e siècle*, Paris, Classiques Garnier, p.51-66
- Marion. Jen--Luc, 2014, *Cours sur la volonté*, Bruxelles, Presses universitaires de Louvain.
- SPINOZA Benoit, 1964, *Les principes de la philosophie de Descartes démontrés selon la méthode géométrique*, in *Spinoza œuvres, I*, trad. Ch. Appuhn, Paris, Garnier Flammarion.
- SPINOZA Benoit, 1964, *Appendice contenant les « Pensées métaphysiques »*, in *Spinoza œuvres, I*, trad. Ch. Appuhn, Paris, Garnier Flammarion.
- SPINOZA Benoit, 1964, lettre XV, in *Spinoza œuvres 4*, trad. Ch. Appuhn, Paris, Garnier Flammarion, p.172

**PERCEPTION DES POPULATIONS RIVERAINES
POUR LA GESTION DURABLE DE LA RESERVE DE
BIOSPHERE DE ZIAMA, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

Zaou SOROPOGUI

Université Gamal Abdel Nasser (Guinée)

E-mail : zasoropogui@gmail.com

Pepe MONEMOU

Université de N'Zérékoré (Guinée)

Ahmadou Sadio DIALLO

Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (Guinée)

Pé Louoguea SIMMY

Université de N'Zérékoré (Guinée)

&

Bemba MAGASSOUBA

Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (Guinée)

Résumé : Depuis une trentaine d'années, la gestion durable des ressources floristiques de la Réserve de la Biosphère de Zياما (RBZ) est successivement victime des activités anthropiques. L'objectif de cette étude est d'évaluer la perception des populations riveraines pour la gestion rationnelle de la RBZ. Pour atteindre cet objectif, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 66 exploitants de bas-fonds (dont 43 hommes) dans les villages de Bôo et Baimani. Dans cette étude, le niveau d'instruction est très faible (51, 52%) des personnes non scolarisées et 56, 06% des enquêtés ont à charge 10 à 15 personnes. Aux dires des autochtones interrogés, la riziculture constitue la principale cible de l'exploitation des bas-fonds. Ainsi, pour la réussite des cultures, 91% des répondants attestent l'emploi des intrants agricoles (herbicides notamment). Tous les exploitants témoignent la faible productivité des bas-fonds avec un revenu annuel de 50 000 GNF à 12 250 000 GNF. Cela les pousse à opérer d'autres activités anarchiques dans la RBZ. Concernant les produits forestiers non ligneux d'origine végétale, 77, 27% des interviewés se reconnaissent exploitants des espèces de (*Piper guineense* Schum., *Eremospatha*

macrocarpa (H.Wendl.) et *Lacosperma scundiflorum* Kuntze) pour des valeurs économiques qui varie de 35 000 à 15 000 000 FG/an. Dans le but d'une gestion durable, 67% des exploitants désirent une aide d'amélioration de culture, sanitaire, alimentaire et financiers pour la satisfaction des besoins primaires des communautés riveraines de la RBZ.

Mots clés : Ziama, anthropique, exploitant, gestion durable.

Abstract: For thirty years, the sustainable management of the floristic resources of the Ziama Biosphere Reserve (RBZ) has successively been the victim of anthropogenic activities. The objective of this study is to assess the perception of local populations for the rational management of the RBZ. To achieve this objective, semi-structured interviews were conducted with 66 lowland farmers (including 43 men) in the villages of Bôo and Baimani. In this study, the level of education is very low (51.52% of people with no schooling and 56.06% of respondents are responsible for 10 to 15 people. According to the natives interviewed, rice cultivation is the main target of the exploitation of the lowlands. Thus, for crop success, 91% of respondents attest to the use of agricultural inputs (including herbicides). All the farmers testify to the low productivity of the lowlands with an annual income of 50,000 GNF to 12,250,000 GNF. This pushes them to operate other anarchic activities in the RBZ. Regarding non-timber forest products of plant origin, 77.27% of those interviewed recognize themselves as operators of species of (*Piper guineense* Schuma, *Eremospatha macrocarpa* (H.Wendl.) and *Lacosperma scundiflorum* Kuntze) for economic values which vary from 35,000 at 15,000,000 FG/year. With the aim of sustainable management, 67% of farmers want help to improve culture, health, food and finance to meet the primary needs of communities bordering the RBZ.

Keywords: Ziama, anthropogenic, operator, sustainable management

Introduction

Les Forêts tropicales constituent de nos jours, des meilleures réserves pour la diversité biologique d'une nation. Quoique, ces réserves participent fortement dans l'assurance des services éco-systémiques tels que le maintien des équilibres climatiques, le renforcement de l'intégrité écologique, la satisfaction des besoins de populations locales et la conservation de la biodiversité (FAO, 2012).

En Afrique de l'ouest, la plupart des forêts ont été classées pendant la période coloniale à travers l'instauration de la politique d'aménagement et de gestion formelles (Gareau, 2005). Cette politique s'est succédée avec des lois faisant foi à la promotion de limiter un certain nombre de pratiques d'exploitation dans le but de sauvegarder la biodiversité (Kouagou et al., 2015).

En République de Guinée, les écosystèmes forestiers à l'instar des autres, ne sont pas épargnés de ces pratiques. Pour la satisfaction des besoins des communautés locales, les articles 138 et 139 du code forestier Guinéen actualisé en 2017, donnent des droits d'usages et coutumiers à la population vivant traditionnellement à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier. L'exercice de ces droits d'usage forestier, est strictement limité à la satisfaction des besoins familiaux et domestiques des usagers. Il ne peut donner lieu en aucun cas à des transactions commerciales portant sur les produits forestiers ligneux (PFL) et non ligneux (PFNL) d'origine végétale récoltés (DNEF, 2017). En outre, les communautés locales ont certaines maîtrises traditionnelles pour la conservation des écosystèmes forestiers telles que la création des forêts sacrées, la conservation des bois sacrés et des animaux sauvages à travers le totémisme (Ehinnou et al., 2014 ; Garcia et al. 2006). De ce fait, la participation des communautés locales dans la gestion des écosystèmes forestiers reste indispensable pour la durabilité des ressources forestières (Djogbenou et al., 2011 ; Bamba, 2010).

De nos jours avec la croissance démographique, les terres cultivables sont devenues insuffisantes et deviennent sources de conflits domaniaux entre les fils d'une même localité (Kelguingale, 2018). Ces facteurs poussent les populations vers les aires protégées du pays et abusent les droits d'usages pour la satisfaction des besoins familiaux (Monemou et al., 2022 ;

Diabaté et *al.* 2021 ; Top et *al.*, 2009). Pourtant, ces populations riveraines ont souvent la vocation de préserver durablement la biodiversité pour le maintien des valeurs ancestrales (Kamto, 2016 ; Ehinnou et *al.*, 2014).

En effet, la Réserve de Biosphère de Ziama (RBZ) située au sud-est du pays, n'est pas épargnée de ces perturbations anthropiques. Cette réserve est la seule en Guinée à être classée avec des villages à l'intérieur (CFZ, 2020). À travers le programme MAB, les villages de Bôo et Baimani, ont bénéficié des droits d'exploitation des bas-fonds pour la riziculture. Malheureusement, ces populations ont infiltré cette forêt, amenuisant ainsi la disponibilité des ressources forestières en générale et en particulier les PFNL (Kouakou, 2019). Alors, il est nécessaire de prendre en compte la perception des populations riveraines de cette réserve, afin d'assurer une gestion durable.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée dans deux villages enclavés (Bôo et Baimani) de la Réserve de Biosphère de Ziama (RBZ) qui se situe au sud-est de la Guinée avec une superficie de 119 019 ha (CFZ, 2020). Ces deux villages se trouvent au cœur de ladite réserve sur l'axe Irié – Noborotono. Ils ont bénéficié respectivement chacun 130,13 ha et 9,8 ha de bas-fonds pour uniquement la culture du riz. Ainsi, la population de Bôo passe de 1742 habitants en 1950 à 2779 habitants en 2018 soit 37, 31%. Celle de Baimani passe de 334 habitants en 1950 à 1061 habitants en 2018 soit 68, 52%.

Alors que, cette réserve a été classée en réserve forestière en 1942 puis érigée en réserve de biosphère en 1981 par l'UNESCO (UNESCO, 2017). Elle se trouve entre 8°03 à 8° 32 de latitude Nord et 9° 08 à 9° 32 de longitude Ouest. Ensuite, elle est entourée par 5 communes rurales, composées de 35 villages avec une population de 73 175 habitants soit 18,9 hab/km² en 2018 (C.F.Z, 2020). Le climat est de type tropical humide avec une pluviosité de 2700 mm/ an et une température variant entre 17,7°C et 30,4°C (**Figure 1**). La végétation est composée d'un étage inférieur dominée par un groupement végétal de Parinari

excelsa Sabine et un étage supérieur dit « montagnard » dominé par un groupement végétal de *Triplochiton scleroxylon* K. Schum (Lisowski, 2009 ; Schnell, 1952).

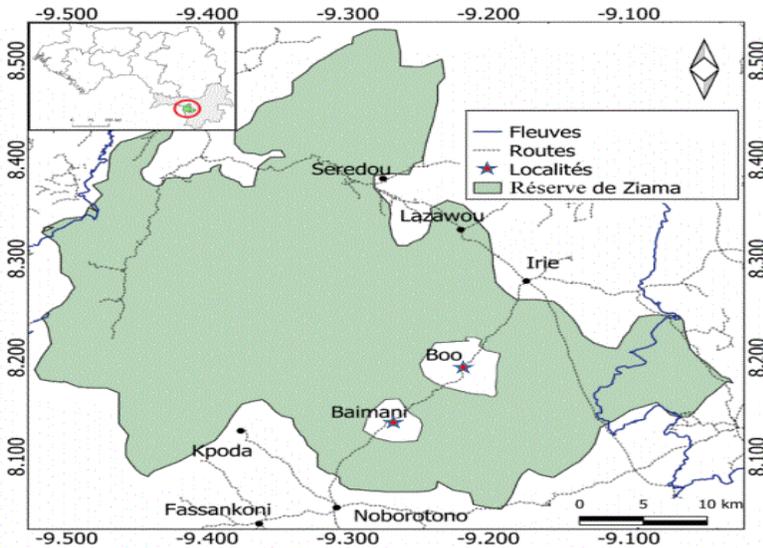


Figure 1: carte de la Réserve de Biosphère de Ziamia

1.2. Collecte des données

Les données ont été collectées sur la base des fiches enquêtes socioéconomique auprès des populations d'au moins 20 ans dans les villages d'étude. Le choix de ces villages a été basé sur leur enclavement depuis le classement de la RBZ en 1981. Les populations de ces villages ne peuvent se jouirent d'autres Produits forestiers Non Ligneux (PFNL) en dehors de la réserve qui les entoure.

Les enquêtes se sont déroulées d'avril à mai 2023 auprès des exploitants de bas-fonds. Pour ce faire, des rencontres ont été organisés dans chaque village, avec les membres de bureaux de commutés de gestion pour expliquer l'objectif de la présente étude. À l'issu de cette rencontre, une identification des familles enregistrées dans le registre et reconnues comme exploitants des bas-fonds dans la RBZ a été faite (Diabaté et *al.*, 2021 ; Haba et *al.*, 2021). À l'aide des fiches d'enquêtes, un questionnaire a été administré à l'ensemble des répondants. En plus, des interviews

individuelles et semi-structurées ont été orientées auprès des responsables de ces familles (Ghiglione & Matalon, 2004). Au cours de ces entretiens, les questions ont été orientées sur le profil socioéconomique de chaque exploitant (sexe, âge, niveau d'étude, nombre de personne à charge, caractéristique des bas-fonds, produits exploités en dehors des bas-fonds, affectation des revenus, et leur perception pour la gestion durable de ladite réserve). Au total, 66 responsables de famille des exploitants de bas-fonds ont fait l'objet d'interview (Assogbadjo et al., 2011). Ainsi, toutes les réponses données en langue locale par les répondants, étaient directement traduites en français à travers un guide à cet effet (Hama et al., 2019).

1.3. Traitement et analyse des données

Les fiches d'enquêtes ont été dépouillées et saisies dans le logiciel Excel 2013. Les résultats ont été résumés et restitués sous formes de tableaux et de figures. Dans ces méthodes, l'analyse des données était essentiellement basée sur le calcul des fréquences selon la formule :

$$F = \frac{ni}{N}$$

Avec F = fréquence (%), N = nombre total de personnes enquêtées et ni = nombre de personnes d'une variable définie.

Fréquence d'utilisation

La fréquence d'utilisation (F) d'une espèce est calculée suivant l'équation :

$$F = \frac{S}{N} \times 100$$

Avec S : nombre de personnes ayant donné une réponse positive (Oui) pour l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) d'origine végétale dans la RBZ en dehors de l'exploitation des bas-fonds ; N : le nombre total de personnes enquêtées. Lorsque F tends vers 0, l'espèce est moins exploitée et lorsque F tend vers 100, l'espèce citée est plus exploitée (Dossou et al. 2012). Ainsi, le logiciel QGIS 2.10 Pisa, nous a permis d'élaborer la carte de la zone d'étude.

2. Résultats

2.1. Enquête socioéconomique des exploitants de bas-fonds

2.1.1. Profil des exploitants

2.1.1.1. Sexe des personnes interrogées

Les enquêtes réalisées auprès des exploitants de bas-fonds ont permis d'interroger 66 personnes (**Figure 2**). Dans la zone d'étude, la majorité des exploitants sont des hommes (65,15 %) contrairement aux femmes qui sont minoritaires avec 34,85%.

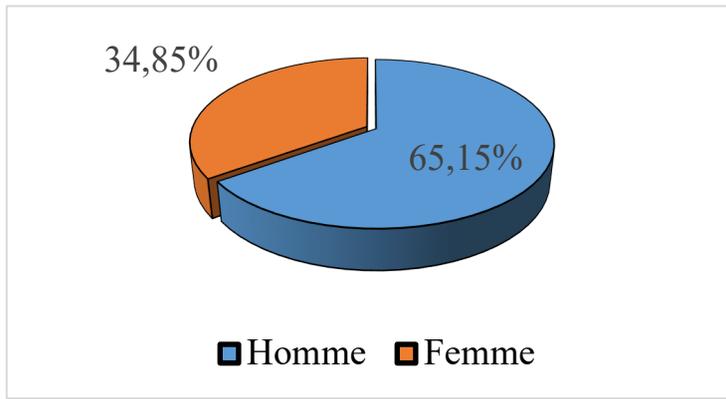


Figure 2: Répartition des exploitants interviewés en fonction du genre

2.1.1.2. Age des personnes interrogées

L'âge des interviewés varie de 20 à 70 ans avec une moyenne variant entre 40 à 50 ans (**Figure 3**). Ils sont répartis selon les classes suivantes :

- la classe d'âge comprise entre 20 et 30 ans est minoritaire et représente 9,09% des personnes interrogées ; celle comprise entre 30 et 40 ans représente 30,30%; par contre, la classe d'âge la plus représentée situe entre 40 et 50 ans avec 37,88% ; ainsi, les âges moyennement représentée sont celles de 50 à 60 ans avec 15,15% et de 60 à 70 ans avec 7,58% des personnes interrogées.

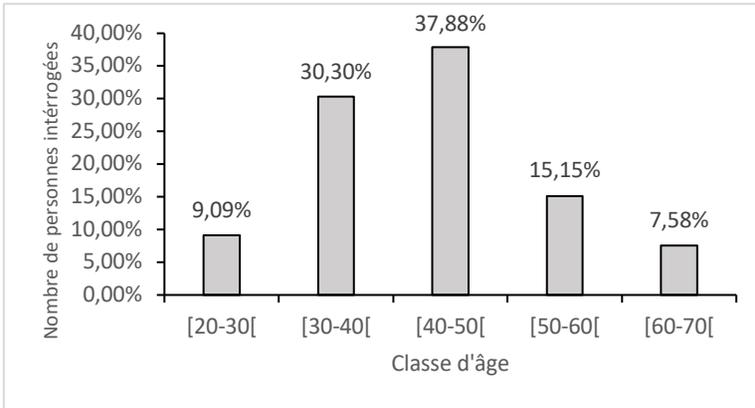


Figure 3: Répartition des exploitants de bas-fonds par classe d'âge

2.1.1.3. Niveau d'instruction des personnes enquêtées

Le niveau d'instruction des personnes interrogées est globalement faible (**Figure 4**). Ainsi, les personnes non scolarisées occupent la proportion la plus élevée (51,52%). Les personnes scolarisées, sont majoritairement représentées dans le niveau primaire (22,73%). Suivi du niveau secondaire (15,15%) et du niveau Universitaire avec 10,61%.

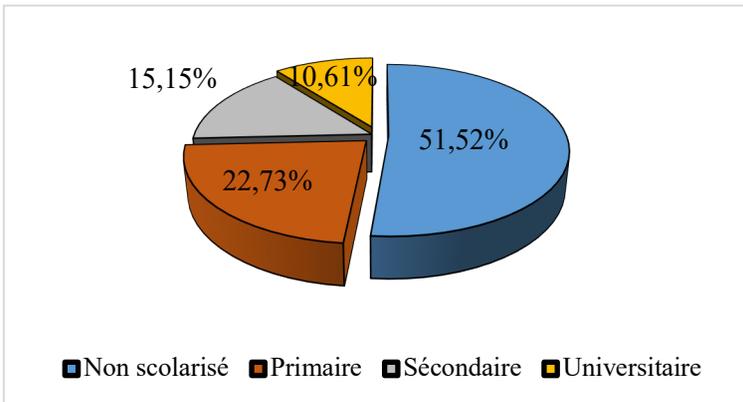


Figure 4: Niveau d'instruction des personnes interrogées

2.1.1.4. Charge familiale des personnes interrogées

Les exploitants de bas-fonds enquêtés ont plusieurs personnes à leur charge (**Figure 5**). Ainsi, sur les 66 personnes interrogées, 56,06% représente le plus grand nombre ayant 10 à 15 personnes à charge. Suivi de 28,79% qui ont 5 à 10 personnes à charge. Par contre, 9,09% des enquêtés avouent d'avoir à leur charge 1 à 5 personnes et 6,06% déclarent avoir 15 à 20 personnes à charge.

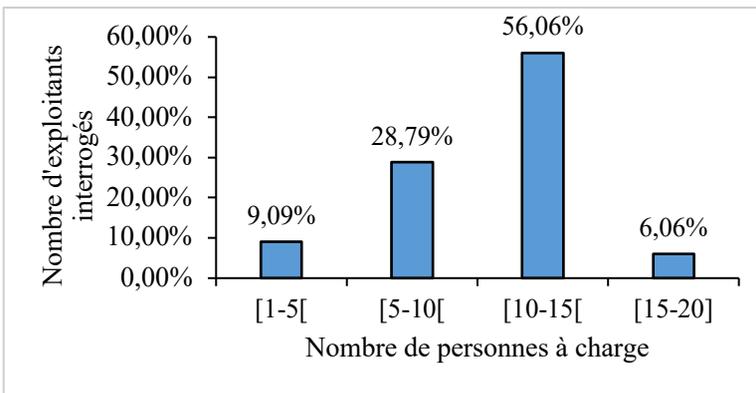


Figure 5: Charge des exploitants de bas-fonds enquêtés

2.1.2. Caractéristique des bas-fonds

2.1.2.1. Superficie des bas-fonds exploités

Dans les villages d'études, les enquêtés révèlent que les superficies des bas-fonds octroyer par le service en charge de gestion, varient de 0,5 à 2 hectares par exploitant (**Figure 6**). La majorité (56,06%) déclare avoir des superficies variant entre 0,5 ha à 1ha. Ensuite, 30 % des enquêtés ont des superficies allant de 1ha à 1,5 ha. Cependant, seulement 13,64% des interviewés détiennent des superficies variant entre 1,5 à 2ha.

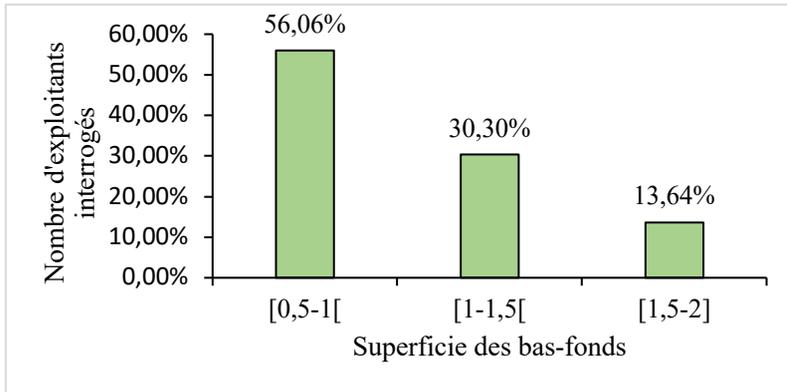


Figure 6: *Superficie des bas-fonds par les enquêtés*

2.1.2.2. Méthodes d'entretien des bas-fonds exploités

Toutes les personnes interviewées, entretiennent des bas-fonds à travers l'utilisation des herbicides (**Figure 7**). Sur les 66 exploitants de bas-fonds enquêtés, 90,91% déclare utiliser des herbicides et des insecticides pour l'entretien de leur surface agricole. Alors que, 9,90% utilise ces herbicides et pratiquent le désherbage pour éviter l'abus de pesticides.

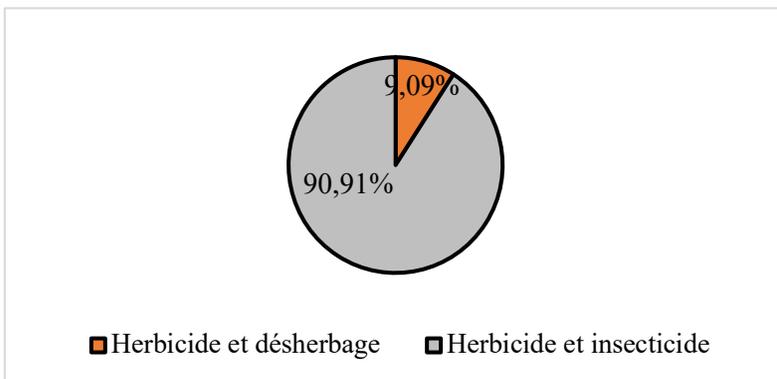


Figure 7: *Mode d'entretiens des bas-fonds exploités*

2.1.2.3. Méthodes d'obtention de revenus issus de l'exploitation de bas-fonds

Les enquêtes menées, nous ont permis de connaître les méthodes d'obtention de revenus issus de l'exploitation de bas-fonds (**Tableau 1**). Les résultats stipulent que, les rendements issus de l'exploitation des bas-fonds sont obtenus par la vente du riz en kilogramme, panier et sac. Alors, 25, 76% des enquêtés gagnent une économie annuelle allant de 50 000 à 4 000 000 FG soit de 3 500 à 350 000 FCFA. Ainsi, la majorité des interviewés (63, 64%) expose une économie annuelle de 4 000 000 à 8 000 000 FG soit de 350 000 à 550 000 FCFA. Le rendement le plus minoritaire (10, 61%) perçoit une économie annuelle comprise entre 8 000 000 et 12 250 000FG soit de 550 000 à 815 000 FCFA.

| N° | Mode de vente | Prix unitaire (FG) | Économie annuelle | Personnes enquêtées | Superficie des bas-fonds/ha |
|----|---------------|---------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1 | Kilogramme | [5000 - 8000[| [50 000 - 4 000 000[| 17 (25,76%) | [0 - 1[|
| 2 | Panier | [150 000 - 200 000[| [4 000 000 - 8 000 000[| 42 (63,64%) | [1 - 1,5[|
| 3 | Sac | [500 000 - 800 000] | [8 000 000 - 12 250 000] | 7 (10,61%) | [1,5 - 2] |

Tableau 1: *Modes d'obtention de revenus des bas-fonds exploités*

2.1.2.4. Orientation des rendements issus de l'exploitation des bas-fonds

L'enquête a permis de connaître l'orientation du rendement reçu dans l'exploitation des bas-fonds (**Figure 8**). Sur les 66 exploitants interviewés, 80, 30% déclarent avoir utilisé le rendement dans l'alimentation et la vente pour la satisfaction d'autres besoins. Alors que, 19, 70% des enquêtés utilise ces rendements uniquement dans l'alimentation familiale.

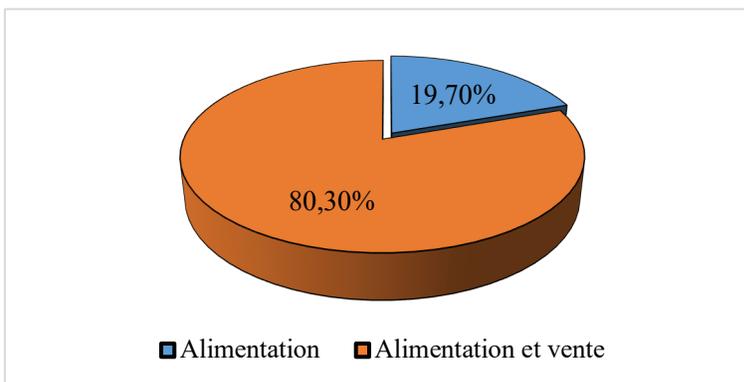


Figure 8: Destination du rendement des bas-fonds exploités

2.2. Identification des acteurs exploitants de PFNL d'origine végétale en dehors des bas-fonds

Les enquêtes réalisées dans la zone d'étude ont montré que, certains enquêtés reconnaissent être exploitants des PFNL dans la réserve en dehors de l'exploitation des bas-fonds. Cependant, d'autres se disent non exploitants de PFNL que les bas-fonds (**Figure 9**). Parmi ces interviewés, 77, 27% reconnaissent (Oui) avoir exploité des PFNL dans la RBZ en dehors des bas-fonds. Alors que, 22, 73% se prononcent non exploitants d'autres produits que les bas-fonds.

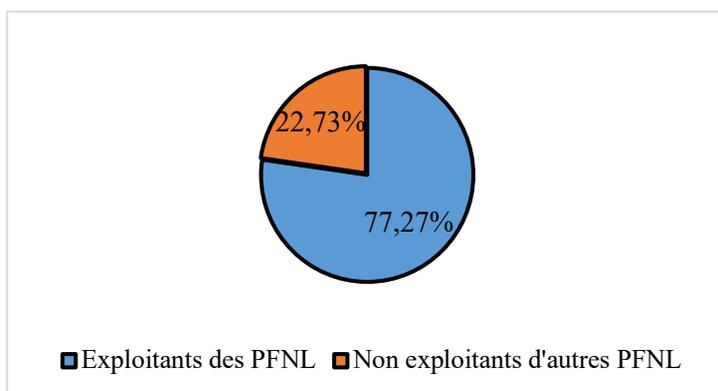


Figure 9: Les PFNL exploités dans la réserve en dehors des bas-fonds

2.2.1. Type de PFNL d'origines végétales exploitées dans la RBZ en dehors des bas-fonds

Les enquêtes ethnobotaniques effectuées auprès des enquêtés, nous ont permis de recenser 15 PFNL exploités par les populations locales. Ils se répartissent en 15 genres et rangée en 9 familles (**Tableau 2**). La famille la plus exploitée est celle des Arecaceae (55,56%). Suivi des Euphorbiaceae (33, 33%). Selon les enquêtés, les PFNL recensés sont utilisés à plusieurs fins. Ils sont utilisés dans l'alimentation, l'économie, santé et culturelle. Parmi ces espèces, l'usage économique est le plus remarqué (39, 29%), suivi de l'usage alimentaire (25%). Ensuite, l'espèce végétale la plus exploitée en termes de fréquence, est *Eremospatha macrocarpa* (G.Mann & H.Wendl.) (13, 01%), suivi de *Laccosperma secundiflorum* (P.Beauv.) Kuntze (12, 50%), de *Raphia hookeri* L (11,73%) de *Piper guineense* Mann & Wendland (10,97% et de *Calamus deerratus* G.Mann & H Wendl (9, 95%).

Tableau 2: Espèces végétales exploitées dans la RBZ en dehors des bas-fonds

| N° | Nom scientifique de l'espèce | Famille | Mode d'utilisation | Partie utilisée | Fréquence d'utilisation | Taux d'utilisation |
|--------------|---|---------------|--|-----------------|-------------------------|--------------------|
| 1 | <i>Ricinodendron heudelotii</i> (Baill.) Pierre ex Heckel. | Euphorbiaceae | Alimentaire, économique | Graine | 23 | 5,87% |
| 2 | <i>Thaumatococcus danielli</i> (Benn.) Benth. Ex B.D.Jacks. | Marantaceae | Economique, sociale | Tige | 12 | 3,06% |
| 3 | <i>Calamus deerratus</i> G.Mann & H Wendl | Arecaceae | Economique | Tige | 39 | 9,95% |
| 4 | <i>Laccosperma secundiflorum</i> (P.Beauv.) Kuntze | Arecaceae | Economique | Tige | 49 | 12,50% |
| 5 | <i>Eremospatha macrocarpa</i> (G.Mann & (H.Wendl.) | Arecaceae | Economique | Tige | 51 | 13,01% |
| 6 | <i>Detarium senegalense</i> J.F.Gmel | Fabaceae | Alimentaire, économique | Fruit | 07 | 1,79% |
| 7 | <i>Garcinia kola</i> Hechel | Clusiaceae | Alimentaire, économique, médicinale | Graine | 38 | 9,69% |
| 8 | <i>Piper guineense</i> Schumach. & Thome. | Piperaceae | Alimentaire, économique | Graine | 43 | 10,97% |
| 9 | <i>Raphia hookeri</i> Mann & Wendland | Arecaceae | Alimentaire, économique, sociale et culturel | Sève et pa | 46 | 11,73% |
| 10 | <i>Xylopia aethiopica</i> (Dunal) A. Rich | Annonaceae | Alimentaire, médicinale | Fruit | 20 | 5,10% |
| 11 | <i>Leucanuidicus cupanioides</i> Planch. Ex Benth. | Sapindaceae | Médicinale | Feuille | 03 | 0,77% |
| 12 | <i>Macaranga barteri</i> Mull.Arg. | Euphorbiaceae | Médicinale | Feuille et | 09 | 2,30% |
| 13 | <i>Marantachloa leucantha</i> (K. Schum.) Milne-Redh. | Maranthaceae | Economique, sociale et culturel | Tige | 26 | 6,63% |
| 14 | <i>Marya micrantha</i> L | Euphorbiaceae | médicinale | Feuille et | 02 | 0,51% |
| 15 | <i>Beilschmiedia manii</i> (Meisn.) Benth. &Hook.f. | Lauraceae | Alimentaire, écc | Graine | 24 | 6,12% |
| <i>Total</i> | | | | | 392 | 100% |

2.2.2. Valeurs économiques des PFNL exploités par les exploitants de bas-fonds

Les espèces végétales exploitées par les enquêtés en dehors des bas-fonds sont en grande partie des espèces recherchés pour des raisons économiques (**Tableau 3**).

Elles sont souvent vendues en botte, kilogramme, et litre avec un prix allant de 35 000 à 15 000 000 FG/an, soit de 2 500 à 1 000 000 FCFA. Parmi ces espèces, *Eremospatha macrocarpa* G.Mann & H.Wendl est la plus appréciée par les populations locales avec une économie annuelle variant de 4 000 à 15 000 000 FG soit de 270 000 à 1 000 000 FCFA. Suivi de *Laccosperma scundiflorum* (P.Beauv.) Kuntze (3 000 – 10 000 000 FG), soit de 200 000 à 670 000 FCFA et de *Piper guineense* Schumach. & Thome avec une économie de 5 000 000 à 9 000 000FG soit 270 000 à 600 000 FCFA. Ainsi, l'espèce la moins appréciée est celle de *Marantachloa leucantha* (K. Schum.) Milne-Redh avec une économie annuelle de 35 000 à 100 000FG soit de 2500 à 4 500 FCFA.

Tableau 3: Economie des espèces végétales exploitées en dehors des bas-fonds

| Nom des espèces | Mode de vente | Prix Unitaire en GNF | Recette annuelle en GNF |
|--|-----------------------|----------------------|--------------------------|
| <i>Eremospatha macrocarpa</i> (G.Mann & H.Wendl.) | Botte | [200 000 – 300 000[| [4 000 000 – 15 000 000[|
| <i>Laccosperma scundiflorum</i> (P.Beauv.) Kuntze | Botte | [150 000 – 250 000[| [3 000 000 – 10 000 000[|
| Ricinodendron heudelotii (Baill.) Pierre ex Heckel. | Kilogramme | [30 000 – 50 000[| [300 000 - 800 000[|
| Beilschmiedia manii (Meisn.) Benth. &Hook.f. | Kilogramme | [20 000 – 25 000[| [250 000 – 600 000[|
| Garcinia kola Hechel | Kilogramme | [80 000 – 100 000[| [3 000 000 – 4 000 000[|
| Detarium senegalense J.F.Gmel | | 50 000 – 70 000 | [150 000 – 350 000[|
| Piper guineense Schumach. & Thome. | Kilogramme | [100 000 – 150 000[| [5 000 000 – 9 000 000[|
| Calamus deerratus G.Mann & H Wendl | Botte | 15 000 – 300 000 | [2 000 000 – 7 000 000[|
| Xylophia aethiopica (Dunal) A. Rich | Kilogramme | [25 000 – 35 000[| [250 000 – 900 000[|
| Marantachloa leucantha (K. Schum.) Milne-Redh | Botte | [35 000 – 40 000[| [35 000 – 100 000[|
| Raphia sp Mann & Wendland | Bidon de 20 litres | [80 000 – 150 000[| [5 000 000 – 8 500 000[|

| | | | |
|---|-------|--------------------|-----------------------|
| Thaumatococcus danielli (Benn.) Benth. Ex B.D.Jacks. | Botte | 20 000 – 25 000 | [400 000 – 600 000] |
| Total | | [15 000 – 300 000] | [35 000 – 15 000 000] |

2.2.3. Affectation des revenus issus de l'exploitation des bas-fonds et des espèces végétales exploitées en dehors des bas-fonds

La riziculture constitue la principale culture dans les bas-fonds exploités. Les revenus issus de l'exploitation des bas-fonds et des espèces végétales exploitées, sont orientés dans divers fins (**Figure 10**). Ainsi, ces revenus sont majoritairement orientés dans l'alimentation (45, 45%), la santé (22, 73%) et la scolarisation (19, 70%). Cependant, l'affectation des revenus la plus négligée par les enquêtés est l'habillement avec 12, 12%.

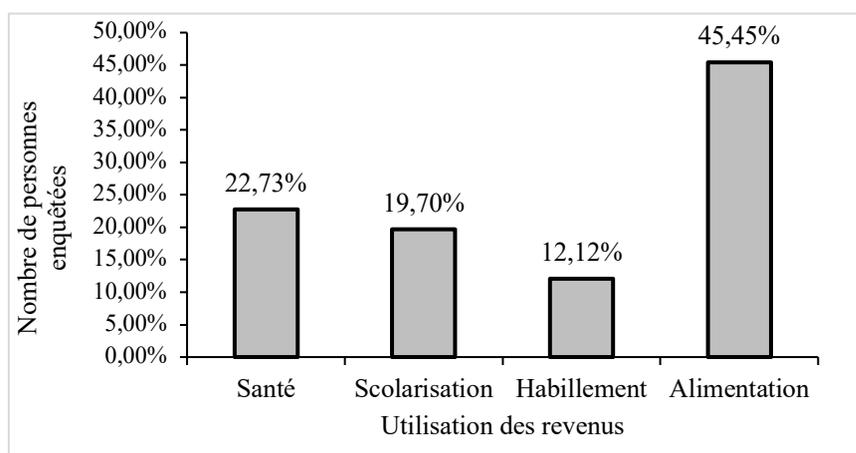


Figure 10: Affectation des revenus des bas-fonds et des PFNL exploitées dans la RBZ

2.2.4. Perception des riverains pour la gestion durable de la RBZ

Pour assurer une gestion durable de la Réserve de Biosphère de Zياما, les personnes enquêtées ont demandés diverses doléances auprès de l'État afin de satisfaire leurs besoins (**Figure 11**). Ainsi, la majorité de ces enquêtés (25, 76%) sollicitent une aide alimentaire. Suivi de création des plantations

de rotins (18, 18%), des plantations de Piper (16, 67%) à travers leur importance économique envers. Ensuite, les personnes interviewées (15, 15%) demandent un accompagnement dans la scolarisation pour le soutien des enfants afin de diminuer l'analphabétisation. Pour une augmentation des rendements agricoles, les enquêtés (13, 64%) sollicitent une amélioration de leur culture surtout dans le domaine communautaire. Ensuite, les derniers intervenants (10, 61%) demandent une prise en charge sanitaire pour la sécurité de leur santé.

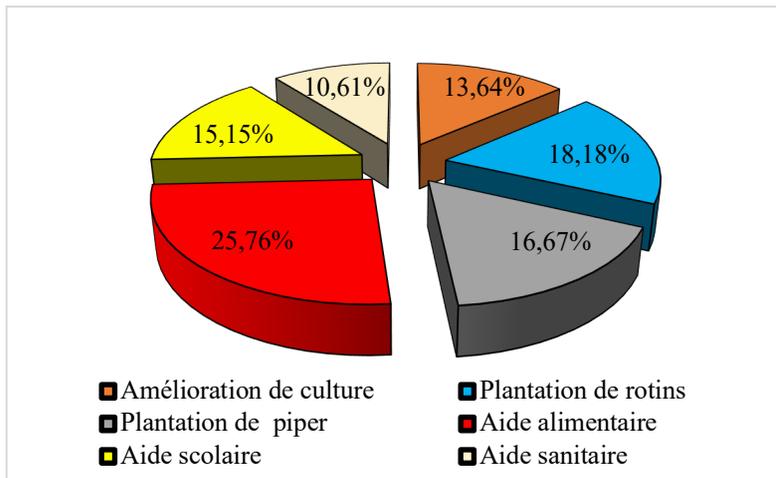


Figure 11: Perception des enquêtés pour une gestion durable

3. Discussion

Les résultats des enquêtes ont montré que les hommes sont en grand nombre (65, 15%) dans l'exploitation des bas-fonds que les femmes dans la RBZ. Cela se justifie par le fait que ces activités nécessitent un effort physique et la distance parcourue. Ce constat est différent de ce qui a été fait au Bénin par (Iwokotan et *al.*, 2011). Dans ces zones, ce sont les femmes qui exploitent plus de bas-fonds que les femmes. La différence de ces résultats est que notre zone d'étude est une zone rurale, alors que, Iwokotan a travaillé dans une zone périurbaine.

3.1. Niveau d'instruction

Le pourcentage élevé d'analphabétisation (51, 52%) est dû au fait que la majorité des populations de ces localités sont des cultivateurs qui n'ont pas eues la chance de fréquenter l'école. À cela s'ajoute, le niveau primaire (22, 73%) constitué par des abandons de l'école au profit d'autres besoins. À cet effet, ils exploitent les PFNL dans la réserve sans penser aux générations futures. Alors que, les niveaux secondaire (15, 15%) et universitaire (10, 61%) sont composés des élèves et étudiants pratiquant ces activités pendant les périodes de congé et des vacances de fin d'année pour satisfaire certains besoins circonstanciels. Cela fait le contraire aux résultats trouvés par (Monemou et *al.*, 2022) à la périphérie de la Forêt Classée de Diécké en Guinée. Il révèle dans ces études que des personnes enquêtées dans la commune rurale de Bounouma ont un niveau scolaire élevé (54%)

3.2. Charge familiale des personnes interrogées

L'importance socioéconomique des bas-fonds présents dans la RBZ a également été révélée dans cette étude. Les résultats ont révélé qu'environ 80, 30% de la production de riz est destinée en majorité dans l'alimentation familiale et la vente pour l'économie. Avec la charge familiale des enquêtés, 56, 06% ont en charge 10 à 15 personnes. Ce concept pousse les populations riveraines à abuser leur droit d'usage. Ensuite, les superficies des champs accordés aux populations sont petites (0, 5 à 2 ha) ne permettant pas aux chefs de ménages à s'occuper convenablement des situations de leur famille. Pourtant, le rendement de ces bas-fonds serait insuffisant à cause des petites surfaces octroyées à cette population enclavée. Contrairement aux résultats trouvés par (Kamto, 2016) dans l'écosystème forestier de l'arrondissement du Dja à l'Est du Cameroun. D'après lui, les populations riveraines de cet arrondissement s'approprient des terres cultivables du fait que les acteurs impliqués dans le processus de gestion de l'arrondissement n'ont pas les mêmes niveaux d'influence.

Ainsi, l'utilisation des herbicides et insecticides pourraient avoir non seulement des effets négatifs à la

population, mais aussi à la biodiversité de cette zone. Alors que, presque 91% des enquêtés utilisent des herbicides et insecticides pour l'entretien de leur bas-fond. Ces résultats corroborent ceux trouvés en Côte d'Ivoire par N'Guessan et al., (2016) dans la région d'Issia. Il analyse que, l'utilisation de pesticides par les exploitants de bas-fonds infecte la biocénose et biotope d'une localité donnée. Pourtant, les revenus issus de la vente de ces produits (bas-fonds et de PFNL exploités) sont majoritairement orientés dans l'alimentation (45, 45%), la santé primaire (22, 73%), la scolarisation des enfants (19, 70% %) et l'habillement (12, 12%). Ces travaux se convergent à ceux trouvés par (Kouakou et al., 2016) dans la Forêt Classée du Haut Sassandra en Côte d'Ivoire. Il a trouvé que les revenus de l'exploitation des PFNL sont orientés dans l'alimentation, la santé pour se soigner et se nourrir. Donc, la présence massive des populations dans la RBZ pour la recherche des PFNL en haute valeur, serait la cause de l'insuffisance de la production des bas-fonds. Cette situation occasionne la plupart des paysans au sein de la réserve vers l'exploitation des PFNL et d'autres activités lucratives (Mogba et al 1998). Des résultats similaires ont été obtenus par (Haba et al., 2021) auprès des vendeurs des plantes forestières utiles commercialisées dans les marchés urbains de la Guinée Forestière. Il révèle que, 30% des enquêtés se procurent de ces espèces végétales à des fins économiques.

3.3. Perception des enquêtés pour la gestion durable de la RBZ

Pour réussir à la gestion durable d'une aire protégée, les préoccupations des communautés riveraines doivent être prises en compte (Nyange, 2014). Dans notre zone d'étude, tous les enquêtés demandent des assistances sociales à l'état. Elles portent sur des aides alimentaires, la création des plantations de rotin et piper, des assistances scolaire, l'amélioration des cultures et des prises en charge sanitaire. Ceux-ci pourraient être un moyen pour diminuer la pauvreté et impliquer activement les populations riveraines à la gestion durable de cette réserve. Ces résultats corroborent à ceux trouvés par (Kouakou, 2019) dans la Forêt classée du Haut Sassandra en Côte d'Ivoire. Il révèle

que, les riverains de cette forêt indiquent certains PFNL comme préférence pour la satisfaction des besoins primaires.

Conclusion

La Réserve de Biosphère de Zياما (RBZ) est un écosystème terrestre de forêt dense humide et sempervirente. Elle est riche en ressources biologiques qui sont utilisées par les populations riveraines pour la satisfaction des besoins primaires. La pression des riverains sur cette réserve est due à la croissance démographique pour la recherche des terres fertiles.

Le droit d'usage publié dans le code forestier Guinéen en 1999, actualisé en 2017, donne des droits d'usages aux riverains de cette réserve. La présente étude a été réalisée dans les villages enclavés de la RBZ auprès des exploitants de bas-fonds. Elle a permis de connaître que les populations de cette localité ont un niveau d'instruction faible. Parmi les personnes enquêtées, 51, 52% sont analphabètes et ayant 1 à 20 personnes à leur charge.

D'après notre étude, les bas-fonds exploités sont à 91% entretenus par des herbicides et insecticides. En effet, le faible revenu issu de l'exploitation des bas-fonds dans cette zone (50 000 à 12 250 000FG/an), pousse les populations à exploiter anarchiquement d'autres PFNL (77, 27%) en dehors des bas-fonds. Les PFNL recherchés par les riverains sont des espèces végétales à haute importance économique. Parmi ces espèces, *Eremospatha macrocarpa* G.Mann & H.Wendl est la plus appréciée (4 000 à 15 000 0000 FG soit de 270 000 à 1 000 000 FCFA). Suivi de *Laccosperma scundiflorum* (P.Beauv.) Kuntze (3 000 – 10 000 000 FG, soit de 200 000 à 670 000 FCFA) et *Piper guineense* Schumach. & Thome (5 000 000 à 9 000 000FG soit 270 000 à 600 000 FCFA). Ainsi, ces économies sont souvent utilisées dans l'alimentation (45, 45%), la santé (22, 73%), la scolarisation (19, 70%) et l'habillement (12, 12%).

En effet, la présente étude renseigne que les populations enquêtées ont des perceptions pour la gestion durable de la RBZ. Elles demandent à l'état, une prise en charge pour la satisfaction des besoins primaires afin de participer activement à la gestion durable de cette réserve. Ainsi, la majorité de ces

enquêtés (25, 76%) sollicitent une aide alimentaire. Suivi de plantations de rotins (18, 18%) et de plantation de Piper (16, 67%). Ensuite, (15, 15%) des personnes interviewées demandent une assistance scolaire pour le soutien des enfants afin de diminuer l'analphabétisation dans ces localités. Avec le faible rendement agricole, (13, 64%) sollicitent une aide de techniques d'amélioration de cultures dans le domaine communautaire. Enfin, (10, 61%) de ces enquêtés demande une prise en charge sanitaire pour la sécurité de leur santé. Par conséquent, la prise en compte des préoccupations des communautés rurales est une priorité pour la gestion durable de la RBZ.

Références bibliographiques

- Diabaté M, Diabaté M, Koné F, Haba O, Foresta H, Labouisse J. P (2021). Diversité floristique et usages des plantes forestières en zones rurales de Guinée forestière. Article, 18, 28-47.
- Dossou M.E, Houessou G.L, Lougbégnon O.T, Tenté A.H.B, Codjia J.T.C. (2012). Étude ethnobotanique des ressources forestières ligneuses de la forêt marécageuse d'Agonvè et terroirs connexes au Bénin, *Tropicultura*, 30, 41-48.
- Kouakou K.A, Barima Y.S.S, Zanh G.G, Traoré K, Bogaert J. (2016). Inventaire et disponibilité des produits forestiers non-ligneux utilisés par les populations riveraines de la Forêt Classée du Haut-Sassandra après la période de conflits armés en Côte d'Ivoire. Université Jean Lorougnon GUEDE. Daloa, Côte d'Ivoire. Article, 23, 4 – 15.
- Kamto M. G. (2016). Dynamique d'évolution du socio-écosystème forestier de l'arrondissement du Dja à l'Est du Cameroun : acteurs, interactions et perspectives d'évolution. Mémoire d'ingénieur Agronome. Option : Economie et Sociologie Rurales. N0 59, 114P.
- DNEF. (2017). Direction Nationale des Eaux et Forêts. Actualisation des documents de base du secteur des Eaux et Forêts. Code forestier et textes d'application en République de Guinée. 55p, pp – 44.

- Assogbadjo, E. R, Glelekakai, F. G, Vodouhe, C. A. M. S, Djagoun, J. T. C, Codjia, B. (2011). Biodiversity and socioeconomic factors supporting farmers' choice of wild edible trees in the agroforestry systems of Benin (West Africa). *Forest Policy and Economics*, 14, 41 - 49
- UNESCO. (2017). Kit pédagogique sur la biodiversité, Volume 1. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. 191p.
- Kelguingale I (2018). Etude sur les conflits fonciers en milieu Rural au Burkina Faso. Rapport d'activité, 58, 10 – 15.
- Djogbenou C.P, GlèlèKakai R, Arounaet O, Sinsin B, (2011). « Analyse des perceptions locales des aménagements forestiers participatifs au Bénin », *Vertigo*, la revue électronique en sciences de l'environnement, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/10893>, DOI : 10.4000/vertigo.10893. 11, 1.
- Bamba, I. (2010). Anthropisation et dynamique spatiotemporelle de paysages forestiers en République Démocratique du Congo, Thèse de Doctorat. Service d'Écologie du Paysage et Systèmes de Production Végétale, Faculté des Sciences. Université Libre de Bruxelles, Belgique, 181 p
- Haba O, Diabaté M, Simmy P. L, Monemou P, Sangaré A, Soropogui Z, Foresta H (2021). Plantes forestières commercialisées dans les marchés urbains de la Guinée forestière. Article. 17, 12-14.
- Top N, Mizoue N, Ito S, Kai S, Nakao T and Ty S. (2009). Effects of population density on forest structure and species richness and diversity of trees in Kampong Thom Province, Cambodia. *Biodiversity and Conservation* 18, 717–738.
- Gareau, P. (2005). Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde. *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/4244>. 6, 2.
- Garcia C, Pascal J.P, Kushalappa C.G. (2006). Les forêts sacrées du Kadagu en Inde : écologie et religion. *Bois et forêts des Tropiques*, 288, 5-13.
- Kouagou R.S, Mireille S.T, Adi M. (2015). Perception paysanne sur la fragmentation du paysage de la Forêt

- classée de l'Ouémé Supérieur au nord du Bénin. Article. 15p.
- Ehinnou K. R.I, Salako V.K, Tente B, Onodjè Agbani P, Chougourou D.C, Boco Adjakpa J. & SINSIN B. (2014). Étude écologique des bois sacrés des Communes de Glazoué, Savè et Ouessè au Bénin. *Journal of Animal & Plant Sciences*, Vol.21, Issue 3, pp.3313-3323, <http://www.m.elewa.org/JAPS>.
- Mogba Z and Freudenberger M.S. (1998). Les Migrations Humaines dans les Aires Protégées de l'Afrique Centrale : Cas de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha. *Washington D.C.* 35, 20037-1175.
- Monemou P, Soropogui Z, Soumaoro G.P. (2022). Importance socioéconomique des rotins dans la vie des populations vivant à la périphérie de la forêt classée de Diécké, République de Guinée. *Ivoir.Sci.Technol* 40C 2022.Côte d'Ivoire. 14, 265-278.
- FAO (2012). *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of land, fisheries and forests in the Context of National Food Security*. Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome, Italie, 125p.
- Ghiglione R. & Matalon B. (2004). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Collin. 103p
- Iwokotan A, Mama V.J, Biauou C.F, Chabi A, Oloukoi J, Taiwo N. (2011). Impact de l'exploitation des bas-fonds dans l'amélioration des conditions de vie des femmes du Centre du Bénin, 32p.
- Lisowski S. (2009). *Flore (angiospermes) de la République de Guinée. 1^{re} partie (texte)*. Jardin botanique national de Belgique, Meise, 517 p.
- N'guessan B.R, Amani Y.C, Toure A. (2016). Exploitation agricole à l'ère des herbicides dans le Canton Zabouo (Issia) : vers une agriculture durable ? *Agronomie Africaine*, 28(3), 11-19.
- Schnell R. (1952). *Végétation et flore de la région montagneuse du mont (Afrique occidentale française) Mémoires de l'institut Français d'Afrique noire*. 598, no 22.
- Hama O, Tinni I and Baragé M. (2019). Diversité et importance des produits forestiers non Ligneux d'origine végétale

dans la commune rurale de tamou, au sud-ouest du niger, afrique de l'ouest. Article. 18, 210-211.

C.F.Z. (2020). Centre Forestier de N'Zérékoré. Plan d'Aménagement et de Gestion de la Reserve de Biosphère de Ziama. République de Guinée. N'Zérékoré. 187, 19-29.

Kouakou K.A. (2019). Disponibilité et vulnérabilité des espèces sources de produits forestiers non ligneux d'origine végétale de la forêt classée du Haut-Sassandra et sa périphérie après la décennie de crise au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat. Université Jean LOROUGNON GUEDE. Côte d'Ivoire. 188, 11-13.

**ESSAI DE CATÉGORISATION DES FAITS
SCIENTIFIQUES DANS L'ÉPISTÉMOLOGIE
DE CLAUDE BERNARD, GASTON BACHELARD ET
JEAN FOURASTIÉ**

Pierre LOKENDANDJALA YOHA

Université de Kinshasa

E-mail : lokendayoha@gmail.com

Résumé : La science actuelle progresse à une vitesse vertigineuse. La société moderne, surtout dans l'espace vital occidental, accorde une place privilégiée à la connaissance scientifique. En outre, nombreuses dimensions de l'épistémologie contemporaine continuent, à ce jour, d'être exploitées à profusion. En revanche, l'aspect de cette discipline relative à la nature du fait scientifique demeure encore à peine exploré.

En conséquence, à moins de les maintenir éternellement dans l'indifférenciation, il sied de consacrer une réflexion aux conditions de possibilité de qualification des faits scientifiques dans l'épistémologie des sciences positives du moment. L'étude est si pertinente que les faits scientifiques constituent le socle même de la science moderne. A en assimiler la catégorisation, on se dispose à connaître la science elle-même.

Mots-clés :

Abstract: Current Science is progressing at a dizzying pace. Modern society, especially in the European living space, gives a privileged place to scientific knowledge. Moreover, many dimensions of contemporary epistemology continue to be used to this day in abundance, but the aspect of this discipline relating to the nature and above all the categorization of scientific facts is still barely explored.

As a consequence, unless we want to keep them eternally in indifference, it is appropriate to reflect on the evolution of the epistemological classification of scientific facts in Claude Bernard, Gaston Bachelard and Jean Fourastié. The study is very relevant because scientific facts constitute the very foundation of modern science. The study is very relevant

because scientific facts are the very foundation of modern science. By assimilating their categorization, one is prepared to know science itself.

Keywords:

Introduction

Le présent article se situe dans la lignée d'une série de réflexions que nous entreprenons depuis pratiquement quatre décennies dans le domaine de l'épistémologie des sciences expérimentales¹. En réalité, même si l'épistémologie demeure toujours une branche intégrante de la philosophie, elle constitue toujours un domaine très vaste sur lequel des réflexions doivent continuellement porter afin de l'approfondir et la consolider.

Par ailleurs, au lieu de nourrir l'ambition démesurée de nous étendre sur l'ensemble de la discipline, la recherche se limite uniquement au niveau d'un seul aspect de l'épistémologie, à savoir la classification des faits scientifiques

* Chef de Travaux à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa et doctorant en philosophie à la Faculté des Lettres et Sciences de la même université.

1. Les publications ci-après matérialisent lesdites cogitations amorcées jusqu'à ce jour dans le domaine de l'épistémologie des sciences expérimentales : - 1. LOKENDANDJALA YOHA, *La théorie de la méthode expérimentale dans l'épistémologie de Claude Bernard. Prolégomènes à une philosophie des sciences*, mémoire de licence en Philosophie et Religions Africaines, Faculté de Théologie Catholique (actuelle Université Catholique du Congo "UCC"), Kinshasa, 1983, XI + 291 pages, (sous la direction du Professeur NKOMBE OLEKO) ; - 2. LOKENDANDJALA YOHA Pierre, *La critique de la connaissance philosophique dans l'épistémologie de Claude Bernard*, mémoire de D.E.S. (Diplôme d'Etudes Supérieures) en Philosophie, Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie, 1994, 121 pages, (Directeur Professeur Alphonse ELUNGU pene ELUNGU et la Co-Directeur Professeur Nestor MBOLOKALA IMBULI) ; - 3. LOKENDANDJALA YOHA Pierre, " La nature du fait scientifique dans l'épistémologie contemporaine, dans *Pistes et Recherches*, n° 20, Vol. 11, t. I, 1996, pp. 1-11 ; - 4. LOKENDANDJALA YOHA Pierre, " La place de l'épistémologie dans la philosophie africaine contemporaine", dans *Revue Philosophique de Kinshasa*, Nouvelle série, Volume 3, février 2020, pp. 191-205, etc.

pendant la période contemporaine au cours de laquelle elle a connu une ascension fulgurante.

La réflexion s'intéresse de manière particulière à la catégorisation de faits scientifiques dans l'épistémologie de l'époque contemporaine. Elle exploite plus précisément les cogitations des auteurs tels que Claude Bernard, Gaston Bernard, Gaston Bachelard et Jean Fourastié.

L'étude se structure en trois compartiments. Le premier axe tient à souligner la pertinence avérée de la catégorisation des faits scientifiques en épistémologie des sciences positives de notre temps. Ce point révèle que l'intérêt d'un travail d'une telle envergure est dû, entre autres raisons principales, à la floraison des sciences expérimentales depuis le XIX^e siècle ainsi qu'à l'expansion grandissante de celles-ci au XX^e siècle. Ensuite, il est avancé que la réflexion est défendable du fait non seulement du succès retentissant de l'épistémologie au XX^e siècle mais aussi de la reconnaissance du statut de socle de la science moderne aux faits scientifiques. Enfin, la première étape que travail est d'autant plus attrayant qu'il s'observe une carence manifeste des études sur les faits scientifiques en épistémologie.

Après l'indication de cette convenance de l'entreprise proposée, la deuxième étape met le doigt sur la réalité tangible du passage caractérisé par la non-différentiation quasi totale des faits scientifiques dans l'épistémologie jusqu'au XX^e siècle. En effet, les faits scientifiques ont été en manque de différenciation dans l'épistémologie de Claude Bernard. De même, l'absence de distinction des faits scientifiques a marqué au moins tout le demi-siècle post-bernardien.

Le troisième et dernier moment du travail amorce la classification des faits scientifiques dans l'épistémologie contemporaine qui y est analysée en premier lieu. A ce même niveau, il sera, dans un premier temps, affirmé que Gaston Bachelard a, pour la première fois dans l'évolution de l'épistémologie, procédé à la classification des faits scientifiques. Cet auteur a identifié les faits scientifiques polémiques dont il sera opportun d'épingler la singularité, à savoir L'infirmité des faits scientifiques antérieurs, la transcendance de l'immédiat, le déclenchement d'une dispute

féconde et l'acceptation difficile par la communauté scientifique.

1. La pertinence de l'étude de la catégorisation des faits scientifiques en épistémologie des sciences positives

1.1. La floraison des sciences expérimentales depuis le XIX^e siècle et leur expansion grandissante au XX^e siècle

1.1.1. La floraison des sciences expérimentales depuis le XIX^e siècle

À considérer l'énumération de toutes les classes d'appartenance des faits scientifiques à laquelle nous allons procéder, on se convaincrait sans difficulté de la pertinence de leur examen minutieux. D'autres raisons justificatives d'une réflexion en la matière méritent d'être mentionner, notamment la floraison des sciences expérimentales depuis le XIX^e siècle, le succès retentissant de l'épistémologie au XX^e siècle et la carence criante de publications sur les faits scientifiques, etc.

La floraison des sciences expérimentales au XIX^e siècle occupe une place de choix parmi les raisons qui militent en faveur de l'adéquation de l'étude en cours. Mu par la nécessité de clarifier l'origine de la floraison de la science au XIX^e, un auteur écrit :

C'est au XIX^e siècle, dans les Universités allemandes, que se répandit l'usage d'associer l'enseignement universitaire et la recherche. La pratique d'établir dans les Universités des centres de recherches et des laboratoires semble être née de la compétition croissante dans le monde universitaire allemand après 1825².

À la base de cette association de l'enseignement universitaire à la recherche, le chercheur belge situe l'envie d'une compétitivité accrue et l'envie grandissante de la libre entreprise. Il soutient du reste que ladite pratique a favorisé la

2. Lire G. FOUREZ, *La science partisane. Essai sur les significations des démarches scientifiques*, Préface de R. DAUDEL, Gembloux, Ed. J. Duculot, Coll. « Sociologie nouvelle / Théories », 1974, p. 13.

découverte et l'expansion des sciences expérimentales. La nouveauté fut de telle envergure qu'elle se distingua des coutumes en application pendant les périodes passées. Dans cet ordre d'idées, le même auteur écrit :

C'est dans cet compétitif que les universitaires de valeur furent obligés de découvrir les sciences expérimentales, quand les recherches littéraires cessèrent d'enthousiasmer et que furent reconnues les limites de la spéculation philosophique. C'est ainsi que la science devint universitaire, dans la foulée de la libre entreprise grandissante. Le lien entre la fonction enseignante et la recherche constitua un changement profond par rapport aux habitudes « scientifiques » des siècles précédents³.

L'ascension fulgurante de la science expérimentale au cours de ce siècle susmentionné fut aussi accentuée par l'appui des publications scientifiques des *Annales* et des *Comptes rendus*, etc. portant sur les domaines respectifs de spécialisation de chaque laboratoire, école ou société scientifique. Au même titre que les laboratoires, les bibliothèques spécialisées constituèrent également un outil important de travail. Le prêtre jésuite renchérit :

Parallèlement la pratique de la « publication scientifique » se modifia : chaque laboratoire, chaque école, chaque société scientifique commença à publier ses « Annales » et ses « Comptes rendus ». Rapidement, les bibliothèques spécialisées devinrent des instruments de travail aussi importants que les laboratoires⁴.

D'autres raisons complémentaires ont largement à l'imposition progressive des sciences expérimentales à partir du siècle précité. Il s'agit tant de la prise de conscience de l'utilisation efficiente, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, des résultats de la recherche scientifique aussi bien dans l'industrie qu'au développement économique et militaire de différents Etats. Un connaisseur donne des précisions ci-après sur la structure de l'organisation scientifique de l'époque :

3. G. FOUREZ, *La science partisane...*, *op. cit.*, p. 13.

4. *Idem*, p. 13.

Peu après le milieu du siècle, on devient de plus en plus conscient du fait que les résultats de la recherche scientifique pourraient être utiles à l'industrie naissante qu'au développement économique et militaire des Etats. Cette constatation consacre la transformation de la science très aristocratique du XVIII^e siècle en un système intellectuel et organisé⁵.

Il va sans dire que les liens étroits s'affirmaient déjà entre la recherche scientifique et la promotion de l'industrie. Au début de ce même siècle, l'invention de la machine à vapeur révolutionna déjà le problème de l'énergie. Mais davantage, l'impact de la science devint de loin plus significatif dans l'industrie chimique⁶.

1.1.2. L'expansion grandissante des sciences expérimentales au XX^e siècle

L'expansion grandissante, voire à une vitesse exponentielle, des sciences expérimentales au XX^e siècle doit davantage inciter à la recherche sur les faits scientifiques. En effet, les sphères scientifiques ont connu un pharamineux enthousiasme au siècle passé. Les rapports étroits tissés déjà au XIX^e siècle entre les sciences expérimentales et la société se sont intensifiés au XX^e siècle au cours duquel on a enregistré d'énormes découvertes et le développement florissant de la technocratie.

Au siècle passé, la relation entre la science et la puissance devient de plus en plus serrées. La société humaine considère davantage le travail scientifique d'une manière particulière. Le passage ci-dessous l'atteste :

Le XX^e siècle fut marqué à la fois par une prodigieuse vitalité des milieux scientifiques et par une intensification des liens

5. *Idem*, p. 14.

6. G. FOUREZ, *La science partisane...*, *op. cit.*, p. 14. " Les industries, poursuit l'auteur, vont maintenant se doter de laboratoires et financer des recherches. A la fin du siècle, Nobel institua son fameux prix, symbole de toute une problématique de relations entre l'industrie, la science et l'éthique". G. FOUREZ, *La science partisane...*, *op. cit.*, p. 14.

entre sciences et société. Les découvertes les plus éblouissantes iront de pair avec le développement de la technocratie. Les relations entre science et puissance vont de plus en plus dominer la manière dont la société considère le travail scientifique⁷’.

Parmi les facteurs les plus déterminants à même de susciter l’envie d’étudier la catégorisation des faits scientifiques en épistémologies des sciences positives, on n’hésiterait pas à citer la floraison des sciences expérimentales depuis le XIX^e siècle ainsi que l’expansion galopante des sciences expérimentales au XX^e siècle. Mais il ne s’est nullement question d’en oublier dont le succès retentissant de l’épistémologie au XX^e siècle.

1.2. Le succès retentissant de l’épistémologie au XX^e siècle

Il venait d’être assez souligné que les sciences positives se sont largement développées au XIX^e siècle. L’extension des dites sciences étaient nécessaire pour assurer la pleine éclosion de l’épistémologie qui a pour tâche fondamentale de réfléchir sur les conditions de possibilité de réalisation de ces différentes disciplines. Sans l’amplification préalable de diverses sciences sur lesquelles elle cogite, l’épistémologie ne peut jouir d’aucune émergence notable. En d’autres termes, la floraison à un rythme accéléré de l’épistémologie au XX^e siècle est l’expression éloquent de l’inspiration sans tarissement des chercheurs en la matière. Elle incite de plus en plus les investigateurs à élargir continuellement le domaine d’application de la discipline qui nous occupe.

Depuis le début du XX^e siècle, l’épistémologie connaît indéniablement un succès retentissant. En effet, l’intensité des activités dans le domaine de la réflexion sur les sciences traduit le souci permanent de part des spécialistes d’enrichir

7. *Idem*, p. 14. L’auteur renchérit : “ C’est l’Allemagne qui, lors de la première guerre mondiale, comprit le mieux l’importance que pouvait prendre dans un conflit les armes scientifiques. Lors de la seconde guerre mondiale, malgré la décapitation de la science allemande par l’expulsion des Juifs, la science joua, dans les deux camps, un rôle encore plus important”. G. FOUREZ, *La science partisane...*, op. cit., p. 14.

quotidiennement cette branche de la philosophie. Chaque jour qui passe, les épistémologues s'évertuent à scruter davantage les différents aspects de leur discipline. Aussi font-ils sans lassitude passer au peigne fin les principes fondamentaux, la nature, les procédés de constitution, les méthodes d'investigation, la portée ainsi que la valeur cognitive et les résultats de diverses sciences.

Soucieux de voir l'épistémologie prospérer sans arrêt, beaucoup de penseurs s'y intéressent davantage. Ils apportent à longueur des journées leurs pierres à l'édification de la jeune discipline. Aussi l'épistémologie doit-elle continuellement être explorée en vue de son extension. L'épistémologie mérite d'être scrutée sans fin. Pour ne pas citer l'exemple de la classification des faits scientifique que nous proposons à travers cette réflexion, l'épistémologie nous paraît digne d'une exploitation à outrance. A titre d'exemple, sur base de telles explorations de l'épistémologie de différentes manières, on finit par établir que les sciences expérimentales se fondent sur les faits scientifiques.

En outre, il sied de souligner que l'épanouissement du domaine de l'épistémologie s'est produit beaucoup plus sous d'autres cieux qu'en Afrique. A travers le continent africain, les recherches à caractère épistémologiques ne suscitent quasiment pas d'intérêt particulier⁸. La discipline qui nous occupe demeure presque totalement en friche. Les études à caractère épistémologique réalisées par les africains sont à compter aux bouts de doigts. A ce sujet, l'étude s'avère pertinente. Elle est la bienvenue pour contribuer à l'effort d'expansion de l'épistémologie en milieu africain.

En outre, le penchement sur la partie intégrante de l'épistémologie relative au fait scientifique se révèle davantage plus qu'indiquée. L'investigateur qui s'y penche est plongé dans l'une des dimensions essentielles qui font encore la figure de parent pauvre au sein de l'épistémologie. Sans nul doute, il

8. A ce sujet, lire l'article aux allures révélatrices de P. LOKENDANDJALA YOHA, " La place de l'épistémologie dans la philosophie africaine contemporaine ", dans *La Revue Philosophique de Kinshasa*, Nouvelle série : Science et culture, Volume 3, février 2020, pp. 191-205.

est fort rare, à ce jour, de tomber sur une publication entièrement axée sur les faits scientifiques⁹.

La recherche épistémologique relative à la classification des faits scientifiques se propose de renseigner que ceux-ci conditionnent la possibilité d'existence de toute science. Un spécialiste de renom fait cet aveu formel : “ Une recherche expérimentale, écrit Claude Bernard, a pour point de départ une observation¹⁰ ”.

Le passage cité ci-dessus donne lieu à une interprétation suivante que nous estimons adéquate : l'observation des faits est le point de départ d'une recherche scientifique expérimentale. Ce qui revient facilement à dire que les faits constituent la base de toute science. En conséquence, avant d'entamer l'exploration de n'importe quelle autre partie de l'épistémologie, il s'avère nécessaire de décortiquer les faits scientifiques qui en sont les premiers éléments constitutifs.

Par ailleurs, la connaissance maîtrisée des faits scientifiques dispose l'intellectuel africain à l'intégration progressive de la culture scientifique. L'étude contribue à l'effort de consolidation et de l'expansion de l'épistémologie. Elle tient aussi à renseigner que les faits conditionnent la possibilité d'existence de toute science.

La valeur d'une réflexion portant sur les faits scientifiques est davantage inestimable du fait de la place stratégique que ceux-ci occupent en épistémologie. En effet, les faits scientifiques constituent sinon le point de départ du moins la fondation de l'édifice scientifique. Dans cette perspective, le resurgissement de l'importance est assuré à chaque fois qu'on procède au remuement des faits scientifiques.

En outre, le travail se propose de mieux comprendre les faits scientifiques qui sont le fondement des sciences

9. Il existe tout de même quelques exceptions qui confirment la règle. C'est le cas notamment de l'ouvrage de J. PARAIN-VIAL, *La nature du fait dans les sciences humaines*, P.U.F., Paris, Coll. « Bibliothèque de Philosophie Contemporaine », 1966, 227 pages et de l'étude de M. GUIBERT, *Contribution à l'étude de la pensée de Claude Bernard. Essai sur la théorie du fait scientifique chez Claude Bernard*, Thèse de médecine, Toulouse, Ed. Société ouvrière méridionale d'impression, 1947.

10. Lire Cl. BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Chronologie et préface par François DAGOGNET, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 215.

expérimentales. Dans ce cas, la maîtrise du point de départ déclenche automatiquement une certaine main mise sur le reste du parcours. Si le départ est raté, alors le reste du chemin à parcourir risque d'être taxé d'inutile. A moins d'un effort exceptionnel, la course restera menacée. Une méconnaissance totale sinon un discrédit sans pareil peut être jeté sur un sujet. A moins de vouloir rester au niveau de la connaissance superficielle ou platonique, l'étude des soubassements de toute science demeure indispensable. La capacité d'une recherche à répondre aux attentes des lecteurs repose sur le niveau de clarté de la base.

1.3. La reconnaissance du statut de socle de la science moderne aux faits scientifiques

Il est devenu coutume, depuis Claude Bernard, de reconnaître le socle de la science moderne à travers les faits scientifiques. Le théoricien de la méthode expérimentale invite à tenir compte de deux étapes capitales de ce procédé scientifique. Il souligne à répétition les propos de l'ordre ci-après :

Il y aura toujours deux choses à considérer dans la méthode expérimentale : 1° l'art d'obtenir des faits exacts au moyen d'une investigation rigoureuse ; 2° l'art de les mettre en œuvre au moyen d'un raisonnement expérimental afin d'en faire ressortir la connaissance de la loi des phénomènes¹¹.

Dans le même ordre d'idées, le disciple de François Magendie récidive. A peu près dans les mêmes termes, il reprend les affirmations du genre identique pour confirmer la primauté des faits scientifiques au point de devenir le fondement de la science de l'époque contemporaine. Il écrit :

Nous avons dit que le raisonnement expérimental s'exerce toujours et nécessairement sur deux faits à la fois, l'un qui lui sert de point de départ : *l'observation* ; *l'autre* qui lui sert de conclusion ou de contrôle : *l'expérience*¹².

11. Cl. BERNARD, *Introduction ...*, *op. cit.*, p. 42.

12. *Idem*, p. 42.

Il va sans dire que depuis ces éclaircissements du physiologiste français, le droit de fonder la science moderne est, sans équivoque, reconnu aux faits scientifiques. D'ailleurs, sur la même lancée, Jean Fourastié, un autre épistémologue français, reprend en son compte les affirmations de son compatriote de Claude Bernard. Autant que Claude Bernard, il reconnaît le même ordre logique de la méthode expérimentale. « Qui qu'il en soit, confie-t-il, l'ordre logique du raisonnement expérimental est le suivant : le fait, l'*observation*, suggère l'idée ou *hypothèse*, qui dirige l'expérience, laquelle juge l'idée¹³ ».

Dès lors, le doute ne persiste plus dans les esprits. Aux yeux de notre épistémologue, les faits scientifiques constituent non seulement le point de départ de toute science expérimentale, mais aussi et surtout le fondement irrécusable de cette dernière. Les trois grandes phases qu'il dégage de la démarche scientifique prouvent davantage l'encrage de la démarche scientifique moderne sur les faits scientifiques. Il présente ce schéma comme suit : « – l'exploration du réel ; - l'élaboration de l'hypothèse ; le contrôle et l'exploitation de l'hypothèse¹⁴ ».

À un autre endroit, l'auteur écrit : « L'exploration du réel, poursuit-il, est un acte scientifique dont nous reconnaissons de plus en plus la valeur en soi, même si elle n'est pas suivie d'explication (hypothèse et contrôle)¹⁵ ».

En définitive, J. Fourastié estime que l'observation des faits scientifiques, étape initiale de la démarche scientifique, est non seulement fondamentale mais également et surtout la plus difficile de toutes les autres. « Cette démarche-là plus difficile, affirme avec détermination l'auteur, celle qui se manifeste le plus rarement dans l'humanité, et qui est ainsi le « le goulot d'étranglement » de la science expérimentale, je la vois dans l'*introduction d'une réalité nouvelle dans le cérébral*¹⁶ ». Il s'agit sans ambages de la phase initiale de l'observation des faits scientifiques.

13. J. FOURASTIE, *Les conditions de l'esprit scientifique*, 2^e Ed., Paris, Gallimard, Coll. « Idées », 1987, p. 130.

14. J. FOURASTIE, *Les conditions de l'esprit scientifique...*, *op. cit.*, p. 132.

15. *Idem*, p. 134.

16. *Idem*, p. 142.

De l'avis de l'auteur, le premier pas détermine tout le reste du trajet à effectuer. « Le point de départ, soulignera-t-il avec force, conditionne tout le voyage¹⁷ ».

1.4. Le déficit manifeste des études sur les faits scientifiques en épistémologie

Une raison en plus qui semble déterminer la pertinence de l'étude des faits scientifiques est la carence des investigations sur les ce socle de la science moderne. En effet, à considérer objectivement les choses, le champ des faits scientifiques n'a pas encore suffisamment été exploré. Ce domaine qui, dans le cadre de la présente réflexion, attire particulièrement note attention est en droit d'être déclaré encore en friche. Du fait de la rareté des recherches en la matière, des faits scientifiques ne sont pas suffisamment connus. De même, les différents compartiments dans lesquels ils appartiennent sont davantage méconnus aussi bien d'un grand nombre de scientifiques et épistémologues que du commun des mortels. A titre de rappel, même à ce jour, il est rare de tomber sur un ouvrage qui porte exclusivement ou majoritairement sur les faits scientifiques¹⁸.

1.5. La négligence de la différenciation des faits scientifiques en l'épistémologie jusqu'au-delà de la moitié du XX^e siècle

1.5.1. La défection de catalogage des faits scientifiques dans l'épistémologie de Claude Bernard au XIX^e siècle

C'est un truisme de rappeler que Claude Bernard a légué à la postérité une abondante littérature à caractère épistémologique. De façon indéniable, les auteurs s'accordent

17. *Idem*, p. 142.

18. Il y a lieu de marteler qu'au sujet précis des faits scientifiques, ce que nous décrions est la carence des publications y relatives plutôt que la non l'inexistence totale de ces références. Nous soutenons mordicus que, les recherches sur les faits scientifiques demeurent, à ce jour encore, d'une rareté criante. Les publications existantes sur le sujet constituent donc une exception qui confirme la règle.

sinon à l'unanimité du moins à un très grand nombre sur l'énorme travail qu'il a abattu dans le domaine de publications aussi bien en physiologie scientifique qu'en médecine expérimentale¹⁹.

En outre, les nombreuses publications de l'auteur évoquées précédemment ont, à profusion et dans les sens divers, bénéficié d'énormes critiques, commentaires et réajustements. Au point qu'il peut, de prime abord, paraître sinon suranné, du moins surprenant de raviver l'étude d'un quelconque aspect touchant à l'épistémologie bernardienne de la recherche scientifique.

Néanmoins, en dépit du nombre considérable de ses écrits épistémologiques bernardiens, l'auteur n'a pas beaucoup progresser en ce qui concerne la répartition des faits scientifiques dans des compartiments divers, il ne vaut pas tellement la peine de s'y attarder. Un examen plus raffiné et à nouveau frais de l'épistémologie bernardienne sur de la recherche scientifique révèle une sérieuse inadvertance de l'auteur précisément en ce qui concerne la catégorisation des faits scientifiques au sein de l'épistémologie. Au sujet de la différenciation des faits scientifiques ainsi que leur classification dans des compartiments bien spécifiés, la pensée bernardienne semble planer dans les généralités²⁰.

Car, à la comparer aux réflexions des générations postérieures, notamment les cogitations de Gaston Bachelard et de Jean Fourastié sur le sujet. L'épistémologie bernardienne ne semble nullement s'être souciée de se pencher sur les faits scientifiques au point de les différencier de manière nettement singulière les-uns des autres. Claude Bernard ne nous paraît pas

19. Allusion faite à la bibliographie de l'auteur reproduite par les spécialistes de l'épistémologie bernardienne tels que : - M.D. GRMEK, *Raisonnement expérimental et recherches toxicologiques chez Claude Bernard*, Genève, Ed. Librairie Droz, 1973, pp. 163-184. ; - A.M. MARDUEL, *Claude Bernard, un physiologiste natif du Beaujolais : sa famille, sa vie, son œuvre*, s.l., s. Ed., 2006. PDF consulté le 21 février 2014. <http://Marduel.com/dossiers/claude-Bernard.pdf>, etc.

20. Toutefois, quoique rarissime, une infime quantité d'études portent sur les faits scientifiques, notamment GUIBERT, M., *Contribution à l'étude de la pensée de Claude Bernard. Essai sur la théorie du fait scientifique chez Claude Bernard*, Thèse de médecine, Toulouse, Ed. Société ouvrière méridionale d'impression, 1947.

avoir porté une attention quelconque sur la spécification des catégories des faits scientifiques.

Au demeurant, une telle attitude particulière du physiologiste français à l'égard des faits scientifiques mérite une explication. Il sied de lui une formule spéciale qui s'adapte convenablement à la position qu'a adoptée Claude Bernard vis-à-vis de la discrimination possible des faits scientifiques. En tout état de cause, l'expression qui, à nos yeux, semble la mieux exquise demeure celle de la synecdoque du tout²¹.

1.5.2. L'absence éprouvée de distinction des faits scientifiques au cours du demi-siècle post-bernardien

La carence de discrimination des faits scientifiques a évolué dans l'épistémologie jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle. Les auteurs qui ont précédé Gaston Bachelard ne nous semblent pas s'être préoccupés de la distinction ni de la classification des faits scientifiques. Ces derniers demeuraient dans l'indifférenciation totale avant les cogitations y relatives de l'épistémologue français.

En ce qui le concerne, nous n'avons pas la certitude que Claude Bernard lui-même, notre auteur, ait fait exception à la règle. A notre avis, les différents ouvrages qu'il a consacrés à l'épistémologie de la recherche scientifique ne laissent aucune trace en matière de diversification moins de catégorisation des faits scientifiques dans l'observation. C'est pourquoi, nous soutenons que le dégagement de diverses sortes des faits scientifiques et la compartimentation de ceux ont fait leur première apparition dans *Le nouvel esprit scientifique* de Gaston de Gaston Bachelard²².

-
21. L'expression est empruntée à NKOMBE OLEKO, *Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques. L'intersubjectivité dans les proverbes tetéla*, Faculté de Théologie Catholique, Kinshasa, Coll. « Recherches Philosophiques africaines », 1979, pp. 67-68. Le célèbre philosophe congolais y explique adéquatement la synecdoque du tout au sens de la considération du tout pris pour la partie et vice-versa.
22. Lire G. BACHELARD, *Le nouvel esprit scientifique*, 15^e éd., Paris, P.U.F., Coll. « Quadrige », 1962, 185 p. La première édition a été publiée en 1934. L'auteur examine quand même la question à la page 16, mais de façon sommaire.

2. L'amorce de la catégorisation des faits scientifiques en épistémologie au XX^e siècle

2.1. La paternité bachelardienne de la distinction contemporaine des faits scientifiques

2.1.1. Le dégagement bachelardien des faits scientifiques polémiques

Le souci manifeste de catégoriser, dans l'épistémologie contemporaine, les faits scientifiques enregistrés dans la mémoire au cours de l'exploration du réel remonte à Gaston Bachelard. En effet, l'instauration du critère de discrimination des faits scientifiques lui revient de droit. D'après lui, les faits scientifiques se scindent en en deux camps : les faits polémiques d'un côté et les faits non polémiques de l'autre. Aussi, depuis Gaston Baston Bachelard, l'introduction de différentes catégories des faits scientifiques au sein de l'épistémologie est-elle devenue une réalité indubitable. Le passage repris ci-dessous souligne l'effort déployé par l'épistémologue français pour sérier les faits scientifiques en plusieurs compartiments. Il écrit :

L'observation scientifique est toujours une observation polémique ; elle confirme ou infirme une thèse antérieure, un schéma préalable, un plan d'observation ; elle montre en démontrant ; elle hiérarchise les apparences ; elle transcende l'immédiat, elle reconstruit le réel après avoir reconstruit ses schémas²³.

Le parcours du texte ci-haut cité donne d'emblée l'impression que l'auteur ne fait nullement allusion à une quelconque classification des faits scientifiques. Mais, à y regarder de près, le doute ne doit pas être de mise. Car, à travers la citation qui précède, la ferme volonté de G. Bachelard consistant à épinglez les faits polémiques parmi d'autres types des faits scientifiques est plus qu'évidente. L'épistémologue français accorde une telle importance aux faits polémiques qu'il semble même oublier d'autres catégories des faits scientifiques. Aussi s'avère-t-il nécessaire de dégager la nature fondamentale des faits polémiques.

23. G. BACHELARD, *Le nouvel esprit scientifique...*, *op. cit.*, p. 16.

2.1.2. La singularité des faits scientifiques à caractère polémique

2.1.2.1. L'infirmité des faits scientifiques antérieurs

À titre de rappel, les scientifiques se situent au niveau de la fondation, c'est-à-dire au fin-fond même de la science moderne. A juste titre, G. Bachelard soutient le caractère foncièrement polémique d'une observation scientifique. Le but de celle-ci est l'infirmité d'une thèse antérieurement admise dans le monde scientifique. Aucun compromis, ni encore aucune compromission n'existe entre un fait scientifique polémique et celui qualifié autrement. La scission entre les deux factions des faits est nettement étanche tant le fait polémique vient littéralement raser tous les autres faits scientifiques qui l'ont précédé.

À coup sûr, l'infirmité des faits antérieurs constitue la caractéristique la plus marquante de fait polémique. Mais la transcendance de l'immédiat mérite d'être citée parmi les traits les plus pertinents du fait polémique.

2.1.2.2. La transcendance de l'immédiat

En plus de l'infirmité des phénomènes antérieurs, G. Bachelard reconnaît à l'observation à caractère polémique une autre capacité de transcender l'immédiat. A la vérité, l'homme n'est jamais rivé à la nature ; il prend toujours des distances vis-à-vis de celle-ci. L'observation d'un fait participe nécessairement à l'effort de projection ou de programmation que l'homme déploie pour une meilleure garantie de sa propre existence.

L'acte d'observation du réel que l'homme pose contribue sans faille à la structuration continue des phénomènes de l'univers. Le but qu'il poursuit est la maîtrise effective de la nature. Ce qui confère au fait polémique son caractère transcendantal sur les autres.

Il ressort de ce qui précède que l'essentiel des précisions sur la nature du fait scientifique polémique est donné. L'interprétation du texte ci-dessus emprunté à G. Bachelard précise nettement les caractéristiques de cette catégorie des faits scientifiques. Toutefois, il y a lieu de signaler que l'auteur de “

La philosophie du non ” semble rendre synonymes l’observation et le fait scientifique. Cette conception bachelardienne de l’observation polémique correspond au mécanisme propre à la synecdoque du tout²⁴.

Au demeurant, une observation importante mérite d’être à formulée à l’endroit de l’épistémologue français. Au lieu de confondre le tout et les parties qui le compose, G. Bachelard aurait mieux servi les chercheurs en les formellement. D’ailleurs, du fait de l’existence d’autres qualificatifs des faits scientifiques en plus de ceux perçus par notre auteur et déjà énumérés, la distinction du contenant et du contenu s’impose avec acuité pour en trouver d’autres. Aussi sied-il de citer à présent la qualité du fait polémique de déclencher une dispute féconde.

2.1.2.3. Le déclenchement d’une dispute féconde

Dans l’entendement de G. Bachelard, la qualité la plus pertinente du fait scientifique polémique demeure la contestation des solutions en vogue dans la science régnante. Mais, suite à quelques zones d’ombres qui jonchent la pensée de G. Bachelard au sujet de la particularité du fait polémique, certains épistémologues ont tenu à en préciser les contours. Parmi ces auteurs, il sied de mentionner J. Fourastié. Ce dernier souligne du fait polémique la vertu de déclencher la dispute féconde. L’auteur écrit :

Non seulement si le fait nouveau le *fait-polémique* dont parle si bien Gaston Bachelard (le fait-polémique est celui qui fait contester les solutions antérieures, et qui déclenche la féconde ; ce fut par exemple, pour Torricelli, cette pompe aspirante où l’eau refusait de monter à plus de 11 mètres)²⁵.

Le contact entre le fait polémique et ceux préalablement établis dans la science régnante suscite la contestation des

24. A ce niveau encore, l’expression de “ la synecdoque du tout ” mérite d’être à nouveau utilisée. Lire NKOMBE OLEKO, *Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques ...op. cit.*, pp. 67-68.

25. J. FOURASTIE, *Les conditions...op. cit.*, p. 143.

solutions antérieures. Le fait polémique procède à une remise en cause des acquis scientifique consacrés par le passé. Par la même occasion, le fait polémique accorde une opportunité sans pareil à la science de s'auto-générer en vue des performances toujours meilleures. Un vieil adage populaire soutient que la lumière jaillit du choc des idées.

Il est désormais clair qu'en plus des vertus lui reconnues de remettre en question des solutions antérieurement proposées dans le savoir établi, le fait polémique est aussi doté d'une qualité spéciale susceptible d'instaurer au sein de la science un ordre nouveau. Il provoque des disputes capables de féconder les investigations dans la discipline scientifique de son intervention en vue des découvertes postérieures. A ce sujet, J. Fourastié ne s'est pas retenu de dévoiler sa pensée : « C'est pourquoi, écrit-il, l'introduction de facteurs nouveaux, de faits nouveaux, la considération d'observations nouvelles jusque-là négligées des spécialistes, sont les démarches décisives du progrès scientifique²⁶ »'.

L'auteur met encore en exergue le jeu de contradiction auquel se livre le fait polémique. Car, à la suite des toutes les secousses qu'il fait subir aux faits précédemment, le fait polémique marque d'un sceau indélébile la science admise. La réticence que la communauté scientifique affiche à son égard exhibe manifestement la marque ineffaçable du fait polémique dans la science.

2.1.2.4. L'acceptation difficile par la communauté scientifique

La vocation première du fait polémique demeure l'infirmité des solutions admises dans la science en vogue. De ce fait, en règle générale, l'introduction du fait scientifique nouveau qui prétend détruire les théories qui ont traditionnellement acquis droit de cité dans la science suscite en vigueur des débats houleux et forts animés entre les scientifiques. Car un phénomène nouveau aux allures contradictoires lance aux tenants du savoir ancien une sorte de

26. J. FOURASTIE, *Les conditions...op. cit.*, p. 143.

défi à relever. A ces derniers, le fait polémique exige la révision des positions scientifiques habituellement défendues.

En toute logique, à cause de la volonté manifeste qui l'anime de balancer les résultats scientifiques déjà consacrés, le fait scientifique polémique est constamment exposé à d'acribes attaques. La communauté scientifique le tient tellement pour cible qu'elle tend même à le renier. A cet égard, les innovateurs sont-ils tenus de s'imprégner de l'esprit véritablement scientifique en vue de surmonter les difficultés inhérentes à l'insertion des faits polémiques dans la science officielle. Le courage et la ténacité leur sont particulièrement indispensables pour contenir les assauts des virulentes contestations qu'ils sont appelés à affronter.

Malgré l'indubitable solidité dont leur esprit est généralement doté, les innovateurs éprouvent d'énormes complications à faire admettre leurs thèses dans la confrérie des scientifiques. Sur le plan psychologique, ils sont toujours assaillis par de dures épreuves à surmonter. A l'exception de quelques rares cas éventuels, les inventeurs des théories subissent tous le même sort dans le domaine de la découverte scientifique. Il peut s'agir de l'intolérance, de la moquerie, du mépris, et de l'incompréhension, etc. Une souffrance morale les frappe avant de convaincre leurs contemporains de l'adéquation de nouvelles théories qu'ils défendent²⁷.

L'acceptation du fait scientifique polémique dans la science officielle se heurte toujours à une farouche résistance. L'imagination d'une hypothèse contraire ou contradictoire est considérée comme un leurre plutôt qu'une lueur. A. Carrel stigmatise cette attitude répugnante adoptée par la communauté des scientifiques à l'égard d'un fait polémique. L'auteur écrit :

Lorsqu'un phénomène se présente assez rebelle pour ne pas vouloir pénétrer les cadres trop rigides de la science officielle, on le nie, ou bien on sourit. Le mathématicien Laplace, écoutant la communication de Pictet sur les aérolithes,

27. Allusion faite à quelques exemples très éloquents ci-dessous : Socrate, G. Galilée, J. Kepler, R. Descartes, B. Pascal, Torricelli, C. Bernard, L. Pasteur, Cheik Anta Diop, J. Ki-Zerbo, etc. D'aucuns encore parmi ces créateurs du nouveau ont même payé de leur vie sans jamais avoir réussi à faire passer leurs idées. C'est le cas de Socrate et de Galilée, etc.

s'écria : “ Nous en avons assez des fables pareilles ! ”. Les aérolithes étaient la nouveauté de l'époque. Avant de conquérir le droit de cité, leur existence fut niée (...) ²⁸.

Et l'auteur de poursuivre :

Chaque époque a vu apparaître des faits qui semblent extraordinaires aux savants et dangereux parce qu'ils brisent les formules schématiques où l'esprit humain a plaisir à s'enfermer (...). Les esprits prétendus scientifiques les nient ; les autres les considèrent comme surnaturels ²⁹.

Le point qui s'achève s'est prioritairement préoccupé de l'établissement de la paternité bachelardienne du fait scientifique polémique. La perspective bachelardienne établit la nature monolithique des faits scientifiques qui n'est autre que polémique. Aux yeux de Gaston Bachelard, tout tourne autour des faits scientifiques polémiques en ce qui concerne la classification des faits scientifiques. En définitive, au-delà de la prééminence, l'auteur reconnaît au fait polémique la seule catégorisation possible des faits scientifiques.

Toutefois, à l'opposé de la position de l'épistémologue français, d'autres voix se sont levées pour déclarer que le fait polémique n'est pas l'unique espèce de faits scientifiques. Par voie de conséquence, il ne doit occulter l'existence d'autres types des faits scientifiques. C'est ainsi que le deuxième point, à la suite de Jean Fourastié, s'appesantit sur les faits non-polémiques qui relèvent d'une catégorie différente de la première.

2.2. Jean Fourastié : le décèlement des faits scientifiques autres que polémiques

2.2.1. L'identification des faits scientifiques non polémiques

2.2.1.1. Approche définitionnelle et illustrative des faits scientifiques non polémiques

28. A. CARREL, *Voyages de Lourdes*, suivi des *Fragments de Journal* et des *Méditations*, Paris, Plon, 1949, p. 88.

29. *Idem*, p. 88.

Il a été précédemment avancé que les faits scientifiques, dans l'entendement de G. Bachelard, sont nécessaires polémiques. A l'opposé, Jean Fourastié estime qu'il y a des faits scientifiques autres que polémiques. Aussi, à la suite de J. Fourastié, tentons-nous d'esquisser une illustration du fait scientifique non polémique. La démarche consiste à soustraire le fait scientifique du domaine de l'imaginaire ou de la fiction. En effet, le fait scientifique appelé non polémique existe réellement. L'exemple le plus frappant qu'en donne notre auteur est celui du fait démographique. L'illustration qu'en donne J. Fourastié est la suivante : « Par exemple Alfred Sauvy a introduit le fait *démographique* dans le champ de la science économique : ce ne fut pas un fait-polémique ; ce fut pourtant un fait fécondant³⁰ ». Or, il est fort bien établi que le fait démographique relève des faits scientifiques non polémiques³¹.

En tant que tel, son identification exige beaucoup de tact et de minutie de la part du chercheur. Il faut à celui du doigté et de la circonspection pour parvenir à découvrir et à prouver aussi bien l'existence de ce fait dans la science, la liaison effective que celui-ci entretient avec les faits indépendamment considérés que l'action du même fait démographique sur les autres faits. Après les cogitations sur le fait scientifique polémique et non polémique, il y a lieu de songer à l'examen de la troisième catégorie des faits scientifiques qualifiés de prépondérants.

2.2.1.2. Les traits caractéristiques des faits scientifiques non polémiques

2.2.1.2.1. La confirmation des thèses antérieures

Si le fait polémique dont la discrimination est l'œuvre de G. Bachelard, le fait non polémique doit son déclenchement à J. Fourastié. L'auteur atteste l'existence du fait scientifique non polémique en ces termes :

Ainsi le fait nouveau fécondant peut être polémique, ou ne pas l'être ; il suffit qu'il ait été considéré soit comme étranger au sujet, soit comme sans importance, et que cependant non

30. J. FOURASTIE, *Les conditions...*, *op. cit.*, pp. 143-144.

31. *Idem*, p. 144

seulement il existe, mais il agisse sur, il soit lié aux autres faits d'abord seuls considérés³².

Le passage cité ci-dessus atteste, en plus du fait polémique d'inspiration bachelardienne, l'existence du fait non polémique. L'invention de cette expression au sein de l'épistémologie contemporaine émane de J. Fourastié. Mais au même il se trouve être le concepteur incontesté de l'expression du fait polémique en épistémologie. De ce même fait polémique, il convient de spécifier qu'il accrédite les thèses antérieures, s'insère discrètement dans la science régnante et revêt une telle discrétion qu'elle se laisse difficilement déceler par les chercheurs.

À la manière de celui qualifié de polémique, le fait scientifique non polémique est aussi taxé de nouveau par rapport à ceux qu'il vient rencontrer. Il se présente comme étranger aux faits scientifiques anciennement recueillis. Néanmoins, à l'opposé de la catégorie précédente, le fait scientifique non polémique ne se propose nullement de balayer les solutions déjà existantes au moment de son insertion dans la science confirmée. Le texte reproduit ci-dessous certifie à suffisance le caractère confirmatif des données antérieures à son avènement par le fait non polémique. A ce sujet, J ; Fourastié écrit :

La différence entre le fait nouveau polémique et le fait nouveau non polémique est que l'introduction du premier s'accompagne de débats forts animés chez les " savants ", tandis que le second s'introduit dans l'indifférence des notables, par l'usage des praticiens. Cette indifférence épargne alors aux innovateurs leurs fluctuations du mépris et de la gloire³³.

Aucune discussion, aucune passion ne sont suscitées par l'avènement du fait non polémique. Les concepteurs sont mis à l'abri de l'opprobre et même du couronnement qui s'attachent inexorablement au fait polémique. Il faut ajouter également que son insertion dans la science se passe même dans la discrétion la plus totale.

32. J. FOURASTIE, *Les conditions...op. cit.*, p. 143.

33. *Idem*, p. 144.

2.2.1.2.2. L'insertion discrète dans la science régnante

Au simple coup d'œil sur la citation qui précède, on est vite convaincu que l'apparition du fait non polémique n'attire nullement l'attention des spécialistes. Bien au contraire, il s'introduit dans la science sans tambours ni trompètes. Aucune bousculade des faits scientifiques déjà établis ne se fait remarquer lors de l'insertion du fait scientifique non polémique au sein de la science déclarée officielle.

L'incorporation du fait scientifique qui nous occupe n'appelle aucune réaction de la part de la communauté scientifique. Les pionniers des théories scientifiques non polémiques sont dispensés des tiraillements sans merci qui, dans le cas du fait polémique, s'apprêtent au bout du compte à auréoler ou à éclabousser l'œuvre nouvellement produite par le chercheur.

Il est aussi à retenir que le fait non polémique s'intègre harmonieusement dans la science en vigueur sans soulever une quelconque réaction positive ou négative au sein de la communauté des scientifiques. Mais il reste encore de signaler que le fait non polémique ne se laisse pas facilement déceler par les chercheurs dans la science qu'elle intègre³⁴.

2.2.1.2.3. Une détection ardue de la part de chercheurs

À côté du soulignement de la discrétion qui entoure l'incorporation du fait scientifique non polémique dans la science régnante, il convient d'ajouter la mise en évidence de l'indifférence caractérisée qui accompagne le même fait sous examen au moment de son insertion dans la science établie. Du fait de l'indifférence totale de son intégration au sein de la science en exergue, le fait non polémique se laisse difficilement déceler parmi les multiples théories de la science. La tâche de dénicher le fait le fait non polémique dans l'ensemble de la

34. Lire cette introduction discrète dans la science régnante des faits non polémiques dans la citation précédente : “ ...le second s'introduit dans l'indifférence des notables, par l'usage des praticiens. Cette indifférence épargne alors aux innovateurs leurs fluctuations du mépris et de la gloire”. J. FOURASTIE, *Les conditions...*, *op. cit.*, p. 144

démarche scientifique demeure sinon une gageure du moins ardue.

En dépit de la spécification du fait scientifique non polémique, le doute planerait encore dans les esprits tendant à croire qu'il n'existe aucun cas concret de cette catégorie de faits. Aussi importe-t-il de donner quelques exemples palpables du fait sous examen.

2.2.2. Les faits scientifiques prépondérants

De manière complémentaire et comparative aux faits non polémiques, il s'agit, à ce niveau, de présenter succinctement les faits scientifiques prépondérants et d'en dégager les qualités fondamentales telles que l'intégration des faits précédents et la capacité de porter l'avenir, etc.

2.2.2.1. Une succincte présentation des faits scientifiques prépondérants

Dans l'épistémologie contemporaine, la classification des faits scientifiques digne de ce nom doit mentionner, non plus seulement deux espèces déjà examinées ci-dessus, mais encore l'existence des faits prépondérants. Au-delà de la simple citation, il sied de le circonscrire. Le fait prépondérant exige tant soit peu une circonscription spéciale que lui réserve la nomenclature de l'épistémologie contemporaine. J. Fourastié propose une définition du fait prépondérant. « ... les faits prépondérants (...), écrit-il, sont générateurs de nombreux autres faits, ou qui se retrouvent présents comme facteurs actifs dans un grand nombre d'événements³⁵ ».

Dans l'entendement de J. Fourastié, dès lors qu'un fait se dispose à en fructifier d'autres à partir de lui-même, ce dernier mérite le nom de prépondérant. Les faits prépondérants génèrent d'autres faits à partir d'eux-mêmes. Mieux encore, ils se servent d'autres faits pour se multiplier et se vitaliser dans les divers événements. Mais les propriétés du fait prépondérant méritent d'être étalées. L'auteur donne un exemple probant du fait prépondérant. Il écrit :

35. J. FOURASTIE, *Les conditions...*, *op. cit.*, p. 144.

Ainsi j'ai pensé que le fait « progrès technique », que les économistes considéraient comme *étranger* à leur science, non seulement devait y être introduit, mais encore jouer un rôle prépondérant. A partir de cette idée, le déroulement de la démarche scientifique ne présentait aucune difficulté et ne mettait en jeu que des aptitudes naturelles à l'esprit humain³⁶.

Il reste à dégager les différentes qualités de la catégorie des faits scientifiques qui est en train d'être examinée.

2.2.2.2. Les qualités dominantes des faits scientifiques prépondérants

2.2.2.2.1. L'intégration des faits scientifiques précédents

Il n'est plus nécessaire de rappeler, une fois de plus, que l'honneur de détecter les faits scientifiques prépondérants revient à Jean Fourastié. Ce philosophe français leur assigne les caractères dominants qui s'expriment en termes de l'intégration des faits scientifiques précédents et de la capacité de porter l'avenir.

L'une des qualités parmi les plus notables des faits prépondérants réside dans leur disponibilité permanente à intégrer d'autres faits en leur sein. Les faits prépondérants s'intègrent facilement dans d'autres faits afin d'en sortir d'autres faits. Dans le but de convaincre, J. Fourastié recourt à un exemple à caractère économique. « (...) en matière de prévision économique et sociale il faut détecter les *faits porteurs d'avenir* (selon l'expression de M. Pierre Massé)³⁷ ».

2.2.2.2.2. La capacité de porter l'avenir

En plus de la facilité dont ils font montre d'intégrer en leur sein d'autres faits scientifiques qui les ont précédés, les faits prépondérants ravivent les esprits pour insuffler de nouvelles recherches. En même temps, ils se constituent en socle pour soutenir sans faille le poids des découvertes à venir. « (...) il faut rechercher les *faits prépondérants*, c'est-à-dire qui sont générateurs de nombreux autres faits, ou qui se retrouvent

36. J. FOURASTIE, *Les conditions...op. cit.*, p. 144.

37. *Idem*, p. 144.

présents comme facteurs actifs dans un grand nombre d'événements³⁸ ».

Leur aptitude à intégrer les faits scientifiques précédents et à porter l'avenir rend les faits scientifiques prépondérants aptes à contribuer à l'avancement de la science.

Conclusion

Les réflexions développées dans la présente étude consistent à examiner la manière dont les faits scientifiques sont classifiés dans l'épistémologie de l'époque contemporaine. Quant à elle-même, en tant que branche désormais autonome de la philosophie, l'épistémologie a d'abord connu une très longue gestation jusqu'au XVIIIe siècle avant d'accéder à une éclosion intervenue au XIXe siècle. Par la suite, la maturation de la discipline sous examen n'a pu avoir lieu qu'au XXe siècle.

Quant à eux, les faits scientifiques sont ancrés, le mieux possible, dans l'épistémologie. Ils sont des données de base qui fondent la science moderne elle-même. Mais, autant que la science dont ils demeurent indubitablement le socle, les faits scientifiques peuvent, à leur tour, constituer eux-aussi l'objet d'étude en épistémologie. Sans autre forme de procès, l'analyse de ces éléments constitutifs du soubassement de la science moderne mérite une attention soutenue. Car la compréhension des faits scientifiques, pièces fondatrices et angulaires de la science contemporaine, facilite, en grande partie, la maîtrise à la fois des principes de la science, mais aussi des méandres qu'a connues l'épistémologie contemporaine à travers le temps.

La recherche qui retient à présent notre attention particulière est structurée en deux parties. Avant de s'enfoncer par la suite dans le vif du sujet, la première étape est orientée vers la justification de l'étude de la catégorisation des faits scientifiques.

Le deuxième moment souligne un passage à vide qui a marqué l'indifférenciation des faits scientifiques dans l'épistémologie avant le XXe siècle. Il épingle le manque de catégorisation des faits scientifiques aussi bien dans

38. *Idem*, p. 144.

l'épistémologie de Claude Bernard qu'au cours du demi-siècle post-bernardien.

La troisième instance, qui s'éclate en deux phases, situe l'amorce de la catégorisation des faits scientifiques en épistémologie au XX^e siècle. La première case attribue la paternité de la distinction contemporaine des faits scientifiques à Gaston Bachelard. Elle consacre la première de ses deux séquences au dégagement bachelardien des faits scientifiques polémiques d'inspiration bachelardienne. La case suivante décortique la singularité des faits polémiques bachelardiens, notamment l'infirmité des faits scientifiques antérieurs, la transcendance de l'immédiat, le déclenchement d'une dispute féconde ainsi que leur acceptation difficile par la communauté scientifique.

La seconde vague de ce troisième point reconnaît à Jean Fourastié l'identification des faits scientifiques aussi bien non polémiques que prépondérants. Un effort a d'abord été déployé de clarifier la manière dont l'auteur définit et illustre les faits non polémiques. On est ensuite passé à la délimitation des faits non-polémiques avant l'énumération de leurs différents traits caractéristiques, notamment la confirmation des thèses antérieures, l'insertion discrète dans la science régnante et la détection ardue de la part de chercheurs. Les faits prépondérants constituent la dernière catégorie des faits scientifiques qu'a discernés Jean Fourastié. Ces derniers ont été succinctement présentés suivis de l'étayement de leurs qualités dominantes, à savoir l'intégration à laquelle ils procèdent des faits scientifiques précédents ainsi que de leur capacité propre à porter l'avenir.

Références bibliographiques

- BACHELARD, G., *Le nouvel esprit scientifique*, 15^e éd., Paris, P.U.F., Coll. « Quadrige », 1962.
- BERNARD, C., *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Chronologie et préface par François DAGOGNET, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- BERNARD, C., *Principes de médecine expérimentale*, Avant-propos de Léon BINET, Introduction et Notes de Léon

- DELHOUME, 2^e éd., Paris, P.U.F., Coll. « Quadrige », 1987.
- BITBOL, M. et J. GAYON, J., (sous la direction de-), *L'épistémologie française*, 2^e éd. Paris, Éd. Matériologiques, Coll. « Science & philosophie », 1839-1970, 2015.
- CARREL, A., *Voyage de Lourdes*, suivi des *Fragments de journal* et des *Méditations*, Paris, Plon, 1949.
- FOURASTIE, J., *Les conditions de l'esprit scientifique*, 2^e Ed., Paris, Gallimard, Coll. « Idées », 1987.
- GEX, M., *Éléments de philosophie des sciences*, 2^e éd., Neuchâtel, Le Griffon, 1964.
- GUIBERT, M., *Contribution à l'étude de la pensée de Claude Bernard. Essai sur la théorie du fait scientifique chez Claude Bernard*, Thèse de médecine, Toulouse, Ed. Société ouvrière méridionale d'impression, 1947.
- LOKENDANDJALA YOHA, P., “ La nature du fait scientifique dans l'épistémologie contemporaine ”, dans *Pistes et Recherches*, Vol., n° 21, 1996, pp. 1-11.
- LOKENDANDJALA YOHA, P., “ La place de l'épistémologie dans la philosophie africaine contemporaine ”, dans *La Revue Philosophique de Kinshasa*, Nouvelle série : Science et culture, Volume 3, février 2020, pp. 191-205.
- NKOMBE OLEKO, *Métaphore et métonymie dans les symboles parémiologiques. L'intersubjectivité dans les proverbes “tetéla”*, Kinshasa, Ed. Faculté de Théologie Catholique, Coll. « Recherches Philosophiques Africaines », 1979.
- PARAIN-VIAL, J., *La nature du fait scientifique dans les sciences humaines*, Paris, P.U.F., Coll. « Bibliothèque de Philosophie Contemporaine », 1966.

CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA POLYGAMIE CHEZ LES FEMMES ET ENFANTS AU TCHAD

Haroun KOUMAKOI

Université de Ndjamena (Tchad)

E-mail: koumaoun@yahoo.fr

Jean-Robert RWENGE MBURANO

Université de Yaoundé 2 (Cameroun)

Résumé : En Afrique Centrale, le Tchad est le pays où le taux de polygamie est le plus élevé. Selon les études antérieures, ce phénomène est régi par les normes et valeurs sociales mais les raisons qui conduisent à ce dernier peuvent varier d'un individu à l'autre. De même, ces études ont révélé que ce phénomène a des conséquences sociales néfastes chez les femmes et les enfants mais rares sont celles ayant évalué de manière rigoureuse l'effet de la polygamie sur les problèmes spécifiques à ces groupes, particulièrement au Tchad, et pourtant ce pays a ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). L'objectif de cette étude est de faire cet exercice en utilisant les données de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS/MICS) réalisée dans ce pays en 2014/2015 et les méthodes statistiques descriptives et multivariées. Les principaux résultats de l'étude sont les suivants : 1) Chez les garçons, la polygamie est un facteur de risque de développement socio-émotionnel de l'enfant. 2) Chez les garçons, au niveau primaire, et, chez les filles, au niveau secondaire, la polygamie est associée négativement à leur scolarisation. 3) Les décès infanto-juvéniles sont plus fréquents chez les mères polygames que chez celles monogames mais chez les premières le risque de malnutrition s'est avéré moins élevé chez les enfants de sexe masculin que chez ceux de sexe féminin. 4) Chez les mères, celles polygames ont plus de risque d'être victimes de violences émotionnelles ou physiques moins sévères que celles monogames. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que le Gouvernement Tchadien devrait décourager et interdire la polygamie et, ce, surtout qu'il a souscrit à la CEDEF.

Mots-clés : Polygamie, Genre, Conséquences, Tchad, Afrique subsaharienne.

Abstract: In Central Africa, Chad is the country where the rate of polygamy is the highest. According to previous studies, this phenomenon is governed by social norms and values, but the reasons that lead to it may vary from one individual to another. Similarly, these studies have revealed that this phenomenon has harmful social consequences for women and children, but few have rigorously evaluated the effect of polygamy on the problems specific to these groups, particularly in Chad, and yet this country has ratified the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW). The objective of this study is to carry out this exercise using data from the Demographic and Health and Multiple Indicators (DHS/MICS) survey carried out in this country in 2014/2015 and using descriptive and multivariate statistical methods. The main results of the study are as follows: 1) Among boys, polygamy is a risk factor for the socio-emotional development of the child. 2) Among boys, at the primary level, and among girls, at the secondary level, polygamy is negatively associated with their schooling. 3) Infant and child deaths are more frequent among polygamous mothers than among monogamous ones, but among the former the risk of malnutrition has been found to be lower in male children than in female children. 4) Among mothers, those who are polygamous are more likely to be victims of emotional or less severe physical violence than those who are monogamous. Overall, these results suggest that the Chadian government should discourage and prohibit polygamy, especially since it has subscribed to CEDAW.

Keywords: Polygamy, Gender, Consequences, Chad, Sub-Saharan Africa.

Introduction

La polygamie désigne un régime matrimonial où un individu est lié, au même moment, à plusieurs conjoints. Pour une femme ayant plusieurs hommes, on parle également de polyandrie ; pour un homme ayant plusieurs femmes, de polygynie. En Afrique subsaharienne, la première forme d'union

est pratiquée dans quelques rares sociétés, par exemple, au Nigéria chez les IRIGWE, au Kenya chez les MASSAI et au Congo chez les BASHILELE. En revanche, la deuxième forme d'union est répandue, particulièrement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Dans la première région, la proportion des femmes mariées en union polygame est, par exemple, de 43 % en Guinée, 42 % au Burkina-Faso, 39 % au Bénin, 37 % au Mali, 36 % au Nigéria et 30 % au Sénégal (Millogo et al., 2022). Dans la deuxième, elle varie de 12 % au Congo et Gabon à 27 % au Cameroun et 38 % au Tchad (Koumakoi, 2022). Dans ces pays, dans les sociétés musulmanes, la pratique de la polygamie est bien codifiée : selon le Coran, un homme est autorisé à prendre deux, trois, quatre femmes s'il a les moyens de les traiter équitablement (Naseer et al., 2021).

À en croire notamment Koumakoi (2022), la polygamie est régie par les normes et valeurs sociales, mais les raisons qui conduisent à ce phénomène peuvent varier d'un individu à l'autre.

On retrouve aussi dans la littérature plusieurs études scientifiques sur les conséquences de la polygamie mais rares sont ceux qui ont couvert les pays africains. Elles suggèrent que ce phénomène est positivement associé à certains problèmes dans la vie familiale, particulièrement dans les domaines de la santé. Gibson et Mace (2007) ont constaté que les enfants dont les pères sont polygames ont plus de risque d'être victimes des problèmes nutritionnels que ceux dont les pères sont monogames. De plus, selon Gyimah (2009) leur risque de mortalité avant leur cinquième anniversaire est 16 % plus élevé. Dans le cas des femmes en union, selon Caldwell et al. (1997), la conséquence néfaste la plus importante de la polygamie sur leur santé est qu'elle participe à la transmission des IST/VIH/SIDA au sein du couple. De même, Al-Krenawi et al. (2011) ont mis en exergue chez ces femmes les conséquences psychosociales du phénomène : la détresse, le stress familial, le sentiment de privation d'autonomie, la faible estime de soi, un sentiment d'échec, de l'anxiété et de la dépression, etc. D'autres problèmes relatifs à la santé mentale ont été mis en exergue par Elbedour et al. (2007) chez les adolescents.

Quelles sont les conséquences sociales de la polygamie chez les femmes et les enfants au Tchad ? C'est à cette question

que nous avons essayé d'apporter des éléments de réponse dans cette étude. Sa pertinence au plan politique est justifiée par le fait que le Tchad ayant ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), des actions d'abolition de la polygamie dans ce pays devraient être précédées des études scientifiques rigoureuses sur les déterminants et les conséquences du phénomène et sur les attitudes des hommes et femmes vis-à-vis de ce phénomène.

Nous nous sommes intéressés dans cette étude seulement aux conséquences néfastes de la polygamie chez les enfants, en nous focalisant sur leur développement socio-émotionnel, prise en charge, fréquentation scolaire et santé, et chez les femmes, en nous focalisant sur leur santé mentale, via les violences psychologiques qu'elles ont subies, et leur santé physique, via les violences physiques et sexuelles qu'elles ont subies et la prévalence du VIH/SIDA.

1. Cadre de l'étude

Le Tchad est un pays enclavé couvrant une superficie de 1248000 km² et partageant ses frontières avec, au Nord, la Libye, à l'Est, le Soudan, au Sud, la RCA et, à l'Ouest, le Cameroun, le Nigéria et le Niger. Le climat, désertique au Nord et tropical au Sud sépare le pays en trois zones principales : la zone sahéenne désertique au Nord (47 % de la superficie totale), la zone sahéenne au Centre (43 % de la superficie totale) et la zone soudanienne au Sud (10 % de la superficie totale).

Bien que le Tchad produise le pétrole depuis 2004, l'activité agricole est un des moteurs de l'économie nationale, mais compte tenu des aléas climatiques, elle est plus pratiquée au Sud qu'au Nord, le Centre se retrouve à un niveau intermédiaire. L'agriculture est vivrière et basée sur les moyens traditionnels de production. Ce qui nécessite une main d'œuvre nombreuse, que la polygamie permet d'avoir à moindre coût. La culture cotonnière est la principale culture de rente qui est pratiquée au Tchad, mais au début des années 1990, la crise de la filière coton a eu comme conséquence la baisse sensible du revenu des producteurs dans ce domaine et l'émergence de la culture de certains produits présentant aussi un réel potentiel de

développement commercial : arachide, datte, gomme arabique, karité, natron, spiruline et sésame.

L'élevage au Tchad constitue la deuxième mamelle de l'économie, après l'agriculture. Il est extensivement pratiqué dans deux zones géo climatiques à savoir la zone saharienne et la zone sahélienne. Trois grands systèmes d'élevage existent au Tchad, notamment le système pastoral transhumant, le système agro-pastoral et le système d'élevage sédentaire. Les deux premiers sont mieux adaptés à l'environnement naturel difficile. Selon le PASEP (Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastoral), la mobilité et parfois le nomadisme constituent dans ce contexte les formes privilégiées de stratégie de gestion de l'espace.

Les musulmans (54 %) et les chrétiens (46 %) sont représentés dans les mêmes proportions dans la population tchadienne. Les premiers constituent l'essentiel de la population au Nord et les seconds au Sud. Le Tchad a plus de 150 ethnies classées en 22 grands groupes dont les plus importants sont dans l'ordre les Sara, au Sud, les Arabes, au Centre et à l'Est, les Kanembu, à l'Ouest aux alentours du lac Tchad, les Ouaddaï, à l'Est, les Goranes, au Centre et au Nord. Dans ces ethnies, le mariage apparaît avant tout comme une affaire familiale et une affaire sociale dans laquelle les individus sont en position passive. Ce sont les parents qui choisissent l'épouse de leur fils ou l'époux de leur fille, parfois sans demander l'avis de ce dernier ou de cette dernière. Cependant, la Constitution de la République du Tchad, dans son article 150 affirme que « jusqu'à leur codification, les règles coutumières et traditionnelles ne s'appliquent que dans les sociétés ou elles sont reconnues » et l'article 157, alinéas 1 et 2 de renchérir « les règles coutumières et traditionnelles régissant les régimes matrimoniaux et les successions ne peuvent s'appliquer que par le consentement des parties concernées. A défaut de consentement, la loi nationale est seule applicable ». Cette loi est celle du code civil français adopté par le Tchad au début de son indépendance. Jusqu'aujourd'hui ce code reste en vigueur au Tchad faute d'adoption d'un code national de personnes et de la famille, élaboré pourtant depuis 2000. Selon le code civil français, les conditions requises pour contracter un mariage sont : « l'homme avant 18 ans révolus et la femme avant 15 ans révolus ne peuvent contracter un mariage » (CC Article 144). En matière de régime matrimonial

(polygamie versus monogamie), c'est le régime au choix qui prévaut.

Dans la société tchadienne, une femme mariée a une considération sociale élevée, laquelle augmente davantage lorsqu'elle a mis au monde beaucoup d'enfants. Pour cela, les mariages des femmes se font précocement, selon les règles établies par les aînées, et il n'est pas toléré que ces dernières passent beaucoup de temps en rupture d'union. C'est pourquoi dans certaines ethnies, notamment les Sara, les Moudang et les Massa, il est obligé à une femme veuve d'épouser un homme appartenant à la famille de son défunt mari, mais moins âgé que ce dernier et différent du père et du frère aîné du défunt. Au sein du couple, la femme est soumise à son mari et elle y joue plus le rôle de mère et d'épouse que celui de travailleuse, à l'exception de ce qui se passe en milieu rural, où sa participation importante aux activités agricoles l'entraîne à jouer tous ces rôles.

Le phénomène de polygamie est présent dans toutes les régions du Tchad (Koumakoi, 2022). Les régions dont les proportions des femmes en unions polygames sont les plus élevées se retrouvent à l'Ouest de ce pays (49,6 % à Ouaddai, 47,8 % à Sila, 45,9 % à Salamat et 44,3 % à Wadi-fira), lesquelles sont accompagnées de régions qui s'étendent de Guéra (41,9 %) à Mayo Kebbi (44 %) en passant par Chari-Baguirmi (41,6 %) (Koumakoi, 2022). On relève aussi des taux élevés de polygamie dans deux autres régions notamment Mandoul (44,6 %) au Sud et Ennedi (41,9 %) au Nord. A l'opposé, les taux de polygamie féminine les plus bas se retrouvent à Barh-Elgazal (28,6 %), Kanem (29,6 %), Hadjer (29,9 %) et Logone Occidental (31,3 %) (Koumakoi, 2022).

2. Revue de la littérature

Elle porte sur trois groupes vulnérables de la population : les femmes, les petits enfants et les adolescents.

2.1. Enfants et adolescents

2.1.1. Mortalité des enfants

Plusieurs recherches ont examiné la relation entre la polygamie et la survie des enfants, mais les résultats obtenus ne

convergent pas nécessairement : pour Amankwa et al. (2001), la polygamie influence positivement la survie des enfants ; en revanche, pour Gyimah (2009), elle l'influence négativement. Toutefois, à en croire notamment Ukwuani et al. (2002), dans la plupart des cas, les enfants dont les pères sont polygames vivent dans des conditions médiocres de santé et ont un risque élevé de mortalité. Comparés aux enfants dont les pères sont monogames, ils ont plus de risque d'être victimes des déficits nutritionnels (Gibson et Mace, 2007) et leur risque de mortalité avant leur cinquième anniversaire est 16 % plus élevé (Gyimah, 2009).

Une des critiques principales des études précédentes est qu'elles considèrent la polygamie seulement comme une des caractéristiques de la famille et pourtant elle représente une approche culturelle spécifique relative au mariage, à la famille et à la reproduction. Le contexte de la polygamie serait associé à la mortalité des enfants via sa relation avec les conditions de vie difficiles (Jacoby, 1995) et les inégalités de genre importantes (particulièrement dans les sociétés où elle est culturellement normative) (Cahu et al, 2011).

Smith-Greenaway et Trinitapoli (2014) ont mieux explicité ces deux relations. Selon eux, la corrélation entre le contexte de polygamie et la mortalité des enfants résulte d'abord du fait que la polygamie est davantage fréquente dans les sociétés pauvres, où le fardeau global des maladies est élevé et l'accès aux services de santé est limité, et ensuite dans ces sociétés les inégalités entre les hommes et femmes en matière d'instruction et d'autres inégalités de genre caractéristiques des sociétés patrilinéaires et patrilocales sont très importantes et s'accompagnent des difficultés en matière de communication entre conjoints, de la faible participation des femmes à la prise des décisions, de leur faible accès à l'information et aux ressources et de leur faible mobilité.

Pour Desai (1995), l'hypothèse la plus pertinente d'explication de la relation entre le contexte de polygamie et la mortalité des enfants est d'ordre économique. En effet, selon lui, la pratique de la polygamie augmente le nombre de femmes et des enfants, dont la charge incombe principalement à l'homme. Dans ce contexte, les ressources de ce dernier, lorsqu'elles sont faibles, entraînent des conséquences néfastes dans le domaine de la santé des enfants.

D'autres mécanismes d'action suivants des effets de la polygamie sur la mortalité des enfants ont été mis en exergue par Arthi et Fenske (2018) :

- La forte concentration physique des personnes dans les familles polygames est favorable à la transmission et à l'intensification de l'exposition aux maladies infectieuses.
- Dans les ménages polygames, la présence de plusieurs femmes s'accompagne d'une compétition entre elles dans l'utilisation des ressources du ménage. Les enfants de premières épouses seraient moins concernés que les autres par les problèmes de santé parce que leurs mères ont plus de contrôle des ressources dans leurs ménages que les femmes de rang supérieur.
- Les ménages polygames sont moins ouverts que ceux monogames aux soins modernes compte tenu du fait qu'ils sont pour la plupart en milieu rural, ils ont une participation limitée à l'économie moderne et leurs chefs ont un faible niveau d'instruction.

Dans leur analyse multivariée multiniveaux de la relation entre polygamie et mortalité des enfants, Smith-Greenaway et Trinitapoli (2014) ont constaté que la polygamie est associée à un niveau élevé de la mortalité des enfants au niveau contextuel et au niveau familial. Toutefois, au premier niveau, il est ressorti de leur analyse que les différences observées sont expliquées par celles entre pays au niveau des conditions économiques difficiles de vie et des inégalités de genre. Au second niveau, il est clairement ressorti que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants appartenant aux familles polygames ont 42 % plus de risque que ceux de familles monogames de décéder avant leur cinquième anniversaire.

2.1.2. Santé mentale

Les enfants et adolescents appartenant aux ménages polygames ont plus de risque que d'autres d'avoir des problèmes psychopathologiques (Elbedour et al., 2007). Les principaux problèmes mis en exergue dans cette étude sont la dépression,

l'hostilité, les désordres d'ordre affectif, la délinquance et ceux portant directement sur la santé mentale. Ces problèmes sont en partie déterminés par le dysfonctionnement familial, la faible cohésion familiale et la violence domestique envers les femmes et enfants. Des résultats conflictuels ont été observés dans les cas de la dépression et de l'estime de soi. Al-Krenawi et Slomin-Nevo (2008) ont notamment constaté, contrairement à Hamdan et al. (2009), que les enfants appartenant aux ménages polygames sont plus victimes de la dépression que d'autres. Concernant l'estime de soi, les résultats issus de Al-Krenawi et al. (2002) sont allés dans le sens attendu, contrairement à ceux de Elbedour et al. (2007), où la différence entre les deux groupes s'est avérée non significative.

Plusieurs variables intermédiaires des effets de la polygamie sur la santé mentale des enfants ont été identifiées dans les études antérieures. Al-Krenawi et al. (2002) se sont intéressés au rôle du niveau d'instruction du père, du statut socioéconomique et du fonctionnement familial dans l'analyse des effets de la polygamie. Ils ont constaté en recourant à MANOVA et à la régression multiple que les deux premières variables médiatisent les effets de la polygamie sur la santé mentale des enfants. Dans le cas spécifique des adolescents c'est l'autre variable qui a principalement joué ce rôle. Il en est de même des effets de la polygamie sur les relations entre les enfants et leurs camarades et de l'estime de soi. La polygamie en elle-même ne serait donc pas préjudiciable aux enfants. Ce qui est important est la manière dont la famille polygamique fonctionne et les conditions économiques de vie dans ce type de famille. Les enfants se sentent mieux dans les familles dont le statut économique est bon et où ils passent assez de temps avec les parents et reçoivent plus d'attention, particulièrement de leur père.

2.1.3. Education des enfants

Les études ayant évalué l'effet de la polygamie sur l'éducation des enfants ont considéré les dimensions traditionnelle et moderne de celle-ci. Elles mettent notamment en évidence la négligence des enfants, les répercussions positives de la polygamie sur la pauvreté et, dans ce contexte, les difficultés

qu'ont les pères à satisfaire les besoins de leurs enfants. Ce qui ne permet pas aux premiers de mieux encadrer les derniers et participer à leur scolarisation :

La scolarisation des enfants du chef de ménage qui résident au sein du ménage semble plus élevée dans les foyers monogames que dans les polygames ; dans ce dernier cas, quel que soit le lieu de résidence, les enfants de la première épouse sont plus fortement scolarisés que ceux des autres épouses (Pilon M, 1993).

2.2. Femmes

2.2.1. IST/VIH/SIDA

Selon Caldwell et al. (1997), la conséquence néfaste la plus importante de la polygamie sur la santé est qu'elle participe à la transmission des IST/VIH/SIDA. Selon ces auteurs, les principales hypothèses d'explication de cette relation sont, entre autres, les suivantes :

- Les rapports sexuels concomitants sont plus à risque que ceux successifs ;
- Compte tenu de la différence d'âge importante entre le chef de ménage et ses jeunes épouses, ces dernières seraient plus enclines aux rapports sexuels extra-maritaux pour des raisons économiques ou d'autres raisons, lesquels se déroulent généralement sans utilisation des condoms ; elles seraient pour cela plus enclines à contracter les IST/VIH/SIDA et à les introduire dans les couples ;
- La pratique du lévirat est favorable à la transmission des IST/VIH/SIDA. En effet, lorsqu'un homme épouse la femme de son frère qui est mort du SIDA, le risque que ses coépouses soient contaminées par cette maladie serait très élevé ;
- La migration urbaine-rurale est un facteur important de transmission des IST/VIH/SIDA, spécialement lorsque l'homme a des femmes dans les deux milieux de résidence ;

- Les relations entre coépouses sont généralement marquées par des problèmes émotionnels et le manque de communication entre conjoints dans le domaine de la sexualité et des soins des maladies y relatives ;
- L'activité sexuelle extra-maritale serait plus fréquente chez les hommes polygames que chez les monogames pendant la période d'abstinence sexuelle postpartum ou de recherche de nouvelles femmes à épouser ;
- Compte tenu du fait que les femmes en unions polygames seraient moins enclines que les monogames à être satisfaites émotionnellement, sexuellement et matériellement, elles seraient plus enclines que les dernières à avoir plusieurs partenaires sexuels ;
- La polygamie s'accompagne de l'instabilité maritale et d'une fréquence importante des divorces et remariages.

Cependant, dans une recherche réalisée au niveau macro, Reniers et Watkins (2010) ont publié des résultats inattendus montrant que la polygamie réfrènerait plutôt l'épidémie d'infection par le VIH dans les pays africains où elle est d'usage en circonscrivant la maladie à des petits cercles d'individus. En effet, dans leurs travaux menés sur 19 pays africains, les deux chercheurs montrent une relation inverse entre la prévalence nationale d'infection par le VIH et la fréquence de la polygamie. Selon eux, chaque hausse de 1% du taux de polygamie était liée à une baisse de 0,5 % de prévalence nationale d'infection par le VIH. Ce chiffre s'est avéré statistiquement significatif après ajustement sur plusieurs facteurs de confusion comme le taux de circoncision, celui de population urbaine, l'âge au mariage, la fréquence des relations extra-maritales et celle d'IST. La polygamie crée de petits îlots avec un seul homme en leur centre, dans lequel le virus est piégé jusqu'à ce que l'une des épouses commence une nouvelle relation, généralement après la mort de l'époux, expliquent ces chercheurs. A l'inverse, le multipartenariat informel crée des réseaux sexuels plus étendus, par lesquels le virus se répand plus vite dans la communauté. Deux autres hypothèses suivantes d'explication ont été définies par ces chercheurs : 1°) la polygamie pourrait aussi avoir un effet sur les

célibataires, en restreignant l'accès des jeunes hommes aux femmes, voire par un contrôle encore plus étroit de la sexualité féminine ; 2°) dans un mariage polygyne, les relations sexuelles par femme sont moins fréquentes que dans d'autres types de relations, d'autant que l'âge du mari y est souvent élevé.

2.2.2. Santé mentale

Dans les études antérieures, peu d'attention a été accordée à la santé mentale des femmes dont les conjoints sont polygames. En Afrique subsaharienne, les femmes dont les conjoints sont polygames déclarent pour la plupart avoir une vie moins satisfaisante, contrairement à leurs congénères monogames (Jankowiak et al, 2005). Cependant, ceci varie selon l'âge et certains facteurs interpersonnels comme le soutien reçu des enfants, le degré d'acceptation du statut de polygame et le rang dans l'union polygame. Au Cameroun, par exemple, Gwanfogbe et al. (1997) ont constaté que les femmes seniors étaient moins satisfaites de leur vie que les juniors.

À en croire notamment Bove et Valeggia (2008), la détresse serait davantage exacerbée chez les femmes dont les conjoints sont polygames que chez d'autres à cause de certaines attitudes des coépouses. En effet, selon ces chercheurs, la fréquence des tensions dans les familles polygames, qui pourraient s'expliquer par les préférences marquées du mari pour une femme et ses enfants, ce qui entraînerait la jalousie des autres, les rivalités et les règlements de compte, fait souvent appréhender ces familles comme le nid de conflits. Ces chercheurs soulignent aussi que compte tenu du fait que la polygamie se caractérise normalement par l'union d'un seul homme avec deux femmes ou plus, la compétition et la jalousie entre les coépouses sont des observations communes au sein des communautés qui pratiquent le mariage multiple.

Ainsi, selon Al-Krenawi (2011), les épouses polygames ressentent habituellement plus de difficultés liées au stress familial et à la santé mentale que les femmes monogames. Il a observé chez elles une faible estime de soi, un sentiment d'échec, de l'anxiété et de la dépression. De même, selon Canada Condition Féminine et Campbell (2005), les femmes polygames

souffrent aussi d'un sentiment de privation d'autonomie qui déteint sur leur sentiment de dignité et de confiance en soi.

Dans le contexte spécifique ougandais, Abbo et al. (2008) ont constaté que les femmes polygames ont trois fois plus de risqué de déclarer être victimes de détresse psychologique que les monogames. C'est à la même conclusion que Al-Krenawi et al. (2011) ont abouti en combinant plusieurs outils de mesure : « the life satisfaction scale (SWLS) », « the Brief Symptom Inventory (BSI) », « the Hopkins Symptoms Checklist (H-SCL-90) ». En effet, il en est, entre autres, ressorti que la dépression, l'anxiété, l'hostilité, le dysfonctionnement familial et l'insatisfaction vis-à-vis de la vie maritale sont les problèmes les plus mentionnés par les femmes polygames que les monogames. Par ailleurs, il est important de souligner que dans ces recherches le dysfonctionnement familial était le prédicteur le plus important des problèmes de santé mentale susmentionnés : il a seul expliqué 15,1-26 % de la variance totale.

Pour d'autres chercheurs, certaines attitudes et comportements des hommes polygames sont favorables aux problèmes de santé mentale dont sont victimes leurs femmes. Les auteurs rapportent que la nature patriarcale de la polygamie entraîne non seulement de la violence sexuelle, physique et émotionnelle de la part du mari, mais conduit aussi à leur subordination. Jewkes et al. (2002) ont, par exemple, constaté que les violences conjugales physiques et sexuelles sont en Afrique du Sud plus fréquentes dans les unions polygames que dans celles monogames. Dans le contexte arabo-musulman, Maziak et al. (2002) ont constaté que les femmes polygames sont plus concernées que les monogames par un niveau élevé de détresse émotionnelle et en plus les violences verbales, émotionnelles, physiques et sexuelles sont davantage fréquentes chez les premières que chez les dernières.

2.2.3. Fécondité

Plusieurs études ont évalué les effets de la polygamie sur la fécondité. La plupart d'entre elles ont porté sur les populations africaines et peuvent être classées en deux groupes : celles qui ont examiné cette relation au niveau macro et celles qui l'ont examinée au niveau individuel. Selon Timaeus et Reynar (1998),

au premier niveau, la polygamie augmente la fécondité, parce qu'elle tend à maximiser le temps passé par les femmes dans une situation d'épouse, donc d'exposition au risque d'avoir un enfant. En revanche, au deuxième niveau d'analyse, c'est-à-dire au niveau individuel, Pebley et Mbugua (1989) ont constaté que la polygamie influence négativement la fécondité.

La polygamie peut réduire la fécondité individuelle des femmes mariées pour les raisons suivantes : 1°) la polygamie s'accompagne d'une plus faible fréquence des rapports sexuels. Anderton et Emigh (1989) font une distinction entre un modèle de compétition sexuelle, où les relations sexuelles sont plus ou moins raréfiées pour chaque femme, et un modèle de favoritisme, où la favorite, généralement la plus jeune épouse, a une fécondité élevée alors que les autres sont comparativement délaissées. 2°) Selon Madhavan (1998), les femmes en ménage polygame sont concernées par la fécondité de leurs coépouses parce que le nombre d'enfants de chacune d'entre elles détermine leurs statuts réciproques. 3°) Les différentes épouses d'un homme peuvent aussi vivre dans des localités différentes, par exemple, lorsque l'une d'entre elles s'occupe de la ferme à la campagne et qu'une autre l'accompagne en ville. 4°) Quand les coépouses habitent la même concession avec leur mari, l'alternance des relations sexuelles entre partenaires facilite l'observation de l'abstinence sexuelle après une naissance et pendant l'allaitement, ce qui augmente les intervalles entre naissances pour chaque femme. 5°) Clignet (1970) écrit que l'autorité de certaines épouses plus âgées ou de rang supérieur sur les plus jeunes dans le ménage peut expliquer aussi les différences de fécondité. 6°) Les femmes qui ne sont plus d'âge fécond peuvent influencer la fécondité de leurs jeunes épouses en imposant le respect des normes traditionnelles et des tabous. 7°) La fécondité individuelle plus basse des femmes vivant en union polygame peut aussi résulter d'un effet de sélection, puisqu'il est plus probable qu'un mari prenne une épouse supplémentaire lorsqu'il n'a pas eu tous les enfants qu'il désirait avec sa première femme. 8°) Garenne et Van de Walle (1989) ont suggéré que l'âge du mari est une autre variable via laquelle la polygamie influence la fécondité individuelle : la polygamie monopolise les plus jeunes femmes au profit des hommes plus âgés ; lorsque le nombre de femmes augmente, la différence d'âge entre les époux augmente aussi,

alors que la fertilité de l'homme décroît avec l'âge. Le mécanisme suggéré par Garenne et Van de Walle n'est pas un allongement des intervalles entre naissances, consécutif au déclin de la fréquence des rapports sexuels avec l'âge, mais une augmentation de la proportion des unions infécondes (une explication par la biologie plutôt que par les comportements).

3. Matériels et méthodes

3.1. Données

Les données utilisées dans cette étude sont issues de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) et à Indicateurs Multiples (MICS) réalisée au Tchad en 2014/2015. Elle a été conduite par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED). Elle a été financée par le Gouvernement Tchadien, la Banque Mondiale, le FNUAP, l'UNICEF, l'USAID ainsi que le Fonds Mondial pour la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Coopération Suisse. Elle a bénéficié de l'appui technique d'ICF International.

Les enquêtes susmentionnées sont basées sur les ménages et représentatives au niveau national. Elles permettent d'estimer des indicateurs en population et santé au niveau national, urbain-rural et régional. Pour plus d'informations sur l'échantillonnage de ces enquêtes et d'autres aspects méthodologiques y relatifs, bien vouloir se référer à son rapport final publié par INSEED, le Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International en 2014-2015.

Aussi bien les échantillons des données « ménages » et ceux des données individuelles ont été utilisés dans cette étude. L'échantillon de l'enquête porte sur 13520 ménages, 13439 femmes en union âgées de 15-49 ans et 9907 enfants de moins de cinq ans.

3.2. Variables

3.2.1. Variables dépendantes

Il y en a plusieurs : certaines concernent les enfants et d'autres leurs mères. Dans le premier cas, elles sont relatives à l'éducation des enfants et à leur santé. Deux dimensions du

premier concept ont été considérées. Il s'agit notamment de l'éducation familiale et de celle formelle ou moderne. L'éducation familiale a été appréhendée via les informations sur le développement du jeune enfant dans le domaine socio-émotionnel et celles sur la prise en charge inappropriée des enfants de moins de cinq ans (c'est-à-dire le fait de laisser au moins un enfant de cet âge seul ou accompagné d'un enfant de moins de 10 ans). Quant à l'éducation formelle, elle a été appréhendée via la fréquentation scolaire des enfants au moment de l'enquête en considérant les niveaux primaire et secondaire.

Ici, un enfant qui a bénéficié d'une bonne éducation traditionnelle est celui qui n'a pas été victime d'une prise en charge inappropriée et qui est en bonne voie de développement socio-émotionnel. Un enfant remplit cette deuxième condition lorsqu'il a au moins deux des caractéristiques suivantes : a) il s'entend bien avec d'autres enfants ; b) il ne donne pas de coups de pied, ne mord pas, ou ne frappe pas d'autres enfants ; c) il n'est pas facilement distrait.

La santé des enfants a été appréhendée via leur malnutrition et de manière générale via leur décès.

Dans le cas des mères, nous nous sommes focalisés sur leur santé, à savoir les violences conjugales qu'elles ont subies et le statut sérologique VIH positif. La violence est définie comme suit par l'OMS (1996) : « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations ». Ce sont les violences faites dans un couple par un partenaire à son conjoint qui sont considérées comme violences conjugales. Nous nous intéressons ici aux seuls cas où la victime est la femme. Nous distinguons ici les violences physiques de violences sexuelles et émotionnelles. La première implique un contact physique causant des souffrances physiques. La deuxième couvre des actes sexuels sans consentement ou forcés. La dernière est un abus caractérisé par un comportement agressif ou violent qui peut par la suite résulter en un traumatisme psychologique, pouvant inclure l'anxiété et la dépression chronique. La menace et l'humiliation publique du (de la) partenaire en sont des exemples.

Chacune des variables dépendantes ci-dessus présentées est dichotomique. Par exemple, dans le cas du développement socio-émotionnel des enfants, on distinguera ceux en bonne voie de développement socio-émotionnel des autres. De même, dans le cas de leur prise en charge, on considérera deux modalités : 1) prise en charge inappropriée ; 2) prise en charge appropriée.

3.2.2. Variables indépendantes

Le type de ménage (monogamique versus polygamique) ou le type d'union de la mère (monogamie versus polygamie) est la variable indépendante principale considérée dans cette étude. D'autres variables ont été prises en compte à ce niveau pour évaluer l'effet propre de la polygamie (c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs) sur chacune des variables dépendantes susmentionnées. En effet, certaines conditions socio-économiques peuvent neutraliser l'effet néfaste de la polygamie sur les enfants et/ou leurs mères. Les variables de contrôle en question sont présentées ci-dessous selon les variables dépendantes.

- 1) Développement socio-émotionnel de l'enfant, prise en charge inappropriée de l'enfant, malnutrition des enfants de moins de cinq ans et décès d'enfants de moins de cinq ans.
 - Niveau d'instruction de la mère : elle a trois modalités, notamment, sans niveau, primaire et secondaire ou supérieur.
 - Occupation de la mère : elle a quatre modalités : sans emploi, commerçantes, agricultrices et autres.
 - Occupation du père : elle en a aussi quatre, notamment, cadres/employés, commerçants, agriculteurs et autres.
 - Religion de la mère : les enfants dont les mères sont d'obédience religieuse catholique y ont été distinguées de celles d'obédience religieuse protestante ou musulmane. En plus de ces trois modalités, on y retrouve les sans religion.
 - Niveau de vie du ménage : il mesure le bien-être économique du ménage et a quatre modalités,

- notamment, très riche, riche, moyen, pauvre et très pauvre.
- Age de la mère : il a quatre modalités : 15-19 ans ; 20-29 ans ; 30-39 ans ; 40-49 ans.
 - Milieu de résidence : N'Djamena, rural et autres villes.
- 2) Fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans et celle des enfants de 12-18 ans.
- Age du chef de ménage : il a quatre modalités : 17-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans et au moins 55 ans.
 - Taille du ménage : il en a quatre : 2-3, 4-5, 6-7, 8-9 et au moins 10 individus.
 - Niveau d'instruction du chef de ménage, niveau de vie du ménage et milieu de résidence : leurs modalités sont identiques à celles des variables similaires susmentionnées.
- 3) Violences conjugales dont sont victimes les femmes en union et la prévalence du VIH/SIDA.
Les variables indépendantes de contrôle sont ici similaires à celles considérées dans le cas du développement socio-émotionnel de l'enfant, de la prise en charge inappropriée de l'enfant, de la malnutrition d'enfants et du décès d'enfants.

3.2.3. Analyses statistiques

Les méthodes statistiques descriptives et explicatives multivariées ont toutes été utilisées ici. Les premières, à savoir les tableaux croisés accompagnés des mesures de chi-deux, ont permis d'évaluer l'association entre la polygamie et chacune des variables dépendantes considérées et de faire le même exercice dans le cas des variables indépendantes de contrôle. Un chi-deux significatif, au seuil fixé, dans le cas du lien entre la polygamie et la malnutrition des enfants de moins de cinq ans signifie que la proportion d'enfants malnutris varie significativement à ce seuil selon le type d'union.

Les dernières sont essentiellement ici les modèles multivariés de régression logistique puisque chacune des variables dépendantes est dichotomique. Si on considère, par

exemple, le développement socio-émotionnel de l'enfant, la variable à expliquer ici est la probabilité qu'un enfant soit en bonne voie de développement socio-émotionnel au moment de l'enquête. Ce qui est modélisé dans la régression logistique, c'est le rapport des chances (odds ratio), qui est le rapport de deux probabilités : la probabilité que l'événement survienne (P) et la probabilité que celui-ci ne survienne pas (1-P). Ces rapports s'interprètent en termes d'écart par rapport à une modalité de référence. Un modèle de régression a été réalisé pour chacune des variables dépendantes. De plus, la commande svy de Stata a été utilisée pour prendre en compte le poids d'échantillonnage des données EDS.

4. Résultats

4.1. Analyses bivariées

4.1.1. Cas des enfants

4.1.1.1. Développement socio-émotionnel de l'enfant

Dans l'ensemble, aucune différence n'est observée entre les enfants dont les mères sont polygames et ceux dont les mères sont monogames en ce qui concerne leur développement socio-émotionnel (Tableau 1). Toutefois, lorsqu'on distingue les garçons de filles, on constate, chez les premiers, que la proportion d'enfants en bonne voie de développement socio-émotionnel est moins élevée chez ceux dont les mères sont polygames (45 %) que chez d'autres (50,5 %). Chez les filles, deux variables discriminent mieux le développement de l'enfant, à savoir la religion et le niveau de vie. Chez elles, la proportion d'enfants en bonne voie de développement socio-émotionnel est moins élevée chez ceux dont les mères sont d'aucune obédience religieuse (36,4 %) que chez d'autres (51 % chez celles catholiques, 53,7 % chez celles protestantes et 53,5 % chez celles musulmanes). En ce qui concerne le niveau de vie, il ressort que cette proportion est moins élevée chez les enfants appartenant aux ménages très pauvres (52,6 %), pauvres (47,1 %) ou de niveau de vie moyen (51,5 %) que chez ceux de ménages riches (59,9 %).

Tableau 1. *Pourcentage d'enfants de 36-59 mois qui sont en bonne voie de développement dans le domaine social/émotionnel selon le type d'union de la mère et certaines caractéristiques sociodémographiques, Tchad 2014-2015.*

| Caractéristiques de la mère | Sexe de l'enfant | | Ensemble |
|-----------------------------|------------------|-------------|-------------|
| | Garçons | Filles | |
| Type d'union | ** | Ns | Ns |
| Monogame | 50,5 (1106) | 51,1 (1053) | 50,8 (2159) |
| Polygame | 45,0 (635) | 51,5 (629) | 49,8 (1264) |
| Milieu de résidence | Ns | Ns | Ns |
| Ndjamena | 55,8 (104) | 57,6 (99) | 56,7 (203) |
| Autres villes | 47,5 (242) | 49,1 (226) | 48,3 (468) |
| Rural | 48,4 (1518) | 52,6 (1507) | 50,4 (3025) |
| Niveau d'instruction | Ns | NS | NS |
| Sans niveau | 49,0 (1303) | 52,7 (1258) | 50,8 (2561) |
| Primaire | 46,3 (406) | 53,8 (418) | 50,1 (824) |
| Secondaire et plus | 51,9 (154) | 46,8 (156) | 49,4 (310) |
| Religion | Ns | ** | Ns |
| Catholique | 47,8 (364) | 51,0 (404) | 49,5 (766) |
| Protestante | 47,5 (383) | 53,7 (350) | 50,5 (733) |
| Musulmane | 49,2 (1032) | 53,5 (997) | 51,3 (2029) |
| Sans religion | 48,3 (60) | 36,4 (66) | 42,1 (126) |
| Niveau de vie | NS | *** | NS |
| Très pauvre | 48,8 (379) | 52,6 (378) | 50,5 (757) |
| Pauvre | 49,3 (367) | 47,1 (399) | 48,2 (766) |
| Moyen | 47,8 (410) | 51,5 (373) | 49,6 (783) |
| Riche | 47,5 (406) | 59,9 (406) | 53,7 (812) |
| Très riche | 50,0 (302) | 50,4 (278) | 50,2 (580) |
| Ensemble | 48,6 (1864) | 52,5 (1834) | 49,5 (3698) |

*** $p \leq 0,01$; ** $p \leq 0,05$; * $p \leq 0,1$; Ns=non significatif.

4.1.1.2. Prise en charge inappropriée des enfants

Aussi bien chez les garçons que chez les filles, aucune association significative n'est observée entre le type d'union et la prise en charge de l'enfant (Tableau 2). Ce sont d'autres variables qui lui sont associées. Dans les deux sexes, la proportion d'enfants victimes d'une prise en charge inappropriée

est plus élevée dans les petites villes (59,9 % chez les garçons et 57 % chez les filles) qu'à Ndjamena (respectivement 47,5 % et 50,4 %) ou en milieu rural (respectivement 52,4 % et 51 %). De même, aussi bien chez les garçons que chez les filles, cette proportion est moins élevée chez les mères de niveau secondaire ou supérieur d'instruction (respectivement 42,6 % et 46,4 %) que chez celles sans niveau d'instruction (respectivement 53,4 % et 52,6 %). Chez les filles, aucune différence n'est observée entre ces dernières et les mères de niveau primaire d'instruction (51,2 %). En revanche, chez les garçons, on observe le contraire (56,3 %). En d'autres termes, chez les garçons, un faible niveau d'instruction de la mère est davantage positivement associé à une prise en charge inappropriée de l'enfant.

Tableau 2. *Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans ayant été laissés sans soins appropriés en l'absence des parents au cours de la semaine avant l'interview, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Tchad 2014-2015.*

| Caractéristiques de la mère | Sexe de l'enfant | | Ensemble |
|-----------------------------|------------------|-------------|-------------|
| | Garçons | Filles | |
| Type d'union | NS | NS | NS |
| Monogame | 53,0 (3067) | 51,8 (2920) | 52,4 (5987) |
| Polygame | 53,4 (1632) | 51,3 (1630) | 52,4 (3262) |
| Milieu de résidence | *** | ** | *** |
| Ndjamena | 47,5 (301) | 50,4 (272) | 48,9 (573) |
| Autres villes | 59,9 (621) | 57,0 (618) | 58,4 (1239) |
| Rural | 52,4 (4123) | 51,0 (3973) | 51,7 (8096) |
| Niveau d'instruction | *** | ** | *** |
| Sans niveau | 53,4 (3362) | 52,6 (3269) | 53,0 (6631) |
| Primaire | 56,3 (1195) | 51,2 (1117) | 53,8 (2312) |
| Secondaire et plus | 42,6 (488) | 46,4 (476) | 44,5 (964) |
| Religion | *** | *** | *** |
| Catholique | 47,7 (1055) | 51,0 (989) | 49,3 (2044) |
| Protestante | 50,3 (1055) | 46,4 (968) | 48,4 (2023) |
| Musulmane | 55,8 (2749) | 53,3 (2696) | 54,6 (5445) |
| Sans religion | 58,7 (143) | 56,2 (162) | 57,4 (305) |
| Activité de la mère | *** | *** | *** |
| Inactive | 55,4 (2473) | 54,3 (2335) | 54,9 (4808) |
| Commerçante | 51,7 (1639) | 52,6 (1475) | 52,2 (3114) |

| | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Agricultrice | 46,5 (761) | 43,6 (883) | 45,0 (1644) |
| Autres | 61,7 (162) | 47,4 (154) | 54,7 (316) |
| Activité du père | *** | NS | *** |
| Cadre | 64,6 | 51,7 | 57,9 |
| Commerçant | 53,8 | 55,8 | 54,6 |
| Agriculteur | 52,2 | 51,0 | 51,6 |
| Autres | 53,5 | 51,1 | 52,3 |
| Niveau d'instruction du père | *** | * | *** |
| Sans niveau | 55,1 (2784) | 52,7 (2766) | 53,9 (5550) |
| Primaire | 54,3 (870) | 48,2 (855) | 51,2 (1725) |
| Secondaire et plus | 48,9 (1012) | 52,7 (949) | 50,7 (1961) |
| Niveau de vie | *** | *** | *** |
| Très pauvre | 47,8 (1076) | 48,8 (1098) | 48,3 (2174) |
| Pauvre | 48,8 (1111) | 46,8 (1060) | 47,8 (2171) |
| Moyen | 56,1 (1028) | 51,1 (970) | 53,7 (1998) |
| Riche | 60,1 (1016) | 60,2 (967) | 60,2 (1983) |
| Très riche | 53,2 (814) | 52,5 (767) | 52,9 (1581) |
| Ensemble | 53,1 (5045) | 51,7 (4862) | 54,2 (9907) |

Note : idem tableau 1.

Une association significative est aussi observée entre la religion et la prise en charge de l'enfant. Aussi bien chez les garçons que chez les filles, la proportion d'enfants victimes d'une prise en charge inappropriée est plus faible chez ceux dont les mères sont d'obédiences religieuses catholiques (respectivement 47,7 % et 51 %) ou protestantes (50,3 % et 46,4 %) que chez ceux dont les mères sont musulmanes (55,8 % et 53,3 %) ou sans religion (58,7 % et 56,2 %). En ce qui concerne l'activité de la mère, chez les garçons, une opposition est observée entre les enfants dont les mères sont agricultrices (46,5 %) et ceux dont les mères exercent les activités « autres » (61,7 %), ceux dont les mères sont inactives (55,4 %) ou commerçantes (51,7 %) se retrouvent au niveau intermédiaire. En revanche, chez les filles, ce sont les enfants dont les mères appartiennent aux deux dernières catégories qui sont proportionnellement plus nombreux à être victimes d'une prise en charge inappropriée (respectivement 54,3 % et 52,6 % contre 43,6 % chez les mères agricultrices et 47,4 % chez celles exerçant d'autres activités).

Un autre facteur important associé au même phénomène est le niveau de vie du ménage. Contrairement à l'attente, un niveau de vie élevé tend plutôt à être positivement associé à la prise en charge inappropriée de l'enfant.

4.1.1.3. Scolarisation des enfants

La relation entre la polygamie et la scolarisation des enfants a été analysée en distinguant ceux de 6-11 ans de ceux de 12-18 ans. Dans le milieu étudié, la plupart des premiers sont au niveau primaire et celle des derniers au niveau secondaire. Si chez les filles, au premier niveau, le taux de scolarisation ne varie pas selon le type d'union de leurs mères, chez les garçons, ce taux est significativement moins élevé chez ceux dont les mères sont en union polygame (97,1 %) que chez ceux dont les mères sont monogames (98,2 %) (Tableau 3). Au niveau secondaire, en revanche, chez les filles, on observe une relation inverse (78,9 % versus 76,2 %).

D'autres variables associées à la scolarisation des enfants, dans le milieu étudié, sont l'âge du chef de ménage, son niveau d'instruction, le niveau de vie du ménage, sa taille et le milieu de résidence.

Dans les deux sexes, la relation entre l'âge du chef de ménage et la scolarisation des enfants est moins significative au niveau primaire qu'au niveau secondaire. Dans les deux sexes, aux deux niveaux, elle a l'allure d'un U renversé. En ce qui concerne le niveau d'instruction du chef de ménage, au niveau primaire de scolarisation des enfants, dans les deux sexes, il est positivement associé au même phénomène. Chez les garçons et chez les filles, le taux de scolarisation est très proche de 100 % dans les ménages dont les chefs sont de niveau secondaire ou supérieur d'instruction. Il est environ de 96 % dans ceux dont les chefs sont sans niveau d'instruction et de 98 % chez ceux dont les chefs sont de niveau primaire d'instruction. Au niveau secondaire de scolarisation des enfants, c'est seulement chez les garçons que l'association entre le même phénomène et le niveau d'instruction du chef de ménage est significative. On observe notamment, comme au niveau primaire de scolarisation des enfants, que 95 % d'enfants sont scolarisés au niveau secondaire dans les ménages dont les chefs sont de niveau secondaire ou

supérieur d'instruction et 89-90 % dans ceux dont les chefs sont sans niveau ou de niveau primaire d'instruction.

Enfin, le degré d'urbanisation et le niveau de vie du ménage sont d'autres facteurs très positivement associés à la scolarisation des enfants dans le même milieu.

Tableau 3 : Niveau de scolarisation des enfants selon le type de ménage et d'autres caractéristiques, Tchad 2014-2015.

| Type de ménage et d'autres caractéristiques | Enfants de 6-11 ans | | | Enfants de 12-18 ans | | |
|---|---------------------|----------------|-----------------------------|----------------------|----------------|----------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Type de ménage | *** | Ns | ** | Ns | * | *** |
| Monogame | 98,2 (3076) | 96,9 (2558) | 97,6 (5634) | 90,5 (2693) | 76,2 (2328) | 83,9 (5021) |
| Polygame | 97,1 (1886) | 96,8 (1643) | 96,9 (3529) | 91,3 (1797) | 78,9 (1263) | 86,2 (3060) |
| Age du chef de ménage | * | Ns | * | *** | *** | *** |
| 17-24 | 94,9 (39) | 98,1 (52) | 96,7 (91) 98,0 (1733) | 75,4 (65) | 17,8 (180) | 33,1 (245) |
| 25-34 | 98,1 (951) | 97,8 (782) | 97,5 (3265) | 87,7 (365) | 57,4 (371) | 72,4 (736) |
| 35-44 | 98,3 (1777) | 96,5 (1488) | 96,5 (2312) | 92,2 (1406) | 85,3 (1054) | 89,3 (2460) |
| 45-54 | 96,9 (1251) | 96,1 (1061) | 97,4 (1838) | 92,1 (1384) | 81,6 (1043) | 87,6 (2427) |
| 55+ | 97,9 (993) | 96,9 (845) | 97,4 (1838) | 89,5 (1319) | 82,3 (973) | 86,4 (2292) |
| Niveau d'instruction du chef de ménage | *** | *** | *** | *** | Ns | * |
| Sans niveau | 96,2 (1919) | 95,5 (1528) | 95,9 (3447) | 88,7 (1838) | 77,1 (1146) | 84,2 (2984) |
| Primaire | 98,4 (1739) | 96,5 (1452) | 97,6 (3191) | 90,2 (1491) | 76,3 (1208) | 84,0 (2699) |
| Secondaire ou supérieur | 99,2 (1306) | 98,6 (1215) | 98,9 (2521) | 94,8 (1165) | 77,7 (1222) | 86,0 (2387) |
| Taille du ménage | Ns | Ns | Ns | *** | *** | *** |
| 2-3 | 97,5 (40) | 97,8 (46) | 97,7 (86) 97,8 (1000) | 68,9 (45) | 27,0 (230) | 33,9 (275) |
| 4-5 | 98,0 (512) | 97,5 (488) | 97,7 (86) 97,8 (1000) | 90,4 (343) | 65,2 (316) | 78,3 (659) |
| 6-7 | | | | | | |

| | | | | | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 8-9 | 97,2 (1429) | 96,3 (1166) | 96,8 (2595) | 90,7 (979) | 78,7 (752) | 85,5 (1731) |
| 10+ | 97,4 (1234) | 97,5 (953) | 97,4 (2187) | 93,0 (1208) | 82,9 (842) | 88,9 (2050) |
| | 98,4 (1795) | 96,4 (1576) | 97,5 (3371) | 90,0 (1963) | 83,6 (1481) | 87,2 (3444) |
| Niveau de vie | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| Très pauvre | 95,3 (746) | 95,8 (642) | 95,5 (1388) | 84,4 (570) | 63,9 (521) | 74,6 (1091) |
| Pauvre | 97,9 (1026) | 95,2 (819) | 96,7 (1845) | 90,1 (800) | 66,3 (661) | 79,3 (1461) |
| Moyen | 98,3 (993) | 96,5 (850) | 97,5 (1853) | 90,1 (873) | 78,1 (708) | 84,8 (1581) |
| Riche | 98,0 (1021) | 97,2 (918) | 97,6 (1939) | 90,0 (1045) | 79,4 (718) | 85,7 (1763) |
| Très riche | 98,6 (1226) | 98,4 (990) | 98,5 (2216) | 95,1 (1251) | 89,0 (1014) | 92,4 (2265) |
| Milieu de résidence | * | * | *** | *** | *** | *** |
| Ndjamena | 97,9 (420) | 96,8 (343) | 97,4 (763) | 95,0 (457) | 88,9 (425) | 92,1 (882) |
| Autres villes | 98,8 (907) | 98,1 (701) | 98,5 (1608) | 94,6 (852) | 87,4 (603) | 91,6 (1455) |
| Rural | 97,6 (3684) | 96,4 (3185) | 97,0 (6869) | 89,2 (3230) | 72,9 (2593) | 81,9 (5823) |
| Ensemble | 97,8 (5011) | 96,7 (4229) | 97,3 (9240) | 90,8 (4539) | 77,2 (3621) | 84,8 (8160) |

Note : idem tableau 1

4.1.1.4. Malnutrition et décès d'enfants

L'association entre la polygamie et la malnutrition des enfants de moins de cinq ans ne va pas du tout dans le sens attendu. Chez les garçons, elle est négative (24,7 % versus 26,9 %) ; chez les filles, elle n'est pas significative (Tableau 4). Toutefois, chez les premiers, la proportion d'enfants décédés avant leur cinquième anniversaire est plus élevée chez ceux dont les mères sont polygames que chez ceux dont les mères sont monogames (11,5 % versus 10 %).

À l'exception de l'âge de la mère, dans le milieu étudié, dans les deux sexes, le milieu de résidence, l'obédience religieuse de la mère, son niveau d'instruction, son occupation,

celle de son conjoint et le niveau de vie du ménage sont d'autres facteurs de la malnutrition des enfants. Chez les garçons, la prévalence de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans est moins élevée à N'Djamena (19,6 %) qu'en milieu rural (26,4 %) ; elle se retrouve au niveau intermédiaire dans les petites villes (24,7 %). Chez les filles, on constate la même chose (respectivement, 17,4 %, 26,9 % et 23 %).

Dans les deux sexes, l'association entre le niveau d'instruction de la mère et la malnutrition des enfants est négative (chez les garçons : 28,1 % lorsque la mère est sans niveau, 21,1 % lorsqu'elle est de niveau primaire d'instruction et 20,8 % lorsqu'elle est de niveau secondaire ou supérieur d'instruction ; chez les filles : respectivement, 29 %, 20,6 % et 16,6 %). Comme on le voit, chez les premiers, un niveau élevé d'instruction de la mère ne réduit pas du tout significativement la prévalence de la malnutrition des enfants.

Tableau 4 : Prévalence de la malnutrition et proportion des décès chez les enfants de moins de cinq ans selon le type d'union et d'autres caractéristiques, Tchad 2014-2015

| Type d'union et d'autres caractéristiques | Malnutrition des enfants | | | Proportion des décès d'enfants | | |
|---|--------------------------|-------------|--------------|--------------------------------|------------|-------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Type d'union | * | Ns | Ns | * | Ns | ** |
| Monogame | 26,9 (5560) | 25,8 (5310) | 26,4 (10870) | 10,0 (5560) | 8,2 (5310) | 9,1 (10870) |
| Polygame | 24,7 (3276) | 26,9 (3214) | 25,8 (6490) | 11,5 (3276) | 9,5 (3214) | 10,5 (6490) |
| Milieu de résidence | *** | *** | *** | Ns | Ns | Ns |
| N'djamena | 19,6 (674) | 17,4 (582) | 18,6 (1256) | 12,6 (1405) | 9,1 (582) | 10,9 (1256) |
| Autres villes | 24,7 (1405) | 23,0 (1312) | 23,9 (2717) | 11,8 (7393) | 7,8 (1312) | 9,9 (2717) |
| Rural | 26,4 (7393) | 26,9 (7257) | 26,6 (14650) | 10,5 (674) | 8,9 (7257) | 9,7 (14650) |
| Niveau d'instruction de la femme | *** | *** | *** | Ns | Ns | * |
| Sans niveau | 28,1 (6820) | 29,0 (6604) | 28,6 (13424) | 10,5 (6820) | 8,6 (6604) | 9,6 (13424) |
| Primaire | 21,1 (1845) | 20,6 (1783) | 20,9 (3628) | 12,1 (1845) | 9,7 (1783) | 11,0 (3628) |
| Secondaire et plus | 20,8 (807) | | | 9,4 (807) | | 8,5 (1571) |

| | | | | | | |
|-----------------------|-------------|----------------|-----------------|-------------|-------------------|-----------------|
| | | 16,6 (764) | 18,7 (1571) | | 7,6 &(764) | |
| Religion | *** | *** | *** | *** | Ns | *** |
| Catholique | 20,3 (1482) | 20,0 (1456) | 20,2 (7938) | 13,4 (1482) | 9,6 (1456) | 11,5 (7938) |
| Protestante | 20,1 (1456) | 20,5 (1359) | 20,3 (2815) | 12,2 (1456) | 9,4 (1359) | 10,9 (2815) |
| Musulmane | 30,2 (6167) | 29,9 (5978) | 30,0 (12145) | 9,3 (6167) | 8,2 (5978) | 8,8 (12145) |
| Sans religion | 30,1 (251) | 28,5 (264) | 29,3 (515) | 9,4 (251) | 8,4 (264) | 8,9 (515) |
| Occupation de la mère | *** | *** | *** | *** | Ns | *** |
| Inactive | 29,3 (4996) | 28,8 (4783) | 29,1 (9779) | 9,5 (4996) | 8,1 (4783) | 8,8 (9779) |
| Commerçante | 21,0 (2620) | 20,6 (2476) | 20,8 (5096) | 12,9 (2620) | 10,0 (2476) | 11,5 (5096) |
| Agricultrice | 24,7 (1542) | 26,7 (1593) | 25,8 (3135) | 10,4 (1542) | 8,9 (1593) | 9,2 (3135) |
| Autres | 28,2 (277) | 29,1 (263) | 20,6 (540) | 8,4 (277) | 8,0 (263) | 8,7 (540) |
| Occupation du père | *** | Ns | *** | Ns | Ns | * |
| Cadres/employés | 20,1 (544) | 23,4 (504) | 21,7 (1048) | 7,7 (544) | 6,5 (504) | 7,1 (1048) |
| Commerçants | 28,8 (1484) | 28,0 (1505) | 28,4 (2989) | 10,2 (1484) | 7,9 (1505) | 9,1 (2989) |
| Agriculteurs | 26,0 (5603) | 26,2 (5428) | 26,1 (11031) | 10,9 (5603) | 9,1 (5428) | 10,0 (11031) |
| Autres | 24,5 (1640) | 23,6 (1485) | 24,1 (3125) | 12,3 (1640) | 8,8 (1485) | 10,6 (3125) |
| Niveau de vie | *** | *** | *** | ** | Ns | Ns |
| Très pauvre | 25,1 (1777) | 27,6 (1782) | 26,3 (3559) | 12,4 (1777) | 8,4 (1782) | 10,4 (3559) |
| Pauvre | 24,4 (1922) | 26,2 (1854) | 25,2 (3786) | 11,6 (1922) | 9,3 (1854) | 10,5 (3786) |
| Moyen | 25,8 (1954) | 26,3 (1948) | 26,0 (3992) | 9,8 (1954) | 9,4 (1948) | 8,8 (3992) |
| Riche | 30,0 (2072) | 27,4 (2025) | 28,7 (4097) | 8,2 (2072) | 9,0 (2025) | 8,9 (4097) |
| Très riche | 23,0 (1747) | 20,3 (1532) | 21,7 (3279) | 12,0 (1747) | 8,5 (1532) | 10,3 (3279) |
| Age de la mère | Ns | Ns | Ns | *** | Ns | Ns |
| 15-19 | 24,7 (783) | 24,2 (701) | 24,4 (1484) | 14,4 (783) | 8,8 (701) | 11,8 (1484) |
| 20-29 | 25,9 (4667) | 26,5 (4625) | 26,2 (9292) | 9,3 (4667) | 8,4 (4625) | 8,9 (9292) |
| 30-39 | 26,5 (3257) | 24,8 (3070) | 25,7 (6327) | 11,3 (3257) | 8,7 (3070) | 10,0 (6327) |
| -40-49 | 22,2 (765) | | | 13,7 (765) | | |

| | | | | | | |
|----------|-------------|----------------|-----------------|-------------|---------------|----------------|
| | | 26,5 (755) | 24,3 (1520) | | 11,1 (755) | 12,4 (1520) |
| Ensemble | 25,7 (9472) | 25,7 (9151) | 25,7 (18623) | 10,0 (9472) | 8,7 (9151) | 9,8 (18623) |

Note : idem tableau 1.

Les enfants dont les mères sont sans emploi (29,3 % chez les garçons et 28,8 % chez les filles) ou exercent les activités « autres » (respectivement 28,2 % et 29,1 %) sont plus concernés par la malnutrition que ceux dont les mères sont commerçantes (respectivement 21 % et 20,6 %). Ceux dont les mères sont agricultrices se retrouvent au niveau intermédiaire (respectivement 24,7 % et 26,7 %). Concernant l'occupation du père, c'est seulement chez les garçons que son association avec la malnutrition des enfants de moins de cinq ans est significative : la prévalence de ce phénomène est moins élevée chez les pères cadres ou employés (20,1 %) que chez les pères commerçants (28,8 %), elle se retrouve entre les deux extrêmes chez les pères agriculteurs (26 %) ou exerçant les activités « autres » (24,5 %).

4.1.2. Cas des mères

4.1.2.1. Violences conjugales

Comme le montre le tableau 5, dans l'ensemble, 24,1 % de femmes ont déclaré avoir été victimes de violences émotionnelles, 26,1 % de violences physiques moins sévères, 8 % de violences physiques sévères et 10 % de violences sexuelles.

Ce n'est que dans les deux premiers cas que la proportion de femmes victimes de violences est plus élevée chez les polygames que chez les monogames (26,8 % versus 19,5 % dans le cas de violences émotionnelles et 27,7 % versus 22,5 % dans le cas de violences physiques moins sévères). Dans les deux autres cas aucune association significative n'est observée.

D'autres facteurs associés aux violences conjugales sont le niveau d'instruction de la femme, celui du conjoint, l'obéissance religieuse de la femme, son occupation, celle de son conjoint, le niveau de vie du ménage et l'âge de la femme. Cependant, leurs associations avec les violences conjugales ne sont significatives que dans les cas de celles émotionnelles et physiques.

Tableau 5 : Proportion de femmes victimes de différentes formes de violences conjugales selon le type d'union et d'autres caractéristiques, Tchad 2014-2015

| Caractéristiques considérées | Emotionnelle | Physique moins sévère | Physique sévère | Sexuelle |
|----------------------------------|--------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| Type d'union | *** | *** | Ns | Ns |
| Monogame | 19,5 (2243) | 22,5 (2240)12 | 7,0 (2240) | 9,3 (2240) |
| Polygame | 26,8 (1209) | 27,7 (1210) | 7,1 (1209) | 9,4 (1209) |
| Milieu de résidence | Ns | Ns | Ns | Ns |
| Ndjamena | 26,1 (251) | 21,8 (251) | 11,1 (252) | 12,9 (251) |
| Autres villes | 25,3 (582) | 26,6 (581) | 9,8 (581) | 11,6 (582) |
| Rural | 23,7 (2978) | 26,4 (2977) | 7,5 (2974) | 9,4 (2974) |
| Niveau d'instruction de la femme | *** | *** | ** | Ns |
| Sans niveau | 21,1 (2827) | 23,2 (2828) | 6,9 (2825) | 9,5 (2826) |
| Primaire | 32,4 (656) | 35,4 (653) | 11,3 (655) | 10,7 (655) |
| Secondaire et plus | 26,2 (328) | 26,2 (328) | 8,6 (327) | 11,7 (326) |
| Niveau d'instruction du conjoint | *** | *** | *** | Ns |
| Sans niveau | 19,3 (2444) | 20,3 (2444) | 5,7 (2444) | 9,2 (2443) |
| Primaire | 28,4 (525) | 33,8 (525) | 9,8 (523) | 10,9 (525) |
| Secondaire et plus | 28,3 (634) | 31,6 (633) | 9,8 (633) | 11,1 (632) |
| Religion | *** | *** | *** | Ns |
| Catholique | 34,7 (540) | 41,6 (539) | 14,0 (540) | 10,5 (539) |
| Protistante | 32,0 (604) | 37,1 (603) | 12,0 (601) | 12,1 (602) |
| Musulmane | 15,5 (2529) | 15,1 (2529) | 4,4 (2529) | 9,1 (2528) |
| Sans religion | 40,5 (89) | 47,0 (89) | 10,0 (88) | 10,9 (89) |
| Occupation de la mère | *** | *** | *** | Ns |
| Inactive | 19,2 (1906) | 20,6 (1905) | 5,8 (1904) | 10,5 (1904) |
| Commerçante | 31,9 (1040) | 34,6 (1039) | 11,7 (1039) | 9,5 (1040) |
| Agricultrice | 22,8 (703) | 25,3 (703) | 7,1 (702) | 10,0 (702) |
| Autres | 14,2 (144) | 12,9 (144) | 3,0 (144) | 7,9 (143) |
| Occupation du père | *** | *** | *** | * |
| Cadres/employés | 27,2 (231) | 29,8 (231) | 8,4 (230) | 9,0 (231) |
| Commerçants | 16,7 (629) | 15,2 (630) | 6,0 (630) | 7,0 (630) |
| Agriculteurs | 24,4 (2260) | 27,7 (2260) | 7,8 (2259) | 9,9 (2258) |
| Autres | 27,8 (622) | 27,3 (620) | 11,4 (621) | 13,7 (620) |
| Niveau de vie du ménage | Ns | *** | *** | Ns |
| Très pauvre | 25,2 (727) | 31,0 (726) | 8,1 (727) | 9,0 (725) |
| Pauvre | 23,9 (828) | 29,2 (827) | 10,7 (826) | 9,9 (827) |
| Moyen | 24,7 (829) | 26,9 (828) | 6,8 (827) | 10,2 (827) |
| Riche | 21,6 (764) | 21,0 (765) | 4,5 (764) | 9,1 (765) |
| Très riche | 25,1 (663) | 22,2 (663) | 10,1 (663) | 11,9 (663) |
| Age de la mère | ** | *** | ** | Ns |
| 15-19 | 16,0 (395) | 16,9 (395) | 4,4 (395) | 7,1 (395) |

| | | | | |
|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 20-29 | 25,7 (1534) | 25,6 (1533) | 8,2 (1532) | 11,0 (1529) |
| 30-39 | 25,4 (1175) | 30,4 (1173) | 10,2 (1172) | 11,1 (1175) |
| 40-49 | 23,1 (707) | 25,5 (708) | 6,3 (708) | 7,7 (708) |
| Ensemble | 24,1 (3811) | 26,1 (3809) | 8,0 (3807) | 10,0 (3807) |

Note : idem tableau 1.

La proportion de femmes ayant été victimes de violences émotionnelles est plus élevée chez celles ayant un niveau d'instruction primaire (32,4 %) ou secondaire/supérieur (26,2 %) que chez celles sans niveau d'instruction (21,1 %) et on observe une différence significative entre les deux premières catégories. On constate la même chose dans le cas des violences physiques moins sévères (respectivement 36,4 %, 26,2 % et 23,2 %) ou sévères (respectivement 11,3 %, 8,6 % et 6,9 %).

Les variations observées dans le cas du niveau d'instruction du conjoint ressemblent à celles relatives au niveau d'instruction de la femme mais à présent aucune différence significative n'est observée entre les femmes dont les conjoints sont de niveau primaire (28,4 %, 33,8 % et 9,8 %, respectivement pour les violences émotionnelles, physiques moins sévères et physiques sévères) et celles dont les conjoints sont de niveau secondaire/supérieur d'instruction (28,3 %, 31,6 % et 9,8 %, respectivement). Chez les femmes dont les conjoints sont sans niveau d'instruction ces proportions sont davantage faibles (19,3 %, 20,3 % et 5,7 %, respectivement).

L'occupation de la femme participe aussi à l'occurrence chez elle des violences conjugales. Les femmes commerçantes sont plus concernées que celles exerçant les activités « autres » par les violences émotionnelles (31,9 % et 14,2 %), physiques moins sévères (34,6 % et 12,9 %) ou physiques sévères (11,7 % et 3 %).

Le niveau de vie du ménage n'est quant à lui associé qu'aux violences physiques. La proportion de femmes victimes de violences physiques moins sévères diminue avec le niveau de vie du ménage (31 % dans les ménages très pauvres, 29,2 % dans ceux pauvres, 26,9 % dans ceux de niveau de vie moyen, 21 % dans ceux riches et 22,2 % dans ceux très riches). La proportion de femmes victimes de violences physiques sévères varie non linéairement avec le niveau de vie du ménage. Elle a la forme

d'un U renversé : elle est notamment plus élevée dans les ménages très pauvres (8,1 %) ou pauvres (10,7 %) et dans ceux très riches (10,1 %) que dans ceux de niveau de vie moyen (6,8 %) ou riches (4,5 %).

4.1.2.2. Prévalence du VIH/SIDA

On constate que, dans l'ensemble des femmes âgées de 15-49 ans, la prévalence du VIH/SIDA est de 1,8 %. Elle ne varie pas du tout significativement selon le type d'union ; les femmes polygames ne sont pas du tout plus victimes du VIH/SIDA que celles monogames.

En revanche, on constate le contraire dans les cas du milieu de résidence et des variables socioéconomiques, notamment, le niveau d'instruction de la femme, son occupation, celle du conjoint et le niveau de vie du ménage. La prévalence du VIH/SIDA est plus élevée à N'Djamena (4 %) et dans les petites villes (6,9 %) qu'en campagnes (0,6 %). Par ailleurs, les femmes de niveau secondaire/supérieur d'instruction sont plus touchées (4 %) par cette maladie que celles sans niveau (1,3 %) ou de niveau primaire d'instruction (1,8 %). Dans le cas des variables strictement économiques, on constate que ce sont les femmes aisées qui sont davantage concernées par le VIH/SIDA : par exemple, la prévalence de cette maladie est plus élevée chez les femmes exerçant les activités « autres » (6,9 %) que chez celles agricultrices (0,7 %), chez celles dont les conjoints sont cadres/employés (4,1 %) ou exercent les activités « autres » (5,4 %) que chez celles dont les conjoints sont agriculteurs (0,7 %), chez celles vivant dans les ménages riches (1,3 %) ou très riches (5,5 %) que chez celles vivant dans les ménages très pauvres (0,6 %) ou pauvres (0,6 %).

Tableau 6 : Prévalence du VIH/SIDA et résultats issus des modèles multivariés de régression logistique sur le fait qu'une femme ait une sérologie VIH positive, Tchad 2014-2015

| Caractéristiques considérées | Prévalence du VIH/SIDA |
|------------------------------|------------------------|
| Type d'union | Ns |
| Monogame | 1,8 |
| Polygame | 1,3 |

| | |
|----------------------------------|-----|
| Milieu de résidence | *** |
| Ndjamena | 4,0 |
| Autres villes | 6,9 |
| Rural | 0,6 |
| Niveau d'instruction de la femme | *** |
| Sans niveau | 1,3 |
| Primaire | 1,8 |
| Secondaire et plus | 4,0 |
| Religion | Ns |
| Catholique | 1,8 |
| Protestante | 1,6 |
| Musulmane | 2,0 |
| Sans religion | 0,6 |
| Occupation de la femme | *** |
| Inactive | 1,8 |
| Commerçante | 1,8 |
| Agricultrice | 0,7 |
| Autres | 6,9 |
| Occupation du conjoint | *** |
| Cadres/employés | 4,1 |
| Commerçants | 2,9 |
| Agriculteurs | 0,7 |
| Autres | 5,4 |
| Niveau de vie | *** |
| Très pauvre | 0,6 |
| Pauvre | 0,6 |
| Moyen | 0,9 |
| Riche | 1,3 |
| Très riche | 5,5 |
| Age de la femme | Ns |
| 15-19 | 1,2 |
| 20-29 | 1,9 |
| 30-39 | 2,3 |
| -40-49 | 1,5 |
| Ensemble | 1,8 |

Note : idem tableau 1.

4.2. Analyses multivariées

Les associations mises en évidence ci-haut entre la polygamie et les différentes variables dépendantes pouvant être fallacieuses, elles ont été réévaluées à l'aide des modèles multivariés de régression logistique.

4.2.1. Cas des enfants

Toutes choses égales par ailleurs, chez les garçons, la chance qu'un enfant soit en bonne voie de développement socio-émotionnel est moins élevée chez celui dont la mère est polygame (OR=0,83) que chez celui dont la mère est monogame (Tableau 7). En revanche, chez les filles, aucune différence n'est observée entre les deux catégories. S'agissant de la prise en charge inappropriée de l'enfant, chez les garçons, il en ressort que la polygamie est, toutes choses égales par ailleurs, négativement associée à ce phénomène. Chez les filles, l'association observée est non significative au niveau multivarié d'analyse.

Tableau 7 : OR (Odds Ratios) issus des modèles multivariés de régression logistique, Tchad 2014/2015.

| Variables dépendantes | Sexe de l'enfant et type d'union ou type de ménage | | | |
|------------------------------------|--|----------|----------|----------|
| | Garçons | | Filles | |
| | Monogame | Polygame | Monogame | Polygame |
| Bon développement socio-émotionnel | 1,00 | 0,83* | 1,00 | 1,05 |
| Prise en charge inappropriée | 1,00 | 0,87** | 1,00 | 0,90 |
| Scolarisé 6-11 ans | 1,00 | 0,45*** | 1,00 | 0,99 |
| Scolarisé 12-18 ans | 1,00 | 1,27** | 1,00 | 0,78** |
| Malnutrition | 1,00 | 0,87*** | 1,00 | 1,07 |
| Risque décès | 1,00 | 1,21*** | 1,00 | 1,18** |

Note : idem tableau 1.

À 6-11 ans, toutes choses égales par ailleurs, la chance qu'un enfant de sexe masculin soit scolarisé est moins élevée lorsque la mère est polygame (OR=0,45) que lorsqu'elle est monogame. A 12-18 ans, on observe une relation inverse (OR=1,27). Concernant l'enfant de sexe féminin, c'est seulement à 12-18 ans que la polygamie est associée à sa scolarisation mais négativement (OR=0,78).

Dans le milieu étudié, la polygamie est de même, toutes choses égales par ailleurs, négativement associée à la santé des enfants. Si l'on observe, chez les garçons, que le risque qu'un enfant de moins de 5 ans soit malnutri est moins élevé chez les

mères polygames que chez celles monogames (OR=0,87) ; dans les deux sexes, chez ces premières, le risque de décès infantile est plus élevé que chez les deuxièmes (OR=1,21 chez les garçons et 1,18 chez les filles).

4.2.2. Cas des mères

Les analyses multivariées de régression logistique effectuées confortent, dans une certaine mesure, celles issues des analyses bivariées. Elles montrent clairement que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes polygames ont plus de risque d'être victimes de violences émotionnelles ou physiques moins sévères que celles monogames (OR=1,3) (Tableau 8). Enfin, au même niveau d'analyse, le risque d'avoir le VIH/SIDA n'est pas significativement plus élevé chez les femmes polygames que chez les monogames. Ses déterminants positifs dans le milieu étudié sont plutôt la résidence en milieu urbain et l'aisance matérielle.

Tableau 8 : OR (Odds Ratios) issus des modèles multivariés de régression logistique, Tchad 2014/2015.

| Variables dépendantes | Type d'union | |
|-------------------------------|--------------|----------|
| | Monogame | Polygame |
| Violences conjugales | | |
| Emotionnelles | 1,00 | 1,30*** |
| Physiques moins sévères | 1,00 | 1,30*** |
| Physiques sévères | 1,00 | 0,85 |
| Sexuelles | 1,00 | 0,95 |
| Occurrence du VIH/SIDA | 1,00 | 0,70 |

Note : idem tableau 1.

5. Discussion

Plusieurs phénomènes ont été mis en relation avec la polygamie pour savoir si ses conséquences néfastes au sein de la population tchadienne sont importantes. Au niveau des enfants, nous avons considéré, leur développement et leur prise en charge inappropriée, leur scolarisation, leur malnutrition et leur décès.

Au niveau des mères, nous avons considéré les violences conjugales et le VIH/SIDA.

Les résultats issus des analyses effectuées ont révélé, seulement chez les garçons, que la polygamie est un facteur de risque du développement socio-émotionnel de l'enfant ; en revanche, elle permet sa prise en charge appropriée, donc qu'il soit régulièrement accompagné d'individus âgés de 11 ans ou plus. En ce qui concerne la scolarisation des enfants, ils ont révélé, chez les garçons, au niveau primaire, et, chez les filles, au niveau secondaire, que la polygamie est associée négativement à ce phénomène. Par ailleurs, dans le cas spécifique de la santé des enfants, il a été observé que les décès infanto-juvéniles sont plus fréquents chez les mères polygames que chez celles monogames mais la polygamie s'est avérée être un facteur protecteur en ce qui concerne la nutrition des enfants de sexe masculin.

La polygamie a été aussi associée à certains problèmes dont les femmes sont victimes. Dans le cas, par exemple, des violences conjugales, nous avons observé que les femmes polygames ont plus de risque d'être victimes de violences émotionnelles ou physiques moins sévères que celles monogames. Quant au risque d'avoir le VIH/SIDA, il ne s'est pas avéré significativement plus élevé chez les femmes polygames que chez les monogames.

Les résultats de l'étude confortent ceux de Al-Krenawi et al. (2002) et Al-Krenawi et Slonin-Nevo (2008) puisqu'aussi bien chez les enfants que chez leurs mères la polygamie a été positivement associée aux problèmes psychologiques et ces derniers seraient, entre autres, consécutifs au dysfonctionnement familial et à la faible cohésion familiale. De même, ils confortent ceux de Ukwuani et al. (2002) concernant la mortalité infanto-juvénile. A en croire ces auteurs, dans la plupart des cas, les enfants dont les pères sont polygames vivent dans des conditions médiocres de santé. Cependant, l'hypothèse de Gibson et Mace (2007), selon laquelle ces enfants ont plus de risque d'être victimes des déficits nutritionnels n'est pas confirmée ici. En effet, chez les garçons, une association plutôt négative a été observée entre la polygamie et la malnutrition des enfants ; chez les filles, cette relation n'a pas été significative. Dans le milieu étudié, les familles polygamiques seraient donc plus favorables aux garçons qu'aux filles et, pour cela, les premiers ont plus de

chance que les dernières d'y bénéficier d'une prise en charge appropriée et d'une scolarisation au niveau secondaire.

Conclusion et recommandation

La polygamie a des conséquences néfastes importantes dans la population étudiée chez les enfants et leurs mères. Le Gouvernement Tchadien devrait donc la décourager et l'interdire et, ce, surtout qu'il a souscrit à la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et à d'autres instruments internationaux défavorables aux inégalités de genre, comme la Déclaration Solennelle sur l'Égalité de Genre en Afrique (DSEGA), adoptée par les chefs d'État africains à Addis-Abeba en 2004, et la Politique Genre de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) de 2004.

Références bibliographiques

- Abbo C., Ekblad S., Waako P., Okello E., Muhwezi W. et Musisi S. (2008). «Psychological distress and associated factors among the attendees of traditional healing practices in Jinja and Iganga districts, Eastern Uganda: a cross-sectional study. *International Journal of Mental Health Systems*, 2(1), 16.
- Al-Krenawi A. et Slonim-Nevo (2008). « Psychosocial and familial functioning of children from polygamous and monogamous families ». *Journal of social psychology*, volume 148, n°2, 745-764.
- Al-Krenawi A., Graham J. et Gharaibeh F. A. (2011). « A comparison study of psychological, family function, marital and life satisfaction of polygamous and monogamous woman in Jordan ». *Community Mental Health Journal*, volume 47, pp.594-602.
- Al-Krenawi A., Graham J. et Slonim-Nevo V. (2002). « Mental health aspects of Arab-Israeli adolescents from polygamous families ». *Journal of Social Psychology*, volume 142, n°4, pp.446-460.

- Amankwa A. A., Eberstein I. W. et Schmertmann C. P. (2001). « Polygyny and infant mortality in Western Africa: Evidence from Ghana ». *African Population Studies*, volume 16, pp.1-13.
- Anderton D. L. et Emigh R. J. (1989). « Polygynous fertility: Sexual competition versus progeny ». *American Journal of Sociology*, volume 94, 4, pp.832-855.
- Arthi V. et Fenske J. (2018). « Polygamy and child mortality: Historical and modern evidence from Nigeria's Igbo ». *Rev Econ Households*, volume 16, pp.97-141.
- Bove R. et Valenga C. (2008). « Polygyny and women's health in sub-Saharan Africa ». *Social Science and Medicine*, xxx (2008), pp.1-9.
- Cahu P., Falilou F. et Pongou R. (2011). « Demographic transition in Africa: the polygamy and Fertility nexus ». *Access Econ*.
- Caldwell J.C., Anarfi J.C. et Caldwell P. (1997). « Mobility, migration, sex, STDs, and AIDS: an essay on sub-Saharan Africa with other parallels ». In *Sexual cultures and migration in the era of AIDS: Anthropological and demographic perspectives* (pp.41-54). Oxford Clarendon Press.
- Canada Condition Féminine et Campbell A. (2005). *Polygamy in Canada: legal and social implications for women and children: a collection of policy research reports*. Ottawa Status of Women Canada.
- Clignet R. (1970). « Many wives, many powers. Authority and Power in Polygynous Families, Evanston, Northwestern University Press, 380p.
- Desai S. (1995). « When are children from large families disadvantaged? Evidence from cross-national analyses ». *Population Studies*, volume 49, pp. 195-210.
- Elbedour S., Bart W. et Hektner J. (2007). « The relationship between monogamous/polygamous family structure and the mental health of Bedouin Arab Adolescents ». *Journal of adolescence*, volume 30 n°2, pp. 213-230.
- Garenne M. et van de Walle E. (1989). « Polygyny and fertility among the Sereer of Senegal ». *Population Studies*, volume 43, n°2, pp.267-283.

- Gibson M. A. et Mace R. (2007). « Polygyny, reproductive success and child health in rural Ethiopia: why marry a married man? ». *Journal of biosocial science*, volume 39, pp.287-300.
- Gwanfogebe P. N., Shumm U. R., Smith M. et Furrow J. L. (1997). « Polygyny and marital life satisfaction: an expository study from rural Cameroon ». *Journal of Comparative Family Studies*, volume 28, pp. 55-71.
- Gyimah S. O. (2009). « Polygamous marital structure and child surviving in sub-Saharan Africa: some empirical evidence from Ghana ». *Social Science and Medicine*, volume 68, pp.334-342.
- Hamdan S., Auerbach J. et Apter A. (2009). « Polygamy and mental health of adolescents ». *European Child and Adolescent Psychiatry*, volume 18, n°12, pp.755-760.
- Jacoby H. (1995). « The economics of polygyny in Sub-Saharan Africa: Female productivity and the demand for wives in Côte d'Ivoire ». *Journal of Political Economy*, 103 (5): 938-971.
- Jankowiak W., Sudakov M. et Wilreker B. C. (2005). « Co-wife conflict and co-operation ». *Ethnology*, volume 44, n°1, pp. 81-98.
- Jewkes R. K., Levin J. et Penn-Kekana I. (2002). « Risk factors for domestic violence: findings from a South African cross-sectional study ». *Social Science and Medicine*, volume 55, pp. 1603-1617.
- Koumakoi H. (2022). *Dynamique de Polygamie au Tchad. Thèse de doctorat en démographie, Université de Yaoundé 2, IFORD, 219p.*
- Madhavan S. (1998). « Collaboration and conflict among women in Rural Mali : effects on fertility and child survival, thèse de doctorat en démographie et sociologie, Université de Pensylvanie.
- Maziak W., Asfar T., Mzayek F., Fouad F. M. et Kilzieh N. (2002). « Sociodemographic correlated of psychiatric morbidity among low-income women in Aleppo, Syria ». *Social science and medicine*, volume 54, pp. 1419-1427.
- Millogo R., Labité J. M., Greenbaum C. (2022), *La Polygamie en Afrique de l'Ouest : Ses impacts sur la fécondité, les*

- intentions de fécondité et la planification familiale.
Population Reference Bureau.
- Naseer N., Farooq S., Malik F. (2021). Causes and Consequences of Polygamy: An Understanding of Coping Strategies by Co-Wives in Polygamous Marriage ASEAN Journal of Psychiatry, Vol. 22(9), November 2021: 1-10.
- Pebley A. et Mbugua W. (1989). « Polygyny and fertility in sub-Saharan Africa ». Lesthaeghe R. (éd.), *Reproduction and Social Organization in sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, pp.338-364.
- Pilon M. (1993). « Scolarisation et strategies familiales, possibilités d'analyse des données d'enquêtes démographiques : illustrations auprès des Moba-Gurma du Togo, Colloques et Séminaires, ORSTOM, 1993, pp. 80-92.
- Reniers G. et Watkins S. (2010). « Polygyny and the spread of HIV in Sub Saharan Africa: A case of benign concurrency ». *AIDS*, volume 24 N°2, p299-307 et p313-315.
- Smith-Greenaway E. et Trinitapoli J. (2014). « Polygynous Contexts, Family Structure, and Infant Mortality in sub-Saharan Africa ». *Demography*, volume 51 n°2, pp.341-366.
- Timaëus A. et Reynar M. (1998). « Polygynists and their wives in sub-Saharan Africa: An analysis of Demographic Health Surveys ». In *Population Studies*, vol. 52, n°2, pp. 145-162.
- Ukwani F. A., Cornwell G. T., Suchindran C. M. (2002). « Polygyny and child survival in Nigeria: Age-dependent effects ». *Journal of Population Research*, volume 19, pp. 155-171.